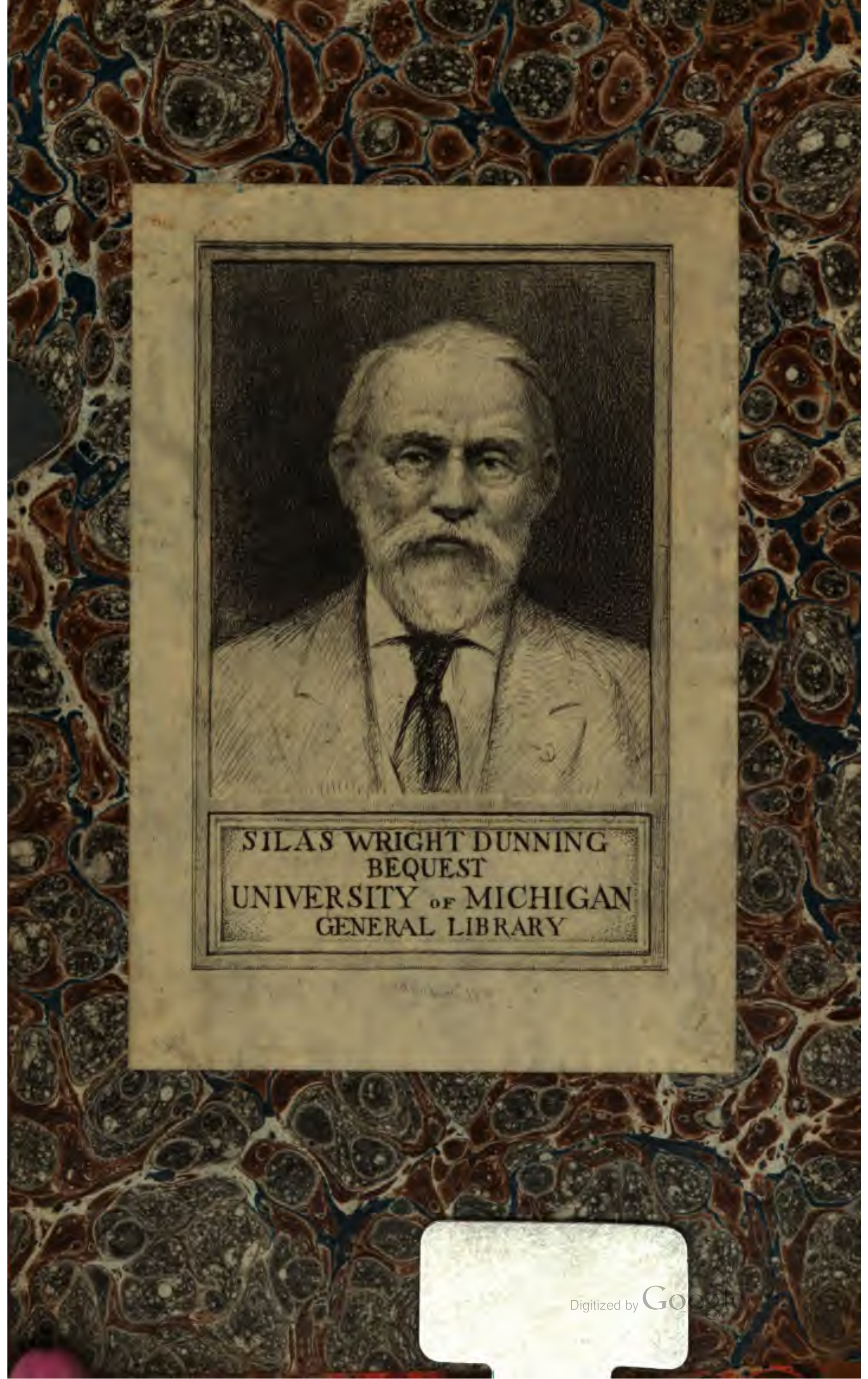
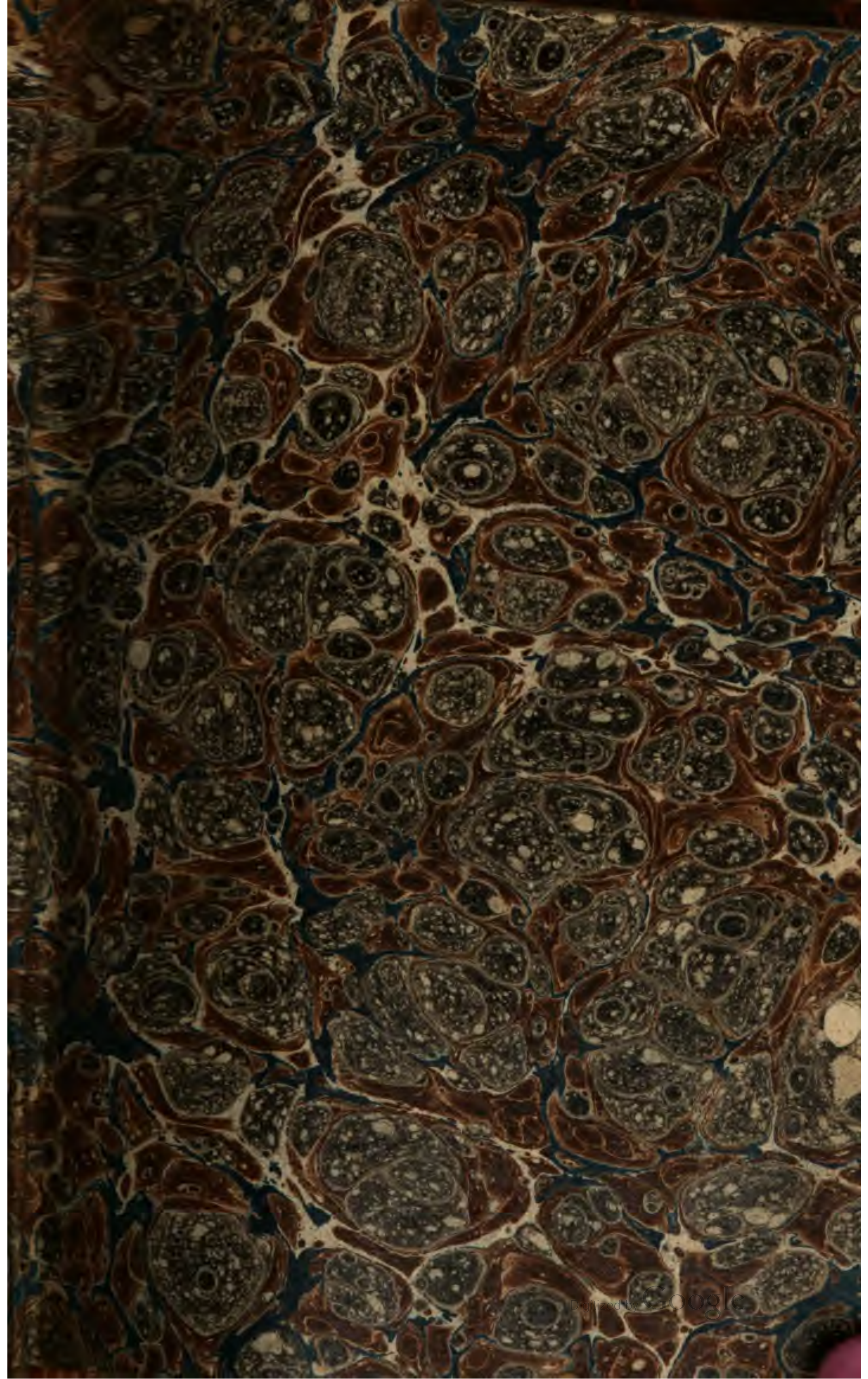

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



ARCHIVES

Historiques et Statistiques

DU DÉPARTEMENT DU RHONE.

ARCHIVES

Historiques et Statistiques

DU DÉPARTEMENT DU RHONE,

Par trois des membres de la Commission de Statistique de ce Département.

Et pius est, patriæ facta referre, labor.
OVID. *Trist.* II, 323.

TOME VI.

DU 1.er MAI AU 30 OCTOBRE 1827.

LYON,

J. M. BARRET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, PALAIS DES ARTS,
M.me V.e BARREAU, RUE ST-DOMINIQUE;

PARIS,

M.me HUZARD, LIBRAIRE, RUE DE L'ÉPERON, N.° 7,
AUDIN, LIBRAIRE, QUAI DES AUGUSTINS.

M. DCCC. XXVII.

ARCHIVES

Historiques et Statistiques

DU DÉPARTEMENT DU RHONE.

ÉCONOMIE POLITIQUE. – HISTOIRE.

PRIX DU PAIN A LYON DANS LE 16.e SIÈCLE.

Si quelqu'un de nos ancêtres revenait au monde, l'étonnement qu'il éprouverait en voyant l'énorme accroissement de valeur nominale que le prix des denrées a subi, ne serait pas moindre que celui que nous éprouvons, lorsqu'en remontant à deux ou trois siècles, nous considérons la modicité apparente du prix qu'avaient ces mêmes denrées. Cette différence dans le prix des choses ne prouve pas d'une manière absolue que nos pères fussent plus pauvres que nous, ni que nous soyons plus riches qu'eux. Tout est relatif: celui qui possédait autrefois un marc d'argent représentant 10 ou 11 fr. ou même moins de notre monnaie actuelle, avait autant que celui qui de nos jours possède la même quantité de ce métal représentant 54 de nos francs. Il pourrait même se faire que le propriétaire du 15.e ou du 16.e siècle fût plus riche avec son marc d'argent que nous ne le serions avec

un poids identique ; et c'est en effet ce qui arriverait si avec cette somme il obtenait de son temps plus de denrées qu'avec la même somme nous n'en obtiendrions aujourd'hui. Il paraît même que ce n'est pas là une simple supposition, mais un fait réel et certain. Les calculs de M. Mono (1) dans la lettre qu'il nous a adressée (tom. V, pag. 401-403) tendent déjà à établir ce point. Nous allons en donner une nouvelle preuve, en indiquant le prix du blé et du pain à Lyon à diverses époques du 16.e siècle. Les remarques que nous ajouterons, serviront à faire connaître d'anciens usages et la signification et l'étymologie de quelques mots qui se sont conservés dans notre langue, et de quelques autres qui en ont disparu.

Nous ignorons s'il existe assez de documens pour

---

(1) M. Mono s'est livré à des recherches considérables sur l'histoire de Lyon, et, en particulier, sur celle de nos hospices : sa modestie l'a sans doute empêché jusqu'à ce jour de les rendre publiques et de les produire sous son nom ; mais heureusement il a communiqué, avec beaucoup de complaisance, à plusieurs personnes, d'utiles et précieux renseignemens qui n'ont point été perdus. C'est ainsi que madame de Genlis lui a dû les détails historiques qu'elle a donnés sur l'adoption et les hôpitaux de Lyon dans son *Discours sur l'éducation du Dauphin*, Paris, 1790, in-8.°, où elle le qualifie, page 61, *de personne aussi instruite qu'éclairée* ; que la notice sur Cléberg, rédigée par M. Marnas, a été faite sur des notes fournies par lui ; que M. le docteur Pointe a été redevable à son obligeance de plusieurs notes relatives aux médecins de l'hôtel-Dieu de Lyon pendant le 16.e siècle, et dont ce docteur a fait usage dans la notice qu'il a récemment publiée sur ces médecins, etc., etc.

dresser un tableau complet de toutes les variations que le prix du blé et celui du pain ont éprouvées dans le 16.e siècle, et nous n'avons eu ni le loisir ni les moyens de nous livrer à une recherche aussi longue et aussi pénible ; mais on nous a communiqué aux archives de la ville (1) quatre placards municipaux que nous allons analyser et qui suffiront pour remplir l'objet que nous nous sommes proposé.

Le premier de ces placards ne porte point de date ; mais il est imprimé en caractères gothiques dont la forme fait présumer qu'il appartient à la fin du 15.e ou plutôt au commencement du 16.e siècle. Il est intitulé : La boulengerie de Lyon. *C'est la table pour sauoir a quelque prix que soit le froment depuis deux gros iusques a ung franc le bichet mesure de Lyon, que doit poiser le pain blanc ou miche, de ung, de deux et de trois deniers tournois. Et semblablement le pain farin de cinq et de dix deniers tournois. La façon du boulengier dudit mesme pain payee a raison de huit gros pour asnee, qui est quatre blancs pour bichet. Suppose que ledit bichet rende lung ble pourtant l'autre quarante et une liures de pain blanc, ou soixaute et douze liures de pain brun, bien cuyt et appreste, ainsy que par plusieurs essais a este prouve et examine.*

Suit la *table* composée de six colonnes de 43 lignes chacune : la première de ces colonnes indique la valeur

(1) On sait que ce dépôt est confié aux soins éclairés et diligens d'un homme aussi complaisant qu'instruit, M. Morel de Voleine, qui veut bien s'intéresser à nos faibles travaux. Nous saisissons avec empressement cette occasion de lui en témoigner publiquement notre reconnaissance.

du bichet depuis *vj blancs* jusqu'à *vng franc*, et les cinq autres, le poids que devait avoir chacune des cinq espèces de pain, c'est-à-dire, le pain d'un, de deux et de trois deniers, et le pain *farin* de cinq et de dix deniers.

Ainsi cette table contient le rapport entre le poids et le prix du pain, en prenant pour base le prix du blé dont le *minimum* est porté à *vj blancs* et le *maximum* à *vng franc* (1). Les prix intermédiaires sont cotés dans la première colonne dont chaque ligne correspond avec les lignes des cinq autres colonnes (Voy. le premier placard, pag. 17).

Le second placard qui paraît être postérieur de peu de temps au premier, est également en caractères go-

---

(1) Le blé a valu à Lyon, plusieurs fois dans le 16.e siècle, plus de 20 sols le bichet, mais c'était à des époques de disette : c'est ainsi qu'en 1504, une sécheresse extraordinaire ayant occasioné une grande famine, « la » mauvaise et dure saison dura tout un an, et valoit à » Lyon lors le bichet de bled de vingt et six, à vingt et » sept sols. » Paradin, *Mémoires de l'hist. de Lyon*, l. III, chap. 16, pag. 282. Voy. aussi le passage que nous avons cité du même auteur (au sujet de la disette de 1531, qui donna lieu à l'établissement de l'aumône générale), dans une note sur la lettre de M. Mono, tom. V, pag. 402 de ce recueil. On y lit que le prix du bichet de blé était de *dix sols tournois*, années communes, et qu'en 1531, il monta jusqu'à *cinquante six ou soixante sols*. Beaucoup plus tard, en 1573, il y eut une nouvelle famine, et le bichet coûta six à sept francs, au rapport de Rubys, *Hist. de Lyon*, liv. III, chap. 61. Les échevins donnèrent alors une prime de deux sols pour chaque bichet amené à la Grenette.

thiques ou semi-gothiques. Il est pareillement sans date, et a pour titre : *C'est le iuste poys que doibuent peser les pains d'ung : de deux : de troys : de cinq : et de six deniers : selon la valeur du bichet de froment : mesure de Lyon.* Le tableau est aussi composé de six colonnes qui portent les mêmes intitulés que le précédent ; mais les sommes et les poids sont différens. Le *minimum* de la valeur du bichet de froment est un peu plus fort ; il est de *trois gros* : le maximum est toujours un *franc*. Voy. le commencement et la fin de ce second tableau, pag. 17.

Au-dessous du tarif se trouve une petite gravure, en forme de carré-long, représentant les armoiries de la ville (trois fleurs de lis sur un lion rampant), soutenues par deux femmes vêtues de longues robes, et de chaque côté de cette gravure, est imprimée en caractères rouges romains la moitié du dixain suivant, ainsi disposé :

Gardant le droict	Les boulengiers
de la chose publicque	y perdent leur practique
Les conseilliers	Si dauenture
par leur sens magnifique	à mal faire s'applicque
Voulans le bien	Pugnis seront
du paoure populaire	car il est necessaire
Ce patafle cy	Chascun se doibt
dessus ont faict faire	parforcer de ce faire
Ou vous verrez	Gardant le droict
vne œuure autenticque	de la chose publique.

M. l'archiviste croit que ce placard est de 1515, et il a noté cette année au bas de la feuille. Ce n'est qu'une conjecture fondée, à ce que nous croyons, sur la forme des caractères typographiques, mais qui est très-probable. Quelle que soit, au reste, l'époque précise de ce document, il est du plus grand prix, puisqu'il se réfère

à des usages qui remontent à trois siècles environ, et qu'ainsi que les autres tarifs qui font le sujet de ce mémoire, il peut fournir un point de comparaison avec nos usages actuels. On peut le rapprocher aussi des détails que nous donne Paradin, *Mémoires de l'histoire de Lyon*, liv. III, chap. 26, pag. 317-319, au sujet d'une ordonnance rendue en 1539 *sur le faict du pain blanc et bourgeois*. A cette époque, le peuple de Lyon se plaignait de la qualité du pain que tenaient les boulangers et de divers abus qui s'étaient glissés dans la confection et la vente de ce comestible : il fut décidé que les boulangers ne feraient plus que deux sortes de pain, la miche et le pain *farain* (1) ou *bourgeois*; que la miche

(1) C'est ainsi que Paradin écrit ce mot, au lieu de *farin* ou *ferain* que portent nos affiches et dont le dernier est encore usité aujourd'hui. Cette expression de *pain ferain* est, si nous ne nous trompons, particulière à nos contrées; elle désigne ce que les Romains appelaient *panis secundus* ou *secundarius*, le pain de seconde qualité : la première est celle que nous nommons *miche* ou *pain blanc*, le *panis siligineus*, de pure fleur de farine, des anciens; la troisième et dernière est le *pain bis*. L'épithète de *ferain* paraît avoir une étymologie latine : elle vient peut-être de *panis farreus*, *far*, froment, racine de *farina*, ou de *panis forensis*, pain forain, de marché. Les boulangers de la petite ville de Montluel en Bresse (aujourd'hui département de l'Ain) ont eu long-temps le privilége de vendre leur pain sur la place des Terreaux. Le *pain bis* (de l'italien *bigio*, gris-brun), appelé aussi *brun* dans le premier placard, porte dans quelques villes du midi le nom de *pain rousset*. Le prix des deux qualités, nommées *ferain* et *bis*, est fixé à Lyon, de nos jours, par

serait *de fine fleur de bon froment*, *à main de boulanger*, *passé au plus fin et prin bariteau*, *environ la tierce partie d'une asnée*, et du prix de trois deniers et six deniers la pièce, et que le pain *farin* serait fait avec le reste de l'*asnée*, *passé avec le reprin resté de ladicte miche et dudict fin et prin bariteau*, *au deuxieme bariteau appellé bastard*, et que le prix en serait de cinq deniers, dix deniers, vingt deniers et deux sols six deniers pièces; que le poids serait fixé par le consulat, eu égard au prix du blé, noté, chaque samedi, à la Grenette et au port des Augustins, par deux conseillers et deux boulangers, etc. On ajouta que la contravention de la part des boulangers sur le poids ou la qualité serait punie par la confiscation et autre amende arbitraire. On arrêta aussi que les meuniers ne prendraient pour la moûture que cinq sous tournois par ânée, ou sept livres pesant de blé par quintal. Il est à remarquer que l'ordonnance dont il s'agit rappelle comme devant servir de base aux rapports à établir par le conseil de ville entre le prix du

---

l'autorité municipale : nous avons donné, tom. V, pag. 472, le dernier bulletin publié par M. le Maire. Le *pain blanc* est actuellement exempt de tarif. On vient de voir qu'en 1539, il en était autrement. Le *pain blanc* était taxé, aussi bien que le *ferain*, et ces deux espèces de pain étaient les seules qu'il fût permis aux boulangers de confectionner et de vendre. *Les pauvres mesnagers chargés d'enfans et de serviteurs* qui voulaient *user des gros pains faits à tout le son*, les faisaient chez eux. Paradin, *loc. cit.* Plus tard, comme on le verra par le quatrième tarif que nous citerons, les boulangers furent autorisés à faire du *pain à tout* que l'on soumit aussi à la taxe.

blé et le poids du pain, *un viel patafle imprimé*, lequel pourrait bien être celui dont nous venons de donner la description.

Paradin, liv. III, chap. 37, pag. 373-374, parle encore d'une autre ordonnance rendue par la sénéchaussée en 1564, laquelle fixait le prix de diverses denrées et notamment du pain. « Item fut permis aux boulangiers » de cuyre miches, pain farain et bis : assauoir lesdites » miches à deux deniers, trois deniers, six deniers, » douze deniers et au-dessus : et ledict farain et pain bis » de cinq deniers, dix deniers, quinze deniers, vingt » deniers et deux sols six deniers et cinq sols : au prix » et poix qui leur sera baillé chascune dimanche par les » escheuins, eu esgard au prix qu'aura valu le bled, le » samedy precedent, ainsi qu'on a cy-deuant accoustumé » faire. Et le pain bis à trois deniers la liure. Et sont » faites deffenses de ne cuyre, ne vendre à plus haut » pris, à peine de prison, confiscation desdicts pains » et d'amande arbitraire. Et d'autant que pour la malice » du temps les mousniers se sont fait payer par cy-deuant » dix ou douze sols pour la moulture de chascune asnée » de bled, sans ce qu'ils l'ayent pesé : fut fait comman- » dement à tous mousniers de mener les bleds qu'ils » chargeront pour moudre, au poids de la ville, destiné » pour ce fait, pour illec estre pesé ledict bled à la » maniere accoustumée. Pour la moulture duquel ils » auront de chascune asnée huict sols tournois par » provision et iusques à ce que autrement soit ordonné, » avec deffenses de n'en plus exiger ne demander, à » peine d'estre menez et conduits dans la citadelle, » pour illec servir par forme de manœuvre. »

Le troisième tarif que nous avons sous les yeux, est

en caractères romains et porte la date de 1566. Il est intitulé : La boulengerie de Lyon. *Table pour sauoir selon la valeur du blé froment, depuis cinq sols iusque à vingt, combien doit peser la miche ou pain blanc d'un, de deux et de trois deniers tournois : et semblablement le pain ferain de cinq et de dix deniers tournois. La façon du boulenger payee à raison de dix sols pour asnee, qui est un solz viii deniers pour bichet rendant l'un blé portant l'autre quarante et une liure de pain blanc, et septante deux liures le pain brun bien cuit, et apresté, ainsi que par plusieurs essaiz a esté prouué et examiné.* C'est à peu près, comme on le voit, sauf l'orthographe, le même titre que celui du premier placard. On y établit le même rapport entre le blé et le pain ; mais le prix du bichet et le poids du pain sont bien différens. Ici le *minimum* du prix du bichet est de cinq sols ou quatre gros, au lieu que dans le premier tarif il est de six blancs. Voy. troisième placard, pag. 17.

Il y a aussi des vers au bas de cette pancarte. En voici la copie : ils sont placés à droite et à gauche d'un écusson représentant les armes de Lyon.

Les conseillers de Lyon pourvoyans
Au bien public, tant pour les estrangers
Y survenans, que pour les citoyens :
Et pour oster des fraudes les dangers
D'ont abuser pourroyent les boulangers.

Ont ordonné le pris que le pain vaut
Au pris du blé, du moins jusqu'au plus haut,
Affin que nul n'en pretende ignorance,
Et que l'amende ensuyue le deffault.
Bonne police est cause d'abondance.

Le dernier vers n'est pas mauvais, et le versificateur municipal y exprime une grande vérité.

Le quatrième et dernier placard est une ordonnance de la sénéchaussée, rendue le 17 août de la même année (1566) : elle fixe le poids de la miche *passée au bariteau en fleur*, de deux deniers, à trois onces ; celui du pain *ferain passé au bariteau bastard*, de cinq deniers, à

treize onces un quart et demi, et celui du pain à tout, de cinq deniers, à une livre, etc.; elle enjoint aux boulangers de marquer les pains, chacun de la marque qu'ils ont ou feront faire, dans la huitaine pour toutes préfixions et délais, à peine de confiscation des pains qui seront trouvés non marqués, ladite huitaine passée, de prison et amende arbitraire; elle leur défend enfin, ainsi qu'*aux autres manans et habitans de cette ville*, de quelque état et qualité qu'ils soient, de *monopoler* sur le fait des blés, *ne iceux arrisquer, à peine de la hard*. On lit à la suite de cette ordonnance, signée de Langes, ce qui suit: « La presente ordonnance cy » deuant a esté criee leüe et publiee ès deux descentes » et boutz du pont de Saoune, à la part des changes et » de l'herberie et autres carrefours et places publiques » de ceste ville de Lyon, à haulte voix, cry public et » son de trompe, afin que du contenu en icelle nul n'en » puisse pretendre cause d'ignorance. Faict par moy » Iehan Bruyeres, crieur public et iuré du Roy notre » Sire en sa ville de Lyon, ce iourd'huy dix septieme » iour d'aoust mille cinq cens soixante six. »

Les quatre tarifs dont nous venons de rendre compte, mettent nos lecteurs à même de juger combien la valeur effective de l'argent a diminué depuis l'époque où ils furent publiés jusqu'à nos jours, et ils offrent pour ce calcul une base bien plus sûre que le prix du marc. Ils font, en outre, connaître la méthode que nos pères suivaient dans la taxe du pain : on y voit, en effet, que le prix du pain était fixe et que le poids variait, c'est-à-dire que dans la taxation on commençait par établir un prix déterminé et invariable, pour lequel les boulangers étaient tenus de donner un poids plus

ou moins fort, selon que le blé était plus ou moins cher, tandis qu'aujourd'hui, au contraire, c'est d'un poids fixe que l'on part, et que c'est le prix qui varie selon le plus ou le moins de cherté du blé. Observons, en passant, que ces deux méthodes conduisent au même but, puisque, comme on vient de le dire, le prix du blé à la Grenette sert également de base à l'une et à l'autre (1).

On trouve aussi, dans les détails où nous sommes entrés plusieurs observations à faire sur les coutumes de nos ancêtres. Le défaut de date dans les deux plus anciens placards que nous avons cités, le défaut de signature et d'indication de l'autorité de laquelle ils étaient émanés, l'usage de faire crier ces tarifs par un crieur public, les pièces de vers dont deux d'entre eux sont accompagnés et que sans doute le crieur public déclamait dans les places et dans les carrefours, les monnaies qui y sont mentionnées et dont plusieurs n'ont plus cours actuellement, de vieilles expressions particulières à notre ville, telles que *farain* et *ferain* dont nous avons indiqué l'origine et la signification, *bariteau* pour *blutoir*, *patafle* pour *pancarte*, *affiche* ou *tarif*, *carcabeau* pour *mercuriale*, etc., les essais faits pour constater le

(1) On appelle à Lyon *carcabeaux* les relevés périodiques que l'on y fait du prix du blé. C'est encore un idiotisme. Nous ignorons l'étymologie de ce mot qui ne se trouve dans aucun dictionnaire, pas même dans celui de M. Molard. Le mot de *mercuriales* qu'on emploie aussi quelquefois dans le même sens, vient de ce que ces bulletins se dressaient, dans un temps, le mercredi de chaque semaine.

rapport existant entre le blé et la quantité de farine qui en sort, et entre le poids de la farine et celui du pain qu'elle produit, le prix de la main d'œuvre du boulanger et de celle du meunier, etc., etc., sont autant d'objets qui appartiennent à l'histoire locale et qui méritent d'être notés.

Du reste, nous ne donnons ce mémoire que comme un recueil de matériaux qui, réunis à ceux qui ont été rassemblés, relativement à des époques postérieures, dans d'autres ouvrages, tels que les *Résultats des expériences et des recherches faites par le comité de panification* en 1791, et ce que M. Ménard, membre de ce comité, a publié sur le même sujet, pourraient être utiles à quiconque voudrait se livrer à un travail méthodique et complet sur une matière si intéressante.

I.er Placard.

La valeur du bichet.	*Le pois du pain de i d.*	*Le pain de ii d.*	*Le pain de iii d.*	*Le pain ferain de v d.*	*Le pain ferain de x d.*
A vi blans.	xiii onces.	i li. x onc. i quart.	ii l. vii onc. i quart.	vii liv. iii onces.	xviii l. vi onc. i quart.
A vii blans.	xii onces.	i l. vii on. iii quarts.	ii l. iii onc iii quarts.	vi liv. viii onces d.	xviii l. i onc. i quart.

et ainsi de suite jusqu'à la dernière ligne ainsi conçue :

A ung franc.	ii onces d.	v onces.	vii onces d.	i liv. vi onces.	ii liv. vii onc. i quart.

II.e

A trois gros.	ix onces et demie.	Une liure iii onc.	Une l. vii on. et dem.	Cinq l. ii onc. i quart.	x liv. iiii onc. et dem.
A iii gros ung blanc.	viii onc. iii quartz.	Une l. i onc. et dem.	Une l. ix on. et dem.	iiii liv. xii on. i quart.	ix l. viii onc. iii quartz.
. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
A ung franc.	ii onces i quart.	iiii onces iii quartz.	vii onces.	i liv. iiii onc. et dem.	ii liures ix onces.

III.e

A cinq sols. Quatre gros.	vii onc. iii quarts.	xv onces et demie.	Une liure vii onc.	iiii l. ii onc. iii quarts.	viii liv. v onc. et dem.
A cinq s. v d. iiii gr. i blanc.	vii onces i quart.	xiiii onc. et demie.	I l. v onc. iii quarts.	iii liures xv onces.	vii l. xiii onc. iii quarts.
. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .
A xx sols. Un franc.	ii onces i quart.	iiii onces iii quarts.	Sept onces.	ii liv. iiii onc. et dem.	ii liures ix onces.

BEAUX-ARTS. – ARCHÉOLOGIE.

Deux notes pour être placées à la suite du rapport des commissaires nommés en 1766, par l'académie de Lyon, pour examiner une jambe de cheval trouvée dans la Saône au commencement de la même année (1), par M. de la Tourrette (juin 1771).

I.

En décrivant toutes les parties de cette jambe de bronze, nous avons fait observer que le pied n'avait aucun vestige de ferrure ; on lit ensuite ces mots : « Il y a lieu de croire » que les Romains n'étaient pas dans l'usage de ferrer » leurs chevaux. Columelle et les auteurs qui ont traité » de l'hippiatrique, n'ont jamais parlé de la ferrure. On » pourrait ajouter que dans le nombre des statues an- » tiques qu'on a découvertes, on ne connaît rien qui y » ait rapport ; mais cette considération ne serait pas suf- » fisante pour établir que les Romains ne ferraient pas » leurs chevaux : il est certain qu'ils employaient l'épe- » ron, et l'on n'en trouve aucune apparence dans leurs » statues ni dans leurs médailles. Ils négligeaient volon- » tairement plusieurs détails ; mais le silence des auteurs » sur la ferrure est d'un grand poids en faveur de ceux » qui pensent qu'elle n'était pas en usage chez les » Romains. »

(1) Nous avons inséré ce rapport dans les *Archives*, tom. IV, pag. 4-24 et 465-490 ; les deux notes, également inédites, que nous donnons aujourd'hui, en sont un appendice intéressant. B.

Nous aurions pu étayer encore ce sentiment d'un passage de Xénophon, dans son livre *de re equestri*, où il rapporte les moyens de raffermir les ongles du cheval : ce qui paraît supposer qu'on ne les armait pas de fer. Nous ajouterions qu'en parcourant l'Italie, nous avons examiné avec un soin particulier tous les chevaux de bronze antiques, et que nous n'avons reconnu dans aucun les indices d'une ferrure ; nous citerions le cheval de la belle statue de Marc-Aurèle au Capitole, conservée en entier ; les quatre chevaux qui se voient sur le portail de l'église de St-Marc à Venise, les mêmes qui furent trouvés à Rome dans les décombres de l'arc de Trajan, et que Constantin avait fait porter de Rome à Constantinople d'où les Vénitiens les tirèrent ; enfin plusieurs fragmens découverts à Herculanum, actuellement recueillis à Portici. J'observerai, en passant, que tous ces monumens sont évidemment travaillés de la même manière et avec la même méthode que nous avons remarquée et décrite dans notre rapport sur le fragment trouvé dans la Saône : ce qui confirme nos conjectures sur son antiquité et sur le temps de sa fabrication ; ils sont tous, comme lui, doublés intérieurement de plomb, d'étain ou d'une bronze moins fine que celle de la surface. Au dehors ils sont également réparés dans leurs soufflures avec de petites plaques équarries et ajustées en queue d'aronde. Il paraît enfin que dans les uns et dans les autres, le jet en fonte n'a pas été d'une seule pièce, mais par parties isolées, rassemblées ensuite avec beaucoup d'art.

Parmi les chevaux de marbre antiques qui subsistent en Italie, les plus considérables sont sans contredit ceux des statues des *Balbus* père et fils, qui ont été

trouvés dans le forum d'Herculanum et transportés dans la cour du château de Portici : ils ne sont pas ferrés.

On ne trouve également aucune trace de fers aux pieds des chevaux dans les bas-reliefs de la colonne trajane, quoique les plus petits détails paraissent exprimés dans ce prodigieux monument, d'autant plus authentique qu'il subsiste encore sur sa première base, découverte à trente pieds plus bas que le sol actuel de la ville de Rome. On voit encore dans cette ville plusieurs autres chevaux de marbre antiques qui sont dans le même cas, tels que celui du gladiateur, vainqueur à la course, qui est placé dans une salle basse du petit palais Farnèse, dit la *Farnesina*, si célèbre par les belles figures de Raphaël : aucun n'est ferré, et d'après l'attention particulière que j'ai apportée à vérifier ce fait sur tous les anciens monumens de l'Italie, je crois pouvoir avancer qu'il n'en est aucun où la ferrure soit exprimée.

Une observation d'un autre genre fortifie encore notre première opinion : les Napolitains sont de tous les peuples de l'Italie ceux qui ont le plus particulièrement conservé les usages des Romains ; leurs potiers et leurs faïenciers n'ont jamais abandonné les formes antiques ; la plupart de leurs ustensiles de ménage diffèrent peu de ceux des Romains ; les pieds napolitains, échantillés sur ceux qui ont été trouvés à Herculanum, ont été reconnus absolument conformes ; enfin les enfans à la mammelle, au lieu de hochets, portent encore au col une petite main d'ivoire, de corail ou d'argent, que les nourrices y attachent pieusement pour les préserver des maux de dents, ignorant que c'était un signe consacré au dieu Priape auquel les Napolitains vouaient anciennement leurs enfans ; mais dans le nombre des usages antiques

conservés parmi eux, celui de ne pas ferrer les chevaux de la campagne, et à la ville de ne ferrer le plus souvent que leurs pieds de devant, est un des plus remarquables et subsiste encore, quoique la ville de Naples soit presque toute en montagne et que les rues y soient pavées avec des laves très-dures et très-plates.

A tous ces faits on oppose des passages d'auteurs anciens qui paraissent néanmoins affaiblir les conséquences qu'il est naturel d'en tirer. M. Bourgelat, dans une note de son *Essai théorique et pratique sur la ferrure*, a rassemblé plusieurs autorités qui démontrent que les anciens la connaissaient. Homère et Appien parlent d'un fer à cheval, le premier dans le 15.e vers du onzième chant de l'Iliade (1), le second dans son livre *de bello mithridatico* (2). Suétone (*in Nerone*, cap. 30) dit que le luxe de cet empereur était tel qu'il ne voyageait jamais sans avoir à sa suite mille voitures traînées par des mules dont les fers étaient en argent (3).

(1) Ce passage de l'Iliade doit, ce nous semble, être retranché de ceux qu'on allègue pour prouver que les anciens ont pratiqué la ferrure des chevaux. Voici, en effet, comment il est rendu dans l'élégante et fidèle version que notre confrère M. Dugas-Montbel a donnée du prince des poètes : « Du sein de la plaine s'élèvent des » nuages de poussière sous les pas bruyans de chevaux. » L'expression grecque qui répond à celle de *pas bruyans*, ne suppose pas nécessairement que les chevaux dont il s'agit, eussent les pieds ferrés. B.

(2) Appien se sert du mot *hypodéma* qui répond au *solea* des latins. B.

(3) *Nunquam carrucis minus mille fecisse iter traditur, soleis mularum argenteis.*

Pline (1) assure que les fers de celles de Poppée, femme de Néron, étaient en or. Catulle (2) compare un homme indolent et paresseux à une mule dont les fers sont arrêtés dans une boue épaisse et profonde.

On est donc forcé de conclure, avec l'auteur de l'*Essai sur la ferrure*, que les Romains la connaissaient (3), quoique les artistes ne l'aient pas exprimée dans les grands monumens; mais je crois que l'on peut en inférer aussi que de leur temps elle n'était pas d'un usage aussi ordinaire que du nôtre, et qu'ils y attachaient beaucoup moins d'importance. C'est ainsi qu'on peut expliquer le silence des auteurs économiques et vétérinaires sur cet objet. Il est vraisemblable qu'à l'exemple des Napolitains, les Romains ne ferraient guère leurs chevaux destinés aux travaux de la ville, et seulement ceux qui étaient employés à leurs voyages et à parcourir ces fameuses voies Appienne et Flaminienne, qui étaient pavées de laves jusqu'à 50 lieues au-delà de Rome et qui subsistent encore dans quelques parties. On doit remarquer que, dans les passages des auteurs ci-dessus

---

(1) Lib. XXXIII, c. II. *Poppæa conjux Neronis principis delicatioribus jumentis suis soleas ex auro quoque induere.*

(2) Carm. XVII.

Et supinum animum in gravi derelinquere cœno :
Ferream ut soleam tenaci in voragine mula.

(3) Un grand nombre de savans et notamment Fabretti pensent que les ancieus ne connaissaient pas la ferrure telle qu'on la pratique de nos jours. Suivant eux, les *soleæ* étaient des espèces de chaussures qu'on liait aux pieds des chevaux, et non des fers qu'on y clouait, comme nous le faisons. B.

cités, il n'est question que de mules et non de chevaux. Peut-être en effet ne ferrait-on que les mulets (1).

II.

L'autre note qui nous reste à vous communiquer présente un objet plus important, concernant la jambe de bronze trouvée dans la Saône et la possibilité d'avoir les restes de la statue.

En vous rendant compte de nos recherches sur le monument auquel elle paraît avoir appartenu, nous parlâmes d'un autre fragment de bronze, d'un pied d'homme que nous avions examiné dans le cabinet du collége de la Trinité. Il est chaussé à l'antique et tient à une portion du bas de la jambe. D'après les renseignemens qu'on nous avait donnés, nous annonçâmes que ce pied avait été trouvé 50 ans auparavant, lors des fouilles que l'on fit pour la fondation des cinq maisons qui sont au couchant de la place de Bellecour; nous remarquâmes que le travail en était inférieur à celui de la jambe du cheval, qu'il ne paraissait pas avoir été coulé en fonte comme elle, mais composé de pièces de platinage, appliquées de la même manière que celles des parties réparées dans la jambe de cheval; nous exposâmes qu'un trou carré qui se remarque sous le talon du

(1) Notre collègue, M. Grognier, a composé sur le sujet qui n'est ici qu'effleuré, un mémoire *ex professo* qui a été lu à l'académie de Lyon. Il a aussi traité la même question dans l'examen qu'il a fait de l'*Essai sur la ferrure* de Bourgelat, pag. 137 et suiv. de la *Notice historique et raisonnée* qu'il a publiée en 1805, sur ce célèbre fondateur des écoles vétérinaires. B.

pied d'homme, annonçait qu'il avait appartenu à une statue pédestre, ce trou paraissant destiné à recevoir un tenon pour le fixer ; nous ajoutâmes que nous n'avions pas trouvé de proportion entre ce pied et la jambe de cheval ; que le cheval de bronze devait avoir 5 pieds, et que la grandeur de l'homme, calculée sur la longueur de son pied, serait de sept pieds forts ; qu'en conséquence, le cheval aurait une taille naturelle, et que l'homme serait gigantesque ; qu'enfin, quoique les Romains se servissent de chevaux d'une race légère, la disproportion de l'homme au cheval ne devait jamais se supposer aussi grande ; nous conclûmes que ces deux morceaux d'antiquité n'avaient point de relation entre eux.

En parcourant un des registres de notre ancienne académie des sciences et belles-lettres, j'ai été fort étonné d'y lire ce qui suit : « *Séance du* 5 *avril* 1740. Le » P. de Colonia a fait part à l'académie d'une découverte faite récemment dans le jardin des religieuses de » Ste. Claire de cette ville : on a trouvé, à vingt-huit » pieds dans la terre, une jambe de bronze qui paraît » avoir fait partie de la statue colossale d'un soldat » romain, qui doit avoir neuf pieds de hauteur. La » jambe a la chaussure des soldats, appelée *caliga ;* elle » est de cuivre rouge et pèse 12 livres. Le piédestal sur » lequel la statue était posée, a été trouvé en même » temps : c'est une masse de plomb du poids de 42 liv. »

La jambe de bronze dont parlait le P. de Colonia, est-elle ce même pied qu'on voit aujourd'hui dans le cabinet du collége, qui était alors sous sa direction ? J'ai de la peine à le croire ; son récit ne s'accorde nullement avec les informations que nous avons prises sur

le temps et le lieu de la découverte du fragment qui se voit au collége. Il y a plus : ce n'est point une jambe, mais un pied avec une petite portion de jambe, sur laquelle on distingue, à la vérité, comme au fragment du P. de Colonia, une chaussure à l'antique. D'ailleurs, elle nous a paru de cuivre jaune, et non de cuivre rouge. Nous tâcherons d'éclaircir ces faits, mais quoiqu'il en soit, il reste pour certain, suivant le récit du P. de Colonia, qu'on trouva en 1740, dans le jardin des religieuses de Ste. Claire, un bronze antique : voilà ce qu'il nous importe de savoir. Notre fragment a été déterré à 50 pas de là sur les bords de la Saône : si cette proximité n'établit pas un rapport entre la jambe de cheval et la statue colossale du cavalier, elle annonce du moins que cette partie de la ville fut autrefois un lieu remarquable par les monumens dont on a retrouvé des morceaux (1) ; qu'en faisant de nouvelles fouilles dans les environs, on doit se flatter d'en découvrir les restes, et que cette découverte devient d'autant plus intéressante que ces monumens sont très-considérables par leur travail, par leur grandeur et par la date du temps où ils paraissent avoir été élevés.

---

(1) On a découvert en différens temps plusieurs pavés en mosaïque dans les environs, notamment sur le rempart ; et M. Perrache m'a dit avoir le pied d'une statue de marbre antique, trouvé, il y a peu d'années, près de Ste. Claire.

STATISTIQUE.

ST-MARTIN EN HAUT OU DES ANNEAUX.

Cette commune, déjà très considérable avant la révolution, l'est devenue davantage par la réunion qui y a été faite, en vertu d'un décret du 5 février 1814, de tout le territoire qui composait celle de Rochefort; aussi est-elle maintenant l'une des plus étendues et des plus populeuses du canton.

Le village principal est perché presqu'à la cime de la chaîne de montagnes qui sépare le bassin du Rhône de celui de la Loire, sur le versant occidental, à six kilomètres nord-est de St-Symphorien-le-Château. Cette position est avantageuse aux habitans, en ce qu'elle leur procure un climat salubre et des aspects infiniment agréables.

Cette commune porte le nom de *St-Martin*, à cause de son église qui est sous ce vocable (1). Son surnom *en haut*, est une corruption de celui des Anneaux, *de Annualibus*, qu'elle avait anciennement : pendant la révolution on l'appelait *Martin l'Espérance*.

A peu de distance du bourg est une maison assez vaste, accompagnée d'un enclos spacieux, dans laquelle

(1) Le clocher, bâti en 1530, s'écroula, ainsi qu'une partie de la nef, en 1753; on les reconstruisit en 1756: le chapitre y contribua pour une somme de 7683 liv. 10 s. Déjà en 1667 on avait réparé le chœur qui menaçait ruine et élevé une sacristie.

est établie une communauté ou association volontaire d'une vingtaine de personnes du sexe, occupées à apprendre aux jeunes filles à lire et à écrire; on y reçoit aussi des pensionnaires. Parmi les dames de l'association, il en est qui sont à même de donner à leurs élèves une éducation distinguée. Une école des frères de la doctrine chrétienne remplit à l'égard des garçons le même objet; des clergeons attachés à l'église contribuent à la pompe du culte; on leur enseigne les élémens de la langue latine; il est déjà sorti de cette institution une foule d'élèves destinés au sacerdoce. Ces établissemens utiles, qui répandent tant de bienfaits sur la classe pauvre, en lui fournissant les moyens de s'instruire, sont dus au zèle de M. le curé *Animé*. Le peuple n'est malheureux que par l'ignorance : coopérer à le tirer de cet état, c'est lui rendre le service le plus signalé.

Les opérations du cadastre classent de la manière suivante la surface de cette commune : en terres, jar-

dins ou emplacemens bâtis . . .	2287 h	05 ar.	
En prés et pâtures	851	52	30
En bois de toute nature . . .	611	93	
En terres vaines et vagues . .	4	63	50
Total	3755	13	80

On compte 561 maisons et 13 usines. Cette masse de propriété a été évaluée, savoir : les objets non bâtis à 64,391 fr. 70 c.; le surplus à 4530 fr. Total 68,922 f. 20 c. Ce revenu à supporté, en 1826, une contribution foncière répartie en 480 articles de 21,189 f. 86 c.

La commune a encore été taxée en contribution personnelle et mobilière sous 348 cotes. . 3,730 f. 95 c.

En contribution personnelle sans mobilier, divisée en 59 articles. . . . 224 20

Pour portes et fenêtres, en 476 articles. 673 17

Et pour patentes, en 25 cotes . . 184 15

Total en principal et centimes additionnels . . . . 26,002 f. 33 c.

Elle ne payait, en 1786, pour taille, capitation, vingtièmes, que 17,299 f. 12 c.

Sa population est d'environ 2,600 âmes. En 1658 on comptait à St-Martin 1000 communians, et à Rochefort de 60 à 65.

En 1786, elle était, selon M. Messance, à St-Martin, de 1,925 individus, et à Rochefort de 175. Total 2100.

Le relevé des tables décennales du 22 septembre 1792 au 22 septembre 1802, de celles du 1.er janvier 1813 au 1.er janvier 1823, et des registres de l'état-civil, en 1825, donnent les résultats qui suivent :

1.re *période.*

	Garçons.	Filles.	Total.	Terme moy.
Naissances.	375. . .	360. . .	735. . .	73 1/2
Décès . . .	298. . .	249. . .	547. . .	54 7/10
Mariages. .	». . .	». . .	105. . .	10 1/2

2.e *période.*

Naissances.	500. . .	418. . .	928. . .	92 4/5
Décès . . .	393. . .	329. . .	722. . .	72 1/5
Mariages .	». . .	». . .	210. . .	21

Année 1825.

Naissances. . .	43. . .	47. . .	90.
Décès	28. . .	18. . .	46.
Mariages . . .	». . .	». . .	13.

Ce tableau sert encore à établir que la population des communes rurales qui avait éprouvé une augmentation très sensible pendant la deuxième période, semble maintenant subir un mouvement rétrograde.

Le bétail entretenu dans cette commune, consiste en 130 bœufs, 600 vaches, 10 chevaux de selle, 30 de trait, 4 ânes, 2 mulets, 1800 moutons, 300 chèvres, 70 cochons.

Il y a moins de cinquante ans que cette paroisse ne produisait que de l'avoine et un peu de seigle; les progrès de l'agriculture s'y sont développés avec avantage, et l'on y récolte aujourd'hui du froment. Les prairies sont bien soignées, le trèfle y est aussi en usage, en sorte que les habitans trouvent dans les bestiaux que l'abondance du fourrage leur permet d'engraisser, de nouveaux moyens d'aisance.

Depuis long-temps il se tient chaque année quatre foires à St-Martin : la première, le mardi qui précède le mardi gras; la deuxième, le 6 mai; la troisième, le 10 août, et la quatrième, le 9 décembre; elles sont très-fréquentées, surtout par les marchands de bestiaux et les bouchers; mais depuis le retour de l'ordre, on a établi un marché le lundi de chaque semaine, qui attire beaucoup de monde, il abonde surtout en denrées de ménage, comme beurre, œufs, volaille, fromage, etc.; les coquetiers viennent se pour-

voir de ces objets qu'ils revendent ensuite à Lyon : on y trouve aussi de l'œuvre, du fil et de la laine du pays. Depuis que ce marché existe, on a organisé à St-Martin des filatures de laine et des ateliers de draperie. Une branche d'industrie introduite dans une contrée, est presque toujours, lorsqu'elle s'y acclimate, l'occasion de nouvelles ressources, parce qu'elle fonde l'émulation, qui donne aux talens tout leur essor.

On a fait dernièrement des fouilles dans la partie de la commune appelée *la bassecour*, dans l'espoir d'y découvrir du minerai de plomb ; mais les indications ayant été trompeuses, les recherches ont cessé.

Non loin du bourg, du côté de l'est, sur un monticule élevé et entouré de bois, dans une position extrêmement pittoresque, est le château de la Bâtie-Chavagneux ; le plateau sur lequel il repose est peu spacieux, mais l'âpreté de ses abords, les eaux qu'on a dirigées sur ce point, les précautions qu'on a prises pour en rendre l'accès difficile, ne laissent aucun doute que ce n'ait été anciennement un poste militaire de quelque importance.

Poncet de la Bâtie, damoiseau, fils de défunt Ainard de Rochefort, chevalier, fit hommage de ce château de la Bâtie, dans le mois de juin 1283, à Guichard de St-Symphorien, prévôt des obéanciers de Rochefort, sous la condition que cette soumission à l'église ne nuirait point au fief qu'il pouvait devoir au comte de Forez et à Gaudemard de Jarez.

Hugonet de Chavanne, damoiseau (1), était seigneur du fief de la Bâtie en 1390 ; il vendit, le 16 mars de la même

---

(1) C'est sans doute de ce Chavanne qu'est dérivé le nom de Chavagnieu donné au fief dont il était propriétaire.

année, à M. Gilet d'Albon, obéancier de Rochefort, toute la juridiction et seigneurie qu'il possédait dans le mandement et château de Rochefort, soit à cause de sa maison forte de la Bâtie, soit en vertu des droits que lui avait conservés l'accord de 1302, dont nous parlerons. Noble Richard de la Folliade, au nom de Simonne de Gras, sa femme, propriétaire de la moitié du château de la Bâtie, fit le fief au chapitre pour cette propriété, le 23 août 1470, à genoux, sans capuce ni ceinture. Pierre de Chavanne remplit ce même devoir en 1392, pour la portion qu'il avait à ce même château, ainsi que Menard de Chavanne en 1406.

Ce manoir seigneurial jouissant du droit de justice, a appartenu pendant plus d'un siècle à l'une des branches de la famille de Camus ; il a ensuite passé au marquis de la Roque-Pluvinel.

Le hameau de la Chèvre dépendait de la justice de Saconay.

Rochefort n'est distant de St-Martin que d'un quart de lieue, au nord de cette commune. Sa petite église, dédiée à St-Laurent, n'est plus desservie que par le curé de St-Martin. Auprès de cet édifice, sont les ruines d'une ancienne forteresse, chef-lieu d'une baronnie dépendante du comté de Lyon, composée des paroisses de Rochefort, St-Martin-en-haut et Duerne. Le chapitre faisait administrer la justice, avant la révolution, dans le château de Rochefort ; il y avait même un notaire établi dans le village, mais cette résidence a été abandonnée.

La terre de Rochefort a appartenu très-anciennement à une famille du même nom. Le chapitre de l'église de Lyon ayant acquis, par l'échange de 1173, avec le

comte de Forez ; le haut fief de cette commune, chercha peu à peu à s'y créer des droits et un domaine utile.

Reynaud de Forez, archevêque de Lyon, acheta d'abord la seigneurie de ce château, ainsi que son obituaire l'indique. Par un acte du mois de mars 1255, Etienne de Lymans, trésorier du chapitre, agissant au nom de ce corps illustre, obtint de Ponce Ferratier, citoyen de Lyon, la cession de tous les droits et usages que ce même Ponce avait achetés dans le mois de juillet 1254, d'Albert Meschin de St-Galmier, clerc de l'église de St-Just, moyennant 620 liv. viennoises, soit dans le château, *seu villa de Rupe forti*, soit dans le mandement, surtout dans les paroisses de Duerne et de St-Martin-des-Anneaux, même ce qui était tenu en fief de lui.

Guillaume de Monteux, damoiseau, reprend en fief, par acte du mois de mai 1277, des obéanciers de Rochefort, Guichard de St-Symphorien, prévôt de Fourvière, et Pierre de Augusta, archidiâcre, des servis et le moulin *del Rater*, moyennant le bénéfice de 12 liv. viennoises.

Hugues Arrici, chevalier, fait hommage, le 6 des kalendes de juillet 1283, aux obéanciers du même lieu, de tous les biens qu'il a dans le château de Rochefort.

Par un acte du mois de mars 1266, Ponce de Rochefort, chevalier, règle par la médiation de Milon de Vaux, doyen de l'église de Lyon, et de Pierre de Malvoisin, chevalier, avec les obéanciers, les droits de haute justice qui lui appartiennent dans le château et le mandement de Rochefort ; la punition des malfaiteurs par le dernier supplice, demeure réservée aux obéanciers, mais à la charge de prendre l'avis de *Ponce*, dans le jugement de condamnation ; si le coupable était sujet de ce dernier,

il lui était permis de le garder jusqu'à la preuve acquise du délit, à la charge de le remettre aux officiers des obéanciers pour lui infliger la peine; si elle était commuée en amende, les trois-quarts en appartenaient aux obéanciers, et le quart à Ponce. Il en était de même pour toutes les autres punitions pécuniaires. Ponce de Rochefort se reconnut pour toutes ces choses homme-lige des obéanciers.

Autre Ponce de Rochefort, fils et héritier d'Arnaud, petit-fils de celui qui avait souscrit le traité de 1266, vend au chapitre de l'église de Lyon et à son doyen, par acte du mois de décembre 1301, tout ce qu'il possède dans le mandement de Rochefort, moyennant 100 liv. viennoises. Le vendeur se soumit à faire ratifier l'acte par Jean son fils, aussitôt qu'il deviendrait majeur. Phélicia, épouse de Ponce, l'approuva. Jean d'Ampuis, moine d'Ainay, Guigon Malamoschi, chevalier, Pierre de Chaysseu et la Guespe Delaye, damoiseaux, furent les témoins de ce contrat.

Le 4 des kalendes de juillet 1312, Jocerand et Girinet de Rochefort, damoiseaux, font hommage au chapitre de divers biens qu'ils possèdent en franc aleu à Rochefort, Thurins et Rontalon, moyennant 50 liv. viennoises.

Un accord passé sous le sceau de Pierre d'Eschalon, official, le dimanche de la passion 1302, dans l'hôtel de la précenterie, à Lyon (1), entre Aimon de Quarts, précenteur, Hugues de St-Symphorien et Anthelme

(1) Une délibération du chapitre, du mois de juillet, même année, porte qu'il avait été dépensé 120 fr. de la fondation de Ponce de Vaux, pour réparer le château de Rochefort.

Rigaud, chanoines de l'église de la même ville, obéanciers de Rochefort, d'une part; religieux frère Artaud de St-Romain, commandeur de l'hôpital de St-Jean de Jérusalem, à Chazelles, d'autre part; noble Arnulphe de Fontanays, chevalier, Hugue de Chavanne, Ponce de Rochefort, Guillaume de Montelz, damoiseaux, et les autres nobles et vavasseurs (arrière-vassaux) de Rochefort, encore d'autre part, au sujet de la juridiction sur quelques parties de ce mandement, contient des dispositions si remarquables sur les usages de ces temps de féodalité, que j'ai cru devoir les consigner ici. Il fut stipulé : 1.° que toute punition corporelle, soit de mort, soit de mutilation de membres, émanerait des officiers des obéanciers; mais que les amendes ou commutations de peines seraient divisées : une moitié appartiendrait à ceux-ci, l'autre, au seigneur sur la terre duquel le délit aurait été commis; 2.° que chacun des seigneurs pourrait faire arrêter ses délinquans sur sa terre, à la charge de les renvoyer aux juges des obéanciers pour les cas de haute justice; 3.° que chacun des seigneurs conserverait juridiction et profit sur son sujet, pour le guet et garde; 4.° qu'ils ne seraient point tenus de l'évasion des prisonniers ni du mal jugé, à moins qu'il n'y eût dol; 5.° que les obéanciers ou leur châtelain donneraient seuls les mesures du blé, vins et choses vénales qui se débiteraient dans le mandement; 6.° que les objets donnés en gage, seraient vendus publiquement au mieux offrant, sous l'orme de la place, un jour de dimanche, de l'autorité des obéanciers, et que, s'il ne se présentait aucun enchérisseur, il serait loisible de les porter ailleurs les autres jours; 7.° que la connaissance des délits commis par les hommes et les femmes justiciables

du commandeur et des nobles, surprises en adultère, appartiendrait de plein droit aux obéanciers; mais que si la peine était convertie en une amende, le montant en serait partagé entre eux (1); 8.° que les trois jours pendant lesquels les vassaux devraient travailler à réparer les murs du vieux château, seraient choisis dans l'intervalle de la fête de St-Michel (29 septembre) au carnaval; qu'ils ne pourraient l'être à une autre époque qu'en cas de nécessité absolue; 9.° que les vassaux du commandeur et des nobles, demeurant hors la ville, ne pourraient être contraints par les obéanciers ou leur châtelain, à payer le vingtain du château et bourg de Rochefort, à faire guet et garde, ni à les suivre à cor et à cri, si ce n'est pour la défense du château et mandement de Rochefort; mais qu'ils seraient tenus de se rendre aux maisons fortes du commandeur et des nobles, s'il y avait quelque chose à faire; 10.° que le commandeur et les nobles pourraient, aussi bien que leurs gens, mener et faire conduire à Rochefort, en temps de guerre, leurs meubles, à la charge de se soumettre, dans ce cas, à la cour et juridiction des obéanciers, qui seraient obligés de les aider et de les dé-

(1) Une sentence du juge ordinaire de Rochefort, du 15 mai 1391, condamne un homme et une femme, convaincus d'adultère, à courir et trotter nus depuis la prison jusqu'aux confins de la juridiction. *Ordinamus fere currendos et trotandos nudos a dictis carceribus Rupis fortis in quibus detinebantur prisonnarii usque ad finem juridictionis.... Et hoc juxta morem solitum et hac ratione et ex causâ dicti adulterii commissi, notorie et publice per eosdem reos.* L'obéancier commua la peine en une amende de 60 sous, dont les condamnés souscrivirent, le 19 du même mois, une obligation.

fendre ; 11.° que le châtelain, juge ou prévôt, établi à Rochefort, jurerait à son avènement, entre les mains des nobles, l'un d'eux recevant le serment, d'observer le traité en tous ses points, et que les nobles en feraient autant dans les mains du juge. Présens à l'acte Jean de Condrieu, dit Mellier, Pierre de Genas et Barthélemi de la Poype, clercs de l'église de Lyon.

Ce traité fut confirmé, le 13 janvier 1395, par le chapitre et les obéanciers de Rochefort, et par frère Robert de Châteauneuf, commandeur de Chazelles et de Saulzy; il fut de nouveau arrêté que les hommes de la commanderie ne contribueraient pas à la garde ni aux réparations du château de Rochefort, mais seulement à celles des maisons du commandeur, à l'exception des trois jours entre la St-Michel et le carnaval, qu'ils étaient obligés d'aider de leur personne pour la construction et la réparation du vieux château et bourg de Rochefort.

L'accord de 1302 avait éprouvé des difficultés. Girard de Villeneuve, clerc du roi, citoyen de Lyon, possédait des biens à Rochefort, il voulut se soustraire à l'autorité du chapitre ; cependant il finit par se soumettre. Un acte intervenu entre lui, Guillaume de Thurey, doyen de l'église, et le chapitre, le 6 novembre 1342, termina leurs différends. Villeneuve reconnut que les obéanciers avaient toute juridiction sur son tènement et ses hommes dans l'étendue du mandement de Rochefort, que ceux-ci étaient tenus de suivre le cor et le cri des obéanciers, sous la condition que leurs bans et amendes, jusqu'à sept sols, lui appartiendraient; que celles qui excéderaient cette somme, jusqu'à 60 sols, se partageraient, et que celles au-dessus, seraient aux obéanciers. Jeannette, femme de Girard, ratifia l'acte, que

souscrivirent Pierre de Vergeyo et Pierre de St-Julien, notaires publics.

Un arrêt du parlement de Paris, du 19 décembre 1380, condamne, sur la demande du chapitre, plusieurs de ses vassaux de Rochefort, de faire guet et garde, et de travailler à réparer le château, attendu, est-il dit, que les ennemis se montrent dans la contrée. L'arrêt dispose même qu'il sera exécuté par provision à cause du danger. Cette indication confirme ce que nous a transmis l'histoire, qu'après la mort de Charles V, arrivée le 16 septembre de la même année, il se manifesta des mouvemens dans presque toutes les provinces du royaume. La minorité des rois est presque toujours pour les peuples un temps de calamités.

Un procès-verbal du 6 novembre 1417, fait par André Chevrier, citoyen de Lyon, commissaire nommé par le bailli de Mâcon, pour visiter les forteresses du Lyonnais, en exécution des lettres patentes du roi Charles VI, du 31 août précédent, constate qu'il a examiné soigneusement le château de Rochefort, indique les réparations qu'il s'agit de faire, et ordonne aux habitans d'y travailler sans délai; il défend au surplus au châtelain d'y laisser entrer aucun ennemi du roi.

Cette mesure était occasionée par la triste situation où se trouvait la France. La réunion qui eut lieu cette année, entre la reine Isabeau de Bavière et le duc de Bourgogne, donna naissance à différens partis. Le roi des Romains menaçait Lyon, l'anarchie la plus complète désolait le royaume: cet état malheureux dura plus de vingt années; la fidélité des Lyonnais envers Charles VII ne se démentit pas un seul instant dans cette longue période, et cette persévérance fut utile à la province.

Les fonctions de châtelain de Rochefort avaient été jugées si importantes, que l'on avait attribué à celui qui en était pourvu, entre autres droits, une portion de dixme, appelée de la Châtellenie ou de la Fargine, laquelle se levait au Massage de chez Gervais et autres lieux circonvoisins. Hector Faure, bourgeois de Lyon, capitaine châtelain, et lieutenant de juge de Rochefort, s'en désista par acte du 28 avril 1703, en faveur du mansionnaire, et le chapitre approuva cette disposition.

Rochefort, chef-lieu d'une baronnie, pourvu d'un siége de justice, abrité par une forteresse importante, ayant des mesures particulières, est bien déchu de ce qu'il était autrefois; il ne présente plus que des ruines et les lambeaux de son ancien lustre. Des chaumières remplacent aujourd'hui les demeures gothiques des fiers paladins à qui la garde du château était confiée.... Ainsi le temps, dans son cours, apporte de notables changemens.

St-Martin a pris, au contraire, une plus grande consistance; il a absorbé dans son enclave Rochefort, duquel il dépendait auparavant. Nous avons recueilli peu de renseignemens sur son ancien état, mais ce peu doit être révélé; car c'est en étudiant le passé, que l'on se forme des règles sûres pour se guider dans l'avenir.

Nous trouvons qu'au mois de septembre 1301, Guillaume Baras, damoiseau, vendit à Pierre Deville, citoyen de Lyon, divers cens, droits et usages qu'il possédait en franc aleu dans la paroisse de St-Martin-des-Anneaux; que le 15 juillet 1323, dame Clémence, veuve de Hugues de Chavanne, damoiseau, et Jean de Chavanne, son fils, aliénèrent à Jean d'Ambronay, trésorier de l'église de Lyon, plusieurs cens et servis dans la même paroisse,

moyennant 42 liv. viennoises bonnes ; que le 8 mai 1351, Pierre de Sancieu, perpétuel de l'église de St-Paul et curé de St-Martin, accorda à Menard de Chavanne, damoiseau, la faculté de retraire quelques servis qu'il avait vendus à Clément Ferroyl, aussi perpétuel de St-Paul ; que le 6 décembre 1397, Hugonet de Chavanne, seigneur de la Bâtie, passa vente à Simon et Pierre Charpin, tabellions publics, moyennant 7 liv. 5 sols tournois, valant sept francs d'or et le quart d'un autre, d'un cens de six sols viennois et deux ras d'avoine, à percevoir sur la paroisse de St-Martin-des-Anneaux, et dépendant du fief des doyen et chapitre de l'église de Lyon ; que le 22 mai 1482, noble homme Louis de Bron, damoiseau de Riverie, chambellan du roi, concéda aux habitans du lieu de Piney et à ceux qui leur succéderaient, en reconnaissance des services qu'ils lui avaient rendus, la permission de mener paître leurs bestiaux au bois appelé *le grand Malleval*, sis à St-Martin-en-haut, sous une rente annuelle de 18 liv., et à la charge du servis au seigneur direct ; que le 14 mars 1485, Guidon Bourgeois, curé de St-Martin-des-Anneaux et sacristain de l'église de Lyon, traita avec le même Louis de Bron, au sujet de la portion de dixme que ce dernier levait à St-Martin et que le curé soutenait lui appartenir. Les parties convinrent que Louis de Bron continuerait à jouir de sa portion de dixme, à la charge de payer au curé cinq sétiers de blé de tous grains, mesure de Rochefort, sans préjudice de deux bichets de seigle et deux ras d'avoine, dus au chapitre, lequel ratifia ce traité le 17 du même mois. Enfin, que le chapitre accorda, le 11 août 1695, à Raymond de Madière, écuyer, conseiller honoraire en la sénéchaussée

et présidial de Lyon, propriétaire d'une maison appelée *la Carrière*, sise à St-Martin, la permission de faire construire trois autres tours à sa maison qui en avait déjà une, afin de lui donner plus de régularité, sous la condition néanmoins de ne faire mettre aucunes meurtrières, créneaux et girouettes, et de ne prétendre aucun droit ni marque seigneuriale. Ainsi la féodalité expirante cherchait encore à retenir quelques débris de ses anciennes prérogatives.

J'ai déjà signalé d'une manière honorable le caractère des habitans de St-Martin : j'ajouterai que les orages de la révolution n'ont fait que développer avec plus d'énergie leurs heureuses qualités. Pieux, hospitaliers, amis de l'ordre, loin de céder aux séductions du siècle, ils n'ont laissé aucune infortune sans secours ; on les a vus s'exposer dans nombre de circonstances aux épreuves les plus cruelles pour sauver des malheureux qui s'étaient confiés à leur foi. Rien n'était capable d'ébranler leur généreux dévouement ou de ralentir leurs démarches. Cette conduite est d'autant plus digne d'éloges, que la commune était soumise à une dixme très-élevée, qui s'étendait même sur les agneaux et les porcs, à des impôts accablans et à des droits seigneuriaux extrêmement onéreux. Les temps de tribulation sont ceux où apparaissent, au milieu des plus grands crimes, les plus grandes vertus ; il est glorieux pour la commune de St-Martin de n'avoir à rendre compte que de bonnes actions.

En 1815, une compagnie formée à Lyon pour la défense du trône, sous le titre de chasseurs d'Henri IV, commandée par le comte d'Espinchal, vint occuper St-Martin-en-haut à la fin du mois de mars ; mais un détachement de gendarmes, mis à sa poursuite, s'étant présenté, les chasseurs qui n'étaient pas en force, se retirèrent dans les bois, d'où ils gagnèrent l'Auvergne.

STATISTIQUE – LANGAGE.

Nouvelles additions et corrections pour le Dictionnaire du mauvais langage, et remarques de grammaire et d'étymologie sur quelques expressions qui sont ou qui ont été usitées à Lyon.

Aigue, eau. C'est un terme patois. Le Duchat, sur un passage de Rabelais (1), I, 24, où l'on trouve *du vin aigué* pour *du vin mêlé d'eau*, dit qu'il est usité dans une partie de la Gascogne et à Lyon, où les bateliers disent : Beau rousseau, voulez-vous passer l'*aigue*, pour dire la rivière. Il aurait pu ajouter que cet ancien mot est resté dans quelques noms de ville, tels qu'*Aigues-mortes*, *Aigues-vives*, *Aigueperse*, *Aiguebelle*, et qu'on le reconnaît encore dans les mots *aiguière*, *aiguade*, *aigue-marine*, etc.

Ainai, nom d'un quartier ou paroisse de Lyon, qui s'appelait autrefois *Athanacum*. C'était le siége d'une très-ancienne abbaye qui a subsisté jusqu'à la révolution. *Athanacum*, suivant les uns, dérivait du grec *athanatos*, immortel, par allusion aux martyrs immolés en cet endroit ; suivant les autres, c'était une corruption d'*Athenæum*. On croit que l'église d'Ainai est bâtie sur l'emplacement de l'antique Athénée. Dans un curieux

(1) On peut d'autant mieux citer Rabelais dans un dictionnaire du langage lyonnais, que cet auteur a habité Lyon où il fut pendant quelque temps médecin de l'Hôtel-Dieu, et qu'on rencontre dans ses ouvrages de nombreux souvenirs de son séjour dans notre ville. On compte faire de ce dernier point le sujet d'un mémoire particulier.



mémoire sur les *Cryptes*, *églises et chapelles de la ville et faubourgs de Lyon*, placé à la tête de l'*Almanach* de cette ville de 1755, on donne, pag. 19, une autre étymologie du nom d'*Ainai*, qui est singulière et que je n'ai vue nulle autre part : « C'est la célèbre abbaye » des *deux rivières* de Lyon, en latin *amnis et amnis*, » et par abbréviation gauloise, *Ais n ais*, et dans la » suite *Aisnai* ou *Ainai*. » *Credat judæus Apella.*

Anille, béquille, potence. Du latin *anilis*, de vieille.

Araire, selon Nicot, signifie charrue en lyonnais. On ne le dit plus. Il venait du latin *aratrum*.

Assolement est maintenant très-français et très-usité : on le trouve dans presque tous les ouvrages modernes d'agronomie, où il désigne l'ordre et les changemens de cultures qui conviennent aux terres, selon leurs diverses qualités. Cependant il ne figure pas dans le dictionnaire de l'académie : ce qui m'engage à le placer ici.

Bacon. Le Duchat, sur Rabelais, I, 15, dit que *bacon*, dans le Lyonnais, dans le Dauphiné, dans le Poitou et dans la Lorraine, de même qu'en Angleterre, signifie du lard. Je n'ai jamais entendu personne l'employer à Lyon.

Bariteau, blutoir ou bluteau. *Le prin bariteau*, le premier blutoir. Voy. plus haut pag. 11 et 15.

Beche, petit bateau couvert d'une toile, dont on se sert sur la Saône. Il est très-ancien : du Troncy l'a employé dans son *Discours du grand triomphe*

fait à Lyon, 1559, pag. 17, lign. 23-25 : Au mi-« lieu de la rivière de Saone toute couverte de petits » bateaux qu'ils appellent besches ; » et Paradin, dans ses *Mémoires de l'hist. de Lyon*, 1573, pag. 371, lign. 26-28 : « Auquel lieu se trouva grande multitude » de gondoles et *besches* chargées de diverses pièces d'ar-» tillerie. » M. Jouy, l'*Hermite en province*, tom. V, pag. 278, lign. 1, a sans doute voulu écrire ce mot ; mais son imprimeur a mis *buchers*.

Cabotin, mauvais acteur qui joue sur les théâtres de province. J'en ignore l'étymologie.

Canus ou *canu*, au féminin *canuse*, ouvrier en soie. Il est aussi adjectif : *le langage canu*. Il existe des chansons et d'autres pièces de vers écrites en ce langage. L'étymologie de ce nom m'est pareillement inconnue.

Carcabeau, relevé périodique et officiel du prix du blé, qui se faisait le samedi de chaque semaine à la Grenette par un des échevins. Voy. plus haut pag. 15.

Charabarat, nom qu'on donne ici au marché aux chevaux qui se tient tous les samedis dans la rue Vaubecour. M. Cochard, *Description historique de Lyon*, pag. 57, dit que ce nom vient sans doute de *chair à barat*, *chair trompeuse ;* et il ajoute : « *Barat*, dans le » vieux langage, signifie *tromper*. On sait qu'il n'est » pas de marchés où l'on soit plus exposé à être trom-» pé que dans ceux aux chevaux. » On lit ce qui suit dans le dictionnaire étymologique de Ménage, v.° *Barat*, où l'auteur diffère d'avec notre collègue sur le premier des deux élémens dont se compose le mot *charabarat :*

« Dans le Dauphiné, à trois lieues de Lyon, il y a une » chapelle appelée *la Chapelle de St-Hours*, aux envi- » rons de laquelle il y a cinq ou six maisons pour les » pélerins qui viennent en dévotion à cette chapelle, le » lundi de pâques et le lundi avant la St-Jean, pour » guérir de la sciatique et des maux de jambes et de » pieds. Ces jours-là, il y a en ce lieu une grande foire » de bestiaux, qui s'appelle *la foire de charabarat*, dont » le privilége est que, quelque tromperie qu'on fasse » dans le troc des animaux, on n'est point obligé de les » reprendre; et pour cela on crie par la foire: *Cha-* » *rabarat, qui a mal son dam.* Dans le langage du » pays, *charabarater*, signifie troquer..... *Charabarat* » a été formé de *carum* qui signifie *cher*, et de *barat*, » qui signifie *tromperie.* Les Italiens disent de même » *barattiere*, pour dire un homme qui trompe, et par- » ticulièrement au jeu. Ils disent aussi *barattare*, pour » dire changer, troquer, permuter..... »

Chevilliere (et non *chevillard*, comme on l'a imprimé dans l'*Hermite en province*, volume cité, pag 259), ruban de fil.

Cible ou *sible*, but, blanc. M. Cochard en a fait usage, *Archives du Rhône*, tome IV, pag. 283, lign. 22.

Craquelin, sorte de pâtisserie particulière à Lyon, qui ressemble à l'échaudé de Paris, quant au goût, mais dont la forme est différente. C'est une petite couronne garnie de pointes. Le verbe *craquer*, qui est une onomatopée, paraît être la racine de ce mot.

Douane est un mot français. Je ne l'enregistre que pour noter que, d'après Spelman, cité par Ménage

dans son dictionnaire étymologique, il est d'origine lyonnaise.

Eminent, pour *imminent*. Un danger *éminent*. C'est une faute grossière et assez commune.

Enquelin, pour *inquilin*, du latin, *inquilinus*, *quasi incolinus*, locataire, voisin, habitant la même maison.

Equevilles, balayures. On trouve *escuvilles* dans un de nos actes consulaires, daté du 24 novembre 1590. De l'italien *Scoviglia* qui, à son tour, dérive peut-être du latin *quisquiliæ*. Voy. La Monnoye, *Gloss. bourguignon*, v.° *Equeville*. On a dit dans un article de journal sur l'ouvrage de M. Molard que ce mot venait plutôt de la phrase latine, *tolle hæc vilia :* c'est un badinage.

Etagère, rayon d'armoire ou de bibliothèque. M. Cochard, *Description historique de Lyon*, pag. 118, lign. 20.

Ferain (pain). J'en ai indiqué la signification et l'étymologie plus haut, pag. 10.

Fourvière, montagne ou colline très-élevée qui domine la ville de Lyon, et où se trouve une chapelle célèbre dédiée à la Sainte Vierge. On croit communément que *Fourvière* est une corruption de *forum vetus* ou de *forum Veneris*. Voyez tous nos historiens. Besian Arroy, *Traité des usures*, Lyon, P. Guillimin, 1674, pag. 75, le fait venir de *forum boarium*, marché aux bœufs : suivant cet auteur, le marché aux bestiaux qui se tient actuellement à St-Just, se tenait autrefois sur le sommet de Fourvière.

Gapian, nom par lequel on désigne à Lyon un employé de l'octroi ou des autres contributions indirectes. On en donne l'étymologie suivante qui n'est sans doute qu'une plaisanterie : lorsqu'on voulut établir les droits d'entrée à Lyon, on ne put trouver personne qui consentît à se charger de leur perception. On fut obligé de faire venir des gens de *Gap* : de là *gapian*.

Goyarde, serpe, serpette.

Houche, taille de boulanger ou de boucher. Peut-être du latin *sulcus*, trace, sillon.

Houcher, tourner sens dessus dessous, par un mouvement brusque du bras, ce qui est dans un plat, dans une casserole ou dans une poêle, quand le mets étant cuit d'un côté, on veut le faire cuire de l'autre. *Houcher* une omelette, un *matte-faim*. Voy. ce dernier mot dans le dictionnaire de M. Molard, qui a omis *houcher* dans le sens que je viens d'indiquer.

Mache-croute. « Ainsi vindrent (les Gastrolatres) » devers messere Gaster, suivans ung gros, jeune, puis- » sant ventru, lequel sus un long baston bien doré, » portoyt une statue de bois mal taillée et lourdement » paincte telle que la descripvent Plaute, Juvenal et » Pomp. Festus. A Lyon, au carnaval, on l'appelle Mache- » crouste : ils la nommoyent Manduce. C'estoyt une effigie » monstrueuse, ridicule, hideuse et terrible aux » petits enfans, ayant les œils plus grands que le ventre » et la teste plus grosse que tout le reste du corps, avec » amples, larges et horrificques maschoueres bien en- » dentelées, tant au-dessus comme au dessoubs : les-

» quelles avecques l'engin d'une petite chorde cachee » dedans le baston doré l'on faisoyt l'une contre l'autre » terrificquement cliqueter, comme à Metz l'on faict » du dragon de Sainct Clement. » Rabelais, *Pantagruel*, IV, 59. Le Duchat remarque dans une de ses notes qu'*on ne porte plus à Lyon cette figure, quoiqu'on y en parle encore, et qu'on y menace les enfans de les faire manger à la masche-croute.* Du reste, Rabelais n'est pas le seul auteur qui fasse mention de l'ancien usage de porter ce hideux épouvantail pendant le carnaval : on trouve dans le *Discours des spectres ou visions et apparitions d'esprits.....*, par Pierre le Loyer, conseiller au Présidial d'Angers, 2.e édit., Paris, Nic. Buon, 1608, in-4.°, pag. 203, le passage suivant : « Les Romains » ont eu leur *Manducus*, masque fort ridicule, ayant » une large et profonde bouche, de grandes maschoueres » et cracans sans cesse des dents. Cette masque, dit » Feste Pompee, se portoit solennellement en procession » ès festes, non tant, ce crois-je, pour la religion que » pour donner de la peur aux enfans. Et telles masques » n'ont point encores esté bannies de la chrestienté. Car » maintenant *en quelques villes principales de France*, » se void un *masche-crouste*, maniant les babines comme » un *Manducus*, et puis encores ailleurs y a une mas- » que ayant le visage large et les dents longues et » aiguës, appellée *vieille dentine*, et pour apparier ceste » vieille, un grand claquedent lui sert d'escorte et de » compagnie, nommé *Lez-yeux-bleuz*, parce que c'est » une grande masque louche et horrible d'yeux qu'elle » mouve sans cesse. »

Major. « M. l'abbé Mongez ayant proposé à l'académie » (de Lyon), de la part de deux particuliers de cette

» ville partagés de sentiment, la question de savoir com» ment on qualifie au jeu de piquet les tierces, qua» trièmes, quintes, etc. qui commencent par l'as, cette » compagnie a décidé que, suivant l'usage et le diction» naire de l'académie française, il faut dire tierce *major*, » quatrième *major*, etc., et non pas *majeure.* » Procès-verbal de la séance de l'académie de Lyon du 28 août 1770.

PANNOSSE, mou, sans force, sans vigueur. Expression populaire à Lyon, à peu près synonyme de *patte mouillée.* M. Molard a omis ce mot, évidemment dérivé du latin *pannuceus*, qui offre le même sens, et dont la racine est *pannus*, drap, étoffe, linge.

PELOSSE, espèce de petites prunes sauvages fort âpres. On appelle *pelossier* l'arbre qui les porte.

PICANDEAU. C'est le nom d'un jeu mentionné par Rabelais, I, 22. Le Duchat dit que c'est le volant, dans le Lyonnais, et que peut-être il y est fait de plumes de pie noires et blanches. Aujourd'hui, à Lyon, les écoliers appellent *picandeau* un bâton garni de papier à l'un de ses bouts, et à l'autre, d'une pointe en fer ou d'une épingle, et qui, lancé avec la main, va se ficher dans les portes ou dans les plafonds.

POUDRIÈRE. « Nous sommes surpris de ne point trou» ver dans le dictionnaire de l'académie de mot pour » exprimer le lieu où se fabrique la poudre à canon. » Dans l'usage, on se sert tantôt du mot *poudrerie*, » tantôt de celui de *poudrière.* M. Noël, dans son *Nou» veau dictionnaire français-latin*, imprimé en 1809,

» grand in-8.°, chez Lenormand, à Paris, a adopté » celui de *poudrière.* » Note extraite du *Journal de Dijon* du 7 août 1822. Nous avons à Lyon, sur le quai St-Benoît, un magasin à poudre que nous appelons *la Poudrière.*

Poulaille, volaille, a été employé par J. B. Rousseau, si je ne me trompe, et par La Fontaine, liv. XI, fable 3. C'est la racine du nom de notre *rue de la Poulaillerie*, ainsi appelée des marchands de volailles qui l'habitaient et y tenaient leur marché.

Recuite, sorte de fromage à la crême qu'on sert dans de petits plats de faïence ou de terre rouge, et qui est fort estimée à Lyon. C'est du lait de brebis caillé et parfumé avec la feuille du laurier. Les meilleures *recuites* se font au village de Ste-Foy. M. Jouy, dans l'*Hermite en province*, tom. V, pag. 259, lign. 21, en fait mention; mais, par une faute typographique non moins étrange que celles que j'ai relevées aux mots *beche* et *chevilliere*, elles y sont nommées *ranets.*

Regret. *Faire regret*, inspirer du dégoût par son mauvais état ou sa malpropreté. M. Jouy, pag. 258, lign. 18 du vol. cité ci-dessus, indique ce *lugdunensisme* qui a été omis par M. Molard.

Serment, sarment, bois que produit le cep. Rabelais s'en est servi et a joué quelque part sur le double sens de ce mot pris dans la signification que je viens d'indiquer et dans celle de *jusjurandum.* Du Troncy, dans une petite pièce transcrite plus bas pag. 56 :

Et de bon vin de vray serment.

BIOGRAPHIE LYONNAISE.

NOUVELLE ADDITION A LA NOTICE SUR BENOIT DU TRONCY (1).

Nous avons dit que, suivant toute apparence, Benoît du Troncy s'appelait originairement *Troncy* tout court et qu'il n'avait ajouté à son nom la particule *du* que lorsqu'il obtint la charge de secrétaire de la ville de Lyon, dont le privilége était d'anoblir ceux qui l'exerçaient : cette conjecture se trouve confirmée par la dénomination qu'il s'est donnée dans deux petits opuscules de sa façon, qu'on vient de nous communiquer, et de l'un desquels nous soupçonnions l'existence, d'après une note manuscrite de M. l'abbé Sudan, que nous avons citée, tom. III, pag. 43.

Le premier est intitulé : *Le Discours du grand triomphe fait en la ville de Lyon, pour la paix faite et accordée entre Henri second, Roy de France treschrestien, et Philippe, Roy des Espagnes, et leurs aliez.* A Lyon, par Iean Saugrain, 1559, in-8.° de 22 pages.

Le second est le complément du premier : c'est la *Suytte de la description des grands triomphes faitz à Lyon, apres la publication de la paix.* Il porte les mêmes noms de lieu et d'imprimeur, ainsi que la même date ; il est également de format petit in-8.° et se compose de 16 pag.

Tous les deux sont adressés *à Monseigneur* (Benoît)

(1) Voy. tom. III, pag. 425-432 ; tom. V, pag. 57-58 et 378-379.

Buatier (1), vicaire général du cardinal de Tournon, archevêque et comte de Lyon, par *Benoît Troncy*.

Ainsi, en 1559, notre auteur ne s'était pas encore avisé de prendre la particule, dont très-vraisemblablement il ne se décora, ainsi que nous l'avons dit, qu'en 1577, en devenant secrétaire de la ville.

Au reste, les deux opuscules dont il s'agit, et qu'il faut ajouter, ainsi que la traduction française du traité de Jacques de Pamele, à la liste des autres ouvrages de Benoît du Troncy que nous avons indiqués dans sa notice, contiennent la description des réjouissances extraordinaires qui se firent dans nos murs à l'occasion de la paix de Cateau-Cambrésis Paradin avait certainement sous les yeux le premier des deux petits livrets, lorsqu'il a écrit le chapitre 31 du liv. III de ses *Mémoires de l'histoire de Lyon* (pag. 358-362), intitulé: *Grands feux de ioie à Lyon, en tesmoignage publique de reiouissance, pour raison de la paix entre les roys chrestiens, en l'an*

---

(1) Benoît Buatier, d'une ancienne famille de Lyon, était alors propriétaire de la maison de l'Antiquaille. On peut consulter sur ce personnage l'abbé Pernetti, *Lyonnois dignes de mémoire*, tom. I, pag. 362. Ses liaisons avec les gens de lettres de son temps prouvent qu'il n'était pas lui-même sans littérature. Gilbert Ducher lui consacre une de ses épigrammes (pag. 64 de son recueil), à la tête de laquelle il lui donne la titre de chamarier de St Paul; il y célèbre son érudition. La 162.e pièce du liv. VII des *Nugæ* de Nicolas Bourbon est intitulée: *de Rob. Buliodo* et *Ben. Buaterio, viris eximiis*, et la 82.e des *Lettres missives* d'Etienne du Tronchet est adressée *à Monsieur Buatier, grand vicaire de Lyon*. Paradin le nomme aussi dans ses *Inscriptions antiques*, à la suite de son *Histoire de Lyon*, pag. 429 et 444, où il le qualifie d'*official et grand vicaire de Monseigneur l'Archevêque*, et où il parle de sa maison de l'Antiquaille.

1559 ; il n'a guère fait qu'abréger dans ce chapitre la narration de du Troncy ; mais il paraît que la *Suytte* lui a été inconnue ; car il ne dit mot de la continuation des fêtes qui est l'objet de cette *Suytte :* son récit n'embrasse que ce qui se passa du 16 au 30 avril exclusivement, tandis que les fêtes se prolongèrent jusqu'au 15 mai inclusivement. Il n'a traité, comme on le voit, que la moitié du sujet.

Rien de plus curieux que la description de ces fêtes, et de plus propre à faire connaître le goût qui régnait à cette époque. C'est une magnificence et un luxe d'un genre vraiment singulier. On prodiguait les emblêmes, on poussait l'allégorie jusqu'à perte de vue. On promenait dans les rues des personnages symboliques, au milieu des parades militaires, et quelquefois même au milieu des processions. Des représentations bizarres avaient lieu sur nos places publiques et principalement sur nos fleuves, à l'aide du charpentier, du décorateur et de l'artificier. Le chapitre de Paradin, ci-dessus cité, auquel nous renvoyons les lecteurs, leur donnera une idée suffisante de ces sortes de spectacles qui se renouvelaient toutes les fois qu'il s'agissait de faire éclater la joie publique, et par exemple, aux entrées des princes et des rois.

On remarque dans le *Discours* de du Troncy le fait suivant : un échafaud triangulaire, mais qui paraissait carré, de quelque côté qu'on le regardât, avait été érigé, le premier jour des réjouissances, aux frais des Allemands (1), sur la place de St-Bonaventure, *par l'industrie grande de l'excellent peintre Bernard.* Cet

(1) C'est-à-dire, des négocians allemands établis à Lyon.

échafaud était entouré d'une toile sur laquelle était retracée *la fulmination des geants*, telle qu'elle est décrite par Ovide. On y avait joint les statues colossales des trois Furies et celle de Pluton à cheval sur Cerbère. Un portrait de la Paix dominait sur toutes ces effigies avec les armoiries de France, d'Espagne, d'Angleterre, de Lorraine et de Savoie, et celles des sept illustres villes impériales de la Germanie, etc. Les petards, les fusées, les feux d'artifice de toute espèce animèrent ce tableau. Il faut en lire les détails dans l'auteur lui-même. Nous voulons seulement faire observer que l'*excellent peintre* qu'il nomme en cet endroit, et qui avait imaginé cette sorte de fantasmagorie, est un artiste dont la réputation est venue jusqu'à nous : car nous croyons qu'il s'agit ici de Salomon Bernard, qu'on appelle ordinairement le *Petit Bernard*, surnom qui probablement lui avait été donné à cause de la petitesse de sa taille. On sait que cet artiste, né à Lyon vers le commencement du 16.e siècle, était élève de Jean Cousin, et on recherche encore quelques livres où se trouvent des gravures en bois de sa composition, telles que celles qu'il a faites pour la *Bible* et pour les *Métamorphoses d'Ovide*, auxquelles on reproche cependant une égalité de ton qui nuit à leur effet (1). Voy. *Biogr. univ.* art. Bernard (Salomon).

Un autre souvenir qui nous paraît aussi devoir être consigné dans ce recueil et que du Troncy nous a également conservé, c'est que Barthélemy Aneau (2) qui

(1) C'est aussi au Petit Bernard que sont dues les figures en bois qui accompagnent la traduction en vers français des *Emblêmes d'Alciat*, par Barthélemi Aneau, Lyon, G. Roville, 1549, in-8.°

(2) Le goût de Barthélemi Aneau pour les symboles, les allégories et les emblêmes est bien connu. Rubys, *Hist. de Lyon*, pag. 356,

était alors principal du collége de la Trinité, dirigea la dernière des représentations publiques qui eurent lieu en cette circonstance. Il avait été choisi à cet effet par *ceux de rue neuve et des environs*, la plupart gens de rivière, qui voulurent témoigner, comme l'avaient fait avant eux les habitans des autres quartiers, la part qu'ils prenaient à l'allégresse générale. Barthélemi Aneau fit construire sur le Rhône trois bateaux, dont l'un était en forme d'hippopotame, le second en forme de dauphin, et le troisième en celle d'un lion. L'hippopotame, *symbole d'extreme meschanceté*, était monté par un Protée, *variable démon marin causant les tourmentes et tempestes*, et signifiant le mauvais effet de la guerre sur terre et sur mer. Le Dauphin, *ami de l'homme*, et qui était

---

après nous avoir appris que les Suisses ayant assiégé Dijon en 1513, firent grand' peur aux Lyonnais, ajoute que c'est « ce qui donna lieu » par la suite à Barthélemi Aneau de représenter par gausserie en des » jeux publics une grosse brayette qui faisait peur à un lion. » En 1542, Aneau publia chez Pierre de Tours, in-8.°, une pièce qu'il avait fait jouer au collége de la Trinité et qui était intitulée, *Le Lion marchant* (et non *marchand*, comme l'écrivent la plupart des biographes et des bibliographes), *Satyre françoise sur la comparaison de Paris, Rohan, Lyon, Orléans, et sur les choses mémorables despuys l'an* 1524, *soubs allégories et énigmes, par personnages mystiques*. Nous avons vu dans la note précédente qu'en 1549, il traduisit en vers les Emblêmes d'Alciat. Il composa depuis un recueil semblable en latin sous le titre de *Picta poesis*, qu'il redonna en français sous celui d'*Imagination poétique*, Lyon, Macé Bonhomme, 1552, in-8.°, 1556 et 1564, in-16. C'est dans ce dernier ouvrage, pag. 9 de l'édition latine de 1564, que se trouve la comparaison si spirituelle et si souvent rappelée, de Cadmus semant sur la terre, par le conseil de Minerve, des dents du dragon de Castalie, d'où sortirent des hommes vivans, avec les caractères de l'imprimerie lyonnaise qui multipliaient les productions de l'esprit humain d'une manière non moins merveilleuse.

peut-être aussi destiné à faire allusion au nom de la province du Dauphiné limitrophe de la rive gauche du fleuve, portait sur son dos une dame qui tenait un rameau d'olivier et figurait la Paix. Le lion était placé vers la partie de la ville confinant à la Savoie; il servait de monture à un personnage revêtu de plumes d'autruche, ayant à la main droite une épée et une balance à la gauche, symbole hiéroglyphique de la Justice. Sur le derrière du lion était un nid d'Alcyons fait de pampres et d'épis de blé : ce qui voulait dire qu'*en tranquillite et paix est abondance de bien*. A sept heures du soir, on mit le feu à l'hippopotame et à son cavalier qui, bientôt dévorés par les flammes, permirent au dauphin et au lion de se rejoindre. Au milieu des fusées et des pétards lancés de la gueule de ces animaux, on vit alors descendre la Paix qui alla embrasser la Justice et danser avec elle au son des trompettes. « Tout cela, ajoute du » Troncy, veut signifier que la guerre representée par » ce cheual tant cruel et inhumain, et son malin et » variable esprit le regissant, estant suprimez et du » tout consommez, le Roy treschrestien fera office de » iustice de rendre à chacun ce qui luy appartient : ce » qu'il ne pouuoit faire pendant la guerre, par le » moyen toutesfois de laquelle une ferme et solide paix » nous est acquise ça bas en terre, attendans l'eter- » nelle preparée au ciel à tout fidelle chrestien. »

Nous terminerons cette notice par la citation d'une pièce de vers que du Troncy a placée à la suite de son *Discours du grand triomphe*, page 22, verso du dernier feuillet. Cette pièce qui n'a nul rapport avec le sujet du petit volume, et qui ne paraît avoir été mise là que pour remplir un blanc, est ainsi conçue :

VRAY REGIME DE SANTÉ.

Cinq cens pieces d'or à choisir
Sans rien deuoir et à plaisir :
Viande à souhait, pain de froment,
Et de bon vin de vray serment :
Sans nul chagrin femme ioyeuse,
Mais delectable et gracieuse ;
Tousiours sain, n'estre iamais yure ;
Les folz et mutins point ne suiure ;
Ne prendre garde à ces resueurs
Folastres et pronostiqueurs :
Dormir la nuit, le iour veiller,
Et moderement trauailler :
Font l'homme uiure longuement,
Et proche de contentement.

Nombre de nos poètes se sont exercés sur les mêmes idées, et nous pourrions citer plusieurs petits ouvrages du même genre qui ont avec celui-ci une ressemblance frappante ; leur type commun est la 47.e épigramme du livre X de Martial ; *Vitam quæ faciunt beatiorem.*

HISTOIRE. — BIOGRAPHIE.

BIOGRAPHIE UNIVERSELLE, tom. XLVII et XLVIII (EXTRAIT).

URFÉ (Anne d'), poète et littérateur, né dans le Forez, en 1555, mort en 1621, a droit de figurer dans cet extrait comme ayant été chanoine comte de Lyon. L'article qui lui est consacré dans la *Biographie*

universelle, et dont l'auteur est M. Weiss, un des plus savans et des plus laborieux rédacteurs du recueil, est plein d'intérêt. Anne d'Urfé, « moins connu mainte-» nant par ses ouvrages que par la bizarrerie de sa » destinée, » était un des cinq frères d'Honoré d'Urfé, auquel nous devons le célèbre roman de l'Astrée. On se rappelle qu'il se maria avec la belle Diane de Chateaumorand, et que ce mariage ayant été annulé pour cause d'impuissance, par sentence de l'officialité de Lyon du 7 janvier 1598, Diane devint l'épouse d'Honoré d'Urfé. Anne embrassa alors l'état ecclésiastique. Je puis indiquer à M. Weiss la date de sa réception parmi les comtes de Lyon: cette réception eut lieu en 1607. Notre habile biographe met au nombre des ouvrages d'Anne d'Urfé, *Deux dialogues*, intitulés *l'Honneur* et *la Vaillance*: c'est une erreur; ces deux dialogues sont d'Antoine d'Urfé; ils ont été imprimés séparément. En voici les titres complets: I. *L'Honneur, premier dialogue du Polémophile, avec deux epistres appartenantes à ce traité: l'un, de la preference des Platoniciens aux autres philosophes: l'autre, des degrez de perfection, par Ant. d'Urfé, abbé de la Chaze-Dieu* (1) *et prieur de Montverdun.* Lyon, Jacques Roussin, 1592, in-4.° de 43 pages, sans les pièces liminaires. II. *La Vaillance, second dialogue du Polémophile, par Ant. d'Urfé*, etc., *dédié* (ainsi que le premier) *à Monseigneur le duc de Nemours.* Lyon, même imprimeur et même année, in-4.° de 32 pages, sans les pièces liminaires et quelques pièces à la fin. Antoine d'Urfé était sans doute un des frères d'Anne. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'un

(1) On dit aujourd'hui *Chaise-Dieu*.

de ses frères portait ce nom, et qu'il est mentionné dans le dictionnaire de Moréry, édit. de 1759, art. *Urfé*. A la vérité, Moréry, ou son continuateur, fait mourir en 1565 cet Antoine, qui fut, suivant lui, évêque de St-Flour et abbé de la Chaise-Dieu; mais cette date de 1565 présente évidemment une faute d'impression, et je crois qu'il faut lire 1595. Anne, l'aîné de la famille, étant venu au monde en 1555, Antoine aurait vécu moins de dix ans, et aurait été évêque de St-Flour et abbé de la Chaise-Dieu avant cet âge, s'il était vrai qu'il mourut à l'époque indiquée. On ne peut admettre une supposition aussi absurde. La méprise de M. Weiss vient sans doute de ce que M. Delandine, *Catalogue de la bibliothèque de Lyon*, *Belles-lettres*, n.° 7176 et 7177, a mis sous le nom d'*Anne d'Urfé* les deux dialogues dont il s'agit. Ils parurent d'ailleurs dans le temps de la Ligue et sont l'ouvrage d'un Ligueur, puisqu'ils sont dédiés au duc de Nemours, tandis que, comme M. Weiss le remarque lui-même, Anne d'Urfé « ne cessa pas un instant de dé» fendre avec zèle les droits d'Henri IV au trône. » Je relèverai encore une légère erreur qui s'est glissée dans le même article, et que l'on ne doit peut-être imputer qu'à l'imprimeur : l'ouvrage que du Verdier dédia à Anne d'Urfé, n'est point intitulé *Diverses œuvres*, mais *Diverses leçons*. Ce recueil qui est assez recherché, est, pour le dire en passant, une espèce d'*ana* destiné à servir de suite à celui que Pierre Messie avait composé sous le même titre en espagnol et qui venait d'être traduit en français. Il y a plusieurs éditions des *Diverses leçons* d'Antoine du Verdier : la plus complète est celle de Lyon, Barthelemi Honorati, 1584, in-8.°

La notice sur Honoré d'Urfé, frère cadet d'Anne, est également due à M. Weiss. Nous n'avons aucune observation à faire sur ce second article, sinon qu'il faut le lire comme complément de celui qui le précède et qu'il est fort bien rédigé. Nous rappellerons l'analyse que nous avons donnée, tom. III, pag. 242-244, du premier ouvrage qu'Honoré d'Urfé ait mis au jour, l'*Entrée triomphante de Madame de Tournon*, dans la ville de ce nom, en 1583, époque où l'auteur était au collége de la même ville et n'avait que seize ans.

Valdo (Pierre), chef des hérétiques connus sous le nom de *Vaudois*, né dans le 12.e siècle à Vaud, petite commune du Dauphiné, à une lieue de Lyon, sur le bord du Rhône. C'est encore M. Weiss qui a composé cet article. Valdo était un riche marchand de Lyon. Il logeait dans la *rue de Vandran* qui, à cause de lui, a été nommée pendant long-temps *rue Maudite*. Le spectacle de la mort subite d'un de ses amis au milieu d'une assemblée de négocians, le convertit et le porta à des idées religieuses qu'il poussa jusqu'au fanatisme, et qui firent de lui le chef de la secte à laquelle il donna son nom et qui subsiste encore dans un canton du Piémont. M. Weiss parle d'une traduction de la Bible en langue vulgaire que Valdo fit faire pour ses disciples et qu'il se chargea de leur expliquer (1).

(1) « Je crois que c'est la première traduction de cette espèce que » nous ayons : il (Valdo) y employa un nommé Etienne de Visa » qui fut ensuite prêtre et bénéficier de l'église de Lyon ; celui-ci se » servit pour écrire sous sa dictée d'un pauvre écolier nommé » Bernard. » L'abbé Pernetti, *Lyonnois dignes de mémoire*, tom. I, pag. 121.

L'académie de Lyon possède un manuscrit qui lui a été donné par M. Trélis, un de ses membres les plus distingués, et que l'on croit être une copie de cette traduction. C'est un volume de la grandeur d'un in-8.°, en vélin, sur deux colonnes, contenant tout le nouveau testament.

Vanière (Jacques), jésuite, célèbre poète latin, auteur du *Prædium rusticum*, né le 9 mars 1664, à Causses, diocèse de Béziers, mort à Toulouse, le 22 août 1739. M. Weiss (car cette notice est encore une de celle qu'il a fournies en si grand nombre à la *Biographie universelle*) raconte que M. de la Berchere, archevêque de Narbonne, ayant, à l'instigation du Père Vanière, légué sa riche bibliothèque aux jésuites de Toulouse, les héritiers attaquèrent le legs, et que l'affaire ayant été renvoyée au conseil-d'état, le Père Vanière fut chargé du rôle de solliciteur. « Dans son » voyage, continue le biographe, il reçut des honneurs » réservés d'ordinaire aux princes. L'académie de Lyon » vint le recevoir en corps à l'entrée de la ville. » Nous ignorions cette dernière circonstance qui est digne de remarque; mais ce que nous savions, c'est que le Père Vanière a fait quelque séjour à Lyon, ainsi qu'on l'apprend d'une lettre de Brossette à J.-B. Rousseau, du mois de mai 1718 (1), et d'une autre lettre du même à Boileau, du 8 mars 1710 (2). Il demeura environ un

(1) *Lettres de Rousseau sur différens sujets.* Genève, Barrillot et fils, 1749, tom. I, part. II; pag. 252 et suiv.

(2) *Lettres familières de MM. Boileau Despréaux et Brossette, publiées par M. Cizeron-Rival.* Lyon, François de Los Rios, 1770, 3 vol. in-18, tom. III, pag. 27.

an dans cette ville, où il fit imprimer son *Dictionarium poeticum;* il eut même au sujet de cette impression un procès avec son libraire, procès que Brossette parvint à terminer au gré des deux parties. Voyez les vers latins qu'il a composés à l'éloge de Lyon, et que nous avons cités, tom. III, pag. 71-73, et ceux qu'il fit pour être inscrits au-dessous de la statue de Louis XIV sur la place de Bellecour, même tome, page 154. Brossette applique fort heureusement au *Prædium rusticum* ce vers de Martial (1):

Rura vel æterno proxima Virgilio.

Le même Brossette (2) cite de très-jolis vers français d'un jeune jésuite, nommé Antoine Valoris, adressés au Père Vanière. Celui-ci l'avait loué dans une églogue latine, en reconnaissance des soins qu'il avait donnés à l'impression du Dictionnaire poétique. Le Père Valoris lui fit cette réponse :

Quelques momens d'un temps jusqu'ici fort stérile,
Employés à revoir ce qu'eut l'antiquité
De plus choisi, de plus utile,
M'ont heureusement mérité
D'avoir part aux chansons du rival de Virgile.
Croirait-on qu'il fût si facile
D'obtenir l'immortalité ?

L'auteur de ces vers a été recteur du collége de la Trinité. Il était d'Avignon. Il a fait imprimer une tragédie intitulée *Brutus;* un discours latin prononcé au

(1) Lib. XI, ep. 53, v. ult.
(2) Loc. cit.

même collége, en 1713, *in equestrem statuam Ludovico magno positam*, Lyon, André Laurens, 1714, in-4.° de 39 pages, non compris la dédicace à François de Neuville de Villeroy, maréchal, duc et pair, gouverneur de Lyon, et un *Panégyrique de Louis-le-Grand* prononcé aussi dans le même établissement à la distribution des prix, le 25 août 1714, Lyon, André Laurens, 1715, in-4.° de 32 pages, non compris également une dédicace à l'archevêque de Lyon, François Paul de Neuville de Villeroy (1). On conserve encore de lui, en manuscrit, un *Ars poetica* en latin, et une tragédie intitulée *Polydore* (2). On n'a point accordé de place au Père Valoris dans la *Biographie universelle:* c'est ce qui nous a engagé à lui en donner une dans cet extrait, et à profiter de l'occasion qui s'est présentée naturellement de rassembler ici le peu de notions que nous avons recueillies sur son compte.

Vanini (Lucilio), né à Taurozano, dans la terre d'Otrante, au royaume de Naples, sur la fin de 1585, et brûlé comme athée à Toulouse, le 19 février 1619. Il dogmatisa à Lyon et y séjourna au moins deux fois. La peur du fagot lui fit quitter cette ville en 1514. Il y revint, et pour se mettre à couvert de la persécution, il publia son *Amphithéâtre*, sous prétexte de réfuter les erreurs de Calvin. La notice qui le concerne, et qui est très-bien faite, est due à M. l'abbé Labouderie.

---

(1) M. Delandine, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Lyon*, tom. III, pag. 70.

(2) Le même, *ibid.* tom. I, pag. 404.

VARENNE DE FENILLE (Philibert-Charles-Marie), agronome, né à Dijon vers le milieu du siècle dernier, mort sur l'échafaud révolutionnaire à Lyon. Quoiqu'il ne prît aucune part aux affaire politiques, il fut arrêté, comme fédéraliste, en 1794, par ordre du représentant Albitte, et conduit à Lyon, sur une charrette, par un temps de pluie glaciale, avec plusieurs des principaux habitans de Bourg, département de l'Ain, lieu de sa résidence. La voiture ne s'arrêta que devant l'échafaud, et tous furent exécutés à l'instant même de leur arrivée (26 pluviôse an II, février 1794). M. Thiébaut de Berneaud, auteur de l'article, paraît ne pas avoir connu l'*Éloge de M. Varenne de Fenille*, par notre collègue M. Grognier, pièce académique couronnée en 1813 par la société d'émulation et d'agriculture du département de l'Ain, et imprimée à Paris par Mad. Huzard, née Vallat la Chapelle, en mai 1817, in-8.° de 48 pages. Ce morceau de biographie contient d'amples et intéressans détails sur la vie et les ouvrages de l'homme estimable qui en est l'objet. Nous y renvoyons le lecteur.

VASSELIER (Joseph), poète français, né à Rocroy, en 1735, mort à Lyon en novembre 1798. Vasselier était employé dans l'administration des postes et premier commis de la direction de Lyon, dès 1769. Il fut reçu à notre académie en 1782, en remplacement de l'abbé la Serre, et en fit partie jusqu'à la révolution. L'ouvrage qu'il avait envoyé à l'appui de sa demande d'admission dans ce corps littéraire, était intitulé : *De la course publique*, et portait pour épigraphe : *Ne sutor ultra crepidam*. Suivant les commissaires qui furent

chargés d'en faire l'examen, cet ouvrage annonçait beaucoup d'érudition. Vasselier a communiqué dans les séances particulières de la compagnie, et même lu dans les séances publiques plusieurs pièces de vers de sa composition. La lecture qu'il fit de son conte *de l'Origine des truffes noires*, dans la séance du 10 août 1784, qui, à la vérité, ne fut pas publique, mais à laquelle assistait le prince Henri, frère du roi de Prusse, voyageant sous le nom du comte d'Oels, est un fait à noter, parce qu'il peint les mœurs de l'époque. Ce conte est très-libre. Vasselier était bâti comme Esope. Il était marié, et sa veuve, née Pellegrin, est décédée en avril 1826, âgé de 85 ans. M. Beuchot, rédacteur de l'article, a négligé ces circonstances trop minutieuses pour le cadre de la *Biographie universelle*. Du reste, il juge Vasselier, sous le rapport du talent, avec un peu de sévérité; il observe que la plupart de ses pièces sont peu poétiques et souvent obscènes. J'aurais voulu que M. Beuchot convînt du moins que son style ne manquait pas d'élégance et qu'il avait assez de facilité pour que plusieurs de ses productions fussent attribuées à Voltaire qui ne s'empressait point de les désavouer. Voltaire avait pour Vasselier de l'estime et de l'amitié. Le savant bibliographe se trompe lorsqu'il conjecture que l'*Epître sur la paix*, 1783, in-8.°, est peut-être la seule pièce de l'auteur imprimée séparément de son vivant. J'ai sous les yeux des exemplaires à part de son *Epître à Damis*, publiée en 1785, in-8.° de 6 pages, et de son *Epitre à mes concitoyens*, *lue dans la séance de l'académie de Lyon*, *présidée par M. de Savy*, *maire de la cité et directeur actuel*, *le mardi 4 mai* 1790, in-8.° de 4 pages.

Vaucanson (Jacques de), illustre mécanicien, né à Grenoble le 24 février 1709, mort le 21 novembre 1782. L'anonyme de qui est cet article, rapporte que dans un voyage à Lyon, Vaucanson se vit poursuivi à coups de pierres par des ouvriers en soie, parce qu'ils avaient ouï-dire qu'il cherchait à simplifier les métiers. « Pour s'en venger, il construisit une machine avec » laquelle un âne exécutait une étoffe à fleurs. Il mit » fin par-là à une discussion où l'on faisait valoir au- » près du gouvernement l'intelligence peu commune que » devait avoir un ouvrier en étoffes de soie, dans la » vue d'obtenir, en faveur de ces fabriques, quelques- » uns des privilèges que l'ignorance accorde quelquefois » à l'intrigue, sous le prétexte si commun et souvent » si trompeur du bien public. » On assure que la vue et l'étude approfondie d'une des machines de Vaucanson, déposée et oubliée au conservatoire des arts à Paris, ont beaucoup servi à M. Jacquard pour découvrir le mécanisme admirable du métier qui porte son nom.

Venance (Jean-François Dougades, plus connu sous le nom de), capucin, poète, né à Carcassonne, le 12 août 1763, mort révolutionnairement à Paris, le 12 janvier 1794. Cet article, écrit par M. Sicard, ne contient aucun souvenir lyonnais; mais Venance a été associé de l'académie de Lyon, et c'est à ce titre que nous le faisons figurer ici. Ce fut Vasselier qui proposa son admission, et qui l'obtint, le 17 février 1789, sur l'hommage, fait en son nom à la compagnie, d'une pièce de vers intitulée *la Veillée de janvier*, dédiée à Mad. de Ballainvilliers, intendante de Montpellier. On avait lu aussi à l'académie un cantique imprimé dont il était

l'auteur. Dans la séance du 9 mars 1790, Vasselier communiqua une seconde lettre de Venance, par laquelle il annonçait qu'il avait quitté l'ordre des capucins et qu'il faisait sa résidence actuelle auprès de Mad. la princesse de Lubomirska, à Nice en Savoie. M. de Bory, dans la même séance, fit lecture d'une pièce de vers que Venance avait envoyée à l'académie. On n'a retrouvé dans les archives académiques ni ces lettres, ni les tributs littéraires dont elles étaient accompagnées. M. de Labouïsse, qui a donné en 1810 une édition du Tibulle encapuchonné, en prépare, dit-on, une nouvelle, avec de nombreuses additions.

VERGIER (Jacques), poète français, né à Lyon le 3 janvier 1655 (1), mort à Paris assassiné par un des camarades de Cartouche, au coin de la rue du Bout du monde, dans la nuit du 17 au 18 août 1720. M. Beuchot, auteur de l'article, a eu la bonté d'indiquer

(1) « Jusqu'à présent tous les Dictionnaires historiques, Eloges, Notices, etc., ont fait naître Vergier en 1657. Voltaire seul, dans son *Siècle de Louis XIV*, disait 1675; mais c'était par une transposition de chiffres, qui, depuis la première édition de 1751, a été copiée et répétée par tous les éditeurs jusqu'en 1820. M. Lequien, dans son édition des *Œuvres de Voltaire*, est le premier qui ait mis 1657. Cette date de 1657 n'est toutefois qu'un *error communis*, mais elle ne fait pas droit. M. B. D. L., notre collaborateur, a trouvé, en 1823, sur les registres de la paroisse St-Pierre et St-Saturnin de Lyon, à la date que je donne, l'acte de baptême d'un Jacques Vergier, fils de Hugues Vergier, maître cordonnier (et de Pierrette Prot, sa femme), et c'est peut-être à cause de cette circonstance du métier, prétendu ignoble, du père de Vergier, que le fils ne laissa pas de renseignemens précis sur sa naissance; ainsi Vergier aurait eu la même faiblesse que son ami J. B. Rousseau, de rougir de ce qu'on appelle bassesse d'extraction. » *Note de M. Beuchot.*

les petites découvertes que j'ai faites sur quelques points de la vie de ce Lyonnais célèbre, et qui ont été consignées dans les excellentes *Lettres bourguignonnes*, publiées par M. Amanton, à Dijon, en 1823; in-8.° Ce recueil contient beaucoup de renseignemens précieux sur Vergier, rassemblés par MM. Amanton, Auguste de Labouïsse et Guillaume, et dont M. Beuchot a également profité, mais avec mesure et en se renfermant dans les bornes qui lui étaient prescrites par le plan de la *Biographie universelle*. Le jugement qu'il porte du talent de Vergier et qu'il appuie sur les autorités de J. B. Rousseau, de Voltaire et de La Harpe, me paraît très-sage. Seulement je trouve M. Beuchot un peu rigoureux, lorsqu'il blâme dans les chansons de Vergier l'emploi fréquent des vers de neuf et de onze syllabes, et des vers de dix qui ont la césure à la cinquième. Il eût été juste d'ajouter que ces licences étaient nécessitées par le choix des airs sur lesquels se chantaient les pièces dont il s'agit, qui n'étaient pas destinées à la lecture. Les chansons de Vergier sont presque toutes des parodies de morceaux d'opéras connus de son temps et aujourd'hui entièrement oubliés. Nous donnerons ici un petit échantillon de son savoir-faire en ce qui concerne la chanson de table. On conviendra que la pièce suivante (1) n'aurait point été désavouée par Anacréon :

---

(1) *Œuvres de Vergier*. Londres (Paris, Cazin), 1780, 3 vol. in-18, tom. I, pag. 195. Brossette, *Dissertation* inédite *sur le Vaudeville*, cite cette chanson comme un modèle du genre, et va jusqu'à dire que Vergier, « dans ses immortelles parodies, a porté la délicatesse des sentimens à un point auquel peut-être aucun autre poète n'est jamais parvenu. »

Air de la Mascarade.

Quel feu, quelle ardeur me dévore,
Depuis que ta main m'a versé, jeune Flore,
Ce vin dont mon goût est charmé !
D'un verre à moitié plein ma raison tu renverses :
Non, ce n'est point du vin que tu me verses,
C'est l'Amour même en liqueur transformé (1).

M. Beuchot ne dit pas un mot de la liaison qui exista entre Vergier et La Fontaine : c'est cependant à cette liaison que sont dus les plus jolis vers que Vergier ait composés. La Harpe les cite avec éloge dans son *Cours de littérature* (2). Nous passerons sous silence les contes souvent plus que cyniques qui forment la majeure partie des œuvres de notre compatriote. Nous observerons seulement qu'il y est fréquemment heureux dans l'invention des sujets, qu'on y trouve du naturel et parfois de la grâce au milieu de quelques négligences et incorrections, et que s'il est inférieur à La Fontaine, modèle si désespérant, il est presque toujours au-dessus de Grécourt et de la plupart des poètes qui se sont exercés dans le même genre. Une chose à remarquer, c'est que ces ouvrages n'ont point été imprimés de son vivant, quoiqu'il ait eu le projet d'en donner le recueil : ils ne pa-

(1) Cette pensée me rappelle une jolie épigramme de Julien d'Egypte (*Anthologie*, VII, 185), dont voici une traduction littérale :
« L'autre jour, en tressant une couronne, j'ai trouvé l'Amour » dans des roses, et le prenant par les ailes, je l'ai plongé dans du » vin ; puis je l'ai avalé, et maintenant qu'il est dans mon corps, il » me chatouille avec ses ailes. »

(2) Liv. I, chap. II, sect. 2.

rurent que six ans après sa mort ; mais ses contes couraient en manuscrit, et ses chansons volaient de bouche en bouche. J. B. Rousseau, dans sa lettre à Brossette, du 28 octobre 1720 (1), dit qu'il les chantait tous les jours avec milord Cadogan.

Vergier appartenait à une société épicurienne appelée l'*ordre de la Méduse*, et dont le *règlement* a été imprimé sous ce titre: *Les agréables divertissemens de la table, ou le Règlement de l'illustre société des frères et sœurs de l'ordre de Méduse;* Lyon, Laurens, 1712, in-12. Cet ordre de chevalerie bachique avait été institué à Marseille, par les officiers de la marine, vers 1683 ou 1684; et bientôt il s'étendit par toute la France. Les chevaliers se visitaient souvent d'une province à l'autre, et s'assemblaient pour tenir leurs chapitres dans des hospices nommés *manses*, établis en différens endroits du royaume, et ces chapitres se tenaient à table. Vergier fut reçu, à ce qu'il paraît, vers 1700, à Dunkerque où il était commissaire de la marine et président du conseil du commerce. On le nomma prieur et chancelier de l'ordre. Il y portait le titre de *Frère judicieux*. Les chapitres des chevaliers de Dunkerque avaient lieu dans une retraite appelée *le petit château :* c'était une maison située près de la mer et qui avait été disposée tout exprès. Les *Lettres de la Méduse*, insérées dans les *Œuvres de Vergier* (2), sont relatives à cette joyeuse association.

---

(1) *Lettres de Rousseau sur différens sujets*, tom. I, part. II, pag. 321.

(2) Tom. III, pag. 114-122 de l'édition déjà citée.

Verninac de Saint-Maur (Raimond), premier préfet du département du Rhône, né à Gourdon, dans le Quercy, en 1762, mort le 1.er juin 1822. La notice qui le concerne est de M. Audiffret : on peut la comparer avec celle que M. Mahul a insérée dans son *Annuaire nécrologique de* 1822, et avec l'*Eloge historique de R. Verninac*, que M. Dumas, secrétaire-perpétuel de l'académie de Lyon, a prononcé dans une séance publique de cette académie, et qu'il a fait imprimer dans le tome IV de notre recueil, pag. 177-216. M. Audiffret paraît avoir connu M. Verninac, au moins pendant les dernières années de sa vie : c'est ce qu'on peut induire d'un passage où il rapporte que M. Verninac « lui fit l'aveu sincère de ses anciens torts dans » sa mission d'Avignon, et ne témoigna pas moins de » regrets d'avoir coopéré à une révolution qui n'avait » abouti qu'à mettre la France sous un joug plus dur » que celui dont elle avait voulu s'affranchir. »

Verus (Ætius). Cet article, par M. Weiss, ne devrait point être mentionné dans cet extrait, puisqu'il ne renferme rien de relatif à Lyon ; mais il contient une faute d'impression dans le nom même du personnage qui en est l'objet : *Ætius*, au lieu d'*Ælius ;* le César dont il s'agit s'appelait *Ælius Verus ;* et je saisis l'occasion de relever cette faute qui est des plus graves : car les fautes typographiques le sont toujours quand elles portent sur des noms propres et qu'elles se trouvent dans des ouvrages que l'on consulte souvent pour y apprendre ou pour vérifier ces noms eux-mêmes. Rien ne se propage plus aisément qu'une erreur. A ce sujet j'indiquerai une méprise semblable et plus gros-

sière encore, qui existe dans le Dictionnaire historique de MM. Chaudon et Delandine, art. *Zénodote*. On y lit que ce grammairien d'Ephèse, qui vivait sous le premier Ptolémée, corrigea et mit en ordre les poésies *d'Horace*. Il est évident qu'il faut lire *d'Homère* : car lors même qu'on ne saurait pas que c'est de ce poète que Zénodote arrangea et revit les ouvrages, on reconnaîtrait sans peine le choquant anachronisme qu'il y a à faire corriger les œuvres d'Horace qui mourut huit ans avant J. C., par un grammairien qui vivait du temps du premier des Ptolémées, environ trois siècles auparavant. Cependant cette même faute se trouve encore dans le *Catalogue de la bibliothèque de Lyon*, *Belles-lettres*, tom. II, pag. 156, n.° 6201. M. Delandine, en se copiant lui-même, ne s'est pas aperçu d'un *sphalma typographicum* aussi extraordinaire, et l'a religieusement reproduit.

Viguier (Paule de), plus connue sous le nom de *la belle Paule*, née à Toulouse en 1518, morte en 1160. Cet article très-intéressant, rédigé par un anonyme, m'a détrompé tout-à-fait de l'idée que j'avais conçue que la *Polla* du poète Ducher (voy tom. V, pag. 280 et suiv.) pouvait être la *belle Paule* de Toulouse. Cette dernière, d'après son biographe, n'était pas moins vertueuse que belle, et *Polla* ne possédait que la seconde de ces qualités.

Villars (Pierre de), archevêque de Vienne, issu d'une maison originaire de Lyon, qui a donné cinq prélats à cette même métropole de Vienne, né en 1517, mort le 4 novembre 1592.

Villars (Pierre de) neveu du précédent, lieutenant du présidial de Lyon, archevêque de Vienne, né le 3 mars 1543, mort à St-Genis, près de Lyon, le 12 juillet 1613.

Villars (Jérôme de), frère puiné du précédent, aussi archevêque de Vienne après son oncle et son frère, mort le 18 janvier 1626.

Villars (Balthasar de), frère des précédens, premier président du parlement de Dombes, trois fois (1) prévôt des marchands à Lyon où il était né (2), mort le 12 avril 1629 (3).

Villars (Pierre de), aussi archevêque de Vienne, oncle du fameux maréchal de Villars, mort le 28 décembre 1693.

Ces cinq articles, réunis en un seul, sont de M. Durozoir; ils renferment tous des détails qui appartiennent à l'histoire de Lyon.

---

(1) En 1598, 1620 et 1627.
(2) Le 25 août 1557.
(3) Le 7 avril 1627, suivant l'abbé Pernetti, *Lyonnois dignes de mémoire*, tom. I, pag. 433. On trouve en cet endroit, sur la famille de Villars, de plus amples détails que ceux que donne la *Biographie universelle*. Consultez aussi le Moréri de 1759, et en particulier sur la branche de la même famille, qui alla s'établir à Condrieu, et de laquelle sortit le maréchal de Villars, les pages 55 et 56 de la *Statistique de Condrieu*, par M. Cochard, placée à la tête de l'*Almanach de Lyon* pour 1815.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Deux mots de paix à Messieurs les ministres protestans de Lyon, avec le relevé de quelques erreurs qui se trouvent dans les *Epoques de l'église de Lyon*, par un protestant. Lyon, imprimerie de Rusand, 1827, in-8.° de 58 pages.

L'auteur est M. l'abbé Jacques, auquel on doit une autre brochure intitulée : *L'Origine de l'église de Lyon.* C'est une espèce de réplique : car les *Epoques de l'église de Lyon* semblent avoir été destinées par le ministre protestant qui les a publiées, à être opposées à la brochure de M. l'abbé Jacques, mise au jour quelques mois auparavant. Le compte que nous avons rendu, tome IV, pag. 161, et tom V, pag. 383, des deux premiers opuscules, suffit pour faire connaître le jugement que nous portons sur le troisième.

Observations sur le caractère et le talent de feu Geoffroy. Lyon, imprimerie de J. M. Barret, 1827, in-8.° de 28 pages.

L'auteur, qui ne se désigne que par la signature Z, avait déjà fait paraître ces *Observations* dans l'*Echo de l'univers*, n.os des 13, 16, 18 et 20 juin 1826. Il les reproduit ici sous une forme nouvelle, avec des changemens et des additions. Elles furent remarquées dans le temps, et loin d'avoir rien perdu de leur intérêt, elles en ont acquis un nouveau par les corrections qu'elles ont subies, et surtout par quelques notes qui y ont été ajoutées et

notamment par une d'entr'elles qui a pour objet le *Tartuffe* de Molière, pag. 15 et suiv. On y explique fort bien quelle est l'intention des *hypocrites d'une espèce toute particulière*, qui du parterre demandent à grands cris qu'on leur donne cette comédie. Molière y est vengé de l'injure qu'on lui a faite en l'accusant d'une manière positive d'avoir voulu plaire aux impies et fournir un aliment à leurs misérables passions; mais en même temps on n'y dissimule point le mauvais effet que peut produire la représentation de son chef-d'œuvre sur l'esprit d'une partie des spectateurs. Cette note n'est point étrangère au sujet, ou du moins M. Z l'y rattache avec adresse.

BULLETIN HISTORIQUE

DU MOIS DE MAI 1827.

*** 1. — Un jugement du tribunal de police correctionnelle a prononcé l'acquittement du sieur Garnier, auteur d'un recueil de vers intitulé *les Montlupines*, en accueillant la fin de non-recevoir qu'il avait proposée et qui résultait du défaut absolu de mise en vente et de distribution de l'ouvrage saisi.

*** 6. — François-Frédéric Lemot, sculpteur, né à Lyon, est décédé à Paris. Nous comptons donner bientôt une notice biographique sur ce célèbre artiste.

*** 8. — Arrivée à Lyon du duc de Cazes venant de Paris. Pendant son séjour dans notre ville, l'ancien ministre de Louis XVIII, en sa qualité de membre de la société royale d'amélioration des prisons, a visité les salles d'arrêt provisoires de l'Hôtel-de-ville et les diverses maisons de détention.

*** 9. — Loi qui autorise la ville de Lyon à faire un emprunt. Voici le texte de cette loi qui a été insérée dans le n.° 160 du Bulletin des lois : « Article unique. La ville » de Lyon est autorisée à emprunter à un intérêt qui ne » pourra excéder cinq pour cent une somme de trois » millions quatre cent mille francs, remboursable en » douze années, à partir de 1829, afin de subvenir aux » dépenses à faire pour le Grand-théâtre, pour l'entrepôt » des sels, pour les abattoirs publics, pour le quai du » Duc de Bordeaux, pour la presqu'île Perrache et pour » la conduite des eaux nécessaires à ladite ville. »

*** 14. — Ordonnance du maire de Lyon portant que les petites foires, dites du St-Esprit, de St-Jean, de St-Pierre et de St-Bonaventure, qui se tenaient jusqu'à présent sur les quais de Retz et de l'Hôpital, et sur les places de St-Jean, de St-Pierre et des Terreaux, se tiendront désormais sur le *cours du Midi*, dans le quartier Perrache.

*** 21. — Exécution sur la place Louis XVIII, de Descombes, condamné à mort pour assassinat. C'est la première exécution qui ait eu lieu sur cette place.

*** *Même jour*. — Ouverture du Grand-théâtre provisoire élevé sur la place des Terreaux : on a donné le *Dépit amoureux*, comédie ; *Jean de Paris*, opéra, et *les Jeux de Pâris*, ballet. Le lendemain on a joué *Tartuffe* et *la Dame Blanche*.

*** 24. — Nous avions annoncé, dans notre n.° du mois de janvier dernier, que toutes les formalités relatives à la reconstruction du Grand-théâtre définitif, avaient été remplies au conseil des bâtimens civils ; malheureusement ces formalités n'étaient pas suffisantes : sortis des bureaux de Paris, les plans avaient encore à passer dans les bureaux de l'administration lyonnaise : c'est de là qu'ils viennent enfin de sortir aussi, après un séjour de près

de cinq mois, pour être mis à exécution dans toute leur intégrité. Les retards qu'a éprouvé cette importante construction ne sont donc point imputables aux architectes qui, nous aimons à le croire, n'en retrouveront pas moins, malgré ce contre-temps, leur activité première. L'entrepreneur, adjudicataire de la démolition des quatre façades de l'ancien théâtre, avait à peine démoli l'attique de la façade principale et descendu les statues qui le couronnaient, qu'il a reçu des architectes l'ordre de suspendre son travail, ces Messieurs ayant pensé avec raison que cette démolition pouvait tout aussi bien se faire pendant l'hiver qu'à présent, et qu'en la renvoyant ainsi, ce serait autant de regagné sur le temps perdu.

L'importante entreprise de l'exploitation de la carrière de Fay (1), d'où ont été tirés les magnifiques matériaux destinés à la construction du vestibule intérieur du théâtre et de sa colonnade, étant terminée, rien ne peut plus s'opposer à ce que la partie de cet édifice, renfermant la salle et la scène, ne reçoive sa toiture avant l'hiver. Les charpentiers, menuisiers et machinistes se trouvent ainsi mis à même de pouvoir continuer leurs travaux pendant la mauvaise saison. On doit donc plus que jamais conserver l'espérance de voir le théâtre définitivement s'ouvrir dans deux ans.

(*Article communiqué*).

⁂ Une ordonnance du roi, du 25 avril dernier, a autorisé les propriétaires du pont de St-Vincent à construire un pont suspendu au port de la Feuillée, en face de la rue de la boucherie des Terreaux.

---

(1) Cette entreprise a été dirigée avec une telle activité que l'hiver, tout rigoureux qu'il a été, n'a pas même arrêté dans leur exploitation les carriers, qui faisaient balayer la neige à mesure qu'elle s'amoncelait sur les rochers.

BIOGRAPHIE LYONNAISE.

(XXIII.e ARTICLE).

NOTICE SUR DANIEL SARRABAT.

Parmi les hommes dont les talens ont honoré la ville de Lyon, il ne faut pas oublier de compter le peintre Daniel Sarrabat, né à Paris vers l'année 1667. On ignore entièrement quel fut le maître de cet estimable artiste : tout ce qu'on sait à l'égard de ses premiers pas dans la carrière, c'est qu'il annonça du talent de fort bonne heure, qu'il fut envoyé très-jeune à Rome en qualité de pensionnaire du roi, et qu'il y fut un des élèves les plus distingués de l'académie française de peinture.

Après un séjour à Rome de plusieurs années, Sarrabat quitta l'Italie pour revenir en France. Au lieu de se rendre sur-le-champ à Paris, où ses talens n'auraient pas manqué de lui procurer un bel établissement et les moyens d'arriver à la fortune, il s'arrêta quelque temps à Lyon, et les succès qu'y avait obtenus le célèbre Thomas Blanchet, son compatriote, dont la mort était alors toute récente (1), lui firent prendre le parti d'y fixer sa résidence. Les Lyonnais eurent bientôt apprécié le mérite de notre jeune peintre ; de nombreux travaux

(1) Thomas Blanchet, né à Paris en 1617, mort à Lyon en 1689.

vinrent s'offrir à son zèle, et dans les moins importans comme dans les plus considérables, il fit preuve d'une haute capacité.

Les premiers ouvrages que Daniel Sarrabat fit à Lyon, furent, selon toute apparence, deux grands tableaux qu'il peignit pour l'ancienne chapelle des Pénitens de la miséricorde (1). L'un représentait la *Délivrance de S. Pierre*, l'autre, *celle du prophète Daniel.* Peu de temps après il fut chargé de la décoration intérieure du bel hôtel de M. le président de la Tourrette, rue Boissac, dans le vestibule duquel il peignit, en grisaille, trois charmans dessus de porte qu'on peut voir encore aujourd'hui, mais dont il a été pris si peu de soin, qu'à l'exception d'un seul, où l'on distingue assez nettement *Persée venant de couper la tête à Méduse, et la naissance du cheval Pégase*, il est fort difficile de dire ce que sont les autres. Il n'en est pas de même du plafond de ce vestibule, où l'on remarque une très-vaste composition, peinte à l'huile, représentant la *Justice* avec tous ses attributs; elle est assise sur un nuage et tient une balance à la main; à ses côtés sont la *Vérité*, la *Prudence* et la *Sagesse;* au-dessous d'elle est la *Vengeance*, le glaive au poing, et renversant différens monstres armés de poignards et de torches incendiaires. Cette composition, très-bien en-

(1) La confrérie des pénitens de la miséricorde fut instituée en l'année 1636. Elle avait pour but le soulagement des prisonniers, et les confrères étaient pris parmi les plus notables personnes de la ville. La chapelle, qui existe encore, est située dans l'ancienne cour des Carmes; elle sert aujourd'hui de magasin à un marchand commissionnaire.



tendue, et qui présente environ une quinzaine de figures, toutes d'un fort bon goût, est encore parfaitement conservée et d'un excellent système de couleur. Sarrabat avait encore fait pour les appartemens plusieurs tableaux de chevalet d'un vrai mérite (1).

Vers l'année 1700, le cardinal de Bouillon se disposant à quitter Lyon pour se rendre à Rome, voulut y conduire Sarrabat, lui promettant dans cette ville les avantages les plus capables de flatter son ambition (2).

---

(1) L'hôtel de M. le président de la Tourrette, rue Boissac, a long-temps été occupé par la régie des impôts indirects, qui y avait placé ses bureaux. Vendu depuis près de trois ans par M. de Fleurieu à M. de la Balmondière, il a été prêté par le propriétaire aux dames religieuses du sacré cœur de Jésus, qui s'y livrent à l'éducation d'un certain nombre de jeunes personnes de qualité sans fortune.

(2) Emmanuel Théodose de la Tour d'Auvergne, abbé duc d'Albret, cardinal de Bouillon et grand aumônier de France, était alors banni de la cour : son exil, qui durait depuis long-temps, venait d'une lettre fort injurieuse à la personne de Louis XIV et à son gouvernement, qu'il avait écrite à l'un des volontaires français de l'armée commandée par le duc de Lorraine, dans la guerre de Hongrie contre les Turcs, en 1685, et qui avait été interceptée par le ministre Louvois. Le cardinal, retiré à Lyon, habitait la charmante maison de *la Claire ;* et c'est de là, dit-on, qu'il écrivait fièrement au roi : *Je vous rends, sire, toutes les charges et toutes les dignités que je tiens de votre Majesté dans son royaume, et je reprends la liberté que me donnent ma naissance et ma qualité de prince étranger.* Les auteurs de la *Biographie universelle* ont oublié de rapporter ce fait.

Satisfait de la position où il se trouvait, attaché fortement à Lyon par la femme qu'il y avait épousée, et par la famille dans laquelle il était entré, notre peintre ne crut pas devoir accepter les offres séduisantes qui lui étaient faites ; mais afin de montrer au cardinal de Bouillon combien il désirait lui être agréable, il consentit à se rendre à Cluny, et il y exécuta un immense tableau représentant l'*ouverture de la porte sainte*, cérémonie fameuse à Rome, et dans laquelle le cardinal tint la place du pape Innocent XII, qui pour lors était malade.

Les productions de Daniel Sarrabat sont tellement nombreuses, qu'il est impossible de les détailler toutes ici. Parmi les plus remarquables, et dont nous ignorons quelle a été la destinée pendant la révolution, on cite différens morceaux qu'il peignit dans les lambris de l'ancienne chapelle des congréganistes de St-Joseph, les peintures à fresque qui décoraient le réfectoire des Récollets, construit en 1706, ainsi qu'un grand tableau représentant la *multiplication des pains*, qui remplissait le fond de ce réfectoire. La chapelle de St-Eloy, appartenant à la communauté des tireurs d'or, dans l'ancienne église des Jacobins, était encore ornée d'un fort beau tableau de sa composition, qui représentait *Moïse ordonnant aux Israélites de fondre le veau d'or*. Dans l'ancienne chapelle des pénitens du Confalon, si célèbre par sa rare magnificence, se voyait aussi de lui un tableau de la *Purification de la Vierge* ; il avait fourni au sculpteur Perrache les dessins d'un groupe en marbre, de l'*Assomption*, qu'on remarquait au milieu du sanctuaire de cette chapelle, et de fort belles grisailles, placées au-dessous du groupe, représentant les *Apôtres*

autour du tombeau de la Vierge, étaient pareillement son ouvrage (1). Dans l'église des Carmes déchaussés

(1) Il paraît, d'après *Clapasson*, auteur d'une ancienne *Description de Lyon, de ses antiquités et de ses monumens*, ouvrage depuis refondu et perfectionné par M. l'abbé Guillon, que la chapelle des pénitens du Confalon, renfermait les plus beaux tableaux qu'il y eût dans notre ville ; on y voyait :

1.° Un magnifique *portrait* de Mg.r Camille de Neuville, archevêque de Lyon, exécuté par Thomas Blanchet, et qui était regardé comme un des chefs-d'œuvre de cet habile artiste.

2.° La *Naissance de notre Seigneur*, par le même, pièce très-belle sous tous les rapports.

3.° L'*Adoration des Rois*, par Charles de la Fosse, né à Paris en 1640, mort en 1716. Ce peintre, l'un des meilleurs élèves de *Charles Lebrun*, est regardé comme un des plus grands coloristes de l'ancienne école française ; on cite encore les fresques admirables qu'il composa pour la coupole de l'église de l'Assomption, à Paris, pour l'hôtel de Choiseul, pour la coupole de l'église des Invalides, et les deux tableaux qu'il peignit pour l'église de St-Eustache, que tous les connaisseurs ont décidé pouvoir aller de pair avec ceux des plus célèbres maîtres d'Italie. Le musée du Louvre possède quatre beaux tableaux de Charles de la Fosse.

4.° La *Visitation*, par le même.

5.° La *Fuite en Egypte*, par Michel Corneille, peintre d'un beau talent, né à Paris, en 1642, mort en 1708.

6.° L'*Annonciation*, par Jean-Baptiste Corneille, frère du précédent, né à Paris en 1646, mort en 1695.

7.° Plusieurs morceaux de Claude Vignon, habile imitateur du *Caravage*, né à Tours en 1595, mort à Paris en 1670. La cathédrale possède un très-beau tableau de lui, représentant la *Circoncision* ; il est signé et daté de 1627.

8.° La *Conception*, par Lebeau.

se voyaient encore de lui trois grands tableaux, dont le meilleur était une *Résurrection*, et le tableau du maître-

---

9.° Le *Couronnement de la Vierge*, par le même.

10.° La *Nativité de la Vierge*, par Bernard.

11.° Une *Descente de Croix*, par Théodore Van Thulden, un des bons élèves de *Rubens*, né à Bois-le-Duc vers 1607, et qui a pris part aux travaux de la galerie du Luxembourg.

12.° Enfin un fameux *Christ sur la Croix*, attribué long-temps à Rubens, mais qui, suivant la notice des tableaux réunis au musée de Lyon, dont il fait partie aujourd'hui, serait encore de Théodore Van Thulden.

Dans son *Lyon tel qu'il était et tel qu'il est*, M. l'abbé Guillon dit, à propos de cet ouvrage, qu'il rappelle une anecdote fort *accréditée*, et qui *honore peu* l'âme de Rubens. « On prétend, ajoute-t-il, qu'après avoir fait » consentir un homme du peuple à se laisser attacher à » une croix, pour lui servir de modèle, il l'y poignarda, » reprit promptement ses pinceaux pour rendre, avec » toute la vérité possible, l'état d'un crucifié qui rend » les derniers soupirs. Ce qui peut rendre vraisemblable » cette horrible histoire, c'est le visage de ce Christ qui » exprime, non l'amour et la tranquillité d'un Dieu sau- » veur expirant librement pour le genre humain, mais la » rage et le désespoir d'un homme qui meurt révolté de » son supplice et furieux contre son assassin. »

Quoique l'autorité de M. l'abbé Guillon soit infiniment respectable, nous pensons qu'il est grandement permis de douter de la vérité de cette anecdote, que nous n'avons rencontrée dans aucune biographie de Rubens. Quant à l'*expression* que présente le *visage du Christ*, dans le tableau qu'on voyait jadis aux Confalons, et qui se trouve à présent au musée de la ville, salle des *antiquités*, nous pouvons assurer que M. l'abbé Guillon s'est trompé. La figure de ce Christ n'exprime pas, en effet, l'*amour*

autel de l'ancienne église de St-Vincent, passait pour une des plus belles productions de sa jeunesse.

Indépendamment de l'hôtel de M. le président de la Tourrette, dans la décoration duquel Sarrabat a fait preuve d'un talent peu commun, cet artiste s'est encore distingué dans la décoration intérieure de la maison de M. Nicolau, trésorier de la ville, où il a peint divers cabinets et plusieurs plafonds d'une grande beauté. Au premier étage de la maison possédée aujourd'hui par M. Couderc, rue St-Dominique, dans une des salles occupées par le restaurateur Lucotte, se voit encore un très-riche plafond où il a peint à l'huile le *lever du soleil*, sous la figure d'*Apollon*, et l'on peut regarder cette pièce comme étant de son meilleur temps. Le château de la Duchère, appartenant à la famille de Varax, présentait autrefois une superbe galerie, ornée des peintures de notre artiste; mais cette galerie ayant été fortement endommagée pendant le siége de Lyon, en

---

et la tranquillité d'un Dieu sauveur expirant librement pour le genre humain; mais il faut observer que les plus fameux peintres de l'école flamande ont peu connu ces grandes et nobles inspirations si familières au génie des anciens maîtres des écoles d'Italie et de France. Ami de la nature, ou plutôt imitateur servile d'une nature commune, l'auteur du tableau qui nous occupe ici a bien plus songé à peindre un *infortuné rendant à regret les derniers soupirs* qu'un *Dieu sauveur expirant librement pour le genre humain*, et nous ne concevons pas comment un savant tel que M. l'abbé Guillon, qui, sans doute, a beaucoup réfléchi sur le caractère et le goût des différentes écoles de peinture, a pu voir, dans l'ouvrage de Van Thulden, un *désespéré qui meurt révolté de son supplice et furieux contre son assassin.*

1793, et l'arrivée des troupes autrichiennes, en 1814, y ayant causé de nouvelles dégradations, le propriétaire ne pouvant, sans se jeter dans une énorme dépense, y faire les réparations dont elle avait besoin, a jugé à propos de la détruire entièrement. Dans une maison de campagne, à Charly, possédée par M. Guillot, Sarrabat avait peint un très-beau vestibule : on y voyait d'un côté une *assemblée de négocians*, de l'autre, un *concert de musiciens* ; le plafond était orné de charmantes grisailles, et l'on prétend que parmi les nombreuses figures qu'offraient ces différentes compositions, on distinguait les portraits de plusieurs notables personnages, principalement celui de Melchior Philibert, négociant célèbre à Lyon (1).

Une autre maison de campagne qui renferme de nombreuses peintures de Daniel Sarrabat, qui sont encore de la conservation la plus parfaite, mais du temps de sa vieillesse, c'est la belle maison *Antony*, dans la commune d'Albigny sur Saône, aujourd'hui la propriété de M. Gandilhon, ancien notaire, premier suppléant de la justice de paix du troisième arrondissement de Lyon (2) ; on peut y voir, dans la salle à manger,

---

(1) Melchior-Philibert, banquier, né à Lyon en 1645, mort dans sa maison de campagne, à Charly, le 24 juin 1725, âgé de quatre-vingts ans, fut un de nos meilleurs citoyens. Très-bienfaisant, et surtout de la plus grande modestie, jamais il ne voulut accepter les honneurs de l'échevinage, et fut anobli *malgré lui* et *sans qu'il le sût*, par lettres de Sa Majesté, expédiées en l'année 1722.

(2) Cette maison, très-bien bâtie, et qui a toute l'apparence et les commodités d'un château, avait ancienne-

d'assez agréables grisailles, représentant les *quatre saisons*, et dans la chapelle à l'extrémité du jardin, un plafond superbe où est représentée l'*Ascension de notre Seigneur*. Mais le plus grand travail de notre artiste dans cette maison délicieuse, c'est la décoration du salon, sur les murs duquel il a représenté, dans une suite de tableaux peints à fresque, toute l'histoire d'*Esther*. Ces tableaux sont au nombre de six : on y voit 1.° *Assuérus venant de répudier la reine Vasthi, et s'occupant de choisir une épouse parmi les plus belles personnes de son empire ;* 2.° *la jeune Esther présentée à Assuérus, et recevant la couronne des mains de ce prince ;* 3.° *la reine Esther venant demander à son époux de rapporter l'affreux édit rendu contre les Juifs, sur la proposition du cruel Aman ;* 4.° *Assuérus demandant à Aman ce qu'il convient de faire pour traiter avec distinction un homme que le roi désire combler d'honneurs ;* 5.° *le juif Mardochée monté sur un superbe coursier que l'orgueilleux Aman est obligé de conduire par la bride ;* 6.° enfin *le supplice d'Aman*. Il y a certainement du mérite dans ces différentes pièces ; mais elles ne valent cependant pas la composition qui remplit le plafond de la chapelle (1).

---

ment appartenu à la famille *de Sève*. Située à quelques centaines de pas des îles charmantes qui couvrent la Saône, depuis Couzon jusqu'à Neuville, c'est une des plus nobles et des plus agréables habitations qu'on puisse trouver de ce côté.

(1) Dans son *Histoire universelle*, traitée relativement aux arts de *peindre* et de *sculpter*, Dandré Bardon n'a pas manqué d'indiquer les passages de l'histoire d'Esther

Travailleur infatigable, et bien plus ami de son art que de l'argent, Daniel Sarrabat est mort à Lyon en 1747, âgé d'environ quatre-vingts ans, n'ayant eu de son mariage avec Jeanne Marie de Haynaut, qu'un seul fils, Nicolas Sarrabat, jésuite, né à Lyon le 9 février 1698, mort le 27 avril 1737. Nicolas Sarrabat, savant distingué, professeur de physique et de mathématiques à Marseille, n'a pas été oublié par les auteurs de la *Biographie universelle* : comment se fait-il qu'ils n'aient rien dit de Daniel Sarrabat, son père, dont la réputation fut au moins égale à la sienne, et qui, par conséquent, méritait bien aussi d'être cité ? Z

STATISTIQUE.

MEYS.

Ce village, situé à 8 kilomètres nord-ouest de St-Symphorien, appartenait, avant la révolution, à la province de Forez : une partie dépendait de la justice du château de la Menue, le surplus, du château de Meys ; il occupe une petite éminence qui a pour base

propres à fournir des sujets à la peinture. Les endroits choisis par Sarrabat sont précisément les mêmes que ceux qui sont indiqués par le savant professeur ; et ce qu'il y a d'assez surprenant, c'est que les sujets sont traités dans son intéressant ouvrage d'une manière peu différente que chez Sarrabat. Le travail du professeur Dandré Bardon est de l'année 1769, et notre peintre était mort depuis 22 ans.

une roche stratifiée régulièrement et d'une apparence schisteuse, et qui forme un repos sur le penchant de la colline occidentale du vallon qu'arrose la Brévenne. Ce groupe d'habitations était anciennement entouré d'une forte muraille, défendue de distance en distance, par des tours rondes. L'enceinte que décrivait la cloture, n'était pas considérable, ce qui annonce qu'elle ne renfermait qu'une faible population. Une tour et un pan de mur subsistent encore, et donnent une idée de l'importance des anciennes fortifications.

Les jardins étaient hors des murs du village, aussi appelle-t-on encore le chemin qui passe au bas de l'enceinte, *sous les heurs*, par corruption du mot latin, *hortus*, jardin.

L'étymologie de son nom me paraît dériver du mot *mansus* de la basse latinité, *mas*, territoire, *meis*, *meix*, *mex*, enclos, verger, jardin, etc.

D'Anville lui donne une origine plus relevée : il place dans sa notice de la Gaule un lieu appelé *Mediolanum*, entre Feurs et Lyon, et il ajoute que c'est le village de Meys ; Peutinger avait déjà eu la même opinion, tandis que la table Theodosienne indique ce *Mediolanum* entre *Rodumna*, Roanne, et *Forum*, Feurs. L'auteur des éclaircissemens sur l'ancienne Gaule a adopté le sentiment de d'Anville, et il pense que cette ville était la capitale des Insubres, qui auraient alors occupé une partie du pays des Ségusiens, cliens et alliés des Eduens ; mais la position de Meys, l'absence de tous monumens antiques, ne permettent guère de s'arrêter à des conjectures aussi glorieuses. Tite-Live assure que les Insubres habitaient *in pago Æduorum*, et non point parmi les Ségusiens. On trouve le *Mediolanum* des anciennes tables,

dans un bourg distant de quatre lieues et demie de Dijon, appelé *Mâlain*, dont le nom moderne diffère peu de celui de Milan. D'ailleurs on fait dériver *Mediolanum*, du celtique *med*, abondant, de *medi*, moissonner, et *lan*, terroir, de manière que ce mot signifie terre fertile; ce qui ne saurait s'appliquer à notre village de *Meys*.

Une famille noble du Forez a porté le nom de *Mays*, que sans doute elle prit lorsque les noms patronymiques s'introduisirent en France, vers le 9.e siècle, du village sur lequel elle exerçait une juridiction seigneuriale. Nous trouvons un Willelme de Mays, qualifié du titre de chevalier, témoin et caution avec Odon Devernoille, d'une promesse faite en 1209, par l'archevêque et le chapitre de Lyon, qu'ils ne s'opposeraient point à ce que le sire de Beaujeu fît hommage au comte de Forez de la terre de Chamelet. C'est sans doute de lui que descendait Guillaume de Mays, seigneur de Cuzieu, mari de Béatrix de Ladvieu, dont elle était veuve en 1333, et qui fut père de Jean de Mays, vivant en 1315, et de Girard de Mays, chanoine comte de Lyon en 1336. La terre de Meys n'appartenait déjà plus, au milieu du 13.e siècle, à la famille de ce nom. Une charte du mois d'août 1278, sous le sceau d'Aymard de Roussillon, archevêque de Lyon, contient un traité entre Guigues, payen, *paganus*, damoiseau, seigneur de Meys, et le chapelain ou curé de cette paroisse. Le seigneur s'obligea de faire payer annuellement au curé onze setiers de seigle à l'aire, et un d'avoine; il l'autorisa encore à percevoir la dixme sur quelques parties de territoire; au moyen de ce, le curé, tant pour lui que pour ses successeurs, se départit de tous droits de novales. L'ar-

chevêque approuva cet accord, qui avait été moyenné par Jean, archiprêtre de Courzieu, que le prélat avait député pour cet objet. Sur le sceau de Guigues, est une fleur de lis, preuve certaine d'une noble et ancienne origine (1).

La seigneurie de Meys entra au commencement du 14.e siècle, soit par succession, soit à titre d'achat, dans la maison des d'Urgel de St-Priest, l'une des plus puissantes du Forez. Briand d'Urgel en disposa, par son testament du 12 août 1377, en faveur de Guyot de St-Priest, son fils aîné; celui-ci donna à Philiberte de Mello, son épouse, le château de *Meys*, pour son douaire, par son testament du 20 février 1415. Ce château passa ensuite dans les mains de ses fils et petit-fils; enfin il appartenait au marquis de Pons au moment de la révolution. M. Robert-Joseph Carmaignac, ancien négociant à Lyon, en jouit dans ce moment.

Cette paroisse, dont la superficie totale s'élève, d'après les opérations du cadastre, à 1460 hectares, 41 ares, 52 centiares, savoir : en terres, jardins, vergers, 921 hectares, 77 ares, 90 centiares; en prés et pâtures, 340 hectares, 29 ares, 80 centiares; en bois de toute nature, 132 hectares, 43 ares, 40 centiares, le surplus en terres vaines et vagues, chemins, etc.; 238 maisons, 3 moulins ou usines sont parsemés sur ce territoire, qui a été évalué par le cadastre devoir rendre un revenu de 25,883 fr. 05 c., en y ajoutant celui de 1408 fr. à quoi

(1) Il y eut un nouvel accord sur ce point, le 25 août 1414, entre le curé de Meys et Guy de St-Priest, seigneur dudit lieu.

a été porté le produit des maisons et usines : total 27,351 f. 05 c., ce revenu a supporté en 1826 une contribution foncière, en principal et accessoires, de la somme de 10,214 fr. 04 c., divisée en 315 cotes ; sa contribution personnelle et mobilière, en 162 articles, s'est élevée à la somme de 1744 fr. 05 c., aussi en principal et centimes additionnels ; celle personnelle, sans mobilier, en 3 art. à 12 fr. 45 c. ; celle des portes et fenêtres, en 210 art., à la somme de 380 fr. 69 c., et celle des patentes, aussi en 8 articles, à la somme de 59 fr. 44 c. : total de toutes les contributions, 12,410 fr. 67 c.

Sa population était estimée en 1789, à 975 individus, et en 1822, à 1049. On y comptait en 1658, lors de la visite que l'archevêque, Camille de Neuville, y fit, 400 communians, ce qui portait la population à plus de 800 âmes.

Si l'on consulte les actes de l'état civil, on trouve que dans les dix ans qui se sont écoulés jusqu'au 1.er vendémiaire an XI, il y a eu 88 mariages, 318 naissances, dont 184 de garçons et 134 de filles, et 238 décès ; savoir : 120 de mâles et 118 de personnes du sexe féminin. Terme moyen, par an, près de 9 mariages, 32 naissances et 24 décès.

Dans l'intervalle qui s'est écoulé du 1.er janvier 1813 au 1.er janvier 1823, le nombre des mariages n'a été que de 83 ; cependant les naissances ont de beaucoup dépassé le premier résultat, puisqu'elles se sont élevées à 656, savoir : 432 de garçons et 224 de filles ; les décès se sont portés à 535, savoir : 346 du sexe masculin et 189 du sexe féminin. Terme moyen, plus de 8 mariages, 65 naissances et demie et 53 décès et demi.

En 1825, 20 mariages, 45 naissances, 23 de gar-

çons et 22 de filles, et 34 décès, dont 14 du sexe masculin et 20 du sexe féminin.

Il est donc évident, d'après ces trois tableaux comparatifs, que la population de Meys a augmenté durant l'intervalle de la 2.e période, mais qu'elle a été moindre en 1825 que les années précédentes; ce résultat rétrograde que l'on remarque presque généralement dans la majeure partie des communes rurales, prouve combien l'industrie manufacturière porte de préjudice à l'industrie agricole, lorsqu'elle dépasse les bornes que la raison détermine.

L'église, sous le vocable de St-Pierre et de N. D., a été reconstruite depuis quelques années seulement, elle est à trois nefs et d'un assez bon goût; cependant si l'on eût donné la forme circulaire au chœur, cela eût produit un effet plus agréable; la cure est à côté, disposée d'une manière très-commode. Il y avait autrefois une chapelle dédiée à St-Roch, à laquelle était attachée une prébende, à la nomination du seigneur: la révolution l'a anéantie. Cependant ce genre de dévotion tient à l'histoire, il sert à rappeler des temps malheureux, une grande mortalité occasionée par la peste et l'accomplissement d'un vœu rendu à St-Roch. L'infortune rend l'homme dévot, et la connaissance des institutions qu'il a fondées démontrerait presque toujours l'historique des peines qu'il a ressenties.

Quelques indices de houille ont déterminé des propriétaires à ouvrir des puits pour en faire la recherche: deux étaient déjà creusés en 1824 à environ 200 pieds au-dessous du lit de la Brévenne, et tout annonçait que l'entreprise serait fructueuse.

Le bétail entretenu dans cette commune, consiste en

60 bœufs, 400 vaches, 12 chevaux de selle, 4 de trait, 2 ânes, 800 moutons, 150 chèvres et 120 cochons.

POMEYS.

Cette commune, dont le nom semble rappeler qu'elle doit son origine à un enclos de pommiers, est d'une assez grande étendue. Son principal hameau, au milieu duquel se montre l'église dédiée à l'assomption de N. D. et à St-Martin, n'est éloigné de St-Symphorien, au nord-ouest, que de 3 kilomètres. Il occupe un des gradins de la colline qui sépare le département du Rhône de celui de la Loire. Un bois de sapins couronne la sommité de cette même colline, tandis que le ruisseau de la Gimont en baigne le pied. Cette situation, extrêmement pittoresque, a le double avantage d'être abritée des vents du nord, et de jouir de l'aspect favorable du midi. Son territoire, traversé par l'embranchement de la route de Lyon à St-Symphorien, touche, du côté du sud-ouest, à la commune de Chazelles (Loire), et aboutit du côté opposé à la paroisse de la Chapelle-en-Vaudragon.

Pomeys n'était, avant la révolution, qu'une annexe de St-Symphorien, maintenant elle est succursale, et un desservant y est attaché. Elle possède, comme la plupart des autres communes du canton, un établissement de sœurs de St-Joseph pour l'éducation de la jeunesse.

Sa superficie territoriale est divisée d'après le cadastre, de cette manière :

en terres, jardins ou emplacement des maisons	802h	73a	90c
En prés et pâtures	263	7	80
En bois de toute nature	203	73	80
En terres vaines et vagues	1	99	»
TOTAL	1271	54	50

Cette masse de propriétés a été évaluée à la somme de 51,847 f. 48 c. de revenu annuel.

Le nombre des maisons s'élève à 123 et une usine, qui produisent 2,118 fr. par année. Le revenu total du foncier est par conséquent de 53,965 fr., lequel a supporté en 1826 une contribution de 10,243 fr. 85 c. divisée en 177 cotes.

La commune a payé en outre de contribution personnelle et mobilière, en 74 articles. . .	606 f.	
De contribution personnelle sans mobilier, en 11 cotes	41	25
De contribution des portes et fenêtres, en 111 articles.	413	38
Et de patentes, en 2 cotes. . . .	7	85
Total	11,312	33

Sa population était, en 1658, de 300 communians; en 1789, de 425 individus; en 1803, de 487, et en 1814, de 586.

Le relevé des tables décennales de 1792 à 1802, de 1813 à 1823, et des registres de l'état civil de 1825 a donné les résultats suivans.

1.re *période.*

	Garçons.	Filles.	Total.	Terme moy.
Naissances.	83. . .	88. . .	171. . .	17 1/10
Décès . . .	68. . .	63. . .	131. . .	13 1/10
Mariages. .	». . .	». . .	43. . .	4 3/10

2.e *période.*

	Garçons.	Filles.	Total.	Terme moy.
Naissances.	154. . .	124. . .	278. . .	27 4/5
Décès . . .	81. . .	61. . .	142. . .	14 1/5
Mariages .	». . .	». . .	46. . .	4 3/5

Année 1825.

Naissances. . .	15. . .	11. . .	26
Décès	11. . .	6. . .	17
Mariages . . .	». . .	». . .	9

On voit que la population éprouve en ce moment un mouvement rétrograde.

Le bétail destiné à la culture ou à d'autres usages, existant dans cette commune, consiste en 80 bœufs, 400 vaches, 3 chevaux de selle, 2 de trait, 1000 moutons, 80 chèvres et 120 cochons.

L'église de St-Martin-de-Pomeys était déjà, en l'année 984, annexe de celle de St-Symphorien.

On remarque dans l'étendue de cette commune plusieurs édifices qui rappellent d'anciens souvenirs ; nous allons les faire connaître.

1. *Hurongue.* Cette propriété, décorée autrefois du titre de fief, est située au-dessus de la Goute de la Maladière, sur les confins de Chazelle et de St-Denis de Coise ; elle constitue aujourd'hui deux fermes rurales. Ce fief appartenait au commencement du 17.e siècle à la famille de Giroud. Noble Philippe de Giroud, seigneur d'Hurongue, fut blessé mortellement en duel, le 15 février 1639, et inhumé dans l'église de St-Symphorien. Jacob de Giroud, mari de Françoise de Villeneuve, recueillit ses biens. Françoise Lecourt, veuve de Marcelin de Giroud, vendit Hurongue à Pierre Lecourt, seigneur de Pluvy, le 25 janvier 1650 ; Julien Lecourt de Pluvy le possédait en 1735, il a passé par succession dans la famille des Noblet de la Clayte. Le territoire de

la *Maladière*, qui est contigu, indique qu'on y retirait les pestiférés dans le temps de la contagion.

2. La *Neillière*, très-belle propriété appartenant à madame la vicomtesse Duparc, héritière de madame de Champagne, a été, pendant long-temps possédée par la famille de Malyvert. Marguerite de Sarron, veuve d'Antoine de Sauzion, seigneur de la Neillière, et de la Maison-Forte de Varennes, à Givors, commissaire des guerres et bourgeois de Lyon, affranchit le chapitre de l'église de la même ville en 1649, de diverses rentes dont il lui était redevable; et le chapitre, à son tour, l'affranchit de sa directe sur la maison de Pomeys. Les mariés Sauzion avaient acheté la Neillière de noble Jean Sauzion, secrétaire de la chambre du roi.

3. *Saconay*, château situé à gauche de la grande route, entre le hameau de Chavannes et celui de la Guilletière. Le chapitre de l'église de Lyon vendit, le 17 avril 1564, à Gabriel et Amé de Saconay frères, la justice et directe seigneurie de Pomeys et de la partie d'Aveyze qui lui appartenait. Les acquéreurs, déjà propriétaires de quelques domaines, venaient de faire bâtir le château dont il s'agit, auquel ils avaient imposé leur nom; ils l'habitèrent souvent. Gabriel était chanoine-comte de Lyon, il devint précenteur, archidiacre, et enfin doyen de cet illustre chapitre. Il mourut à Saconay le 3 août 1580: c'était un ecclésiastique instruit; il publia en 1569 un ouvrage intitulé: *Discours des premiers troubles advenus à Lyon, avec l'apologie pour la ville de Lyon, contre le libelle faussement intitulé* la juste et sainte défense de la ville de Lyon. L'épître dédicatoire est datée

du château de Saconay, au mois d'août 1563. Il publia encore en 1573 la *Généalogie et la fin des Huguenaux et descouverte du calvinisme*. Lyon, Rigaud, in-8.°

Le chapitre revendiqua en 1619 les objets vendus à MM. de Saconay, contre noble Pierre de Sarron et Jeanne de Saconay, mariés, qui en étaient en possession: ce procès fut encore poursuivi après le décès de Pierre de Sarron, contre Jean de Sarron son fils; mais un traité du 5 juillet 1622 mit fin à ces difficultés. M. de Sarron conserva les droits et rentes aliénés par l'acte de 1564.

Le château de Saconay a dans la suite appartenu à une branche de la famille Dareste: M. Dareste, chevalier de St. Louis, le possède encore maintenant.

(*La suite au prochain N.°*)

C.

LITTÉRATURE.

NOTICE SUR UN MANUSCRIT DE FEU CHARDON DE LA ROCHETTE.

M. l'abbé Chouvy, professeur d'histoire et de discipline ecclésiastique au collége royal de Lyon, nous a communiqué un manuscrit autographe dont il est possesseur et qui contient les différens articles que feu Chardon de la Rochette destinait à former les tomes IV, V et VI de ses *Mélanges de critique et de philologie* (1).

(1) Les trois premiers volumes ont été publiés à Paris, chez d'Hautel, en 1812, in-8.°

Le premier de ces articles a pour objet l'édition du Phédon de Platon, donnée à Leyde, en 1810, in-8.°, par Daniel Wyttenbach. C'est un fort bon morceau sur la philosophie des anciens, dans lequel un juste tribut d'éloges est payé au savant Hollandais.

Le n.° 2 est un long et intéressant extrait de l'ouvrage anglais publié par MM. W. Drummond et R. Walpole, sous le titre d'*Herculanensia*, *or Archeological and philological Dissertations containing a manuscript found among the ruins of Herculanum*, Londres, 1810, in-4.°

Le n.° 3 roule *sur Pythagore et les Pythagoriciens*; c'est un deuxième article déjà imprimé et inséré, je crois, dans le *Magasin encyclopédique*, sur l'*Histoire de l'origine, des progrès et de la décadence des sciences dans la Grèce*, par Christophe Meiners, traduite de l'allemand, par J. Ch. Laveaux, Paris, an VII, 5 vol. in-8.°

Le n.° 4 est une *Notice sur Laïs*, extraite d'une *Histoire des courtisanes grecques* dont Chardon de la Rochette s'était occupé. On y trouve rassemblés tous les renseignemens que les anciens nous ont laissés sur la vie de cette célèbre courtisane. Tout y est justifié par des textes grecs et latins, et principalement par des passages du livre XIII d'Athénée, transcrits en entier dans des notes placées à la suite de la notice.

Les *Epistolæ Parisienses* de M. G. G. Bredow, professeur d'histoire à l'université de Breslau, imprimées à Leyde, en 1812, in-8.°, sont le sujet du cinquième article. Chardon de la Rochette rend compte de ces lettres et y puise la matière d'une grande quantité d'observations philologiques sur divers passages d'auteurs grecs.

Le n.° 6, qui a déjà paru dans le *Magasin encyclopédique*, octobre 1810, est destiné à l'examen de l'édition latine de Juvénal donnée par M. Achaintre, Paris, Firmin Didot, 2 vol. in-8.°

Le n.° 7 est intitulé : *Remarques envoyées par La Monnoye à l'abbé Regnier Desmarais sur sa traduction des poésies d'Anacréon en vers italiens*, *avec les Réponses de cet abbé.* Ces remarques, complétées par celles que Chardon de la Rochette y a ajoutées, sont inédites et méritent d'être connues.

Le n.° 8 offre les lettres latines de Jean Le Clerc et de Richard Bentley, sur les fragmens de Ménandre et de Philémon, publiés en 1709 par le premier des deux savans que nous venons de nommer. Ces lettres, fort curieuses, étaient, pour ainsi, ensevelies dans le journal anglais : *A new Review with litterary curiosities*, etc., *by Henry Maty.* (*April* 1786, pag. 253).

Le n.° 9 est un extrait du tome I.er de la *Bibliotheca manuscripta græca et latina* de M. l'abbé Morelli, Bassano, 1802, in-8.° Les diverses notices que renferme ce recueil, y sont passées en revue et servent de texte à plusieurs remarques intéressantes.

Le n.° 10, déjà publié dans le *Magasin encyclopédique*, juin 1809, est consacré à rendre compte du *Nouveau Dictionnaire portatif de bibliographie*, par Fr. Ignace Fournier, Paris, in-8.°

Le 11.e est une *Lettre à M. Parison sur les Thermes de Pythia et le Poëme de Paul le Silentiaire*, suivie du texte grec de ce poëme, accompagné de scholies, d'une traduction française et des traductions en vers latins de Frédéric Morel et de Claude Ancantherus. Les notes qui sont placées à la suite de cet article,

sont abondantes et pleines d'érudition, de sagacité et d'exactitude. On peut dire que la matière y est épuisée, et que c'est un travail complet, excellent, qui mériterait d'être publié à part et formerait à lui seul un volume d'une grosseur raisonnable.

On peut en dire autant du n.° 12, intitulé *Sotion*. Tout ce que les anciens nous ont appris de celui des auteurs de ce nom qui vivait sous Tibère et qui fut un des historiens d'Alexandre, s'y trouve réuni, et y est suivi du texte et de la traduction française des fragmens qui nous restent, de son ouvrage *des Faits incroyables sur les fleuves, les fontaines et les lacs*, le tout accompagné, suivant l'usage de notre habile helléniste, d'une foule d'annotations curieuses et savantes.

Le n.° 13 concerne l'édition donnée par M. le docteur Coray de l'ouvrage de Xénocrate *de Alimento ex aquatilibus*, Naples, 1794, gr. in-8.° Il est terminé par le relevé d'un grand nombre de fautes d'impression ou d'omission qui se sont glissées dans les savantes remarques du docteur Coray, et qui ne sont point corrigées dans l'*errata*.

Le n.° 14 est relatif au traité de Lydus, *de Magistratibus Reipublicæ Romanæ*, publié pour la première fois par MM. Fuss et Hase, sur un manuscrit appartenant à M. de Choiseul-Gouffier; Paris, J. M. Eberhart, 1812, gr. in-8.° L'analyse de la préface que M. Hase a mise à la tête de ce livre, et les observations dont quelques passages en sont susceptibles, occupent la majeure partie de l'article.

Le n.° 15 se compose de 36 *Lettres* inédites *de La Monnoye à l'abbé Nicaise* sur divers objets de littérature. Chardon de la Rochette en éclaircit ou complète par ses remarques plusieurs passages.

Le n.° 16 est destiné à faire connaître le *Voyage à Genève et dans la vallée de Chamouni en Savoie*, par P. X. Leschevin, Paris et Genève, 1812, in-8.° et in-12.

Le n.° 17 est la *préface*, fournie par notre auteur, pour l'édition du *Jardin des Racines grecques*, Paris, Nicole, 1808, in-12. Cette pièce de 7 pages contient quelques réflexions sur l'étude de la langue grecque et une notice sur Claude Lancelot, à qui est dû l'ouvrage.

Le n.° 18 est un article qui a été inséré dans le *Magasin encyclopédique* d'avril 1810, sur la première édition du *Manuel du libraire*, de J. C. Brunet, Paris, 3 vol. in-8.°

Les trois morceaux suivans, n.os 19, 20 et 21, ont également déjà paru dans le *Magasin encyclopédique*: le premier a pour objet le *Catalogue des livres de la bibliothèque du comte de Boutourlin*, revu par MM. A. A. Barbier et Ch. Pougens, Paris, 1805, gr. in-8.°; le second est une *Lettre à A. L. Millin sur une note manuscrite d'André Chénier*; le troisième a pour titre: *Fragmens de mémoires sur la vie de Mad. la marquise de Maintenon, par le P. Laquille, jésuite.*

Le n.° 22 consiste en trois ou quatre *Additions et corrections* pour les trois premiers volumes de ces Mélanges. La principale addition concerne le célèbre fragment du roman de Longus, tiré du manuscrit de Florence.

Le n.° 23 et dernier contient les *Remarques critiques* de M. Larcher *sur le roman d'Héliodore*, lues au mois de juillet 1791 à l'académie des belles-lettres. Ces remarques ont été imprimées; mais l'édition a été détruite. Les notes de Chardon de la Rochette ajoutent un nouveau prix à cet excellent morceau de critique sur le texte du roman dont il s'agit.

L'intention de M. Chouvy est de se défaire, par la voie d'un échange, du précieux manuscrit que nous venons d'analyser. La ville de Lyon, qui possède dans sa bibliothèque un grand nombre de doubles, devrait profiter de cette occasion pour remplir un des vides que va laisser la restitution déjà commencée des manuscrits appartenant à l'académie de Lyon. C'est un vœu que nous croyons devoir exprimer ici au nom des amis des lettres et de la saine érudition.

ÉCONOMIE RURALE.

Réponse à des questions relatives à l'entretien du bétail dans le département du Rhône, adressées par un propriétaire des environs d'Aix (Bouches du Rhône).

J'ai eu l'honneur de recevoir de M. L. A., propriétaire dans les environs d'Aix, une lettre dont voici l'extrait :

« Depuis quelques années j'ai le projet d'établir dans ce département une exploitation rurale semblable à celles des riches contrées que vous habitez ; je crois qu'avec du courage et de la persévérance, on peut, malgré la sécheresse de notre climat, sinon atteindre le but, du moins en approcher assez pour laisser bien loin notre agriculture actuelle.

L'éducation des bestiaux est, sans contredit, la première condition du succès : nous sommes, à cet égard, dans l'ignorance la plus complète ; j'ai fait de vains efforts pour en sortir, en lisant les meilleurs ouvrages.

Ces livres, d'ailleurs si recommandables, semblent n'être faits que pour ceux qui pratiquent déjà et auxquels il ne manque que d'être dirigés par une saine théorie; mais pour nous qui manquons également et de pratique et de théorie, il nous faut d'autres lumières. Ainsi, par exemple, la balance entre les profits et les dépenses, chose si essentielle, s'il est vrai que toute agriculture raisonnable doive tendre au profit, y est à peine indiquée, et encore les assertions à cet égard y sont-elles si différentes, qu'il est impossible de se former une opinion.

C'est pour dissiper mes doutes, et avoir sur ce genre d'industrie des données précises, que j'ose m'adresser à vous et vous prier de vouloir bien me sacrifier quelques instans pour répondre aux questions qui suivent ma lettre.

1.re Question. *Quel est le prix d'une jeune vache à Lyon? quelle est sa taille?*

Réponse. Une jeune vache laitière vaut, à Lyon, terme moyen, 200 fr.; elle vient ordinairement de la Bresse, et la race bovine de ce pays tient le milieu entre les races les plus grandes et les plus petites de France. Sa taille, du garot à terre, est de trois pieds six pouces à quatre pieds, son poids de sept à neuf cents livres.

2.e Question. *A quel âge les vaches doivent-elles être réformées?*

Réponse. On pourrait les garder jusqu'à dix ans; j'en ai vu qui, âgées de plus de douze, étaient encore bonnes laitières; mais on les réforme, pour l'ordinaire,

entre huit à neuf ans, parce que plus tard elles auraient beaucoup de peine à s'engraisser.

3.e QUESTION. *Quelle est la quantité de lait qu'elles donnent avant, durant et après la gestation ?*

RÉPONSE. On fait, en général, porter les vaches toutes les années. L'intervalle entre deux gestations est de deux à quatre mois ; c'est dans cet intervalle, qui n'est pas *plus avant qu'après la gestation*, qu'elles sont les meilleures laitières, surtout depuis le moment qui s'écoule entre le sixième jour après le part et la fin du troisième mois de vacuité ; pendant ce temps on les dit *fraîches de lait* ; on ne leur donne pas le taureau toutes les fois qu'elles le demandent, car la plupart entrent en chaleur tous les mois. Pendant cet état, qui dure depuis vingt-quatre heures jusques à deux ou trois jours, le lait a un goût désagréable et il tourne facilement. La quantité de lait, qui avait diminué sur la fin de la vacuité, augmente dans les premiers jours de la nouvelle grossesse ; mais cette augmentation ne se soutient que pendant dix à douze jours, et depuis ce moment jusques au cinquième ou sixième mois, il est d'un tiers ou d'un quart moins abondant qu'il ne l'était quand la vache était *fraîche de lait*. Ce fluide diminue sensiblement au septième, surtout au huitième mois, et souvent avant cette époque il tarit entièrement ; il coule quelquefois jusqu'au dernier jour de la gestation. Mais c'est par un intérêt bien mal entendu qu'on trait les vaches jusqu'à ce dernier moment ; on les fatigue, on les épuise, on les expose à avorter ou à mettre bas un veau chétif, impossible à élever. Les bons économes des environs de Lyon cessent de traire vers le milieu du

huitième mois; ils obtiennent de leurs vaches bressannes, bien nourries, de huit à dix litres de lait par jour.

4.e Question. *A quelle époque livre-t-on le veau au boucher? quel est son poids?*

Réponse. C'est ordinairement à l'âge d'un mois que, dans le département du Rhône, on livre les veaux à la boucherie; ils pèsent alors de cent à cent vingt livres, et ils valent 20 à 22 fr. Il arrive quelquefois à Lyon, des montagnes du Lyonnais, des veaux de six semaines pesant jusques à deux cents livres et valant 40 à 50 fr. D'un autre côté, des veaux de quinze à vingt jours sont livrés à la boucherie par les nourrisseurs des environs de notre ville, qui trouvent plus de bénéfice à vendre le lait de leurs vaches qu'à attendre que leurs veaux de boucherie aient atteint un mois, qui est l'âge prescrit par les règlemens. Ces veaux se vendent à si bas prix que, si l'on était obligé de les transporter à une certaine distance, il vaudrait mieux les jeter à la voirie, et l'on ne livrerait pas à la consommation un aliment insalubre.

5.e Question. *Quelle est la nourriture qu'on donne aux vaches tenues toute l'année à l'étable? combien consomment-elles?*

Réponse. Dans le département du Rhône, ce n'est que dans la banlieue de Lyon qu'on tient toute l'année les vaches laitières à l'étable. Cette pratique, si vivement recommandée par d'habiles agronomes, sera sans doute un jour généralement adoptée, surtout dans les pays où le terrain est précieux. Quoiqu'il en soit, les vaches du Rhône paissent durant la belle saison, c'est-à-dire pendant la moitié de l'année; et pour l'hiver-

nage de six mois, on met en réserve du foin, du regain stratifié avec de la paille, et en assez grande quantité pour qu'il y ait de tout ce fourrage soixante quintaux par chaque tête de vaches. De bons économes leur donnent six ou sept fois par jour de ce qu'ils nomment une *bachassée :* c'est un mélange d'herbes de toute espèce, ramassées dans les vignes, les jardins, le long des haies, qu'on met dans un vase de bois nommé *bachat*, et dans lequel on jette de l'eau bouillante. Trente à quarante livres de cette espèce de soupe économique nourrissent dans un jour autant que dix livres de fourrage sec, plaisent mieux aux vaches et leur donnent une plus grande abondance de meilleur lait. On cultive autour de Lyon beaucoup de luzerne qu'on stratifie avec de la paille pour nourrir les vaches pendant l'hiver. La provision de cette mêlée est à peu près la même que celle dont nous avons parlé précédemment ; elle est cependant plus économiqne et plus convenable à la constitution de la vache, qui préfère les plantes légumineuses aux graminées. Il est, au reste, très-convenable de varier la nourriture de cet animal, de ne le mettre jamais complètement au régime sec, et pour cela de cultiver pour lui des choux, des raves, des pommes de terre, comme on le fait dans le Lyonnais. On connaît à peu près dans quelles proportions les divers fourrages peuvent être substitués les uns aux autres sous le rapport nutritif : un quintal de bon foin équivaut à quatre-vingt-dix livres de luzerne sèche, à cinq quintaux de raves, à six de choux.

Des économes de ma connaissance, assez voisins de Lyon pour y envoyer leur lait, donnent, pendant l'hiver, tous les jours, à chacune de leurs vaches, en-

viron vingt livres de luzerne et une bachassée de trente livres en quatre à cinq rations; chaque bête leur fournit douze litres de lait qui valent jusqu'à 3 fr.; c'est 15 fr. pour cinq bêtes, c'est-à-dire une assez belle rente.

6.e QUESTION. *Quelle est la dimension des étables à double rang? quelle est celle des étables à un seul rang?*

RÉPONSE. Les dimensions des étables, soit à un seul rang, soit à deux rangs, doivent être telles que chaque place pour une vache soit au moins de trois pieds de large; mais si elle était pleine il lui faudrait quatre pieds, et on lui accorderait deux places si elle était prête à mettre bas ou nourrice. Ainsi, une étable pour dix vaches doit avoir environ quarante pieds de long; elle aura en largeur quinze pieds, si elle est simple, vingt-cinq, si elle est double; sa hauteur sera, dans le premier cas, de dix pieds au moins, et de douze dans le second.

7.e QUESTION. *Quel espace en long et en large occupe une vache?*

RÉPONSE. Cette question rentre dans la précédente.

8.e QUESTION. *En quelles proportions se trouvent le beurre et le fromage dans le lait?*

RÉPONSE. Les élémens du beurre, comme ceux du fromage, sont plus ou moins abondans dans une quantité donnée de lait, selon la vache qui l'a fournie et le régime qu'elle suit. Il est des races bovines, telles que celles d'Auvergne, dont le lait est très-riche en principes caséeux; d'autres, comme celle de la Bresse, où

la crême est proportionnellement plus abondante. Je me suis assuré qu'une vache de Bresse, donnant seulement six pots de lait, fournissait à peu près autant de crême et autant de substance caséeuse qu'une vache de Suisse dont on retirait deux fois plus de ce fluide. On a observé partout que les vaches nourries au vert donnaient du lait en plus grande quantité, mais moins crémeux que celles qu'on alimente avec du fourrage sec. On évalue en général, autour de Lyon, qu'il faut dix litres de lait pour obtenir une livre de beurre, et le fluide ainsi décrêmé fournit jusqu'à deux livres d'un fromage d'une qualité très-inférieure; le résidu est abandonné aux porcs. Une bonne vache de Bresse, bien nourrie et ne travaillant pas, donne, toutes les semaines, jusqu'à six ou sept livres de beurre et douze ou quatorze de fromage sec. Ce n'est pas, au reste, aux portes de Lyon qu'on fait du beurre ou du fromage, on y trouve plus de bénéfice à vendre le lait en nature.

9.e QUESTION. *Combien faut-il de vaches pour occuper une personne qui n'aurait qu'à les traire et les soigner?*

RÉPONSE. J'ai vu à l'entour de Lyon plusieurs domaines dans lesquels une seule fille de basse-cour soignait parfaitement cinq vaches, allant tous les jours ramasser pour elles de l'herbe, sarcler les vignes, le jardin, faisant les *bachassées* et portant tous les jours du lait à la ville.

10.e QUESTION. *Quelle est la manière dont elles sont soignées toujours à l'étable?*

RÉPONSE. Les étables dans le département du Rhône sont beaucoup moins mal tenues que dans beaucoup

d'autres contrées ; il leur manque encore d'être plus aérées, plus souvent nettoyées ; on n'étrille pas les vaches, mais on leur frotte la peau avec une espèce de carde qui, tout en enlevant les ordures qui s'y attachent, excite favorablement cet organe ; mais cette opération hygiénique n'est ni assez fréquente, ni assez générale. On leur donne à manger cinq ou six fois par jour ; on les trait trois fois pendant l'été et deux fois pendant l'hiver, et autant que possible à des heures fixes et déterminées ; on a remarqué, en effet, que lorsqu'on intervertit cet ordre, on éprouve un déficit. Nos filles de basse-cour sont très-propres, elles se lavent les mains avant de traire, elles lavent aussi fort exactement les trayons souvent salis par le fumier ; elles nettoient exactement les ustensiles et tiennent fort bien la laiterie. Comme elles n'ignorent pas que le dernier lait qui arrive est le plus crémeux, elles ont soin de traire jusques à la dernière goutte ; elles savent aussi qu'un moyen d'obtenir en abondance du bon lait est de traiter les vaches avec beaucoup de douceur, et c'est ce qu'elles font constamment. Celles qui sont trop éloignées de la ville pour aller vendre le lait, trouvent le temps, tout en soignant quatre à cinq vaches, de faire le beurre et le fromage.

11.e QUESTION. *Quelle est la quantité de fumier que donne une vache ?*

RÉPONSE. Non-seulement la quantité, mais encore la qualité du fumier qu'on peut obtenir d'une vache, est proportionnée au choix et à l'abondance de la nourriture. Terme moyen, une bonne Bressanne, bien nourrie, toujours à l'étable, fournit cinquante quintaux de fumier dans un an.

CHÈVRES.

12.e QUESTION. *Quel est le prix des chèvres du Mont-d'Or ?*

RÉPONSE. De 25 à 30 fr.

13.e QUESTION. *Sont-elles nourries toute l'année à l'étable ? le peut-on ? quelle est leur taille ?*

RÉPONSE. De temps immémorial, les chèvres du Mont-d'Or, et même celles de plusieurs communes voisines, sont toute l'année nourries à l'étable ; elles se trouvent très-bien de ce régime, et cependant elles ne constituent pas une race particulière, attendu qu'on fait très-peu d'élèves dans le Mont-d'Or, et que le nombreux troupeau de chèvres qu'on y entretient se recrute par des bêtes achetées partout. La taille de ces animaux varie ; j'en ai mesuré une vingtaine, les plus grandes avaient deux pieds huit pouces de terre au garrot, quatre pieds de la naissance de la queue au sommet de la tête ; une corde passée autour du ventre s'est trouvée, à très-peu de chose près, de même longueur que le corps : cette mesure, appliquée plusieurs fois, n'a pas différé. Les chèvres les plus petites avaient, du garrot à terre, deux pieds un pouce et demi, et de la nuque à la queue trois pieds trois pouces.

14.e QUESTION. *Quelle est la quantité de lait qu'elles donnent avant, durant et après la gestation ? Dans quels rapports s'y trouvent le lait et le fromage ?*

RÉPONSE. De même que les vaches, les chèvres n'ont jamais plus de lait que depuis le cinquième jour après le part jusqu'à une gestation nouvelle, et dans cet intervalle

elles en donnent deux à trois litres par jour; elles portent cinq mois. Les chevreaux naissent le plus souvent en avril; on les sèvre à un mois. Les chèvres pleines donnent dans les deux premiers mois presqu'autant de lait que les autres; dans le troisième et le quatrième une moitié ou un tiers de moins : on ne doit pas les traire dans le cinquième et dernier. Il est des chèvres qu'on ne fait pas remplir, afin d'avoir du fromage en tout temps; celles-là ne donnent que deux pots par jour en deux traites, leur lait n'est point d'une qualité inférieure. Le lait de chèvre est moins caseux que celui des vaches, il est plus butireux; on n'en extrait jamais le beurre, on le laisse dans le fromage, lequel reste gras et est fort estimé. Un litre de lait devient un fromage qui vaut 4 sous sur les lieux, 5 ou 6 à Lyon, 15 à 20 à Paris; chaque chèvre en fournit journellement, dans presque toute l'année, deux ou trois par jour, c'est-à-dire plus de cinq cents par an, et il y a douze ou quinze mille chèvres dans les douze ou quinze communes du Mont-d'Or. Le lait de chèvre est trop précieux pour qu'on le boive, excepté comme médicament.

XV.ᵉ Question. *Quel est ou doit être leur régime? quelle est la qualité et la quantité de leur nourriture, étant tenues constamment à l'étable?*

Réponse. Le respectable M. Tessier, de l'académie des sciences, me fit, il y a six ou sept ans, la même question, je ne puis que répéter ce que je lui ai répondu :

« On nourrit ces animaux pendant la belle saison avec de l'herbe de toute espèce; ils ne sont point, à cet égard, plus difficiles que les vaches. Quelques pauvres

femmes du Mont-d'Or leur donnent jusqu'à des chardons et des bruyères ; on les nourrit aussi avec de la luzerne, du regain, des feuilles d'arbres, du marc de noix nommé *trouille*, qu'on délaie dans de l'eau chaude, du marc qui reste dans la cuve, quand on en a tiré le petit vin, vulgairement nommé *piquette ;* on délaye ce marc dans une grande quantité d'eau ; il en résulte une boisson dont les chèvres sont très-avides ; elles boivent aussi avec plaisir le petit-lait, résidu de la fabrication du fromage qu'elles fournissent. On cultive pour elles cette variété de choux vert (*brassica oleracea viridis* L.), vulgairement nommé *choux cavalier*, qui s'élève à une hauteur étonnante ; j'en ai vu à St-Romain dont la taille surpassait dix pieds, et dont le tronc était aussi ligneux que celui de l'aubépine. J'ai rappporté de cet endroit un bâton de plus d'un pouce de diamètre, qui n'est autre chose que la tige d'un choux gigantesque.

La nourriture des chèvres du Mont-d'Or, pendant l'hiver, se compose en très-grande partie de feuilles de vigne, que l'on cueille après les vendanges sur les ceps eux-mêmes ; on les jette dans des fosses bétonnées, situées pour l'ordinaire dans le cellier ou sous un hangar, et toujours dans un lieu couvert. Ces fosses ont quelquefois des dimensions considérables : j'en ai vu de dix pieds de longueur, huit pieds de largeur, sept pieds de profondeur ; ceux qui élèvent beaucoup de chèvres ont plusieurs fosses ; ceux qui ne peuvent en nourrir qu'un très-petit nombre conservent les feuilles dans des tonneaux défoncés, où les feuilles sont foulées et pressées avec la plus grande force. Vingt individus descendent dans les citernes bétonnées et trépignent sans

cesse tandis qu'on y jette cette provision d'hiver; on y verse de l'eau en très-petite quantité, et, lorsque la fosse est remplie, on la recouvre de planches, sur lesquelles on place des pierres énormes. Au bout d'environ deux mois, on découvre la fosse pour en retirer les feuilles qui, alors, ont contracté un goût acide, comme du petit-lait aigri, sans aucune apparence de putridité; leur texture a conservé toute son intégrité; leur couleur est d'un vert plus foncé qu'il ne l'était quand elles étaient fraîches; elles sont fortement agglutinées entre elles; l'eau qui les surnage est rousseâtre, d'une odeur désagréable, d'une saveur acide: les chèvres la boivent avec plaisir. Cette nourriture singulière est, pendant l'hiver, presque la seule qu'on donne à ces animaux; elle se prolonge pendant le printemps: j'ai vu, en effet, dans le mois d'avril, plusieurs chèvreries dans lesquelles cette provision n'était pas encore épuisée. Depuis quelque temps on vient prendre dans les brasseries de Lyon les résidus de la fabrication de la bierre, parce qu'on s'est aperçu que cette substance convenait parfaitement aux chèvres.

Ces animaux consomment beaucoup; ils font pendant l'été neuf repas par jour. Mad. de St-Romain a calculé que pour nourrir en herbe verte trente-cinq chèvres, il fallait employer trois femmes pour ramasser des plantes dans les vignes et le long des haies, et chacune de ces femmes devait faire six voyages, et apporter chaque fois cinquante livres d'herbe, ce qui revient, sauf erreur de calcul, à vingt-cinq ou vingt-six livres de fourrage vert par chèvre. Quant à la feuille de vigne et à celle du chou cavalier, personne n'a su me dire quelle était la quantité qu'on en donnait journellement à chaque

bête, hors la monte. Les boucs ne consomment pas plus que les chèvres, et même dans ces temps ils absorbent moins de nourriture solide ; mais on leur donne du vin et de l'avoine. Les mères nourrices ne mangent pas plus que les laitières. C'est pendant la gestation que les chèvres mangent le moins. Les chevreaux consomment, jusqu'à l'âge d'un an, le quart de la nourriture qu'on donne aux mères.

Dans les communes du département autres que celles du Mont-d'Or, où néanmoins on nourrit des chèvres à l'étable, on est persuadé que, règle générale, ces animaux mangent, soit en vert, soit en fourrage sec, le quart de ce qu'il faut donner aux vaches.

16.e Question. *A quel âge sont-elles réformées?*

Réponse. De 10 à 12 ans.

17.e Question. *Quelle quantité de fumier donnent-elles?*

Réponse. Le quart de celui que fournit une vache, mais plus chaud, plus énergique.

Grognier.

XXV.ᵉ LETTRE LYONNAISE.

A M. ***, UN DES RÉDACTEURS DES ARCHIVES DU RHÔNE.

Lyon, le 10 juin 1827.

Monsieur et cher collègue,

Vous paraissez désirer de savoir quel était le nom de la femme de Philippe de Gondi, que le P. de Colonia a confondu avec celle d'Antoine de Gondi, et à laquelle Raphaël Toscano adressa un sonnet italien dont vous avez cité un passage, dans une note, pag. 363 du tom. V des *Archives*. Je puis satisfaire votre curiosité: cette dame s'appelait Lucrèce Capponi. La famille Capponi, à qui elle appartenait, était originaire de Florence et une des plus riches et des plus puissantes de Lyon: elle a possédé la comté de Feugerolles, la terre de la Roche Lamolière, celle d'Ambérieu, etc. Laurent Capponi, dans une disette qui eut lieu en 1573, nourrit pendant un mois, à ses dépens, 4000 pauvres; il faisait ses distributions dans la cour des Carmes. En 1560, Pierre Capponi se rendit à la cour de Madrid, muni des pouvoirs de plus de cinq cents chefs de familles florentines réfugiées en France, pour solliciter auprès de Philippe II des secours pour le rétablissement de l'ancien gouvernement de la Toscane; il fit des offres considérables à ce monarque dans la vue de le déterminer à seconder ce projet, mais la sagesse de Côme de Médicis détourna l'orage. Les Capponi occupaient à Lyon une partie

du clos de l'oratoire : l'entrée de leur maison, du côté de la grande Côte, était précédée d'une ruelle que l'on nomme encore aujourd'hui la *ruelle Cappon*.

Permettez-moi maintenant de saisir l'occasion qui se présente naturellement ici de vous indiquer encore deux femmes dignes d'être ajoutées à celles que vous avez désignées dans vos articles sur les dames de Lyon : je veux parler de Sibylle et de Marguerite Bullioud, sœurs de l'évêque de Glandève, Symphorien Bullioud, qui furent l'une et l'autre renommées pour leur esprit et pour les grâces dont elles étaient douées.

La première fut mariée à Claude de Laurencin, baron de Riverie : pendant un des séjours que la reine Anne de Bretagne fit à Lyon, elle fixa l'attention de cette princesse et lui plut tellement par le charme de sa conversation, la variété de ses connaissances, l'enjouement de son caractère, qu'elle la mit au rang des dames de sa chambre. La reine Claude, femme de François I.er, lui accorda le même honneur et l'investit de toute sa confiance. La faveur dont elle jouissait à la cour, lui permit d'y faire connaître sa famille. Le célèbre Corneille Agrippa parle souvent dans ses lettres du baron de Riverie (1).

La seconde fut aussi en correspondance avec Corneille Agrippa et avec plusieurs autres savans de la même époque ; elle épousa Pierre Sala, seigneur de l'Anti-

(1) Voy. *Henrici Cornelii Agrippæ Opera, Lugduni, per Beringos fratres*, sans date, 3 vol. in-8.° La curieuse correspondance d'Agrippa se trouve dans le second volume, pag. 681-1145. On y lit d'amples détails sur le séjour que fit à Lyon ce singulier personnage dans les années 1526 et 1527. B.

quaille, qui tenait également un rang distingué parmi les hommes de lettres de son temps. Du Verdier nous apprend qu'il mit *en rime françoise* le Roman de Tristan et de la belle reine Issante (1). Il possédait une bibliothèque choisie, riche surtout en manuscrits précieux (2). Charles VIII se l'attacha et le fit maître de son écurie.

Voilà deux dames qui me paraissent mériter une place dans vos souvenirs historiques. Ne pourrait-on pas

---

(1) Du Verdier dit en effet, art. *Pierre Sala*, que ce Lyonnais traduisit, *de rime romande en rime françoise*, le *Roman de Tristan et la belle roine Yseulte*, et non *Issante*; mais La Monnoye remarque que cette prétendue traduction est en prose et non en rime, et qu'elle n'a jamais été imprimée, et il donne la description d'un manuscrit qu'il en a vu. Il ajoute que Sala n'y prend point le nom de Pierre, ni aucun autre nom de baptême; qu'il n'y prend pas non plus la qualification d'*Ecuyer* que lui donne du Verdier, mais celle d'*Ecrivain de la chambre du roi*, et que ce roi était Charles VIII ou Louis XII, par ordre duquel Pierre Sala faisait une nouvelle copie de ce roman, d'après une ancienne, usée de vieillesse, comme il le donne à entendre, et mal conditionnée. B.

(2) Le même du Verdier cite plusieurs fois, et notamment à l'article *Cæsarius*, des manuscrits qui se trouvaient *en la librairie du capitaine Sala*, à Lyon. Il le désigne encore sous le nom du *sieur de Monjustin*, art. *Bernard de Breban*, comme possédant un manuscrit de ce chroniqueur. Le *capitaine Sala* n'est peut-être pas le *Pierre Sala* dont parle notre correspondant, et que je crois plus ancien. Cette famille, des plus honorables de Lyon, figure souvent dans nos fastes municipaux. Plusieurs de ses membres ont été échevins. Ils étaient seigneurs de Montjustin. L'un d'eux a donné son nom à l'une des rues du quartier de Bellecour. François Sala et Antoine Guillien ou Guillen, son neveu, furent successivement capitaines de la ville : le premier mourut en 1575 et le second en 1580. Voy. Rubys, *Hist. de Lyon*, pag. 392, 404, 426, 427 et 430; et Pernetti, *Lyonnois dignes de mémoire*, tom. I, pag. 377. Ce dernier se trompe en plaçant la mort de François Sala à l'année 1573.

B.

ajouter aussi à votre liste la sœur Marie Contel, qui fonda, en l'année 1696, la pharmacie de l'Hôtel-Dieu? On sait le bien que cet établissement a procuré et l'accroissement que lui doivent les revenus de l'hospice. La beauté et les talens sont dignes sans doute de grands hommages; mais la vertu, la bienfaisance, les bonnes actions ont encore plus de droit à nos éloges.

Agréez, Monsieur, etc.

BIBLIOTHÈQUE DE LYON. – CATALOGUE.

Feu M. Delandine mit au jour les premiers volumes d'un catalogue raisonné de la bibliothèque publique de Lyon (1); mais comme les numéros qui accompagnaient dans ce catalogue les titres des ouvrages, n'étaient destinés qu'à indiquer le rang que ces mêmes ouvrages occupent dans un ordre systématique des connaissances humaines, et non leur place matérielle dans les rayons de la bibliothèque, déterminée par le format, le savant bibliothécaire pensa qu'il devait s'occuper de ce second classement qui était en effet nécessaire pour faire retrouver les livres que renfermait le dépôt confié à sa

(1) Cet ouvrage, imprimé aux frais de la ville, se compose de huit volumes: les trois premiers, qui parurent en 1811 et 1812, contiennent *les manuscrits*; les deux suivans sont consacrés aux *belles-lettres*; un autre l'est au *théâtre*; les deux derniers le sont à l'*histoire* qui n'y est pas achevée. Le second de ceux-ci est posthume. M. Fr. De-Delandine fils en a été l'éditeur.



garde. Il avait donc commencé à rédiger un état sommaire ou catalogue manuel contenant la copie pure et simple des titres des ouvrages inscrits dans le catalogue raisonné, avec une nouvelle série de numéros indicatifs de la tablette et du rayon où chacun de ces ouvrages était placé; il avait déjà mis sur le dos des volumes une partie de ces numéros et les avait reportés sur les cartes de son premier catalogue; mais la mort qui le surprit au milieu de ses utiles travaux, ne lui permit pas de donner à son projet une entière exécution. M. Delandine fils l'a continué d'après les mêmes erremens, et sans doute il l'aurait complètement achevé, s'il n'eût été, au bout de quatre ans, remplacé par feu M. Poupar. Les indications, les traditions sur l'ordre d'arrangement suivi depuis vingt-deux ans, ont été alors perdues; beaucoup de volumes ont été déplacés, et la restitution que l'autorité municipale a ordonnée, et à laquelle on procède encore actuellement, des ouvrages qui appartenaient à l'académie de Lyon (1), et qui ont été compris dans le catalogue raisonné, dressé par M. Delandine père, en ôtant à ce catalogue son caractère primitif d'exactitude, en interrompant, en bouleversant l'ordre des numéros, a achevé de mettre la ville dans la nécessité de faire recommencer entièrement le second état ou inventaire qui avait été entrepris.

(1) La plupart de ces livres, choisis et précieux, provenaient de la bibliothèque Adamoli léguée à l'académie de Lyon. Plus de 4000 volumes ont été déjà rendus à cette compagnie qui les a placés dans le local à elle assigné par la ville dans le palais des Arts, où elle doit bientôt en faire jouir le public, conformément aux intentions du testateur.



Cette mission, dont l'objet n'est pas moins de mettre un terme au chaos dans lequel se trouve la bibliothèque que de constater la propriété de la ville et d'assurer ses droits vis-à-vis du bibliothécaire, a été confiée, penpendant l'exercice de M. Poupar, à MM. Janon et Rossary. M. Rossary s'étant retiré, M. Janon en est resté seul chargé. Il s'occupe en ce moment à relever sur des cartes numérotées les titres de tous les ouvrages, et il applique sur chaque volume une étiquette portant le n.° de la carte qui le concerne. Il espère que ce travail préparatoire sera terminé en moins d'un an. Il ne restera plus qu'à placer les livres dans l'ordre qui sera définitivement adopté, à leur donner des numéros définitifs, à transcrire les titres avec ces numéros sur le catalogue, et à faire une table alphabétique. Déjà 34,100 volumes, savoir : environ 8,800 in-fol., 9,000 in-4.° et le reste in-8.° et in-12 (1), ont été portés sur des cartes. Ils gisaient entassés pêle-mêle dans un grenier ; on les a relevés et arrangés sur les rayons d'un certain nombre de *travées*, qui sont placées dans ce grenier, de manière qu'on puisse facilement circuler à l'entour.

Ces volumes étaient, pour ainsi dire, oubliés : c'était un fonds mort dont il était impossible de jouir. Il existe

---

(1) Ces calculs ne comprennent point tout ce qui est dans le dépôt : il y reste encore, outre 6,300 vol. incomplets, environ 1,000 vol. brochés (par unités), 700 Mercures, 2000 à 2,200 numéros de journaux de Hollande, des catalogues de M. Delandine brochés ou en feuilles, 400 volumes de rebut et une masse de petites brochures, factums, mémoires, etc., qu'on pourra par la suite faire relier, en en réunissant plusieurs dans un volume.

pourtant parmi eux de forts beaux ouvrages. Il est vrai qu'ils sont confondus au milieu d'une énorme quantité de livres de peu de valeur, si toutefois il est permis de regarder comme tels des livres qui, pour n'être pas fort recherchés et pour être même méprisés du commun des lecteurs, ne laissent pas, malgré le mauvais état de quelques-uns, d'avoir un grand prix pour les personnes qui ont momentanément besoin de les consulter. Il y a long-temps qu'on a dit qu'il n'y avait point de *bouquins* pour les savans.

Le *dépôt* (car c'est ainsi qu'on appelle le grenier dont il s'agit) contient un assez bon nombre de livres gothiques ; et l'on sait que ces sortes de livres, loin d'être sans valeur, en ont une réelle et qui augmente tous les jours, parce que tous les jours ils deviennent plus rares. La plupart sont des ouvrages de théologie ou de dévotion, des Heures (1), des Bibles. Ces dernières surtout abondent. Le dépôt en offre environ 200, soit anciennes, soit modernes. On doit distinguer la Polyglotte de Ximénès, Alcala de Hénarès, 1514-1517, 6 vol. in-fol., et celle de Walton, Londres, 1657, qui a le même format et le même nombre de volumes, et dont il y a

---

(1) En ouvrant un de ces volumes d'heures, intitulé : *Heures de Nostre Dame à l'usage de Rome*, Paris, Guillaume de la Noue, 1588, in-8.°, nous y avons lu une traduction, pleine de naïveté, des commandemens de Dieu, en vers français. Chacun de ces commandemens est rendu par un quatrain. Le neuvième est ainsi conçu :

La femme ne désireras
De ton prochain, fille ou ancelle,
Ne point ne la convoiteras
Par mal plaisir soit laide ou belle.

plusieurs exemplaires, presque tous bien conditionnés. Une ancienne bible latine, en 3 vol. in-fol. gothique, sans titre, sans date et sans nom d'imprimeur, mais évidemment l'une des premières productions de la typographie, est digne aussi de fixer l'attention. M. Brunet cite quelques éditions de la bible à peu près conformes à celle-ci. La première page de chaque volume, dans l'exemplaire de la bibliothèque de Lyon, est décorée de bordures enluminées, avec cette devise qui y est répétée trois fois : *En attendant*. Les trois volumes ne contiennent que l'ancien testament. Ils ont été donnés au collége de la Trinité de la société de Jésus par le célèbre Père La Chaise, confesseur de Louis XIV.

Une autre bible latine, également gothique, imprimée à Paris par Ulric Gering, Martin Crantz et Michel Friburger, 2 vol. in-fol., mérite pareillement d'être remarquée. Elle est sans date et fort rare. M. Brunet dit qu'il résulte des cinq vers qui terminent la souscription :

Me duce carpe viam, etc.,

placée à la fin de l'Apocalypse, que ce livre a été imprimé après trois lustres du règne de Louis XI, c'est-à-dire, en 1475 ou 1476. Nous observerons que le bibliographe aurait pu s'exprimer d'une manière plus exacte ; car le passage que nous venons de citer semble supposer que la souscription commençant par ces mots : *Me duce carpe viam!* n'a que *cinq* vers, tandis que, dans le fait, elle en a vingt. C'est dans les cinq derniers que se trouve l'indication de la date rapportée par M. Brunet ; en voici la copie :

Iam tribus vndecimus lustris francos Lvdouicus.
Rexerat ! vlricus martinus itemq; michael.
Orti teutonia, hanc mihi composuere figura.
Parisii arte sua. Me correcta vigilanter.
Venalem in vico iacobi sol aureus offert.

Nous citerons encore parmi les éditions gothiques les suivantes :

Sermões de aduẽtu : quadragesimales : dominicales : et de peccati stipendio et gratie premio, etc. *Parisiis declamati....* Lyon, Etienne Gueynard, 1503, grand in-8.° de cccLvj fol., non compris la *Tabula alphabetica* qui est à la tête du volume et qui a quatre feuillets.

Cette édition des sermons d'Olivier Maillard n'est pas mentionnée par M. Brunet.

L'exemplaire de cõfession nouuellemẽt imprimee et corrigee auecques la confession de frere Oliuier Maillard, laquelle il fit durant le temps qu'il preschoit la karesme en la ville de Poyctiers, dont l'original est en ung tableau en leglise de nostre dame la grant dudict lieu de Poyctiers. Imprime nouuellement a Lyon par Oliuier Arnoullet, petit in-4.° de 44 feuillets, sans chiffres ni réclames, avec cette souscription : *Cy finist lexemplaire de confession..... Imprime a Lyon par Oliuier Arnoullet pres nostre dame de confort, et a este acheue le vij iour dauril l'an mil ccccc et xxix.*

Les miracles de la benoite et glorieuse vierge marie, Petit in-4.° de 44 feuillets signés A-M, y compris le titre sur lequel est une image de la vierge, avec cette souscription: *Cy finissent les miracles nostre dame nou-*

uellement imprimez à Lyon sur le Rosne par Claude Nourry alias le prince le iij iour de decembre M. cinq cens xxiiij.

M. Brunet décrit un volume absolument semblable, sinon qu'il l'intitule : *Les miracles nostre dame*, tandis que notre exemplaire n'est ainsi désigné que dans sa souscription. C'est sans doute aussi par erreur qu'il lui donne 82 feuillets, au lieu de 44. Il ajoute que ce livre est rare, et qu'on y trouve *plusieurs passages plaisans et ridicules :* ce qui achève de prouver que l'ouvrage dont il parle est le même què celui que possède notre bibliothèque.

Le cymetiere des malheureux. On les vend a Lyon pres nostre dame de Confort cheulx Oliuier Arnoullet, in-8.°, sans chiffres, mais avec signatures de *a–qiij*, avec cette souscription : *Cy fine le catholicō des maladuises aultremēt dit le cymetiere des malheureux cōpose par venerable et discrette personne maistre Laurēs Desmoulins prestre. Imprime a Lyon le xxviij de mars mil* IIIII (sic) *et* XXXIIII *par Oliuier Arnoullet.*

M. Brunet cite cette édition, ainsi que celles de Paris, Jehan Petit et Michel le Noir, 1511 et 1513, in-8.°, et de Lyon, Claude Nourry, 1512, aussi in-8.° Elles sont toutes également recherchées.

Ioannes de Terra rubea contra rebelles suorum regum. Aureum singulareque opus Ioannis de Terra rubea... Cum postillis... Itemque panegyricus, in-4.° gothique de CXXI feuillets, avec cette souscription : *Lugduni in edibus Ioannis Crespin. Anno virginei partus.* M. CCCCC. XXVI *die vero iii decembris.*

Sur le frontispisce se trouve la marque de Constantin Fradin, libraire de Lyon, pour lequel le livre avait été imprimé, marque qui représente le *Labarum* avec ces mots au-dessus : *Constantine*, *in hoc signo vinces*.

Cet ouvrage, dû à Jean de Terrevermeille, docteur en droit et avocat à Beaucaire, et composé en 1420, lorsque sa ville natale se déclara pour le parti des Bourguignons, est qualifié dans la Biographie universelle *un vigoureux écrit*. Jacques Bonaudi de Sauset en fut l'éditeur, et y ajouta une dédicace au chancelier Duprat, une préface, des notes, un panégyrique de la France et de son roi et une table des matières.

Une circonstance remarquable, et sans laquelle nous n'aurions peut-être pas parlé de ce volume, c'est que le privilége, placé derrière le frontispice et donné par la duchesse d'Angoulême, mère de François I.er, alors régente du royaume, est daté de *sainct Iust sur Lyon le xvij iour de novembre l'an mil cinq cens vingt-cinq.*

Le même volume contient : *Cupido iurisperitus Stephano Forcatulo Bliterensi iurisconsulto autore. Eiusdem ad calumniatores epistola. Lugduni*, *apud Ioan. Tornæsium*, 1553, in-4.° de 141 pages, qu'on aurait pu réimprimer à la suite des *Arrests d'Amours*, commentés par Benoît Court.

La plupart des ouvrages que nous venons d'indiquer, ne sont que des livres de pure curiosité : il en est dans le dépôt qui ont un mérite plus réel ; tels sont plusieurs Pères de l'église, en grand papier, la *bibliotheca Patrum* des Anissons, de grands corps d'histoire, Montfaucon, Anselme, d'Hozier, Guichenon, l'*Art de vérifier les dates*, le Dion de Cassius de 1750, la *Gallia Christiana*, la collection des Conciles du

P. Labbe, etc., etc. Il y existe aussi une multitude d'écrits sur des objets de controverse théologique. La jurisprudence est peu nombreuse, et il n'y a presque rien de considérable, sinon Cujas, Domat et quelques autres. Les belles-lettres ont été épurées. La partie des sciences est pauvre.

On n'y a trouvé qu'un seul livre imprimé sur vélin: ce sont *les Statuts de la congregation des Penitens de l'Annonciation de Nostre Dame par le commandement et privilege du Roy* (Henri III). *A Paris, chez Iamet Mettayer, pres les boucheries de saincte Geneuiefue*, 1583, de la grandeur d'un petit in-8.°, de 70 pages, non compris le recto du dernier feuillet, contenant le privilége.

La rédaction de ces statuts est due au fameux jésuite Emond (1) Auger. L'Etoile, *Journal du règne de Henri III*, donne des détails sur la procession qui eut lieu lors de l'institution de la confrérie. On y voit qu'un Lyonnais nommé *du Peirat* y figurait en première ligne. Le roi y marcha sans garde au milieu des autres confrères, en habit de pénitent. La cérémonie commença par un sermon prêché *par monsieur Emond Augier, jésuite*, ainsi qu'il est dit à la tête des *Statuts*.

Il y a dans le dépôt beaucoup de doubles et plusieurs articles qui se retrouvent dans la grande salle. Il est à présumer que la ville les vendra, et qu'elle pourra, par ce moyen, se procurer les livres qui lui manquent, surtout la plupart des meilleurs ouvrages sur les sciences, qui ont été publiés depuis la révolu-

(1) C'est ainsi qu'on le nommait, et non *Edmond*, comme on le désigne communément aujourd'hui.

tion : la bibliothèque est très-mal pourvue de ces sortes d'ouvrages qu'elle devrait cependant posséder préférablement à beaucoup d'autres. Elle trouverait aussi dans la mesure que nous indiquons les fonds nécessaires pour remplir les lacunes que va produire la restitution des livres de M. Adamoli. Cette mesure, du reste, ne serait point sans exemple. Il y a environ soixante ans que la ville fit faire trois ventes publiques des doubles de la bibliothèque, et nous terminerons cet article par l'indication des trois catalogues qui furent publiés à cet effet. Le premier est intitulé :

Catalogue des livres doubles produits par la réunion de la bibliothèque publique de Lyon (1) *avec celle du grand collége de la ville* (2) *et autres dont la vente sera faite en détail et au plus offrant.* Lyon, Benoît Duplain, 1767, in-8.° de 132 pages, non compris 16 pag. de pièces préliminaires.

La première de ces pièces est un avis du libraire, Benoît Duplain, qui avait été chargé par les administrateurs du collége et par les magistrats de Lyon de la réunion des deux bibliothèques. Ce même libraire avait été aussi chargé de dresser un catalogue général par ordre de matières de tous les livres dont se composaient ces bibliothèques réunies. Cette opération qui fut longue

(1) L'ancienne *bibliothèque publique de Lyon*, connue aussi sous le nom de *bibliothèque des avocats*, avait été primitivement formée par M. Pierre Aubert qui en avait fait don à la ville par acte du 22 mai 1731. Elle était placée, avant sa réunion à la bibliothèque du collége de la Trinité, dans l'hôtel de Fléchères, près du palais.

(2) La bibliothèque du grand collége ne possédait qu'un peu plus de 40,000 volumes. Elle devint beaucoup plus considérable par l'apport qui y fut fait des livres de la bibliothèque publique.



et difficile, et dont il ne reste plus de traces, se fit sous les yeux et sous la direction du R. P. bibliothécaire (le P. Tolomas). Elle le mit dans le cas de séparer un grand nombre de livres doubles qui devenaient inutiles et dont la vente se fit sur le catalogue ci-dessus mentionné, dans lequel se trouvent également inscrits différens livres provenant de bibliothèques particulières. La vente se fit dans une salle de l'appartement du libraire, rue Mercière, maison des chanoines réguliers de St-Antoine. Le catalogue contenait 1,204 articles.

Le second catalogue porte ce titre latin :

Catalogus librorum non vulgarium ex variis bibliothecis collectorum, tum quorumdam præsertim qui ex utriusque bibliothecæ Lugdunensis conjunctione duplices supersunt. Auctio publica fiet. Lugduni, apud Benedictum Duplain, 1768, in-8.° de 271 pages, plus 16 pages de pièces liminaires.

L'avis du libraire, en latin et en français, nous apprend que c'est ici la seconde vente des livres doubles produits par la fusion des deux bibliothèques en une, et qu'on y a joint un cabinet de livres choisis, formé par des mains habiles. La vente se fit dans la même salle que la première. Le catalogue contenait 2,867 articles.

Enfin le troisième catalogue parut sous ce titre :

Inventaire des livres doubles produits par la réunion des deux bibliothèques publiques et autres. La vente de ces livres se fera à Lyon chez Benoît Duplain, libraire, rue Mercière, à l'Aigle, 1769, in-8.° de iv et 60 pages.

« C'est ici, dit-on dans l'avis du libraire, la troi-
» sième et vraisemblablement la dernière vente des
» livres doubles produits par la réunion des deux bi-
» bliothèques publiques. » Le catalogue n'est point par ordre de matières : on s'est borné à un inventaire qui comprend aussi des livres provenant de plusieurs cabinets particuliers. Les articles ne sont pas numérotés ; mais l'exiguité des caractères employés par l'imprimeur nous porte à croire que le nombre des articles est beaucoup plus considérable que celui des pages ne le ferait supposer.

ÉCONOMIE POLITIQUE.

ANALYSE DES VOTES DU CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE DANS LA SESSION DE 1826.

1.° Le gouvernement est supplié de prendre en grande considération l'urgence des travaux de défense à entreprendre sur la rive gauche du Rhône, de les faire commencer dès le printemps de 1827 ; d'accorder 162,000 fr. sur les fonds de navigation, tant pour les premiers travaux des digues de la Vitriolerie et de l'intérieur de la ville, que pour terminer ceux de la digue de ceinture de Perrache, et pour l'achèvement du quai St-Clair et l'exhaussement du quai St-Antoine. Le conseil général renouvelle en outre la demande d'un quatrième ingégénieur ordinaire ; et il émet le vœu le plus pressant pour qu'il soit procédé sans délai à la rédaction d'un système général de défense de la rive gauche du fleuve, qui menace d'envahir les Brotteaux et le faubourg de

la Guillotière, et pour que les travaux déjà approuvés soient exécutés sans nouveau retard. Il déclare, au surplus, que si les malheurs qu'il signale comme imminens venaient à se réaliser, la faute n'en serait imputée qu'à ceux qui retardent la confection des ouvrages, malgré les instances du préfet et de la ville entière. Enfin il reproduit le vœu de la formation d'un syndicat spécial, dont il propose le mode d'organisation et indique les fonctions. Il sollicite l'envoi sur les lieux, aux frais du département, d'un inspecteur-général des ponts et chaussées, qui, après s'être concerté avec l'ingénieur en chef et l'inspecteur divisionnaire, soumettrait à l'administration supérieure les mesures propres à arrêter l'invasion par des moyens déjà connus et éprouvés. Le conseil termine en priant le gouvernement de prendre à sa charge trois cinquièmes ou au moins moitié de la la dépense.

2.° Avis favorable à l'établissement de six nouvelles foires, pour la vente des bestiaux, dans la commune de St-Laurent-de-Chamousset, et pour qu'il soit donné suite à des demandes formées par les communes d'Ampuis et de Ste-Colombe, au sujet de foires à établir dans la première et à changer dans la seconde.

3.° Observations relatives à l'appui de votes de fonds faits en faveur de l'œuvre temporelle du refuge de St-Michel, établissement charitable qui n'a pas de dotation et qui nourrit cent cinquante filles pénitentes ou orphelines abandonnées. Le ministre est supplié de rétablir aux budjets de 1825 et 1826, les allocations proposées pour une institution si utile aux mœurs et à l'humanité.

En votant 40,000 fr. à titre de secours annuel à

l'hospice de l'Antiquaille qui est occupé en partie par des aliénés, le conseil général émet le vœu formel et pressant de la réunion de cet hospice aux deux grands hôpitaux, sous les rapports des revenus et de l'administration.

Le roi est supplié d'autoriser le Dispensaire de Lyon et d'homologuer ses statuts. Cette institution est d'un grand intérêt social: ses résultats sont des plus satisfaisans.

4.° Vœu itératif et fortement prononcé pour que les mesures les plus promptes et les plus efficaces soient prises, afin de réprimer les abus de la liberté de la presse, abus qui, chaque jour, prennent de l'accroissement et menacent d'avoir pour l'ordre social les conséquences les plus déplorables.

5.° Le conseil renouvelle la demande qu'il a déjà réitérée d'un bateau à draguer qui approfondirait le lit de la Saône depuis Châlons jusqu'à Lyon, et favoriserait ainsi l'approvisionnement de cette dernière ville qui souffre du ralentissement de la navigation. Le préfet est invité, au surplus, à s'informer des succès obtenus par la compagnie qui s'est formée à Paris pour le draguage des rivières; et s'il y a lieu à traiter avec elle du curage de la Saône, de concert avec les départemens de l'Ain et de Saône et Loire.

6.° Le conseil maintient la proposition qu'il a faite l'année dernière, de réunir dans un même édifice les établissemens judiciaires et la maison d'arrêt, et de démolir les bâtimens qu'ils occupent. La dépense de ce projet, calculée sur la base de 2,300,000 fr., serait payée par le département et par le gouvernement, qui y concourraient chacun pour 850,000 fr., et par la

ville qui fournirait 600,000 fr. Un concours serait ouvert entre trois ou quatre architectes choisis à Lyon ou à Paris, pour la production d'un projet de bon goût, où l'on s'attacherait surtout au grandiose des proportions, à la simplicité des lignes et à l'entente des distributions en ce qui concerne la destination du monument. Les travaux seraient surveillés par une commission nommée par le préfet et agissant de concert avec ce magistrat.

7.° Le conseil émet son opinion sur diverses dispositions concernant les poids et mesures, et entr'autres pour le maintien du placement et de la circonscription actuelle des bureaux de vérification. Avis de maintenir provisoirement le tarif de perception en vigueur.

8.° Attendu l'urgente nécessité de rectifier la route royale n.° 6, dans la traverse de la ville d'Anse, et la route n.° 7, sur les montagnes de l'Arbresle et de Buvet; d'élargir le pont de la Guillotière, qui sert à ces deux routes, et de reconstruire les ponts d'Oullins et de Brignais sur la route n.° 88; indépendamment des travaux de l'entretien ordinaire des routes, le conseil sollicite pour le département une allocation de 328,000 f. au budjet des ponts et chaussées pour 1827.

Il déclare qu'il ne pourra statuer sur la proposition faite par les soumissionnaires du pont en chaînes de fer sur la Saône, près Belleville, pour obtenir un secours du département, que lorsque cette entreprise, après avoir été régulièrement approuvée, aura été mise à l'épreuve d'une adjudication publique, sans qu'il se présente d'enchérisseurs.

9.° Mettre un terme aux abus toujours croissans du port d'armes, en faisant décider, par dispositions lé-

gislatives, qu'il ne sera accordé des permis qu'à des propriétaires payant au moins 200 fr. de contribution foncière, et qu'il n'en sera délivré à des gens de service ou domestiques que lorsque leurs maîtres payeront 500 fr. de la même contribution.

10.° Le conseil a vu avec plaisir que l'offre faite à LL. MM. les rois d'Espagne et des Deux-Siciles, par M. le préfet du Rhône, au nom du département et de la ville de Lyon, de la médaille d'or frappée à l'occasion de la restauration de la statue de Louis-le-Grand, avait valu à ce magistrat des témoignages de la satisfaction de ces deux souverains, et que S. M. le roi d'Espagne y avait ajouté la décoration de l'ordre de Charles III de deuxième classe. Mention en sera faite sur les registres des délibérations du conseil général.

11.° Le conseil, après avoir rappelé que l'année dernière il avait renoncé au projet de construire la maison départementale de détention dans la presqu'île Perrache, pour l'établir sur l'emplacement de la Ferratière, acquis des hôpitaux à cet effet, abandonne aujourd'hui ce dernier projet pour une nouvelle position qu'il désigne dans la presqu'île, et qui lui paraît exempte des inconvéniens signalés par le conseil de salubrité dans le projet primitif. La ville de Lyon consent à céder gratuitement au département la masse de terrain nécessaire pour établir la prison à Perrache, sous la seule condition d'y faire des remblais, et elle prend pour son compte le marché fait par le département avec les hospices pour le terrain de la Ferratière : les plans de M. Baltard seront adaptés au nouveau local.

Un membre du conseil s'oppose à la nouvelle résolution : il est convaincu que le choix de l'emplacement

de la nouvelle prison à Perrache serait funeste à la santé des détenus ; il représente que la salubrité et l'économie se réunissent pour recommander l'emplacement de la Ferratière, et il insiste en tout cas pour que sa protestation soit consignée dans le procès-verbal des séances du conseil.

12.° Le conseil vote la prolongation de la route départementale n.° 3 jusques au pont de Couzon, et il propose de rendre à la petite voirie une portion de la route n.° 2.

13.° Allocation d'une somme de 1500 fr. pour les sourds-muets, à la libre disposition du préfet ; mais avec prière cependant de ne fonder aucune bourse entière ou partielle, de ne prendre aucun engagement pour l'avenir, et même de ne rien préjuger sur l'établissement qu'on dit être formé à Lyon.

14.° Faire participer le département à la distribution des fonds généraux portés au budjet de l'état pour l'encouragement et la propagation de la vaccine.

15.° La demande de secours faite par les frères de St-Jean de Dieu, ne sera l'objet d'aucune décision du conseil jusqu'à ce que cet établissement ait été approuvé par le gouvernement.

16.° En votant 1,200 fr. pour l'instruction primaire, le conseil demande que l'emploi des encouragemens qu'il a votés pour cet objet, de 1814 à 1826, soit mis sous ses yeux par le préfet.

17.° Vœu itératif pour l'augmentation du traitement des membres de la cour royale (le premier président et le procureur-général exceptés).

18.° Les opérations du recrutement se font dans le département avec une facilité toujours croissante, et dont le conseil témoigne de nouveau sa vive satisfaction.

STATISTIQUE. – FINANCES. – HISTOIRE.

Dans une assemblée générale, tenue le 24 juillet 1677 à l'hôtel commun, où étaient les membres du consulat, les notables et les principaux habitans de Lyon, et dont le but était d'aviser aux moyens de pourvoir à la pénurie de finance où la ville se trouvait, on arrêta une adresse au ministre Colbert, par laquelle, en lui demandant des secours en octrois et en création de rentes, on lui faisait connaître l'état affligeant de la cité, occasioné par trente années de dépenses extraordinaires, pendant lesquelles le consulat n'avait usé d'aucun impôt extraordinaire envers les habitans.

Voici l'état sommaire de ces dépenses de trente années, qui remontent à l'époque de la construction de l'hôtel de ville, en 1647. Cette notice vient à l'appui des réflexions judicieuses insérées dans le premier article du dernier n.° des *Archives*, relativement à la variation de la valeur de l'argent.

Construction de l'hôtel de ville	1,800,000 f.
Incendie et réparation dudit	35,000
Digues du Rhône	150,000
Achat de la place de Bellecour	160,000
Indemnités données à divers propriétaires pour élargir les rues, quais et places.	800,000
Place et loge du Change	100,000
	3,045,000 f.

Montant de l'autre part	3,045,000 f.
Agrandissement des hôpitaux	250,000
Exemption des entrées de vin auxdits hôpitaux	300,000
Reconstruction de la Quarantaine . . .	60,000
Frais pour la santé publique	80,000
Greniers d'abondance	200,000
Pavés et quais	600,000
Pont sur la Saône, réparation.	200,000
Pile du pont de la Guillotière	40,000
Halle aux poissons.	120,000
Maison de la Bute.	100,000
Collége, entretien et incendie	400,000
Fontaines publiques	150,000
Acquittement d'anciennes dettes. . . .	1,000,000
Etablissemens et entretiens des fabriques	300,000
Tribunal de la Conservation	350,000
Confirmation des priviléges	1,000,000
Voyage de Sa Majesté à Lyon.	90,000
Taxes de franchise.	720,000
Fêtes et réceptions des seigneurs de la cour	100,000
Compagnie des Indes	80,000
Procès et députations à Paris	300,000
TOTAL.	9,485,000

(*Note communiquée par M. M.*)

MONUMENT PUBLIC.

INSCRIPTION DE LA STATUE ÉQUESTRE DE LOUIS-LE-GRAND.

La cloture en planches qui entoure encore le piédestal de la statue de Louis XIV, sur la place de Bellecour, n'est pas assez élevée pour empêcher de lire l'inscription suivante qu'on vient de graver sur ce piédestal, en face de la rue St-Dominique :

LVDOVICI MAGNI
STATVAM EQVESTREM
TEMPORIBVS INIQVIS
DISIECTAM
CIVITAS LVGDVNENSIVM
REGIOQVE RHODANICA
INSTAVRAVERVNT ANNO M. DCCC XXV.

Nous ignorons qui a composé cette inscription, mais il y a grande apparence qu'elle nous vient de Paris : ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle n'a point été rédigée par notre académie qu'on n'a pas même jugée digne d'être consultée, et qui cependant le fut autrefois pour les inscriptions qui décoraient l'ancienne statue (1). C'est encore un effet du mépris injuste que nous avons pour nous-mêmes et dont la capitale s'autorise pour nous mépriser à son tour. Il n'y a parmi nous personne de capable de rien faire de bon. La poste qui nous apporte nos lois et nos règlemens de police, est aussi chargée de nous apporter l'esprit et

(1) Voy. *Archives du Rhône*, tom. III, pag. 295 et suiv.

le savoir qui nous manquent absolument. Quoiqu'il en soit, l'inscription dont il s'agit a été fortement censurée dans les journaux, et il faut convenir qu'elle offre prise à la critique. Le premier reproche qu'on lui ait fait n'est peut-être cependant pas celui qui a le plus de poids : c'est d'être conçue dans un idiome qui n'est pas le nôtre. A cet égard, on peut ne pas partager l'avis de nos Aristarques : la question de savoir si les inscriptions modernes doivent être en français ou en latin n'est pas irrévocablement décidée, et il y a de forts argumens en faveur de l'un et de l'autre système, qui ont partagé les meilleurs esprits du siècle de Louis XIV. Mais, de quelque langue qu'on se serve, on ne doit faire usage que d'expressions claires, exactes, précises, correctes : c'est un point que personne ne conteste, et sur lequel il ne saurait y avoir deux partis. Les critiques ont-ils eu raison de blâmer, sous le rapport de l'exactitude et de la propriété d'expression, quelques-uns des mots employés dans l'inscription nouvelle ? c'est, comme nous venons de le faire pressentir, ce dont nous ne doutons pas. Le participe *disjectam*, par exemple, ne rend peut-être pas précisément l'idée qu'on a voulu rendre : *eversam* ou plutôt *dirutam* eût été meilleur. Ensuite il eût fallu dire que la statue avait été renouvelée, tandis que les termes de l'inscription pourraient faire croire qu'il s'agit d'une ancienne statue autrefois renversée qu'on n'a fait que relever et rétablir sur son piédestal. Mais ce sont surtout les deux mots *regio rhodanica* qui sont le plus répréhensibles : ils semblent placés là pour *préparer des tortures aux Saumaises futurs*. Nous comprenons actuellement qu'ils veulent dire *département*

du Rhône, parce que nous savons que c'est ce département qui a fait faire la statue à ses frais ; mais, dans quelques siècles, ceux qui ignoreront cette circonstance l'apprendront-ils par les mots *regio rhodanica* ? Ne pourront-ils pas s'imaginer que ces mots désignaient tout le pays qui est arrosé par le fleuve du Rhône, ou seulement un quartier de la ville de Lyon ? car *regio* est plutôt susceptible de l'un de ces deux sens que de celui de *département*. Les latins s'en sont servis, en effet, pour signifier *région*, *contrée*, et ils ont donné aussi le même nom aux quartiers de Rome. La ville de Rome fut divisée d'abord par Romulus en trois régions et ensuite en quatorze par Auguste. *Provincia* se fût rapproché un peu plus de *département*, quoiqu'il y ait encore beaucoup de différence dans le sens respectif de ces deux mots. Il est vrai que le mot français présentant une idée nouvelle, une division territoriale inconnue jusqu'à nos jours, est difficile, peut-être même impossible à rendre en latin. Que fallait-il donc faire? De deux choses l'une : ou renoncer à exprimer cette idée et tourner autrement l'inscription, ou, sans que cela pût tirer à conséquence pour l'avenir, obtempérer en cette circonstance à l'opinion de ceux qui ne veulent pas d'inscriptions latines, et rédiger celle-ci en français.

P. S. Il paraît que l'administration a voulu imiter ce peintre de l'antiquité qui exposait ses tableaux sur la place publique et les corrigeait d'après les avis exprimés par les passans : car, au moment même où se compose cet article, elle fait effacer l'inscription dont nous venons de parler, sans doute pour lui en substituer une meilleure.

HISTOIRE. — BIOGRAPHIE.

SUPPLÉMENT A L'ARTICLE SUR LES DAMES DE LYON.

(Voy. tom. V, pag. 271-288).

Un de nos confrères à l'académie de Lyon nous a indiqué une omission qu'il a cru découvrir dans notre liste des Lyonnaises célèbres par leur beauté, et qui consiste à n'y avoir pas inscrit Julia Domna, femme de l'empereur Septime Sévère, quoiqu'un historien la fasse naître à Lyon et ajoute qu'elle était d'une bonne et antique maison gauloise, et, ce qui est d'ailleurs confirmé par d'autres témoignages et par les médailles, qu'elle était fort belle. L'historien dont il s'agit, si toutefois il est digne d'un pareil titre, est le fameux Antoine Guévara, évêque de Guadix et ensuite de Mondonédo dans le seizième siècle, auteur de l'*Horloge des princes* (1) et d'un recueil d'épîtres connues sous le nom d'*Epîtres dorées* (2), qui a écrit aussi en espagnol une *Décade contenant les vies de dix empereurs* (3), depuis Trajan jusqu'à Alexandre Sévère in-

(1) Guévara a donné cet ouvrage, dont il y a plusieurs anciennes traductions françaises, comme étant la version d'un livre composé par l'empereur Marc-Aurèle. C'est là que La Fontaine a puisé le sujet de sa fable du *Paysan du Danube*.

(2) Ces épîtres ont été aussi *translatées* en notre langue. Montaigne a dit que ceux qui leur avaient donné le nom de *dorées*, en faisaient jugement bien autre que celui qu'il en faisait lui-même.

(3) Imprimée plusieurs fois dans le 16.e et dans le 17.e siècle.



clusivement. Antoine Allegre, chanoine de Clermont, a traduit cette décade en fançais, et sa traduction, d'abord imprimée à Paris, chez Vascosan, en 1556, in-4.°, et en 1567, in-8.° (1), se retrouve dans les éditions du Plutarque d'Amyot, données par Brotier, Vauviliers et Clavier, en 25 vol. in-8.° Voici dans cette version le passage de la vie de Septime Sévère, que notre collègue a eu en vue :

« Revenu d'Asie en Rome, (Sévère) feut envoyé » en ambassade en Gaule, à Lyon : et pour ce qu'il » estait veufve, on proparla de le marier avecques une » dame Gauloise d'anticque et bonne maison, et fort » belle, qu'on nommoit Julia : de l'amour de laquelle » esprins oultre mesure, luy voulut faire quelque » honneste present : mais ne trouvant dorures façonnées » comme il vouloit, ny ouvrier pour ce faire, envoya » à grands frais jusques en Syrie querir un excellent » orfebvre, et attendit bien long-temps sa venue. De » quoy le senat luy envoya lettres de mescontentement, » non de ce qu'il s'estoit marié, mais du temps trop » long qu'il employoit à ses amours, et la despense » qu'il faisoit pour une femme: chose indigne d'un ci- » toyen Romain, qui ne debvoit avoir rien que l'honneur » devant les yeulx. A quoy feit response par lettres, « que pour aulcune des choses dont on le tansoit, ne » debvoit estre dict coupable, puisque la noblesse, le » bon esprit et la grace de la dame qu'il avoit espousée, » meritoit à bon droict, qu'on employast temps et ri-

(1) Cette dernière édition se joint au Plutarque d'Amyot donné en 1567 et 1574, par le même imprimeur, en 13 vol. in-8.°

» chesses pour son service, » et escripvoit davantage en
» ces termes : « Il me semble, Peres conscripts, que de
» ce faict je doibs estre honnoré, non accusé, puis-
» qu'il en vient honneur à Rome, de ce que ce royaulme
» estrangier veoit et peult entendre combien un capi-
» taine Romain a de moyens d'acquerir thresors et ri-
» chesses, et le cœur grand et liberal à les despendre. »
» Severus demoura trois ans et plus en France, re-
» doubté, obey et aymé de toutes sortes de gents,
» parce qu'il estoit zelateur de justice, fort liberal, et
» courtois et traictable. Il lui nasquit à Lyon de sa
» nouvelle femme une fille qu'il feit nommer Julia,
» comme sa mere : et feut chose merveilleuse que Severus
» n'ayant point d'ongle au gros arteil du pied droict,
» cette fille nasquit sans ongle au mesme arteil du mesme
» pied. »

Ce récit est assurément fort curieux; mais il est entièrement de l'invention de Guévara : aucun autre auteur que lui, soit ancien, soit moderne, ne rapporte les singulières circonstances qu'il nous débite. Nous avons consulté Dion Cassius, son abréviateur Xiphilin, Hérodien, Aurélius Victor, Eutrope, l'Histoire Auguste, Tillemont, Crevier, les dictionnaires historiques, etc. Nous avons lu partout que Julia, seconde femme de Sévère (1), était née dans la Syrie, à Apamée ou à Emèse, où son père exerçait les fonctions de prêtre du Soleil (2), et nous n'avons lu nulle part qu'elle fût

(1) La première se nommait *Martia*.

(2) Sévère la fit demander en mariage, parce qu'il sut que les astrologues avaient prédit qu'elle épouserait un souverain. Spartien, *in Septim. Sever.* c. 3.

gauloise. Nulle part non plus il n'est question de cet orfévre qu'il fallut envoyer chercher en Syrie, attendu qu'il n'y en avait pas encore à Lyon, ni du mécontentement que le sénat ressentit de ce que son *ambassadeur* (1) perdait son temps à faire l'amour et se livrait à de folles dépenses, ni de la correspondance qui eut lieu à ce sujet, ni de la fille de Sévère, lyonnaise aussi et nommée Julia comme sa mère, ni enfin de la conformation extraordinaire du pied de cette fille (2). Tout cela est un pur roman. Nous savions bien que Guévara était menteur (3); mais nous ignorions qu'il le fût à ce point, et les reproches que lui adresse Bayle sur *l'extravagance avec laquelle il osa manier l'histoire* (4), ne nous paraissent plus exagérés.

On voit maintenant pourquoi nous n'avons pas placé l'impératrice Julia Domna parmi nos belles compatriotes, ou plutôt, nous devons l'avouer, c'est faute d'avoir connu le passage de Guévara que nous n'avons fait aucune mention d'elle : nous aurions certainement discuté en quelques lignes les étranges assertions de cet auteur, et vraisemblablement nous aurions dit tout ce

---

(1) Il eût été plus exact de dire *son légat* ou *son lieutenant*. Sévère exerçait en cette qualité le commandement dans les Gaules sous l'empereur Commode, vers l'an 186. Voy. Tillemont, *Hist. des empereurs*, édit. de 1720, tom. III, pag. 14.

(2) Sévère eut de Julia deux filles qu'il maria, étant empereur, l'une à Probus et l'autre à AEtius (ou AElius), vers l'an 193. Voy. Tillemont, *ibid.*, pag. 15 et 27.

(3) Heumann, cité dans la *Biographie universelle*, art. *Guévara*, l'appelle *historicus mendacissimus*.

(4) *Dict. hist. et crit.* art. *Guévara*. Voy. aussi *ibid.* les art. *Flora*, rem. F., *Laïs*, rem. U; *Lamie*, rem. L, et surtout l'art. *Rua*, rem. B.

que nous venons de dire. C'est, si l'on veut, une omission, mais une omission bien légère et bien peu importante : elle ne pourrait avoir de la gravité qu'autant que Guévara mériterait quelque confiance, et il n'en mérite aucune ; qu'autant qu'il s'agirait d'un fait avéré appartenant nécessairement à notre sujet, et il ne s'agit que d'un fait mensonger dont après tout nous n'étions pas absolument forcé de relever la fausseté. Si, d'ailleurs, il y avait là matière à un reproche, nous ne serions pas seul coupable ; car nous aurions pour complices tous les écrivains qui ont traité de l'histoire de Lyon, et dont aucun n'a fait la moindre attention au témoignage de l'évêque espagnol. Ils avaient cependant une occasion toute naturelle d'en dire un mot : c'est lorsqu'ils ont rapporté, sur la foi d'Aurélius Victor (1), que le fils de Julie et de Sévère, le succes-

(1) *Epitom.* c. 21. Il y a dans les historiens beaucoup d'obscurité sur l'époque de la naissance de Bassianus, surnommé Caracalla, et même sur sa filiation. Selon Aurélius Victor, *de Cæsarib.*, c. 21, et Eutrope, *Hist. rom.*, liv. VIII, c. 11, Julie, mère de Géta, n'était que la belle-mère de Caracalla qui ainsi aurait été le fruit du premier mariage de Sévère avec Martia. Dion, Hérodien, et d'après eux Tillemont, *Hist. des emp.*, tom. III, pag. 15 et 449, Bayle, art. *Julie*, et les auteurs des articles *Caracalla*, *Julia Domna* et *Géta*, dans la *Biogr. univ.*, veulent que Julia ait été la mère des deux frères. Spartien semble se contredire : il embrasse le premier parti dans la vie de Caracalla, c. 10, et dans celle de Sévère, c. 20, où il s'appuie de l'autorité d'AElius Maurus ; mais dans cette même vie de Sévère, c. 3, il favorise la seconde opinion, puisqu'il y raconte que Julie devint bientôt mère après son mariage avec Sévère, et qu'elle lui donna un second fils (*alterum filium*) à son retour à Rome après son proconsulat de Sicile. Comme ce second fils ne peut être que Géta, il s'ensuit qu'elle en avait donné à Sévère un premier qui doit être Caracalla. Tillemont, *loc. cit.*, rapporte d'autres pas-

seur de celui-ci à l'empire, le farouche et cruel Caracalla, était venu au monde à Lyon.

Du reste, l'avantage d'avoir été le berceau de Julie ne serait pas d'un plus grand prix pour la ville de Lyon que celui d'avoir vu naître son fils : car, comme chacun le sait, cette princesse déshonora son rang, sa beauté et son goût pour la philosophie et pour les sciences, par l'infamie de ses mœurs (1) et même par des crimes (2).

---

sages de Spartien qui le mettent également en contradiction avec lui-même. *Non nostrum... tantas componere lites.* Nous remarquerons seulement qu'Aurélius Victor est le seul auteur de l'antiquité qui affirme expressément que Caracalla naquit à Lyon. Quant aux historiens lyonnais qui n'ont été que ses échos, on peut consulter Paradin, *Mémoires de l'hist. de Lyon*, liv. I, c. 33; Rubys, *Hist. de Lyon*, l. I, c. 24; le P. Ménestrier, *Hist consul.*, pag. 131; l'abbé Pernetti, *Lyonn. dignes de mém.*, t. I, pag. 28, etc. Rubys entre dans quelques détails : il dit que Sévère, étant à Lyon, après la mort de Martia, *fit venir de Syrie* sa seconde femme, Julia, et qu'à l'occasion de ce *fatal* mariage, il construisit sur la montagne de Fourvière, *au-dessous de l'Amphithéâtre et de la place de Vénus*, c'est-à-dire à l'endroit où est maintenant la maison de l'Antiquaille, un palais magnifique dans lequel Caracalla vit le jour.

(1) Un reproche imprudent qu'elle adressa à la femme d'un chef écossais sur les mœurs de son pays, lui attira cette verte réplique : « Nous remplissons mieux que vous autres Romaines le vœu de la nature ; car nous nous livrons, sans nous cacher, à d'honnêtes gens, » tandis que vous vous abandonnez secrètement aux plus vils des » hommes. » Xiphilin, *in Sever.*

(2) Aurélius Victor, Eutrope et Spartien, *loc. cit.*, accusent Julie d'une liaison incestueuse avec Caracalla, tout souillé qu'il était du meurtre récent de son frère, qu'il avait assassiné entre les bras de sa mère; et ils vont même jusqu'à dire qu'elle l'épousa. Voy. Bayle, art. *Julie*, rem. F. Il paraît aussi que du vivant de Sévère, et pendant qu'il était empereur, elle avait trempé dans une conjuration contre lui ; mais qu'elle avait un si grand ascendant sur l'esprit de ce prince, qu'il lui pardonna sa trahison avec la même indulgence qu'il montrait pour ses débauches presque publiques.

Nous ne devons pas moins, avant de terminer cet article, remercier notre honorable confrère de l'intention bienveillante qu'il a eue de nous procurer un utile complément à notre mémoire historique sur les dames de Lyon. Nous espérons que le résultat des recherches que son indication du passage de Guévara nous a fait faire, ne paraîtra pas tout-à-fait dépourvu d'intérêt.

MÉLANGES.

M. Barbier (1) et M. Beuchot (2) ont pris, il y a quelques années, des informations dans notre ville sur le point de savoir si la *Lettre à Monseigneur l'archevêque de Lyon, sur le prêt à intérêt*, était réellement l'ouvrage de Prost de Royer. Les réponses qu'ils ont reçues ne leur ont laissé aucun doute à cet égard : car le fait est regardé ici comme certain, et la tradition qui nous l'a transmis, n'a jamais varié. M. Barou du Soleil, procureur du roi à la Sénéchaussée, qui prononça à l'ouverture des audiences de ce tribunal, le 30 novembre 1784, l'éloge de Prost de Royer (3),

(1) Voy. *Dict. des Anonymes*, 2.e édit., n.o 9279, et tom. II, *Corrections*, pag. 547.

(2) Voy. *Biogr. univ.* art. *Prost de Royer*.

(3) Imprimé en 1785, in-8.o de 68 pages. On y lit ce qui suit, pag. 27-28. « Son esprit se délassait de la sécheresse et de l'aridité » des procès ordinaires, en écrivant, sous les auspices de la liberté, » sur les affaires publiques. Ce fut à cette époque, où le commerce » alarmé d'une morale trop austère craignait de la voir propager, que » M. de Royer publia sa lettre sur le prêt à intérêt : ouvrage important

peu de temps après sa mort (1), et M. Lémontey, qui, dans une lettre insérée dans le *journal de Paris* du 7 octobre de la même année (2), paya à sa mémoire un juste tribut d'éloges et de regrets, n'hésitèrent pas à le déclarer l'auteur de l'opuscule dont il s'agit. La première édition qui en ait paru et qui fut publiée à Lyon (quoique le titre porte *Avignon*) en 1763, in-8.° de 93 pages (3), est signée D. R. qui sont les lettres initiales de *de Royer*. Si Voltaire fit entrer cet opuscule dans le recueil qu'il donna sous le titre des *Choses utiles et agréables*, 1769-1770, 3 vol. in-8.°, et dans ses *Nouveaux Mélanges*, neuvième partie, ce n'est pas qu'il en fût l'auteur, ni qu'il voulût se l'attribuer, puisqu'il fit imprimer en tête le nom de notre illustre compatriote, auquel il avait écrit une lettre très-flatteuse lors de la première apparition de la pièce Il est vrai que dans les deux recueils que nous venons de citer, on a ajouté au nom de Prost de Royer

---

» qui fait époque, et qui, par la sagesse des principes, la marche » des preuves, l'érudition profonde, l'agrément et l'énergie du style, » est bien digne de l'adoption honorable que Voltaire en a faite, en » l'insérant dans ses œuvres. Je puis assurer que ce grand homme » parlait souvent, et toujours avec éloge, de la lettre et de l'auteur. »

(1) Arrivée le 21 septembre 1784.

(2) On y trouve ce passage : « Il (Prost de Royer) publia, en » 1763, une lettre sur le prêt à intérêt, matière importante et qui » avait été jusqu'alors abandonnée aux scholiastes ; une raison saine » et vraie, des vues philosophiques caractérisent cet écrit, auquel » Voltaire décerna l'immortalité en permettant de l'insérer dans la » collection de ses œuvres, et qui a été la base de tous les ouvrages » donnés depuis sur ce sujet. »

(3) Comme cette brochure fut imprimée et distribuée à Lyon sans permission et qu'elle ne portait point de nom d'imprimeur, elle fut proscrite par une ordonnance de police du 17 septembre 1763.

une qualification qu'il n'a jamais eue (1), celle de *Procureur général de la ville*; mais cette erreur sur le titre ne doit jeter aucun nuage sur l'identité de la personne qui en est gratifiée mal à propos. Il y a plus : l'indication que nous allons donner de la source peu connue de cette méprise, et que nous offrons comme le complément des détails ci-dessus rappelés achèvera de prouver que c'est bien à Prost de Royer que nous sommes redevables de la lettre à l'archevêque de Lyon. Le hasard avait voulu qu'en 1769, époque de la deuxième publication qui en fut faite dans le recueil des *Choses utiles et agréables*, *le Procureur général de la ville de Lyon* s'appelât Prost (2), comme notre auteur. Cette ressemblance de noms fut cause que le public lui attribua l'opuscule : il crut devoir réclamer, et le fit en ces termes dans le n.° des *Affiches de Lyon* du mercredi 13 décembre 1769 :

« *Lettre de M. Prost, avocat et procureur général* » *de la ville de Lyon, à l'auteur des Affiches de cette* » *ville*.

« Je ne suis point l'auteur, Monsieur, d'une lettre » à M. l'archevêque de Lyon sur le prêt à intérêt. Cet » écrit qui parut il y a environ cinq ans, vient d'être » réimprimé à Genève, parce qu'un bon ouvrage ne se » borna jamais à une seule édition ; mais mieux il est » reçu du public, plus je dois en rejeter la gloire sur » celui à qui elle appartient et doit revenir tout entière. » Les noms en ont sans doute imposé au libraire ;

(1) En 1770, Prost de Royer exerçait la profession d'avocat ès cours de Lyon.

(2) Marie-Pierre Prost.

» mais je n'ai pas l'honneur d'être de la famille de » l'auteur, et c'est mal à propos qu'on lui a donné » le titre de Procureur général de la ville de Lyon.

» Je suis avec considération, etc.

« Prost,
Procureur-général de la ville de Lyon. »

» Lyon, ce 28 novembre 1769. »

Extrait d'une lettre de M. Durand de Lançon, à M. le marquis de Châteaugiron, du 17 mai 1827.

« M. B. D. L. a parlé dans ses *Lettres lyonnaises* de la typographie de Lyon. Voici une note qui l'intéressera peut-être. Je voudrais lui indiquer une production de plus due aux presses actives de ses compatriotes : au lieu de cela, en voilà une de moins. La vérité avant tout.

On avait cru jusqu'à présent sortie des presses d'un imprimeur lyonnais, Husz ou Guillaume le Roy, une édition du roman de *Mélusine* indiquée dans le catal. de la Biblioth. du roi Y. 2. 654. (Voy. Brunet, *Manuel du libraire*, 2.e édit., tom. II, pag. 266.) Un exemplaire bien complet de la bibliothèque de Volfenbüttel nous apprend le vrai nom de l'imprimeur. La souscription du dernier feuillet est ainsi conçue : « Cy finist le liure de « Melusine en frãçoys, imprime par maistre Adam « Steinschaber natif de Suinfurt en la notable cite de « Geneue. l'an de grace mil cccc. lxxviii ou mois « doust. » Voilà le premier livre imprimé à Genève, du moins avec une date (1). »

---

(1) Ce pourrait aussi-bien être le second, puisque M. Gazzera (voy. la deuxième *Lettre lyonnaise*) indique une édition avec date, du *livre de Sapience*, donnée à Genève, la même année 1478, par le même imprimeur. B.

*** Le *Bulletin de Lyon* du 19 juin contient une lettre de l'un de ses abonnés qui relève l'erreur où nous sommes tombé, en appliquant à M. G. Mono, archiviste de l'hôpital de la charité, un passage extrêmement flatteur de Mad. de Genlis. Il paraît en effet que ce passage est relatif à une autre personne d'un nom à peu près semblable, à un *M. Meonot*, directeur, en 1792, de l'hôpital militaire établi au séminaire de St. Irénée.

Le nom de *canus*, donné à Lyon aux ouvriers en étoffes de soie (voy. plus haut, pag. 43), dérive d'un des principaux outils de leur métier, appelé *cannette*. La *canette* ou *cannette* sert à recevoir le fil que l'on pelotonne autour : ainsi garnie, on la place dans la navette. C'était originairement un morceau de *canne* ou jonc. Aujourd'hui et depuis peu d'années, les *cannettes* sont en carton.

On peut ajouter à ce que nous avons dit sur l'origine du nom d'*Ainai* (pag. 41), que l'abbé Pernetti, *Lyonnois dignes de mém.* I, 18, rejette l'opinion des auteurs qui font venir d'*Athanatum* ce nom qu'il écrit *Enay*. Suivant lui, *Athanatum*, quoiqu'employé autrefois pour désigner le même lieu, n'a aucun rapport avec la dénomination actuelle, et on pourrait avec plus de vraisemblance la faire dériver du grec *neôs*, temple, à cause du temple d'Auguste, si fameux dans l'antiquité et qui était situé en cet endroit. Nous abandonnons au jugement du lecteur cette étymologie qui ne se trouve indiquée nulle autre part que nous sachions.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Procès-verbal de la séance publique annuelle tenue à l'école royale vétérinaire de Lyon, *le 3 septembre* 1826, sous la présidence de M. Menoux, conseiller de préfecture du département du Rhône, pour la distribution des diplômes et des prix des élèves, in-8.° de 57 pages.

Ce procès-verbal qui sort des presses de l'imprimerie royale, n'a été publié qu'au mois de mars dernier. On y trouve le discours qui fut prononcé par M. Menoux, représentant M. le préfet, dans la séance dont il s'agit, le compte rendu des travaux de l'école depuis la dernière session du jury, en octobre 1825, jusqu'en août 1826, par M. le professeur Moiroud et enfin le procès-verbal des opérations du jury pendant la session d'août 1826, qui est terminé par les noms des élèves couronnés et de ceux qui ont obtenu des diplômes. M. Moiroud, à la fin de son compte rendu, a payé un juste tribut d'éloges à la mémoire de M. Etienne Guinet, ancien professeur et membre du jury de l'école vétérinaire de Lyon, né à St-Germain au Mont-d'or, département du Rhône, le 18 novembre 1754, décédé en 1824 ou 1825 après cinquante ans d'utiles travaux.

Conjectures sur l'origine ou l'étymologie du nom de la maladie connue dans les chevaux sous le nom de fourbure, auxquelles on a ajouté des notes bibliogra-

phiques sur quelques anciens ouvrages de vétérinaire ; par M. Huzard, de l'institut royal de France. Paris, imprimerie de Madame Huzard, née Vallat la Chapelle, 1827, in-8.° de 24 pages.

M. Huzard, de l'institut, associé de l'académie de Lyon, inspecteur général des écoles royales vétérinaires, si connu dans les sciences qu'il professe et qui a bien voulu nous faire plusieurs fois d'importantes communications, cite dans ces *Conjectures* les différentes étymologies que les auteurs ont données du mot *fourbure*. Nicot, *Thresor de la langue françoise*, dit que le cheval *forbeu* est celui qui est *abbrevé ayant trop chauld*, de l'adverbe *foris* : *quasi extra bibendi rationem potus*. Borel, *Trésor des recherches et antiquités gauloises et françoises*, observe aussi que le cheval *forbu* est celui qui a bu ayant chaud et qui s'en trouve mal : il fait encore dériver *fourbure* de *foras* et de *via*, *fourvoyé*, comme qui dirait hors de voie, le cheval fourbu étant hors d'état de cheminer. Suivant Henri Estienne, *de la Precellence du langage françois*, et le P. Labbe, part. II, pag. 54 de ses *Etymologies*, ce mot a été fait de *for* et de *beu*, *cheval qui a beu à contre-temps*. Suivant Ménage qui cite ces deux auteurs dans son *Dictionnaire étymologique*, il vient de *forimbutus*, *male imbutus*, *mal abbrevé*. M. Huzard, à son tour, indique une autre origine : la principale cause de la fourbure étant l'usage immodéré de l'orge, ce qui a fait nommer cette maladie *crithiasis* en grec, *hordeum* ou *hordeatio* en latin, *orzuolo* en italien, *orge* en français, il lui paraît que le mot dont il s'agit a été formé du latin *hordeum*. L'*H* aspirée a remplacé dans ce mot l'*F*, ancien digamma éolique, signe d'aspiration, en sorte qu'on a dit d'abord *fordeum*. On a ensuite changé le *d* en *b*, ce qui est très-facile dans l'audition et la prononciation, et l'on a eu le mot français *forbeu* et tous ses dérivés.

Cette discussion grammaticale occupe 10 pages : le reste de la brochure est consacré aux *notes bibliographiques* que le titre annonce, et qui roulent 1.° sur le texte des vétérinaires grecs de Grynæus, imprimé à Bâle en 1537; 2.° sur la traduction latine qui en fut faite par Jean Ruel, Paris, 1530; 3.° sur la traduction italienne par Michel Tramezino, Venise, 1543, 1548 et 1559; 4.° sur la traduction française par Jean Massé, Paris, 1563; 5.° sur celle qui est due à Jean Jourdin, Paris, 1555, 1647 et 1667; 6.° sur l'édition des Hippiatriques d'Hippocrate, par Pierre-Louis Valentini, Rome, 1814; 7.° sur la traduction française de l'Histoire des Animaux d'Aristote, par M. Camus; 8.° et enfin sur un ancien manuscrit sur vélin, relatif à la vétérinaire, par un italien nommé *Messer Bonifacio*. Les détails dans lesquels entre M. Huzard sur ces différens ouvrages, sont pleins d'intérêt et d'érudition : il annonce qu'il en donnera de plus amples et qui ne seront pas uniquement bibliographiques, dans la *Bibliothèque analytique des ouvrages de vétérinaire*, qui l'occupe depuis long-temps, et pour la rédaction de laquelle, ajoute-t-il, il a rassemblé de nombreux matériaux, dont quelques échantillons isolés, mais encore insuffisans, ont déjà été publiés.

Annales de la méthode fumigatoire, ou Recueil d'observations pratiques sur l'usage médical des bains et des douches de vapeurs, par T. Rapou, D. M. P., membre de plusieurs sociétés savantes et étrangères. Premier numéro avec planche représentant les nouveaux appareils portatifs. Tome premier. Lyon, imprimerie de Louis Perrin, 1827, in-8.° de 222 pag.

Cet ouvrage peut être considéré comme un premier complément du *Traité de la méthode fumigatoire*, que

M. le docteur Rapou a publié en 1824, 2 vol. in-8.° Nous en rendrons compte lorsque les autres n.os auront paru.

Institut royal de France. Académie des beaux-arts. Funérailles de M. le baron Lemot. Paris, Firmin Didot, in-4.° de 8 pages.

C'est le discours qui fut prononcé aux obsèques de M. Lemot par M. Quatremère de Quincy, secrétaire perpétuel de l'académie des beaux-arts, le 11 mai 1827. Le panégyrique est digne du héros. Cet hommage touchant rendu à la mémoire de notre illustre compatriote, quoiqu'esquissé rapidement, comme la circonstance l'exigeait, contient une juste appréciation des talens du grand artiste, et la fidèle expression des regrets qu'il a emportés dans la tombe.

Rapport sur l'établissement pastoral de M. le baron de Staël, à Coppet, lu à la société royale d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon, par M. Grognier, secrétaire de cette société, et imprimé par ses ordres. Lyon, imprimerie de J. M. Barret, 1827, in-8.° de 56 pages.

Dans le courant des féries, les journaux helvétiques annoncèrent une réunion agricole qui devait se tenir le 29 septembre 1826, à Coppet, chez M. le baron de Staël. M. Grognier fut du nombre des agronomes qui s'y rendirent. Il était autorisé à s'y présenter au nom de la société d'agriculture de Lyon. M. de Staël mit sous les yeux de M. Grognier tous les détails des expériences auxquelles il s'est livré, et lui communiqua de vive voix et par écrit, des renseignemens circonstanciés sur ses essais et ses opérations agronomiques. C'est l'exposé de ces détails et de ces renseignemens, offert par M. Grognier

à ses collègues, que contient la brochure dont nous avons transcrit le titre. L'importance de l'établissement pastoral de M. de Staël, les résultats qu'il a obtenus par l'introduction de diverses races de moutons et de chevaux dans ses domaines, donnent un haut degré d'intérêt à ce rapport qu'il nous serait impossible d'analyser sans sortir des bornes qui nous sont prescrites.

Biblia sacra vulgatæ editionis Sixti V pont. max. jussu recognita et Clementis VIII auctoritate edita. 2.e livraison (juin 1827) in-8.° pag. 113-140.

Nous avons annoncé, pag. 380 du tom. V des *Archives*, la publication de la première livraison de cette bible dont l'éditeur est M. Beuf, ancien libraire à Villefranche, actuellement établi à Lyon, rue St. Dominique, n.° 10. La seconde livraison, qui vient d'être distribuée, n'est pas moins belle que la première. L'impression confiée à M. Firmin Didot, est, comme nous l'avons dit, comparable à ce qu'il y a de mieux exécuté en ce genre, soit pour l'élégance et la netteté des caractères, soit pour le soin scrupuleux apporté à la correction du texte. Il y aura en tout six livraisons qui formeront un volume in-8.° dont le prix originairement de 22 francs, sera, à compter du 1.er juillet, porté à 30 fr. L'ouvrage paraîtra aussi en 7 volumes in-32, au même prix.

BULLETIN HISTORIQUE

DU MOIS DE JUIN 1827.

1.er L'exposition qui a eu lieu à l'hôtel de ville, au profit des ouvriers sans travail, a été définitivement fermée hier.

2. Ouverture au jardin des plantes, d'un cours de botanique, professé par M. Balbis, directeur de ce jardin.

4. On a trouvé sur un îlot du Rhône, à peu de distance de Tournon (Ardêche), le cadavre de M. Gaillard-Malézieux, une des principales victimes de l'explosion du bateau à vapeur, qui a eu lieu le 4 mars dernier. On a aussi retrouvé dans la cale de ce bateau un corps que l'on a reconnu être celui du sieur Alexandre, dit Parisien.

6. Une giraffe, envoyée au roi de France par le pacha d'Egypte, et destinée à la ménagerie royale, est arrivée en notre ville où elle a excité pendant plusieurs jours la curiosité publique. La surveillance de ce bel animal est confiée pendant son voyage à M. Geoffroy St-Hilaire, de l'académie des sciences.

7. Un avis de la Mairie contient la nomenclature des établissemens industriels que la ville de Lyon, conformément à une ordonnance du roi du 7 mars dernier, se propose de placer dans la presqu'île Perrache.

10. Ouverture, dans une des salles du palais St-Pierre, du cours public et gratuit de mécanique industrielle, faisant partie de l'institution provisoire dite *La Martinière*, par M. Tabareau, directeur de cette institution.

13. Une ordonnance du roi approuve la concession faite par la ville à MM. Seguin, de divers emplacemens dans la presqu'île Perrache pour le creusement d'une gare et pour la formation d'établissemens industriels de différens genres.

18. Ouverture, dans la maison rue Palais-Grillet, nº 10, d'un cours de cranologie ou exposition de la doctrine de Gall, par M. le docteur Imbert.

20. Un avis de la Mairie porte, entre autres dispositions, que la démolition des cinq dernières maisons de la Pêcherie devra commencer le 15 juillet prochain, et être effectuée au plus tard le 31 octobre suivant.

21. Ordonnance de police sur les bains publics. L'art. 8 porte que l'emplacement qui se trouve au bas de la deuxième pile du pont du change, sur la Saône, devant être occupé par un bateau remorqueur, M. le Maire se réserve de désigner un autre local pour l'établissement de l'école de natation, qui sera tenue par les seuls mariniers qu'il aura autorisés à cet effet (1).

26. Les travaux pour l'élargissement du quai St. Clair ont été repris, et seront sans doute continués avec activité.

27. M. Calemard de Lafayette, député, nommé à la présidence d'une des chambres de la cour royale de Lyon, a été installé dans ses fonctions.

— *Même jour.* M. de Prony, inspecteur-général des ponts et chaussées, est arrivé à Lyon, accompagné de M. Cavenne, inspecteur divisionnaire. M. le Maire a mis à la disposition des deux ingénieurs la terrasse de la bibliothèque publique, qui leur a paru la place la plus convenable pour les premières observations qu'ils doivent faire dans notre ville.

30. Un jugement du tribunal civil de Lyon (police correctionnelle) a déclaré le sieur Laurent Luckner, éditeur responsable du journal politique, *Le Précurseur*, coupable d'attaques contre les droits que le roi tient de sa naissance, et l'a condamné en conséquence à trois mois d'emprisonnement et à mille francs d'amende.

(1) Cette école a été établie devant la 5.e pile du même pont.

HISTOIRE COMMERCIALE.

BUDJET D'UN OUVRIER EN SOIE EN 1744.

En 1744, la misère fut telle chez les pauvres ouvriers en soie de Lyon, qu'ils se réunirent pour demander au consulat une augmentation dans la façon des étoffes. On leur promit un sou par aune ; mais cette promesse ne s'effectuant pas, ils adressèrent une pétition à M. Claret de Fleurieu, pour lors prévôt des marchands. Dans cette supplique, l'unique moyen qu'ils employèrent pour faire ressortir la justice de leur demande, fut de présenter un budjet de leur ménage, où la recette balancée avec la dépense pût prouver jusqu'à l'évidence l'impossibilité où ils se trouvaient de continuer l'exercice de leurs travaux sans avoir recours à la charité publique.

Nous allons transcrire textuellement ce budjet, que l'on pourra facilement comparer avec celui d'un ouvrier en soie de notre temps. C'est une pièce qui appartient à l'histoire de la ville et de la manufacture de Lyon.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

On suppose un ménage d'ouvrier en soie, où il y a trois métiers, chargés, le premier, d'un taffetas Angleterre, le second, d'un taffetas noir lustré de 80 portées, et le troisième, d'un taffetas noir lustré de 90 portées.

On suppose la femme occupée constamment à un des métiers, ce qui n'est pas ordinaire, vu les soins du ménage et de l'atelier et autres détails domestiques.

On suppose l'existence de trois enfans en bas âge, dont l'un est encore chez le père nourricier.

On suppose qu'il n'y a qu'un seul domestique pour le dehors, faire les cannettes et dévider.

On suppose enfin un travail continuel, sans accident ni maladie. L'année sera réduite à 296 jours ouvrables, déduction faite de 52 dimanches et 17 fêtes: lesquels 296 jours, à raison de 2 aunes 3/4 par jour, sur chaque métier (journée d'un bon ouvrier), donnent 814 aunes pour chaque métier, lesquelles 814 aunes, à cause des 15 jours perdus par suite des couches de la femme, seront réduites à 800 aunes par métier.

CHAPITRE I.er — RECETTE.

1.° Un métier de taffetas Angleterre ayant fabriqué dans le courant de l'année 8 pièces de 100 aunes, à 14 sols de façon par aune, donne. .	560 liv.
2.° Un métier de taffetas de 90 portées, ayant fabriqué 8 pièces de 100 aunes, à 13 sols, donne	520
3.° Un métier de taffetas de 80 portées, ayant fabriqué 8 pièces de 100 aunes, à 12 sols, donne.	480
4.° Reprise de la nourriture, huile à brûler, blanchissage et tordage fournis au compagnon, vu que tous ces articles sont compris dans le tableau de la dépense	240
Total de la recette.	1800

Pain de six personnes compris le compagnon, 10 liv. à 2 sols.	365		
Vin, une pinte à six sols.	109	10	
Viande, supposant tous les jours gras 2 livres et 1/2 à 6 sols.	273	5	
Sel, poivre, huile, vinaigre, fruits, hortolage.	50	»	
Huile à brûler	60	16	8
Bois, charbon de bois, 20 voies de charbon de pierre.	54	15	
Blanchissage	82	2	6
Six journées perdues pour monter la garde bourgeoise.	10	14	6
Barbe, tabac, capitation, entretien du mobilier	30	10	»
Couches, trousseau, suite de couches. .	60	16	8
Location	136	»	»
Entretien de 3 métiers, à six sols par jour.	109	10	»
Pliage de 24 pièces à 5 sols	6	1	8
Tordage, remettage et nourriture de la tordeuse	31	4	»
Montage des pièces, perte de 16 journées.	31	4	»
Gages du domestique.	45	12	6
Gage du nourricier et entretien de l'enfant en nourrice.	79	1	8
Les 2/3 de la façon de l'Angleterre payée au compagnon, sauf la reprise de la			
	1536	4	2

D'autre part.	1536	4	2
nourriture portée à l'article 4 du chapitre de la recette	401	10	»

Entretien de l'homme.

Pour 8 ans, un habit complet de 80 liv.	10	
Pour 4 ans, veste et culotte de travail, le tout 28 livres	7	
Pour 3 ans, un chapeau de 6 livres.	2	
Un bonnet pour un an.	2	
Une chemise, un mouchoir de poche pour un an	4	10
Une paire de bas pour un an	2	10
Une paire de souliers et un remontage, pour un an	6	10

Entretien de la femme.

Pour 3 ans, robe et jupon, le tout 30 liv.	10	
Pour 3 ans, mantelet et jupon de travail, le tout 12 liv.	4	
Pour 3 ans, un corset de moleton et un de toile, le tout 13 livres	4	10
Par an, une coiffe et son montage . .	4	10
Id. mouchoir de col et tablier. . . .	6	
Id. poche et mouchoir de poche . . .	2	5
Id. Une chemise.	3	
Id. bas et 2 paires de souliers. . . .	9	10

Entretien des deux enfans.

Pour 2 ans, aux deux enfans, surtouts et jupons.	9		
	2024	19	2

De ci-contre.	2024	19	2
Pour 2 ans, deux corps simples de jonc.	1	10	
Coiffes et mouchoirs de col.	3		
Tabliers.	3		
Chemises	2	8	
Bas et souliers	5		
Peignes, boucles et lacets.	1		
Entretien de 3 lits, draps et essuie-mains.	9		
Total de la dépense.	2049 l.	17 s.	2 d

La dépense excède la recette de 249 liv. 17 s. 2 d.

Nota. On voit par ce tableau que l'existence de la classe d'individus, qu'il concerne, offrait, en 1744, comme elle l'offre encore aujourd'hui, un problême difficile à résoudre.

(*Article communiqué par M. M.****)

STATISTIQUE.

LA RAJASSE.

Grande et vaste commune, située au levant de St-Symphorien et à 4 kilomètres de distance de cette petite ville. Elle était autrefois divisée en deux parcelles, l'une en Forez et l'autre dans le Lyonnais; mais la nouvelle démarcation opérée en 1790, a fait disparaître ces bizarres morcellemens. Un décret du 5 février 1814 a agrandi son territoire de toute la paroisse de l'Aubépin qu'elle entourait entièrement, sous la réserve, pour chacune, des droits de propriété, parcours et autres qui

pouvaient leur appartenir. Maintenant sa circonférence est au moins de six lieues ou trois myriamètres.

L'église de la Rajasse, sous le vocable de Ste. Anne et de l'Assomption de N. D., est placée au centre d'un hameau considérable, bâti presque au pied de la montagne sur la rampe de laquelle la commune s'étend. Plusieurs chapelles contribuent à sa décoration. Un curé (1) et deux vicaires la desservent. Autrefois plusieurs prêtres sociétaires y étaient encore attachés; leur présence ajoutait à la majesté de l'office divin.

Deux mamelons très-élevés couronnent la chaîne de montagnes qui domine la Rajasse au sud : l'un, au sud-ouest, couvert d'un bois de pin, est connu sous le nom des *Séchères ;* l'autre l'est sous celui de St-Pierre de Pizay, à cause d'une chapelle dédiée au prince des apôtres, construite sur cette sommité (2). Autour de

---

(1) Cette paroisse a été assez heureuse dans ces derniers temps pour avoir été desservie par deux curés d'un vrai mérite : M. d'Œuvre, mort à Lyon en janvier 1807, dont le corps gît dans l'église de la Rajasse, et M. César Ribié, son successeur, décédé le 14 mai 1826. Ce dernier a concouru de tous ses moyens à l'établissement dans sa paroisse d'un monastère de religieuses du sacré cœur de l'adoration perpétuelle. Une notice sur la vie de ce vertueux ecclésiastique a été publiée dans le courant de l'année dernière. La Rajasse peut encore se glorifier d'avoir donné naissance à M. Pupier, missionnaire aux Indes orientales, professeur au séminaire chinois de Pulopinang, mort en l'année 1826. On trouve plusieurs lettres de lui dans les *Annales de la propagation de la foi.*

(2) Sur la porte d'entrée on a gravé le millésime 1706, époque de sa reconstruction; car, plusieurs siècles auparavant, il y avait déja un oratoire dans cet endroit.

cet édifice sacré on remarque des fossés et des restes de fortifications qui ne permettent pas de douter que ce lieu n'ait été anciennement choisi comme un point de défense très-important. En effet, cette crête est à une si grande hauteur, que de là on voit très-distinctement d'un côté le *Rhône* et de l'autre la *Loire.*

Cette chapelle, auprès de laquelle est le hameau de Pizay, a joui autrefois d'une grande célébrité; une foule de personnes pieuses s'y rendaient en dévotion, surtout à la St-Pierre : on attribuait à ce saint le pouvoir de délivrer de la fièvre: les malades qui en étaient atteints, non-seulement recouraient à la prière, mais allaient encore boire de l'eau d'une fontaine qui est au-dessous du hameau; ils considéraient ces pratiques comme un spécifique certain pour obtenir leur guérison. Ces réunions dégénérèrent par la suite en débauches: on y dansait, on s'y livrait à des jeux, etc. la révolution y a mis un terme, la chapelle a été vendue, et dès lors les fêtes ont cessé.

A demi-lieue de St-Pierre de Pizay, plus au sud-est, sur les limites de la paroisse de St-Romain en Jarez, est une autre chapelle rurale sous l'invocation de St-Apollinaire, que le vulgaire nomme *Saint Appollinard* : elle jouit également d'un grand renom; les fidèles s'y rendent à certaines époques pour obtenir de l'intercession de ce saint la conservation de leur bétail et la santé de leurs enfans. Ce petit temple, auquel on a fait depuis quelques années toutes les réparations convenables, permet qu'on y célèbre la messe deux à trois fois la semaine. On y voit un bénitier qui porte le millésime de 158.. La tradition assure qu'un saint évêque est mort anciennement dans cet endroit. La statue d'un

prélat décore l'autel, on lit à la base : *S. Appoll.*, un reliquaire est auprès, sur lequel est l'indication des ossemens qu'il renferme, *S. Constancii*, *Sta Mariæ Magdalenæ* : il y a quelques années qu'un loup fut tué dans cette chapelle.

Cette commune renferme plusieurs hameaux, entre autres, ceux de Machizaud, le Mazel, la Fay, la Thenaudière, Laubépin, etc.

Le château de *La Fay*, situé au-dessous du pic des Séchères, et presque sur la même ligne que Laubépin, se distingue par une masse de bâtimens très-imposante; sa façade en forme de demi-cercle, offre un beau développement. Le bon air qu'on y respire, la vue étendue et variée dont on y jouit, rendent cette habitation extrêmement agréable. Avant la révolution, ce château était le chef-lieu d'une juridiction considérable, qui s'étendait sur la Rajasse et Laubépin, il a d'abord appartenu à une branche de la famille d'Arod, il passa ensuite, par succession, dans le 16.e siècle, aux *Manuel* : Bertrand Manuel, chevalier de l'ordre du roi, époux de Catherine Girinet, était seigneur de la Fay, vers la fin du 16.e siècle; il eut, entre autres enfans, Sébastienne Manuel, femme de Marc Arod, seigneur de Lay, et Guillaume Manuel, abbé, supérieur de l'ordre de St. Ruf, près de Valence, mort en juillet 1670, l'un des plus anciens prélats du royaume. Déjà le frère et l'oncle de ce dernier avaient rempli les mêmes fonctions. Cette terre est devenue dans la suite la propriété de la maison Chapuis de la Fay. M. de Savaron (1) la possède aujourd'hui du chef de sa mère.

---

(1) Il est originaire d'une famille d'Auvergne, qui s'est fait un nom dans la république des lettres. Jean de Savaron

La grange *Rambert* (1), actuellement appelée de *Senas*, est aussi située à la Rajasse ; elle a appartenu depuis plus d'un siècle à la famille de la Frasse. Le chapitre de Lyon affranchit, par acte du 23 août 1671, Bertrand de la Frasse des droits de directe qu'il avait sur cette propriété, et lui permit de conserver les tours, créneaux, meurtrières, canonnières et panonceaux qui la signalaient comme maison forte. La cession d'autres rentes qui étaient plus à la convenance du chapitre, devint le prix de l'affranchissement. Christophe de la Frasse, fils de Bertrand, d'abord conseiller en la cour des monnaies, fut ensuite appelé à la place importante de lieutenant général de police de Lyon, qu'il remplit avec beaucoup de distinction pendant nombre d'années. Il est mort dans cette ville le 10 novembre 1764. Claude de la Frasse, son fils et son héritier, rendit hommage au chapitre, le 8 mars 1766, du fief de Senas. Mad. de Grigny ayant vendu ces dernières années ce domaine en détail, il forme aujourd'hui un hameau.

La Thenaudière (2) est une habitation très-agréable située près de St-Etienne de Coise. Elle a appartenu à une branche de la maison *Charpin*, successivement à

---

a publié en 1662, les Origines de la ville de Clermont, ouvrage plein de recherches, très-estimé, et un écrit contre les duels.

(1) Elle tirait son nom de Claude Rambert, bourgeois à St-Symphorien, qui en était propriétaire, et qui testa le 8 avril 1524 : il fit une fondation de messes dans la chapelle de S. Claude.

(2) Du nom de Jean et Antoine de la Thenaudière, qui en étaient propriétaires en 1411.

celle de *Pecoil*, et aujourd'hui M. de Boisse, ex-membre de l'assemblée constituante, en est le possesseur. Durant trente ans ce citoyen recommandable a exercé les fonctions de juge de paix de la manière la plus noble, la plus désintéressée, la plus glorieuse : le bonheur de ses justiciables a été le fruit de ses utiles travaux ; il trouve dans la considération dont il est investi, dans le charme d'une vie paisible, la plus douce récompense du bien qu'il a fait.

L'Aubépin, village assis sur un des gradins de la montagne, au-dessous de la crête qui sépare les Séchères de St-Pierre de Pizay, dépendait, avant la révolution, du Forez, de l'élection de Montbrison, de la justice de la Fay, et pour le spirituel de l'archiprêtré de Mornant. Son église, à trois nefs, dédiée à S. Jacques et S. Philippe, démontre une ancienne origine, et son clocher en forme de tour, annonce que, pendant les guerres civiles du 16.e siècle, il protégea diverses fois les habitans contre les excès de la soldatesque. Le bénitier porte le millésime de 1559. La cure est voisine de l'église; suivant la tradition elle occupe l'emplacement d'un couvent de moines.

L'archevêque Camille de Neuville visita en 1658 cette église : il mentionne dans son procès-verbal les chapelles du Rosaire et de Ste. Marguerite, fondées par les Dupré, celles de S. Pierre et de S. André, fondées par les Thevenot. Ces autels particuliers embellissaient l'édifice principal, et contribuaient à la solennité du culte. La révolution, en dépouillant de leurs revenus ces établissemens pieux, les a voués à une ruine certaine.

Le même prélat portait à 100 communians la population de cette paroisse; elle n'était évaluée en 1789 qu'à 275 individus.

La réunion opérée en 1864 de Laubépin à la Rajasse, n'était pas sans inconvénient; aussi, sous le rapport religieux, le gouvernement tint-il de modifier sa première décision en érigeant l'église de Laubépin en succursale. Peut-être eût-il été convenable de lui donner une circonscription plus en harmonie avec les besoins des habitans et la localité: c'était de joindre à l'ancienne paroisse toute la partie de celle de la Rajasse qui est au-dessus ou sur ses flancs, de manière à ne laisser à cette dernière que le territoire qui l'avoisine; car il est ridicule que les fidèles des hameaux de St-Appollinard, de St-Pierre le Pizay, de Machizaud, du Mazel, soient obligés de traverser Laubépin, pour se rendre à leur paroisse, Rajasse. La superficie était assez vaste et la population assez considérable pour supporter deux communes.

L'Aubépin est par sa position un point central propre à faciliter les communications du canton de St-Symphorien et même de celui St-Laurent de Chamousset avec St-Chamond, Rive de Gier et Givors; c'est là que sont principalement établis des voituriers, connus sous le nom de *coteaux* par l'entremise desquels on pourvoit aux besoins du canton, et on exporte l'excédant de ses denrées chez les voisins. C'est à dos de mulets que ces transports s'effectuent. Eteindre son titre de commune, supprimer le desservant de son église, étaient des innovations qui auraient porté un coup funeste à une population laborieuse et intéressante. On ne rompt pas sans danger des habitudes fondées sur un long usage et consacrées par la religion. Peut-être que de nombreuses désertions eussent été l'effet de cette mesure, si Mgr. l'archevêque n'eût continué de pourvoir d'un

prêtre cette paroisse, et si par suite du vœu des habitans, l'autorité ne l'eût érgée en succursale; mais ce qui a été fait dans l'intérêdu culte, doit être étendu à l'organisation civile, en oervant, comme nous l'avons dit, de consulter les besos des paroissiens et leurs rapports.

On voit près de l'église laaison d'où la famille Boisse est sortie, et celle dans laelle est né l'avocat Alléon Dulac, connu par ses Ménres pour servir à l'histoire naturelle des provinces duyonnais, Forez et Beaujolais (Lyon, 1765, 2 voin-8.°). Ces édifices n'ont rien de remarquable; seulemnt ils rappellent des noms qui ne sont pas sans célébré.

Le village de Laubépinétait autrefois entouré de hautes murailles; on en dingue les ruines, et deux tours s'y montrent encore. a appartenu très-anciennement à une famille de ce om, et dans le 15.e siècle il était l'un des domaines de llustre maison de Thoire-Villars; Humbert VII, sire Thoire et de Villars, le donna, ainsi que Riverie et usieurs autres terres, par acte du 6 octobre 1400, à Ibelle de Harcourt, son épouse. Cette dotation fut conrmée par le dauphin, en 1410, et par le roi au moisd'avril 1411. Pomponne Manuel de la Fay était seigner de Laubépin en 1611, et François Chapuis en 1663

La surface de la commune è la Rajasse, à laquelle a été réunie Laubépin, se compse ainsi qu'il suit :

Terres, jardins, emplac. des maisons	2191 h	75 a	83 c
Prés, pâtures.	862	12	97
Bois de toute nature	447	31	90
	3501	10	70

D'autre part.	3501	10	70
Terres vaines et vagues	12	17	20
Chemins, places, rivières . . .	102	96	47
Total, trois mille six cent seize hectares trente-cinq ares trente-sept centiares.	3616	35	37
Nombre des maisons	452	»	»
des usines	10	»	»
Les terrains ont été évalués produire un revenu annuel de.	77186	01	»
Les objets bâtis	5664	50	»
Total.	82850	51	»
Ce revenu a supporté en 1786 une contribution foncière en principal et accessoires, répartie en 628 cotes de.	27565	81	»
La commune a en outre payé en contribution personnelle et mobilière, divisée en 375 articles.	2846	87	»
En person., sans mobilier, 35 cotes.	131	25	»
En portes et fenêtres, 404 articles.	1114	35	»
En patentes, 28 cotes.	195	15	»
Total	31753	09	»

Sa population n'est point proportionnée à une aussi grande étendue de territoire ; cependant elle est encore avantageuse, lorsqu'on considère que cette commune est au centre des montagnes, et qu'elle renferme une grande quantité de terrain d'un mince produit. On la portait en 1814 à 2113 individus ; elle n'était estimée en 1789 qu'à 1750 ; savoir : la Rajasse, 1475, et Laubépin, 275. Il y a donc eu entre ces deux époques un accroissement de 364 âmes.

Le tableau du relevé des tables décennales de 1792 à 1802, de 1813 à 1823, et des registres de l'état-civil de 1825, fera connaître les mouvemens qu'a subis la population dans cet intervalle de temps, et satisfera beaucoup mieux que tous les raisonnemens auxquels nous pourrions nous livrer.

1.re période.

		Garçons.	Filles.	Tot.	terme moy.
Naissances.	La Rajasse	327	310	732	73 1/5
	L'Aubépin	49	46		
Décès	La Rajasse	230	184	501	58 1/10
	L'Aubépin	49	38		
Mariages.	La Rajasse	96		126	12 3/5
	L'Aubépin, 2 divorces.	30			

2.e période.

Naissances	487	438	925	92 1/2
Décès	320	294	614	61 2/5
Mariages	»	»	166	16 3/5

Année 1825.

Naissances	39	38	77
Décès	45	44	89
Mariages	»	»	17

Il est assez remarquable que le nombre des décès, en 1825, excède de beaucoup celui des naissances, et que dans la première période, la plus petite commune compte deux divorces, tandis que la plus populeuse n'en a point eu.

Un acte du mardi, *ante ramos palmarum*, de l'année 1310, porte que *Thomas Deplato*, damoiseau, reconnaît que sa maison du Plat et le fort sis à la Rajasse,

Parochia de Rajacia (1), sont de la haute justice de l'église de Lyon et des obéanciers de St-Symphorien, et qu'il tient ces objets d'eux en advouerie : il n'avait droit qu'à la basse juridiction.

Une déclaration du roi Charles VII, datée de Chinon, le 13 août 1429, rendue sur la supplique des habitans de la Rajasse, St-Romain en Jarez, etc., ordonne au sénéchal de Lyon d'empêcher les seigneurs au pays de Lyonnais de lever les mi-lods et d'exiger d'autres tributs ou charges que les cens, servis, droits et redevances anciennes. Henrys cite cette déclaration et ajoute que les seigneurs, surtout ceux du clergé, avaient profité des troubles civils pour se créer de nouveaux droits. Ainsi le malheur des temps et l'ignorance du peuple n'ont servi qu'à appesantir sa chaîne.

On entretient dans cette commune, pour les besoins de l'agriculture ou pour engraisser, 160 bœufs, 700 vaches, 20 chevaux de selle, 4 ânes, 20 mulets, 1600 moutons, 250 chèvres et 200 porcs.

Il s'y tient trois foires chaque année : le 1.er mardi de février, le second mardi de mai et le jour de Ste. Catherine, 25 novembre. Laubépin en a également trois : le 2 janvier, le lundi de quasimodo et le 14 septembre ; il s'y fait un grand commerce de bestiaux.

Le chemin des bords du Rhône à St-Symphorien, par Riverie, traverse la commune de la Rajasse ; s'il était

---

(1) Ce mot vient peut-être de *racines*, à cause des bois dont son territoire était anciennement couvert. On appelait dans le vieux langage un *ragier*, celui qui arrachait les souches des arbres abattus, et l'on dit encore vulgairement des *rajes*, pour des racines.



d'un parcours plus facile, et que l'on s'occupât davantage de son entretien, toute cette partie de la montagne y gagnerait infiniment.

On trouve sur divers points de ce territoire une grande quantité de genêts qui y croissent naturellement, surtout dans les terrains incultes. Les agriculteurs devraient avoir le soin de ramasser cette plante et de l'employer comme engrais au moment où elle est en fleurs, ou après l'avoir fait servir à la litière des bestiaux : il en résulterait le meilleur effet, les récoltes sur lesquelles ce fumier serait jeté, donneraient des produits abondans.

OMISSIONS.

Il est venu depuis peu à ma connaissance une dissertation ayant pour titre : *Réflexions et observations sur l'épidémie des fièvres bilieuses qui a régné à St-Symphorien sur Coise en* 1811. J'ai cru devoir extraire de cet opuscule du médecin Pourçan, quelques passages qui m'ont paru propres à jeter des lumières sur les causes de la plupart des maladies qui règnent dans ce canton.

« St-Symphorien est une petite ville située comme en » amphithéâtre, au-devant de la Coise, de laquelle elle » est distante d'environ 400 pas. St-Symphorien est à » mi-côte, ayant son exposition à l'est et au sud. La » ville est entourée de montagnes, excepté à l'ouest ; » les montagnes sont couvertes de bois, les coteaux sont » semés de grains et très-fertiles.

» L'atmosphère est ordinairement chargée de brouil» lards depuis le mois de septembre jusqu'au mois de » juin. Le pays est en général froid et humide ; on y

» est sujet aux variations brusques de la température : il
» n'est pas rare d'éprouver les effets du froid pendant la
» matinée, de ressentir vers le midi une chaleur assez
» douce, et d'être exposé de nouveau le soir aux effets
» d'un froid assez vif. Les vents d'ouest sont les plus fré-
» quens ; ils amènent des pluies qui durent long-temps ;
» lorsque les vents de sud règnent, on est exposé aux
» maladies épidémiques qui dépendent de la température
» chaude et humide.

» La ville de St-Symphorien est bâtie irrégulièrement,
» les rues sont étroites ; leur direction est du sud-ouest
» à l'est et du sud au nord. Les maisons sont en général
» construites en pierre ; elles sont peu élevées et ont
» ordinairement deux étages ; elles présentent des char-
» pentes qui avancent, et qui diminuent la largeur des
» rues et empêchent la libre circulation de l'air. La ville
» a dans son milieu une grande place, qui a la forme
» d'un carré long. Toutes les maisons sont en général
» humides, et principalement les rez-de-chaussées ; quel-
» ques-unes sont carrelées et sont d'autant plus malsaines.
» L'eau qui vient des montagnes voisines est d'une
» excellente qualité : elle est claire et limpide, contient
« très-peu de sulfate de chaux, dissout facilement le
» savon et cuit bien les légumes.

» Les habitans du pays ont en général une haute
» stature ; ils ont pour la plupart les cheveux châtain-
» foncé, et le teint coloré ; ils sont vifs et robustes. La
» durée de la vie est assez grande : il n'est pas rare d'y
» trouver des vieillards de 86 à 88 ans.

» La nourriture habituelle consiste surtout en viandes
» salées. On fait aussi un assez grand usage des végé-
« taux, et principalement de la pomme de terre. La

» boisson ordinaire est le vin rouge, qui est de bonne » qualité. La nourriture des habitans de la campagne est » composée de mauvais laitage, de fromage et de viandes » salées.

» Les saisons suivent dans ce pays une marche irré- » gulière. Lhiver est froid, humide et long; le prin- » temps ne diffère pas de l'hiver; l'été est chaud et » humide; mais l'automne est la saison la plus régulière » et la plus belle.

» Les maladies ont, en général, dans cette contrée, » une marche rapide. Pendant l'hiver, on voit régner des » catarrhes, des fièvres muqueuses, des rhumatismes » goutteux. L'hydrothorax est très-fréquent... Au prin- » temps il se déclare des maladies inflammatoires. En » été, les habitans de certaines parties du canton qui » sont plus élevées, boivent beaucoup d'eau froide, étant » en sueur; il en résulte des choléra, des pleurésies, » des péripneumonies et d'autres affections inflamma- » toires. Les fièvres adynamiques règnent aussi dans ce » canton. Les affections catarrhales sont endémiques à » St-Symphorien. Les maladies, ordinairement épidé- » miques, qui s'y montrent le plus volontiers, sont les » fièvres bilieuses et les fièvres adynamiques. »

Parmi les hommes nés à St-Symphorien, que la fortune a comblés de ses faveurs, on peut citer Claude Terrat. Il vint à Lyon, entra dans la fabrique, d'abord comme ouvrier, devint successivement marchand veloutier (1577), et fit assez bien ses affaires. Jean Terrat, son fils, à qui il avait fait donner une bonne éducation, alla à Paris et parvint, par ses talens et sa bonne conduite, à obtenir la confiance de la maison d'Orléans, qui le nomma son chancelier. Il laissa à sa mort une

hoirie évaluée à 4,960,000 fr. Gaston - Jean - Baptiste Terrat, son unique héritier, lui succéda dans ses biens et dans sa place de chancelier du duc d'Orléans ; il portait à son décès, arrivé en 1719 ou 1720, le titre de baron de Chalemon, seigneur de Chantome et de Tavers. Ses dispositions en faveur d'un parent de sa femme, donnèrent lieu à un procès avec la famille Terrat. Un arrêt du parlement de Paris, rendu le 19 juillet 1734, au rapport de M. de Lorenchet, admit les Terrat de St-Symphorien à faire preuve par témoins que Claude Terrat, ouvrier en soie à Lyon, était originaire de St-Symphorien ; mais n'ayant pu justifier de leur filiation, ils furent déchus de la demande qu'ils avaient formée.

En terminant cette notice, je ne peux passer sous silence que je suis redevable à M. André-Joseph-Marie Molière, juge de paix du canton de St-Symphorien-le-Château, notaire honoraire et membre du conseil d'arrondissement de Lyon, de la majeure partie des matériaux que j'ai mis en œuvre ; il ne m'a rien laissé ignorer de ce qui pouvait être utile, de ce qui pouvait offrir de l'intérêt, de ce qui pouvait faire mieux connaître son canton. Ce serait ici le cas de faire l'éloge de son obligeance, de son zèle, de son amour pour la patrie, mais sa modestie s'en alarmerait ; aussi me borné-je à lui en témoigner publiquement ma reconnaissance.

Cochard.

ARCHÉOLOGIE.

Remarques inédites du Père de Colonia sur deux inscriptions trouvées dans les ruines de l'ancienne église de St-Just en 1736.

I.

IN HUC LOCU REQUIEVIT LEUCADIA
DEO SACRATA PUELLA QUI VITAM SUAM PROUT
PROPOSUERAT GESSIT, QUE VIXIT ANNOS XVI TANTUM
BEATIOR IN DNO CONDEDIT MENTEM PTS CONSUL
HEUDOS IX III.

P
T

Cette épitaphe est très-remarquable, et il me paraît très-vraisemblable qu'elle est du VI.e siècle.

Cette Leucadia était de la race de Vettius Epagathus, un de nos premiers martyrs de Lyon qui fut martyrisé l'an 177, et que les payens nommèrent par dérision l'*avocat des chrétiens*.

Ce fait singulier est constaté par Gregoire de Tours, qui dit dans son histoire de France qu'un des plus illustres sénateurs des Gaules, nommé Leucadius, était *ex stirpe nobilis illius Vettij Epagathi qui sub Antonino Vero passus est*. Il répète la même chose dans son livre *de Gloria confessorum*.

Le Pere Labbé, excellent critique, remarque que ce Leucadius, qui avait de grands biens dans la ville de Bourges et dans le voisinage, était Lyonnais de naissance; Leucadia étoit de cette maison, et, selon les apparences, fille de ce sénateur Leucadius, qui avait un frere ou plutôt un fils évêque de Bayeux.

La qualité de Leucadia et ses prérogatives de sainte vierge consacrée à Dieu, lui mériterent l'honneur d'une sépulture si distinguée.

EXPLICATION.

In huc locu. C'est ainsi qu'on parlait dans ce siècle barbare. *Qui* pour *quæ*. *Annos XVI.* Il se pourrait bien faire qu'elle eût vécu 16 ans depuis sa solennelle consécration. *Beatior in Dño condedit mentem.* Elle a vendu à Dieu son ame bienheureuse.

Pts cons. Il paraît que cela signifie la date des postconsulats qui était fort ordinaire dans le sixième siècle.

J'ai vu près d'Arles l'épitaphe d'une autre dame chretienne, nommée Cæsaria, et qui est datée des proconsulats de Basile.

Heudos pour *idus*. IX. III. Le trois avant les ides de novembre.

P
T Le monograme de Jésus-Christ qu'on voit au bas de l'épitaphe était une des marques qui caractérisaient les épitaphes des chrétiens.

II.

FLAVIUS FLORE
EX TRIBUNIS QUI VIXIT
ANNOS OCTOGINTA ET
SEPTEM MILITAVIT ANN
TRIGINTA ET NOVEM POSITU
EST AD SANCTOS ET PRO
BATUS ANNORUM DECIM
ET OCTO HIC COMMEMO
RAVIT IN SANCTA ECCLESIA
LUGDUNENSI A
I. D. CALENDAS AUG.

Flavius Flor. Il paraît, par le nom de ce tribun, qu'il était d'une de ces familles romaines qui s'étaient établies dans les Gaules. Son nom n'est ni français, ni goth, ni bourguignon-vandale. Il y avait dès ce temps-là dans les Gaules, et en particulier dans notre province, plusieurs personnes et plusieurs familles illustres qui portaient le nom de Florentius : Grégoire de Tours et St. Nizier étoient de ce nombre.

Le nombre des caractères qu'il devait y avoir dans cette partie du marbre que nous n'avons pas, convient à Florentius et non pas à Floridus.

Ex tribunis. Notre Florentius étoit un de ces premiers officiers des légions romaines qui commandaient chacun à mille soldats, comme les centurions commandoient à cent soldats. Il est évident, par ce terme de *tribunus*, que Florentius servoit ici sous les Romains, peu de temps avant que cette province fût sous la domination des Bourguignons-Vandales, qui n'avaient point de tribuns militaires.

Positu est ad sanctos. Ces paroles ne peuvent signifier qu'une de ces deux choses : la première est que Florentius fut enseveli parmi les saints martyrs ou confesseurs qui étoient ensevelis dans la Basilique des Machabées ; tels que St. Just et plusieurs autres.

Le second sens est que Florentius fut mis au nombre des saints, et qu'il fut reconnu et honoré dès ce temps-là comme saint.

Le premier sens paroît sans fondement : on n'ensevelissait point un simple tribun dans l'église, et encore moins dans le sanctuaire même. Siagrius, préfet du prétoire, n'avait son tombeau que hors des murs. Si-

donius, qui était aussi revêtu de la même dignité, laquelle était la seconde de l'empire, était aussi enterré hors de la ville, comme on le voit dans une lettre de son fils Sidonius Apollinaris. Les seuls évêques et les seuls saints avaient le privilége, dans le 4.e et le 5.e siècle, d'être ensevelis dans l'église. Il est vrai que la célèbre vierge Léocadie fut ensevelie dans le même endroit à peu près que Florentius; mais il faut bien remarquer, 1.° qu'elle étoit de la race de notre saint martyr Vettius Epagathus; 2.° que son nom se trouve dans les anciennes litanies qu'on chantait le samedi saint dans l'église de Lyon.

Probatus annorum decim et octo. Ces paroles ne peuvent avoir d'autre sens que celui-ci: que Florentius ne fut honoré dans l'église des Machabées, qui étoit alors la métropolitaine-primatiale, qu'après une épreuve, c'est-à-dire après un examen et des informations de dix-huit ans, c'est-à-dire dix-huit années après sa mort. Il résulte de là que notre saint tribun mourut en 422, un peu avant le pontificat de St. Eucher et sous l'empire de Théodose le jeune.

Hic commemoravit in sancta ecclesia Lugdunensi. L'unique sens raisonnable qu'on puisse donner à cette expression, c'est que le nom de Florentius fut placé dans les sacrés diptyques de l'église de Lyon, c'est-à-dire que le diacre le nommait publiquement durant le saint sacrifice de la messe.

On ne nommait dans ces sacrés diptyques que trois sortes de personnes: 1.° les saints honorés dans cette église particulière; 2.° les évêques morts dans la communion de l'église; 3.° les noms des empereurs régnans. On y nommait quelquefois le patriarche ou le fonda-

teur. Ce n'est qu'à titre de sainteté que Florentius, simple tribun militaire, peut avoir eu place dans les sacrés diptyques de Lyon. Cet usage de nommer ainsi publiquement certains fidèles distingués, s'appelait proprement *commemorare.*

REMARQUES SUR L'ÉPOQUE DE CETTE INSCRIPTION SÉPULCRALE.

Les lettres qui marquaient l'époque de cette inscription ne paraissent plus ou presque plus ; il faut donc aider à la lettre en employant la voie de la critique et de la conjecture pour fixer cette époque ; je crois qu'on ne saurait s'y méprendre par les raisons suivantes :

1.° Le caractère qui n'est pas l'ancien romain, mais le romain gothique ou demi-gothique, nous montre que cette inscription ne peut être que du cinquième siècle : la figure de la lettre qu'on emploie à la place de l'E, *septim decim*, le marque clairement.

Les caractères de l'inscription, qui tiennent encore beaucoup du romain, et le mot *tribunus* nous apprennent que Florentius ne vécut point sous les rois bourguignons-vandales, qui furent maîtres de Lyon depuis l'année 445 ou 446 jusqu'au commencement du sixième siècle.

A. peut signifier l'année du postconsulat de Basile.

I D. cal. Aug. Ces lettres signifient que Florentius fut honoré le premier jour d'août de l'an 450.

On sait assez que dans ces premiers siècles, il ne fallait que la simple acclamation du peuple et l'ordonnance de l'évêque pour placer un fidèle sur les autels.

Bellarmin ajoute qu'outre le *vox populi* et le *consensus* ou *vindicatio episcopi*, il fallait encore que le saint Siége ne s'y opposât pas ; mais ce silence ou cet acquiescement tacite du Pape ne fut requis que dans des siècles postérieurs à celui de Florentius.

XXV.e LETTRE LYONNAISE.

A M. ***, UN DES RÉDACTEURS DES ARCHIVES DU RHÔNE.

Dijon, 11 juin 1827.

Monsieur et cher confrère,

Il existe un livre anonyme, publié sous le titre de *Recueil des sceaux du moyen âge, dits sceaux gothiques*. Paris, Antoine Boudet, imprimeur du Roi, 1779, in-4.°

Ce livre est composé de 16 pages de texte et de trente planches.

Les trois premières planches représentent des *sceaux des rois de France*, au nombre de 32, dont le 1.er est le sceau de Childéric, trouvé dans son tombeau en 472 ; et le 32e, celui de Louis IX (saint Louis), qui se rapporte à l'année 1226.

Les cinq planches suivantes représentent des *sceaux des ducs de Bourgogne*, au nombre de 28. Le plus ancien remonte à Robert I, dit le vieux, en 1504 ; et le plus moderne, à Marie de Bourgogne, fille de Charles-le-téméraire, en 1480.

Les 9e et 10e représentent des *sceaux des comtes de Bourgogne*, au nombre de 8. Le 1.er s'applique à Rainaud, en 1027 ; le 8e à Maximilien et Philippe, en 1510.

Les 11e, 12e et 13e planches représentent l'une des *sceaux de la commune de Dijon et du parlement ;* les deux autres sont intitulées : *Villes et monnoyes de Bourgogne.* Ces sceaux et monnaies sont au nombre de 33.

Les planches 14e, 15e, 16.e et 17e représentent des *sceaux du* XIIIe *siècle*, au nombre de 48.

Les 18e, 19e, 20e, 21e et 22e planches offrent des *sceaux du* XIVe *siècle*, au nombre de 55.

Les planches 23e et 24e offrent des *sceaux des* XIV *et* XVe *siècles*, au nombre de 24.

La 25e planche représente des *sceaux du* XVe *siècle*, au nombre de onze ; la 26e, douze *sceaux des* XV *et* XVIe *siècles ;* la 27e, onze *sceaux des* XV, XVI *et* XVIIe *siècles ;* la 28e, neuf *sceaux du* XVIe *siècle ;* la 29e, sept *sceaux des* XVI *et* XVIIe *siècles ;* et enfin la 30e, quatorze *sceaux du* XVIIe *siècle.*

Ces planches sont précédées d'une table contenant l'explication extrêmement sommaire des pièces qu'elles représentent.

Le frontispice offre, avec quelques pièces accessoires, la figure vraisemblablement conjecturale, d'un soldat franc armé de pied en cap.

Permettez-moi ici, mon cher confrère, une petite digression sur les sceaux de la commune de Dijon.

Le premier est celui que cette commune fit graver peu de temps après son établissement. Il a 3 pouces 2 lignes de diamètre. Le champ est divisé en trois parties distinctes par des cercles concentriques. On voit dans le centre la figure du maire, monté sur un cheval, gouvernant la bride de la main gauche et tenant sur le poing de la droite un oiseau de proie. Au-dessus de la croupe du cheval est un soleil, et devant le poitrail un

croissant. Le maire a la tête découverte ; il est vêtu d'une robe longue, serrée par une ceintnre, et l'on aperçoit sur ses épaules un chaperon, qui s'élève un peu derrière le cou, et a la forme d'un capuchon de moine. On lit dans la zone formée par le second cercle, cette inscription : *Sigillum communie Divionis*. Au-delà de cette inscription est une étoile à six rais, accompagnée d'un épi de blé. On voit dans l'espace renfermé entre le second et le troisième cercle, vingt petits cadres adhérens les uns aux autres et ceintrés par le dessus, d'où sortent vingt bustes qui représentent les vingt échevins de la ville (1). (*Mémoire sur les armoiries de la ville de Dijon*, par M. l'abbé Boullemier, dans les *mémoires de l'académie de Dijon*, tom. II, pag. xliv).

---

(1) Un jeton de la ville de Dijon, portant la date de 1559, offre d'un côté, dans le champ, les armoiries de cette ville entre ces deux lettres B M. (*Benigne Martin*, qui fut maire en 1557, 1559, 1561 et 1567); et autour de ces armoiries, les têtes du maire et des vingt échevins.

Un pareil jeton, portant la date de 1561, offre le même type. Les revers de ces deux jetons sont différens l'un de l'autre.

Ces deux jetons sont gravés dans le *Recueil des jetons des villes et maires de Dijon, Beaune et Auxonne*, que j'ai publié en 1814, in-4.°, Dijon. Voy. *planche* I, n.os 8 et 10.

Il est bon de dire ici que par lettres patentes de l'année 1668, le nombre des échevins de Dijon fût réduit de *vingt* à *six*, et resta constamment le même jusqu'à la révolution. Cette réduction avait eu lieu sous la mairie de *Jean Joly*, écuyer, conseiller du roi, maître des comptes. Aussi le jeton, aux armes de Dijon et aux armes de Joly, frappé en 1669 *planche* V, n.° 95, offre-t-il pour légende du côté des armes de la ville : *septemviralis potestatis. Anno primo*. Le même Jean Joly, nommé de nouveau maire en 1681, fait allusion à cette réduction dans le nombre des échevins, par le jeton qu'il a fait frapper cette année. La ville de Dijon y est représentée par une figure en pied, appuyée sur l'écusson de ses armoiries, avec cette légende : *Stat septem fulta columnis*. Ces sept colonnes sont le maire et les six échevins (*planche* X, n.° 99).

Le second sceau représente le maire de Dijon assis sur un lion, la main droite appuyée sur le livre des évangiles, et la gauche sur l'écusson des armes de la ville. Légende : *S : Majus ad causas Curie majorie Divionis.*

Le troisième sceau, muni de contre-scel, représente le maire de la même manière que le précédent, et offre la même légende ; le contre-scel représente un ange tenant devant lui l'écusson aux armes de la ville. Légende : *S : Mynus : curie majorie Divioi.*

Le quatrième sceau représente le maire de Dijon assis, la main gauche appuyée sur l'écusson aux armes de la ville : au-dessus de lui les têtes des vingt échevins. Légende : *Cōtra sigillum communie Divionis.* C'est peut-être le contre-scel qui tenait au premier sceau.

Le cinquième sceau est un grand sceau au centre duquel est le maire de Dijon à cheval. Autour on lit : *Sigillum communie Divionis ;* les têtes des vingt échevins encadrent cette légende. Sur l'anneau : La face et le profil d'une tête d'animal.

J'ai cru, monsieur et cher confrère, devoir entrer dans les détails qui précèdent pour vous donner une idée du *Recueil des sceaux du moyen âge*, devenu rare et qu'on ne rencontre plus que dans les cabinets de quelques curieux.

Je reviens maintenant à l'objet qui m'a déterminé à vous faire cette lettre, qui a pu, jusqu'ici, vous paraître étrangère aux matières que vous recueillez dans vos *Archives*. Vous allez voir qu'elle s'y rattache directement.

J'ai dit, en commençant, que le *Recueil des sceaux du moyen âge* était *anonyme*. Quel en est l'auteur ? voilà la question ; et cette question a été jusqu'à présent rès-controversée.

Suivant Chaudon et Delandine (*Diction. hist. en 13 vol.*), ce serait à un Lyonnais que l'on serait redevable de cet ouvrage, et ce Lyonnais serait *Antoine Boudet* (1), qui « se fit imprimeur et libraire à Paris, où il mourut » en 1789, après avoir été l'un des collaborateurs du » *Journal économique.* » Il a publié, continuent ces biographes, un recueil des *sceaux du moyen âge, avec des éclaircissemens*, 1779, in-4.°

Vient ensuite M. Ant.-Alex. Barbier, qui, dans la première edition de son *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*, tom. II, pag. 664, s'exprime ainsi : « 9004. Recueil des sceaux du moyen âge, dits » sceaux gothiques (par M. Poisson). Paris, Boudet, » 1779, in-4.° »

Lorsque parut ce volume (an VI), je revendiquai auprès de M. Barbier le *Recueil des sceaux du moyen âge*, en faveur de M. de Migieu, Dijonnais, à qui il appartenait d'après la notoriété publique à Dijon. Il m'était en effet, tombé sous les yeux divers exemplaires de ce recueil, et sur chacun d'eux j'avais lu ces mots écrits à la main : *Par M. de Migieu.* Aussi M. Barbier, abandonnant bientôt sa conjecture sur Poisson, dit-il, pag. 333 de sa table, qui forme le tom. IV (an VIII) : « Poisson. Recueil des sceaux. 9004. *Faux*. V. Migieu. » Et pag. 291 : « Migieu (de), de Dijon. Recueil. 9004. »

Cette rectification n'a point empêché la *Biographie universelle*, tom. V (1812), d'attribuer, comme l'avaient

---

(1) Il a existé à Lyon des imprimeurs du nom de Boudet. Dans la séance de l'académie du 18 décembre 1724, *Boudet fils*, sur la proposition de M. de Fleurieu, fut nommé imprimeur de la compagnie.

B.

fait Chaudon et Delandine, au Lyonnais Boudet, le *Recueil des sceaux du moyen âge.* Je transcris l'article qu'a consacré à cet imprimeur, notre savant ami M. Beuchot ; il est plus complet que celui du *Dictionnaire historique.*

« Boudet (*Antoine*), né à Lyon, imprimeur-libraire à Paris, mort en 1789, fut l'un des collaborateurs du *Journal économique*, Paris, 1751-1772, 28 vol. in-12, et 15 vol. in-8.° ; il a aussi publié un recueil des *sceaux du moyen âge*, *avec des éclaircissemens*, 1779, in-4.° Il fut l'inventeur du journal intitulé : les *Affiches de Paris*, *avis divers*, qui commencèrent à paraître le 22 février 1745, et forment, jusqu'au 3 mai 1761, 7 vol. petit in-4.° »

Vous savez, Monsieur et cher confrère, que M. Barbier a donné, dans ces derniers temps, une nouvelle édition de son *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*, à laquelle, hélas ! il ne devait pas survivre.

Dans cette nouvelle édition, tom. III, pag. 152, M. Barbier a émis une troisième opinion sur l'auteur du *Recueil des sceaux du moyen âge.* Voici comment il l'a justifiée :

« 15619. Recueil des sceaux du moyen âge, dits sceaux gothiques. *Paris*, *Boudet*, 1779, in-4.°

« Suivant une lettre que m'a fait l'honneur de m'écrire M. Vallot, secrétaire de l'académie de Dijon, cet ouvrage a pour véritable auteur l'abbé Boullemier. Le président de Migieu a fait les frais de l'impression. C'est donc comme libraire seulement que Boudet a publié ce recueil. Voy. la *Biographie universelle*, au mot *Boudet.* »

Un peu surpris de cette assertion, j'ai dû, dans l'intérêt des renseignemens que j'avais fournis à M. Barbier, et dont il avait fait usage dans la première édition de ses anonymes, j'ai dû, dis-je, en examiner les fondemens.

J'ai d'abord eu recours, comme de raison, à l'*Éloge de M. l'abbé Boullemier* (par M. Pierre-Louis Baudot), Dijon, veuve Frantin, an XII-1803, in-8.° de 34 pag.

Cet éloge, qui avait été lu par son auteur à la séance de l'académie de Dijon, du 7 juillet 1803, offre une soigneuse énumération des ouvrages de l'abbé Boullemier, et cependant il ne lui attribue pas le *Recueil des sceaux du moyen âge*.

L'occasion, il faut en convenir, était belle, et d'autant plus belle que l'auteur mentionne ce livre, pag. 26; voici comment:

« On inséra par extrait (en 1772, dans le second volume des Mémoires de l'académie de Dijon), un mémoire très-curieux (de M. Boullemier) *sur les anciennes et nouvelles armoiries de la ville de Dijon*, dont l'objet paraît avoir été d'une part, de donner l'explication de quelques sceaux (1), dont on doit les gravures à M. de Migieux (en note: *Recueil des sceaux du moyen âge, dits sceaux gothiques.* Paris, 1779, in-4.°), et sur lesquels le maire et les échevins sont représentés de diverses manières, et aussi d'expliquer un blason singulier qu'on remarquait au portail des Jacobins, ainsi que sur un ancien étendard du temps des ducs, que l'on a conservé long-temps.... »

---

(1) Il eût été plus exact de dire: « de quelques-uns des sceaux. »

Lorsque l'on considère que M. Baudot a bien pris le soin de restituer à l'abbé Boullemier la grande part qu'il a eue à la seconde édition, en 5 vol. in-fol., de la *Bibliothèque historique de la France du Père Lelong*, donnée par M. Févret de Fontette, on peut s'étonner qu'il ait négligé de revendiquer également, en faveur du même abbé Boullemier, le *Recueil des sceaux du moyen âge*, que la notoriété publique attribuait à M. de Migieu.

Et lorsqu'on sait, comme moi, que M. Baudot était possesseur des manuscrits de M. Boullemier, son silence doit paraître plus étonnant encore. On pourrait en conclure que c'est sans fondement que notre confrère, M. Vallot, a donné à M. Barbier l'assurance que le *Recueil des sceaux du moyen âge* avait *pour véritable auteur l'abbé Boullemier*, et que *le président de Migieu* avait seulement *fait les frais de l'impression.*

Avant que d'entrer dans l'examen de ce qui a pu donner lieu à M. Vallot de prendre cette opinion, je commence par affirmer que M. le président de Migieu n'a pas pu *faire les frais de l'impression* du *Recueil des sceaux du moyen âge*, puisque ce recueil n'a été imprimé qu'en 1779, époque à laquelle il est probable que ce magistrat n'existait plus.

En effet, M. de Migieu de Savigny (Abraham-François), était entré au parlement de Dijon, comme président à Mortier, en 1717, époque à laquelle il ne pouvait pas avoir moins de trente ans. En 1779, il aurait eu 92 ans (1).

---

(1) M. Girault, dans ses *Essais sur Dijon*, est tombé dans une grave erreur, lorsqu'après avoir dit, pag. 199, en parlant de M. le

Au reste, l'abbé Courtépée, qui a publié, en 1778, le tom. III de sa *Description historique et topographique du duché de Bourgogne*, nous offre, pag. 101, à ce qu'il me paraît, la clef de la difficulté. Parlant du château de Savigny, il nous dit que le seigneur, « M. le mar-» quis de Migieu, chevalier de St-Louis, qui joint » le bon goût à l'érudition, (y) a rassemblé une col-» lection d'antiques, tels que vases étrusques, romains, » gaulois, chinois, urnes, marbres, figures, lampes, » armes de toute espèce, pierres gravées, médailles, » clés, *sceaux anciens*, etc. La cour et les jardins sont » ornés de plusieurs bas-reliefs représentant des Druides, » des divinités païennes trouvées à Mavilly, au châtelet de Bouilland et ailleurs,.... qui sont gravés dans l'his-» toire de Beaune. »

---

président de Migieu, qu'on lui devait « le *Recueil des sceaux gothiques*, Paris, 1779, in-4.°, monument intéressant de l'histoire du moyen âge; » il ajoute qu'il mourut le 18 décembre 1788, âgé de 65 ans; car il est clair qu'en 1788, le président de Migieu, s'il eût vécu jusques-là, aurait eu au moins 101 ans.

Je remarque que M. Baudot, auteur de l'éloge de l'abbé Boullemier, a publié une *Lettre à M. Girault, pour servir de supplément à ses Essais historiques et biographiques sur Dijon.* Dijon, Coquet, 1815, in-12 de 78 pages; que dans cette lettre M. Baudot s'est attaché à relever ce qu'il appelait les erreurs et omissions de M. Girault; et que non-seulement il n'a pas relevé celle-ci, mais encore qu'il n'a pas mis à profit cette nouvelle circonstance pour revendiquer en faveur de l'abbé Boullemier le *Recueil des sceaux du moyen âge*. M. Baudot, abondant au contraire dans le sens de M. Girault, s'est contenté de faire cette observation, pag. 199, *init.* « On doit *encore* à M. de Migieu » une collection d'antiquités américaines; un recueil de cornets, » instrumens du moyen âge très-singuliers : le tout gravé, et des re-» cueils très-volumineux restés à sa famille. Il avait considérable-» ment augmenté le riche cabinet de Savigny, qui, après sa mort, a » été vendu et dispersé. »

D'après ce passage, il me paraît clair que si le président de Migieu a eu le mérite de fonder le cabinet de Savigny, le marquis de Migieu, dont parle son contemporain, l'abbé Courtépée, comme d'un homme de goût et d'érudition (1), a eu celui d'en augmenter les collections, et que c'est lui qui a fait graver et qui a publié les *Sceaux du moyen âge*. Paris, *Boudet*, 1779, in-4.°

Il me paraît également clair que le président du nom de Migieu, que M. Girault fait mourir le 18 décembre 1788, âgé de 65 ans, n'est autre que le *marquis de Migieu*, chevalier de St-Louis, cité par l'abbé Courtépée.

Jusqu'ici rien qui puisse favoriser l'opinion émise par notre confrère M. Vallot, et adoptée de confiance par M. Barbier, que le recueil des sceaux du moyen âge *a pour véritable auteur l'abbé Boullemier*, et que celui qu'il appelle *le président de Migieu* n'a eu d'autre part à ce recueil que celle d'avoir *fait les frais de l'impression*.

Cependant, dans un entretien que j'eus dernièrement avec notre confrère à l'académie de Dijon, M. Baudot, frère de l'auteur de l'éloge de l'abbé Boullemier, je lui témoignai mon étonnement du renseignement que M. Vallot avait fourni à M. Barbier. M. Baudot me répondit qu'il croyait que ce renseignement était exact,

(1) C'est, je crois, à ce même *marquis de Migieu*, *chevalier de St-Louis*, *ancien capitaine au régiment des Gardes Françaises*, que M. Adamoli adressa en 1766 et 1767 ses trois lettres sur la jambe de cheval en bronze trouvée dans la Saône.

M. Fay de Sathonay, maire de Lyon, acheta dans le cours de son administration, pour le musée de notre ville, le cabinet d'antiques qui avait été formé par les soins de MM. de Migieu. B.

et il me cita deux procès-verbaux de séances de l'académie de Dijon, l'un du 23 avril 1773, et l'autre du 25 novembre 1779, comme pièces décisives à cet égard.

J'ai dû recourir à ces pièces, et j'ai lu textuellement dans les registres de l'académie, séance du 23 avril 1773 : « M. l'abbé Boullemier a donné une planche sur laquelle » est gravée l'empreinte de six sceaux anciens ; le pre- » mier est celui de la commune de Dijon, sur lequel » on voit au centre le maire monté sur un cheval..... » Les bustes des vingt échevins..... gravés au pour- » tour, etc. »

J'ai lu, séance du 25 novembre 1779 : « M. l'abbé » Boullemier a prié l'académie d'agréer un recueil des » sceaux du moyen âge, dits gothiques, avec leur des- » cription, que M. le marquis de Migieu a fait graver. »

Un émargement qui paraît être de la main du docteur Maret, alors secrétaire-perpétuel de l'académie, est ainsi conçu : *Recueil de sceaux*, *par M. Boullemier*.

Que le 23 avril 1773, M. l'abbé Boullemier ait donné à l'académie une planche portant l'empreinte de six sceaux anciens, cela n'apprend rien de plus haut du mémoire *sur les Armoiries de la ville de Dijon*, lu à l'académie par M. Boullemier, à la séance du 27 juin 1771, analysé dans les *Mémoires* de cette compagnie, tom. II (histoire), pag. xliv-lij, et rappelé dans l'*Éloge historique de M. l'abbé Boullemier*, pag. 26. Le procès-verbal du 23 avril 1773, constate seulement le fait, que M. Boullemier a donné à l'académie la planche des *six sceaux anciens* dont il avait fait la description dans le mémoire qu'il avait lu dans le sein de la compagnie le 27 juin 1771.

Quant au fait que constate le procès-verbal de la

séance du 25 novembre 1779, je conviens que notre confrère, M. Vallot, malgré l'ambiguité des termes dans lesquels l'article est rédigé, a pu conclure de cet article, surtout en le rapprochant de l'émargement qui l'accompagne, et en négligeant tous antécédens, que le *Recueil des sceaux du moyen âge* avait pour véritable auteur l'abbé Boullemier.

Mais celui-ci, en priant l'académie d'agréer *un* recueil des sceaux du moyen âge, dits gothiques, avec leur description, que M. de Migieu a fait graver, a-t-il offert ce recueil comme son ouvrage? c'est ce que ne dit pas le procès-verbal. Il a offert *un recueil*, et non *son recueil.* N'est-ce pas une grande raison de douter? objectera-t-on l'émargement comme commentaire? cet émargement dit: *Recueil de sceaux*, *par M. Boullemier;* ne signifie-t-il pas *Recueil de sceaux* donné ou offert *par M. Boullemier?*

Quoi qu'il en soit, au surplus, je ne puis accorder à notre confrère, M. Vallot, que le personnage que, par un anachronisme, il nomme *le président de Migieu*, et qui n'est autre que *le marquis de Migieu*, n'ait eu, dans la publication du *Recueil des sceaux du moyen âge*, que le faible mérite d'avoir *fait les frais de l'impression.*

J'ai cité, dans le cours de cette lettre, l'abbé Courtépée pour avoir loué le marquis de Migieu comme *homme de bon goût* et d'*érudition*, et comme ayant rassemblé au château de Savigny, une collection de *sceaux anciens*, etc., etc.

J'ai cité M. Girault, qui dit qu'on doit à M.... de Migieu le *Recueil des sceaux gothiques.*

J'ai cité M. Baudot, l'auteur de l'*Éloge de l'abbé*

Boullemier, qui, non-seulement, ce qui est très-remarquable, n'a point contredit M. Girault, mais a ajouté qu'on devait *encore* à M. de Migieu une *collection d'antiquités américaines ;* un *recueil de cornets*, *instrumens du moyen âge très-singuliers :* le tout gravé ; et des *recueils très-volumineux laissés à sa famille.*

J'ai argumenté de la circonstance que je pourrais dire décisive, que, dans son éloge de l'abbé Boullemier, M. Baudot n'a point revendiqué en faveur de cet académicien, dont il a eu grand soin d'énumérer toutes les productions littéraires, le *Recueil des sceaux du moyen âge.* Cependant *erat his locus*, puisqu'il parlait du mémoire *sur les anciennes et nouvelles Armoiries de la ville de Dijon*, analysé dans les *Mémoires de l'académie*, et contenant la description de *six des sceaux* publiés dans le *recueil* que la commune renommée attribuait, *nemine contradicente*, à M. de Migieu.

Aussi je tiens pour certain que c'est M. de Migieu, soit le *président*, soit le *marquis*, qui a créé la collection des sceaux qu'on remarquait dans le beau cabinet du château de Savigny ; que c'est le marquis de Migieu qui a fait graver ces sceaux, comme il a fait graver d'autres collections, et que c'est lui qui a fait imprimer à Paris, chez *Antoine Boudet*, le *recueil* publié en 1779. Je ne pense pas que rien de tout cela puisse être raisonnablement contesté.

La mémoire du marquis de Migieu ne saurait donc être déshéritée de la grandissime part qu'il a eue à la publication du *Recueil des sceaux du moyen âge*, à supposer que malgré son *bon goût* et son *érudition*, il ait été dans le cas de recourir, pour cette publication, à la coopértion de l'abbé Boullemier.

Qu'aurait donc fait l'abbé Boullemier pour être regardé comme le *véritable auteur* du *recueil* dont il s'agit ? L'espèce de table qui précède les 30 planches, et qui donne de ces planches une *explication* extrêmement sommaire; car c'est là tout ce qu'on pourrait induire, à toute rigueur, moins des termes du procès-verbal de la séance de l'académie de Dijon du 25 novembre 1779, que de l'émargement de son savant secrétaire, le docteur Maret.

Et quand je donnerais les mains à cet égard, en faudrait-il conclure que le *recueil* en question n'est pas l'œuvre du marquis de Migieu; il s'en suivrait seulement que l'abbé Boullemier y aurait pris une part, et sans doute la moindre. Il faudrait dire, en dernière analyse, que le marquis de Migieu est l'auteur du *Recueil des sceaux du moyen âge*, et que l'abbé Boullemier y a coopéré par l'explication des planches.

Mais ne resterait-il pas encore sur cette coopération des doutes difficiles à écarter, fondés qu'ils sont sur le silence du biographe de l'abbé Boullemier, quand on sait que M. Baudot avait acquis les manuscrits de cet académicien, et quand on considère que personne ne pouvait mieux que lui connaître ses ouvrages ?

J'aurais pu, Monsieur et cher confrère, m'étendre infiniment moins si je n'avais eu pour but en prenant la plume que de signaler l'erreur dans laquelle sont tombés les principaux biographes, en donnant le lyonnais Antoine Boudet comme l'auteur du *Recueil des sceaux du moyen âge*, sorti de ses presses en 1779; mais j'avais à revendiquer, pour la seconde fois, ce *recueil* en faveur de celui que j'en crois le *véritable* quand il n'en serait pas le *seul auteur*. Puissent les détails auxquels

cette tâche m'imposait l'obligation de me livrer ne pas vous paraître dénués d'intérêt ! j'ai cherché la vérité ; l'ai-je trouvée ? Les lecteurs de vos *Archives* me jugeront ; mais n'eussé-je que vous pour juge, votre décision aurait pour moi, quelle qu'elle fût, la force du *res judicata....*

Cura ut valeas.

C.-N. AMANTON.

MONUMENT PUBLIC.

INSCRIPTIONS DE LA STATUE ÉQUESTRE DE LOUIS-LE-GRAND.

(II.e Article).

L'article consacré dans notre précédent n.°, pag. 136-138, à l'inscription mise au bas de la statue de Louis-le-Grand, sur la face du piédestal qui regarde la rue St-Dominique, a besoin d'être complété et rectifié sur quelques points.

1.° Il n'est pas vrai que, comme nous l'avons conjecturé, cette inscription ait été envoyée de Paris : elle est un fruit du terroir, et, qui plus est, elle se trouvait déjà dans notre tome III, pag. 174, où M. Artaud la proposait modestement, *en attendant mieux*. Nous avions oublié ces circonstances.

2.° Il est à noter qu'en adoptant le petit travail de notre estimable confrère, on y a fait un changement, léger, à la vérité, mais qui n'est pas heureux. M. Artaud

avait mis *Ludovico magno statuam equestrem:... instauraverunt:...*, et on a substitué aux deux premiers mots *Ludovici magni*. Le datif était meilleur.

3.° Nous nous sommes trompé, suivant toute apparence, lorsque nous avons dit par *post-scriptum*, que dans le moment où s'imprimait notre article, on effaçait l'inscription dont il s'agit : elle était et elle est encore aujourd'hui, 15 juillet 1825, couverte d'un tapis ; mais il nous a été assuré qu'on ne l'effaçait point, et qu'on s'occupait, au contraire, à dorer les caractères qui la composent.

4.° On a depuis gravé sur la face opposée du piédestal une seconde inscription qui est ainsi conçue :

LVDOVICO MAGNO
REGI PATRI HEROI
ANNO M. D. CC. XIII.

Cette seconde inscription n'est pas nouvelle ; elle existait sur l'ancien monument. Voy. *Archives du Rhône*, tom. II, pag. 352. Elle est destinée à rattacher le passé au présent, puisqu'elle explique que sur la même place une statue équestre fut élevée en 1713 à Louis XIV, en même temps que la première inscription a pour objet de rappeler que cette statue, détruite pendant la terreur, *iniquis temporibus*, a été renouvelée en 1825.

5.° Il ne paraît pas qu'on ait dessein de mettre, comme on l'avait fait autrefois, des inscriptions sur les faces latérales du piédestal : il n'y a du moins aucune disposition qui l'annonce.

En notre qualité d'historiographe et d'analiste, nous avons dû consigner ici les faits et les observations qu'on vient de lire et dont une partie a pour objet de re-

dresser nos premières remarques ; mais nous ne devons pas moins persister dans ces remarques sur tous les autres points. Malgré les égards que réclament de nous le caractère, le talent et le savoir de M. Artaud, nous ne rétracterons donc pas la critique que nous avons faite, ou plutôt répétée après le public, des mots *regio rhodanica* qui rendent mal l'idée de *département du Rhône*. Ce que nous avons dit du mot *disjectam* et de l'ensemble de l'inscription, restera aussi dans toute sa force.

Enfin nous confirmerons par un document authentique une autre de nos assertions : celle qui concerne l'usage qu'avait jadis l'administration de la ville, et qu'elle observait religieusement, de consulter l'académie pour toutes les inscriptions qu'elle avait à faire graver sur les monumens publics. On trouve dans les registres consulaires une délibération du jeudi 30 juin 1763, dont voici les termes :

« M. Flachat de Saint-Bonnet, prévôt des marchands ;
» MM. Fulchiron, Valesque, Joliclerc et Lacour,
» échevins.

» M. le prévôt des marchands a représenté que le
» consulat fait, chaque année, la veille de la fête de
» S. Jean-Baptiste, tirer un feu d'artifice, pour lequel
» il est d'usage de construire un édifice et d'y faire
» peindre des emblêmes et des devises analogues aux
» principaux événemens publics les plus récens ; que
» dans d'autres occasions, à raison desquelles il est or-
» donné de faire des réjouissances publiques, le consulat
» fait aussi tirer des feux d'artifice, pour lesquels on
» construit de même de semblables édifices avec des

» décorations relatives aux sujets; *qu'il fait encore placer* » *des inscriptions sur les monumens et édifices publics* » *permanens ;* qu'il est nécessaire de confier le soin de » ces inscriptions à des personnes capables de remplir » ce travail avec le goût, la décence et la dignité con- » venable, et que l'on ne peut douter que l'académie » des sciences, belles-lettres et arts, qui fait l'un des » ornemens de cette ville, ne remplisse tous ces objets; » que, sur l'invitation faite à cette compagnie, au nom » du consulat, elle a fait réponse par M. Goy, directeur » de ladite académie, qu'elle s'en chargerait volontiers; » qu'il ne s'agissait plus que de prendre à cet égard » une délibération.

» Lesdits sieurs prévôt des marchands et échevins, après » avoir ouï Etienne Prost de Grangeblanche, etc., ont » arrêté que le choix des décorations, emblêmes et ins- » criptions du feu d'artifice qui se tire toutes les années » à la S. Jean-Baptiste, et des autres feux tirés en » d'autres occasions, *de même que des monumens et* » *édifices publics permanens*, où le consulat jugerait » convenable de faire placer des inscriptions, est et » demeure confié à l'académie des sciences, belles- » lettres et arts de cette ville, pour n'être néanmoins » lesdits emblêmes et inscriptions placées qu'après avoir » été agréées par le consulat.

» Il a été arrêté en outre que M. l'avocat, procu- » reur-général de cette ville, remettra expédition de » la présente délibération à M. le directeur de ladite » académie, en l'assurant de la reconnaissance du » consulat.

» Délibéré les jour et an, etc.

Pourquoi cette décision, qui fait autant d'honneur aux magistrats de qui elle émane qu'à l'académie elle-même, ne reçoit-elle plus son exécution ? pourquoi est-elle tombée en désuétude, après avoir été long-temps respectée, ainsi que tant d'autres coutumes que la sagesse de nos pères avait établies ? Il y en a plusieurs causes ; mais ce n'est pas ici le lieu de les détailler : c'est un sujet que probablement nous traiterons à part quelque jour.

HISTOIRE. – AGRICULTURE.

PÉPINIÈRE DU DÉPARTEMENT DU RHONE.

Les anciens n'avaient, selon le savant Bosc, aucune idée des avantages des pépinières. Leurs vergers s'entretenaient, ou par des sauvageons pris dans les forêts, mis en place et greffés quelques années après, ou par des rejetons traités de la même manière. Aussi était-il très-difficile de se procurer les meilleures variétés d'arbres fruitiers ; et les arbres et arbustes étrangers étaient fort rares.

La plus ancienne pépinière dont l'histoire fasse mention n'a pas été étrangère à la prospérité de nos manufactures : c'était une pépinière de mûriers, établie, en 1564, par François Traucat, simple jardinier de Nîmes. Avant cette époque la culture du mûrier était bornée à quelques essais ; les manufactures françaises n'employaient encore que les soies d'Italie et d'Espagne. Traucat avait déjà enrichi de quatre millions de pieds

de mûriers le Languedoc, la Provence et le Dauphiné, lorsqu'Olivier de Serres, également encouragé par Henri IV, entreprit au Pradel sa première plantation de cette espèce d'arbres, et propagea sa culture dans les provinces au-delà de la Loire.

Ce n'est que vers la fin du 17.e siècle que l'on a commencé, à l'exemple des Chartreux de Paris, a établir des pépinières marchandes autour des grandes villes. Plus tard, Louis XV en fit créer dans toutes les généralités de son royaume.

Toutefois la pépinière de Lyon date d'une époque antérieure, puisqu'elle existait déjà en 1643. Avant nos orages politiques, elle était située au bas du coteau de Champvert, sur un terrain acheté depuis peu par l'archevêque qui administre le diocèse. Elle fut dirigée par l'abbé Rozier: c'est là que cet illustre maître enseignait la théorie qu'il a développée dans son ouvrage; il y donnait des leçons sur la culture des arbres fruitiers, sur leur taille et sur les diverses manières de greffer; et c'était une bonne recommandation pour les jardiniers que d'avoir étudié à une semblable école.

Il est à regretter qu'un enseignement si utile soit perdu. Sans doute il sera rétabli quelque jour; nous désirons que la gloire en soit réservée à l'administration actuelle. Rien ne serait plus facile; tous les élémens existent. Le traitement que l'on accorderait pour cela au directeur ne serait pas même une dépense; de nouveaux rapports établis par ce moyen, une confiance plus entière, des plantations multipliées, rendraient plus nombreuses les ventes d'arbres de toute espèce. L'établissement acquerrait une nouvelle importance aux yeux des propriétaires qui s'empresseraient d'y puiser

les connaissances qui leur sont utiles. Les jardins sont nombreux autour de notre ville, et les bons jardiniers sont fort rares.

Cette pépinière, détruite dans le cours de la révolution, ne fut rétablie qu'en 1804, dans une partie du clos de la Déserte. Trop resserrée dans cette enceinte, on sentit la nécessité de l'étendre; on y joignit un terrain spacieux situé dans la commune de Villeurbane, mais il était sujet aux inondations et d'ailleurs affermé pour un laps de temps limité. Ces graves inconvéniens nécessitèrent la translation de la pépinière dans un lieu plus convenable.

Par un échange opéré en 1818, le clos de l'Observance, appartenant à la ville, fut acquis par le gouvernement et consacré à l'établissement de la pépinière départementale qui y fut transférée aussitôt. Une portion de terrain située dans la presqu'île Perrache y fut ajoutée.

On ne transporte pas une multitude d'abres, fixés au sol, aussi aisément qu'une ménagerie: néanmoins l'administration départementale ordonna que ce changement eût lieu sans délai. Le déménagement opéré à la hâte, aidé de la hache du bucheron, fit éprouver une perte considérable: trente mille pieds d'arbres et trois cent mille pourrettes furent détruits dans les deux établissemens de Villeurbane et de la Déserte. Une faute aussi grave est triste à rappeler; mais elle appartient à l'histoire de notre pépinière; elle doit être conservée comme une leçon utile; elle est d'ailleurs étrangère à l'administration actuelle.

Dans les emplacemens que l'on venait d'acquérir, il fallut créer de nouveau la pépinière; il fallut miner

le sol, faire des semis, transplanter, greffer et attendre plusieurs années avant d'avoir des arbres propres à être livrés. Ainsi les frais de première création, l'attente de plusieurs années furent un nouveau sacrifice pour l'établissement.

Le clos de l'Observance offrait néanmoins des conditions favorables. Le terrain de la partie basse est de bonne nature et peut aisément être arrosé: il a été consacré aux semis; la partie élevée sur un sol granitique, couvert d'une légère couche de terre végétale, présente des aspects variés et convient à des arbres de différens genres. La portion de terre située dans la presqu'île Perrache, composée de sable et de gravier, fut destinée à recevoir les arbres auxquels ne peut convenir le sol élevé et granitique de l'Observance.

Les travaux entrepris pour livrer à l'industrie la presqu'île Perrache, viennent d'opérer un nouveau changement: la portion de la pépinière départementale qui y était située, vient d'être transférée au-delà de la Guillotière, dans la plaine des Sablons. Un terrain acquis il y a dix-huit ans, par M. Fay de Sathonay, pour y établir le cimetière de la ville, a été cédé à l'administration de la pépinière, qui a donné en échange: 1.° une partie des bâtimens des Cordeliers de l'Observance, destinée à une maison de correction; 2.° l'emplacement que la pépinière occupait dans la presqu'île Perrache.

Le sol du nouvel emplacement cédé au-delà de la Guillotière, est sablonneux et stérile; il ne saurait convenir ni aux semis, ni à toute espèce d'arbres; il aurait besoin d'être amendé par l'addition d'une terre argileuse, d'être fertilisé par des engrais et de pouvoir être aisément arrosé. S'il ne peut suffire à tous les besoins

d'une pépinière, il présente cet avantage que les arbres qui en sortiront prospéreront mieux partout où ils seront replantés. On sait qu'il n'en est pas de même des jeunes plantes que l'on tire des pépinières dont la terre est de bonne nature et bien fumée : elles séduisent à la première vue par la belle apparence de leurs tiges et de leurs larges feuilles ; mais placées dans une terre moins bonne, elles ne tardent pas à languir et à tromper les espérances qu'elles avaient fait naître.

Cet emplacement, dont l'étendue est d'environ sept hectares, est divisé par huit belles allées disposées en étoile, et aboutissant à un centre dans lequel sera construite la maison du jardinier. Un quart a été miné depuis le commencement du mois de mars, et a reçu plus de cent mille pieds de jeunes arbres, tirés des semis du clos de l'Observance et de Perrache. La nouvelle plantation se compose de quarante mille pieds de mûriers, d'arbres fruitiers, d'arbres forestiers et d'arbres d'ornement, dont la végétation a été activée par l'heureuse influence d'un printemps chaud d'abord, ensuite pluvieux. Dans peu d'années un sol auparavant stérile sera couvert d'arbres précieux.

UTILITÉ DE LA PÉPINIÈRE.

Quelque fertile que soit le sol de notre belle France, s'il fallait, comme nos pères, attendre pendant de longues années les fruits des arbres dont les semences seraient confiées à la terre, nos campagnes se dépouilleraient bientôt de cette végétation qui en fait la richesse et l'ornement. Grâces aux pépinières, qui donnent l'espérance de jouissances moins tardives, nos jardins, nos

vergers se couvrent d'arbres qui offrent les plus beaux fruits à nos désirs empressés, nos bosquets se garnissent promptement d'arbres d'ornement qui les ombragent et rendent l'air plus pur, nos campagnes se peuplent d'arbres forestiers nécessaires aux manufactures, aux constructions, à la menuiserie et à une foule d'arts.

Ces établissemens ne sont pas moins utiles aux progrès des sciences, en rendant plus facile l'étude des arbres indigènes et des arbres qui croissent dans les contrées les plus éloignées, sur le petit espace où l'homme les a réunis. Quelques arpens de terre offrent à nos méditations les productions diverses des climats les plus opposés, et nous dispensent de ces voyages longs et pénibles auxquels notre vie ne saurait suffire.

Ces considérations générales font déjà pressentir une partie des avantages de la pépinière de notre département. On sait qu'elle a puissamment contribué à répandre dans les campagnes voisines les arbres fruitiers, les arbres forestiers et les arbres d'ornement qui les enrichissent et les décorent; elle en a multiplié les variétés, elle a obligé les jardiniers à baisser le haut prix auquel ils les tenaient élevés.

C'est aussi de son enceinte que sont sortis les arbres qui ombragent nos promenades, ceux qui ont été placés dans plusieurs établissemens publics, tels que le jardin de la préfecture, celui de la gendarmerie; elle en a fourni à l'école vétérinaire; elle en a encore livré un grand nombre à bas prix à l'administration des hospices, à la compagnie des marais de Bourgoin et à l'administration générale forestière.

Les variétés nombreuses d'arbres que réunit notre pépinière ne sont pas moins utiles à la science: les

savans les plus distingués, les Bosc, les Decandolle se sont plu à les visiter, et les personnes qui se livrent à l'étude des sciences naturelles peuvent y puiser, sur les caractères des plantes étrangères, des connaissances qu'elles auraient peine à acquérir dans de longs voyages.

Comme pépinière de naturalisation, elle présente des avantages qu'aucune de celles qui existent ne saurait offrir. Située dans une région tempérée, elle a naturalisé des plantes qui ne peuvent s'acclimater par un passage trop rapide des régions qu'échauffe un soleil brûlant, à des régions froides. Par elle, les jardins de Paris se sont enrichis de quelques espèces qu'on avait essayé vainement d'y cultiver auparavant. Ce n'est que par des transitions graduées que la plupart des arbres fruitiers, qui nous sont venus de la Perse et des contrées méridionales, se sont acclimatés et se sont propagés. Personne n'oserait assurer que l'on ait épuisé toutes les richesses de ce genre. Cet avantage a paru assez important au gouvernement, ainsi que l'indique la dénomination de pépinière royale de naturalisation, sous laquelle il l'a désignée; il est en effet de tous les avantages qu'elle présente, celui qui est le plus en rapport avec l'intérêt général.

Le plus grand service qu'ait rendu la pépinière à notre industrie et à l'agriculture des départemens qui nous environnent, consiste dans l'extension de la culture du mûrier, à laquelle elle a puissamment contribué. Elle a répandu une source de richesses dans les campagnes où l'on élève de grandes quantités de vers à soie; elle a accru la prospérité de nos manufactures, en multipliant la production de cette matière précieuse que notre commerce tirait de l'étranger à prix d'or.

Elle offre encore à nos dessinateurs des modèles de fleurs rares, dont ils peuvent faire une utile application à la fabrique des étoffes de soie.

Il ne manque plus à ce bel établissement, pour réunir toutes les conditious utiles que l'on peut désirer, qu'un enseignement semblable à celui qu'avait créé l'abbé Rozier, qui a rendu tant de services à l'agriculture. On enseigne tout, excepté la science qui donne à l'homme sa nourriture et qui produit les matières dont ses vêtemens sont tissus; et si un enseignement aussi utile était organisé, pourquoi n'enfanterait-il pas des Rozier, des Thouin, dont les noms ont acquis une si juste célébrité?

Les nombreux avantages que réunit la pépinière de Lyon, porteraient à penser que ce bel établissement n'a éprouvé d'autres désagrémens que ceux que nous avons signalés, dans les translations qu'il a subies. Il n'en est pas ainsi: sa destruction a été agitée, il y a peu d'années, au sein du conseil général de notre département. Voici à quelle occasion; et si nous rappelons un fait, ce n'est pas dans l'intention de blâmer qui que ce soit, c'est parce que les considérations qui s'y rattachent ne sont pas sans intérêt, même pour l'agriculture.

Il était déjà question d'obtenir à l'Observance une maison de correction. L'abbé B.***, étranger peu connu à Lyon, qui sollicitait la mission de corriger notre jeunesse, jugea que ce local lui convenait. Après avoir parcouru librement le clos, sans égard pour les semis précieux et les plantes rares qu'il foulait aux pieds, il parvint à se rendre favorable quelques membres du conseil général. Il avait tellement dressé ses batteries que la pépinière ne put échapper à ses attaques pres-

santes qu'à l'aide de nombreuses démarches faites par l'administration éclairée aux soins de laquelle elle est confiée: plusieurs mémoires furent imprimés dans le but de faire connaître son utilité à l'administration supérieure.

Les démarches de cet abbé ne ressemblaient guère au zèle de ces missionnaires pieux et désintéressés qui ont rendu de grands services à l'agriculture, en apprenant aux hommes des contrées sauvages à défricher et à cultiver la terre, en même temps qu'ils faisaient aimer la morale chrétienne en la prêchant par l'exemple et la pratique des vertus.

Pour opérer la destruction de la pépinière, on émit deux prétextes: le premier, imprimé dans une feuille qui existait alors, était fondé sur ce qu'elle n'avait été d'aucune utilité évidente pour les administrés, qu'elle n'avait été qu'une charge pour les finances du département, et que l'établissement avait éprouvé une perte considérable.

« S'il fallait considérer comme une perte tout ce que » coûtent les établissemens utiles, répondit l'un de ses » administrateurs, M. Guerre, si les services qu'ils ren- » dent les uns aux sciences, à l'agriculture, au com- » merce, aux arts, les autres à la splendeur des villes » ou des provinces, n'étaient pas le prix des sacrifices » que chacun exige, il faudrait demander combien rap- » portent aux caisses publiques le jardin de botanique, » l'école de dessin, la société d'agriculture, la société » royale des sciences, lettres et arts, les cabinets d'an- » tiques et d'histoire naturelle, les bibliothèques publi- » ques, les musées, même les collèges. Omar demandait » aussi à quoi servait la bibliothèque d'Alexandrie....

» La véritable richesse d'une province, d'une cité, est
» dans leurs établissemens publics; leur splendeur et
» leur gloire sont dans leurs monumens. »

Il était injuste de reprocher à cet établissement les pertes qu'il avait éprouvées, puisqu'elles venaient d'une cause qui lui était étrangère.

Le second motif que l'on alléguait pour obtenir cette destruction ne nous paraît pas mieux fondé. Son local trop resserré, disait-on, ne permettrait pas de laisser reposer la terre, et le sol épuisé par de continuelles plantations ne fournirait plus les sucs nécessaires à une nouvelle végétation. On proposait, en conséquence, de la transporter quelque part, à deux ou trois lieues de la ville, où le terrain serait moins précieux; on oubliait qu'à une telle distance elle n'était plus soumise à la surveillance exacte de son administration, que ses avantages étaient perdus pour l'instruction, pour les dessinateurs, pour les savans étrangers, et pour le commerce comme pour la science.

Chargé par la société d'agriculture de répondre à ce second prétexte, nous citâmes un grand exemple utile à rappeler.

Il existe à Paris trois pépinières royales: celle du Roule, qui n'est que de dix arpens (ancienne mesure), contient des arbres et des arbustes d'ornement, indigènes et exotiques; les plantes de nature différente s'y succèdent de telle manière qu'on ne voit aucune place vide dans ce petit espace; les arbres sont enlevés dans l'automne; le terrain est miné et fumé au besoin, et des arbres d'une autre espèce y sont plantés au printemps.

La pépinière du Luxembourg est destinée aux arbres fruitiers; son étendue est d'environ neuf hectares; les

arbres à noyaux succèdent aux arbres à pepins, immédiatement après une préparation convenable au sol. La pépinière du roi est beaucoup plus petite; le même genre de culture y est adopté.

On voit par-là qu'il n'est pas nécessaire de laisser reposer la terre que l'on supposait épuisée par de continuelles plantations, et incapable de fournir des sucs à une nouvelle végétation. Cette idée était une suite de la théorie fausse et surannée des jachères. Dans un assolement bien entendu, on fait succéder avec avantage les arbres à pepins aux arbres à noyaux, les plantes qui ont une racine traçante à celles dont la racine est pivotante.

Le sein fécond de la terre, après avoir fourni des sucs à un ordre de végétaux, en contient encore pour de nouvelles espèces; pendant que celles-ci se nourrissent, les premiers sucs se réparent. Ni la chimie, ni la physiologie végétale ne peuvent nous dévoiler les moyens secrets par lesquels la nature maintient cette constante fécondité: ces sciences ne nous apprennent point quel genre de suc convient à telle ou telle plante; l'expérience seule guide les agronomes; c'est sur elle que repose la théorie des assolemens qui enrichit l'agriculture en multipliant ses produits. Ce repos de la terre est donc en pure perte; il n'est point dans la nature: la terre que l'on croit épuisée ne tarde pas à se couvrir d'une multitude de plantes nouvelles.

Nous en avons assez dit pour prouver que les motifs allégués dans l'intention d'opérer la destruction de notre pépinière, n'étaient que de vains prétextes: aussi l'autorité supérieure a-t-elle ordonné qu'elle fût conservée.

Trolliet, D.-M.

ACADÉMIE DE LYON.

NOTICE SUR UN MANUSCRIT DE L'ABBÉ PERNETTI (1).

L'histoire de l'académie de Lyon est un sujet qui a tenté plusieurs membres de cette compagnie. Dès 1742, M. Pierre Dugas (2) entreprit de le traiter, et les archives académiques conservent le discours par lequel il exposa à ses confrères (3) le plan qu'il comptait suivre. Son ouvrage devait se composer de quatre parties : la première aurait fait connaître l'origine de l'académie, les lieux où elle s'assembla d'abord, ses différentes phases jusqu'au moment où elle parvint à une entière stabilité par son installation dans un appartement de l'hôtel-de-ville que lui assura un acte consulaire du 7 mars 1726; la deuxième aurait offert la liste des académiciens anciens et modernes ; la troisième, l'extrait ou l'analyse

(1) Historiographe de Lyon, chevalier de l'église primatiale, né dans le Forez, en 1696, mort à Lyon le 16 février 1777.

(2) Fils de Laurent Dugas, un des fondateurs de l'académie de Lyon, Pierre Dugas fut reçu académicien à l'âge de vingt ans environ. Il était né dans cette ville le 11 juillet 1701, et mourut dans sa terre de Thurins le 28 avril 1757. Il était président à la cour des monnaies, comme son père, et comme lui aussi, il exerça les fonctions de prévôt des marchands. Voy. *Archives du Rhône*, tom. II, pag. 119, et tom. III. pag. 140.

(3) Procès-verbal de la séance du 18 décembre 1742. M. Delandine, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Lyon*, tom. III, pag. 424, analyse ce discours et conjecture mal à propos que l'auteur en était M. Bollioud-Mermet.

des mémoires lus dans les séances publiques et particulières ; la quatrième et dernière, l'éloge des académiciens morts depuis 1700, époque de la fondation de l'académie. Il paraît que M. Pierre Dugas n'éxécuta pas son projet. Quelques années plus tard, l'abbé Pernetti annonça qu'il s'occupait d'un travail semblable, et il en lut plusieurs fragmens dans les séances de l'année 1749 et des années suivantes jusqu'à 1756. Ce fut à cette dernière époque qu'il s'arrêta. On ne savait ce qu'était devenu cet ouvrage, et l'académie le croyait perdu : il vient de lui être restitué ; un amateur qui l'avait recueilli le lui a cédé. Il est actuellement sous nos yeux, et l'objet de cet article est d'en donner une notice ; mais auparavant, puisque l'occasion se présente si naturellement, nous allons continuer d'indiquer d'autres membres de l'académie qui ont également aspiré à l'honneur d'être ses historiographes.

M. de Regnauld (1) communiqua en 1754 une sorte de complément aux recherches de l'abbé Pernetti. Le manuscrit de ce mémoire assez considérable, qui est parvenu jusqu'à nous (2), est intitulé : *Mémoire pour servir de supplément aux annales de l'académie des sciences et belles-lettres, établie à Lyon par lettres patentes du mois d'août* 1724. L'auteur, reçu à l'académie en 1720, y a consigné plusieurs de ses souvenirs, et y a transcrit en entier ou par analyse quelques-uns des mémoires qui avaient rempli les séances auxquelles il avait assisté.

(1) Antoine-François de Regnauld de Parcieu, conseiller à la cour des monnaies, mort en 1766.

(2) Voy. M. Delandine, *Catalogue des manuscrits*, etc., t. III, pag. 435.

Mais ce n'était là, comme nous venons de le dire, qu'un supplément, un appendice à ce qu'avait fait l'abbé Pernetti : M. Bollioud-Mermet (1) voulut remanier le même sujet et le traiter dans toute son étendue ; il composa, sous le titre d'*Athénée de Lyon rétabli*, une histoire complète de l'académie depuis son origine jusqu'au moment où il écrivait. Cet ouvrage, dont il fit des lectures successives dans les séances des années 1772-1784, était divisé en trois parties : 1.° histoire chronologique de l'académie depuis sa fondation, précédée de recherches sur l'ancien état de la littérature en cette ville, principalement du temps des Romains; 2.° histoire chronologique de la société des beaux-arts qui dans la suite fut réunie à l'académie des sciences et belles-lettres ; 3.° histoire de l'académie depuis la réunion de ces deux corps en 1758.

M. Bollioud fit mettre au net son manuscrit et le fit relier en trois volumes qui furent remis à l'académie dans la séance du 4 juillet 1786. Il retira plus tard, et au moins à deux reprises différentes, les deux derniers volumes pour y ajouter des supplémens que le temps avait nécessités, et enfin, en 1790, il présenta un nouveau mémoire additionnel, portant le titre de *Galerie des portraits des académiciens de Lyon*, nécrologe extrait du tableau historique de l'académie, et contenant plus de cent trente éloges abrégés des membres de cette société, qui étaient décédés depuis sa création.

Par malheur tout cela a disparu ; il n'en reste rien

---

(1) Louis Bollioud-Mermet, né le 13 février 1709, mort à Lyon en 1793. Il a été pendant plusieurs années secrétaire-perpétuel de l'académie, et a publié quelques opuscules.

ni à la bibliothèque de la ville ni à celle de l'académie. Cette perte doit exciter nos regrets : si nous possédions l'ouvrage de M. Bollioud, on n'aurait plus qu'à le continuer jusqu'à nos jours : car M. Bollioud était capable de bien faire, et il avait apporté les plus grands soins à la rédaction de son travail ; mais le mal n'est pas sans remède, et nous aurons bientôt un dédommagement : M. Dumas, actuellement secrétaire-perpétuel de l'académie, s'est chargé de nous le fournir. A l'aide d'une souscription qu'il a ouverte et qui est presque entièrement remplie (1), il se propose de publier nos annales académiques en deux volumes in-8.°, dont le premier embrassera le temps qui s'est écoulé depuis 1700 jusqu'à la révolution, et le second, celui qui s'est écoulé depuis le rétablissement de la compagnie sous le nom d'athénée, en l'an VIII, jusqu'à nos jours. Nous avons déjà annoncé plusieurs fois cette importante entreprise qui enrichira notre littérature, et qui consacrera les droits d'un grand nombre de nos concitoyens au souvenir et à la reconnaissance de la postérité. L'ouvrage de M. Dumas complètera l'*Histoire littéraire de Lyon* du P. de Colonia, dont il serait à désirer qu'on donnât en même temps une nouvelle édition corrigée et augmentée, et pareillement dans le format in-8.°

Le manuscrit de l'abbé Pernetti, auquel il est temps de revenir, ne sera peut-être pas d'une grande utilité pour M. Dumas. Néanmoins on peut y puiser quelques notions qui ne se trouvent pas ailleurs. Il forme un volume in-folio, de 226 pages, intitulé *Journal histo-*

---

(1) On souscrit chez Pacalin, concierge de l'académie, au palais des arts, place des Terreaux. Prix : 12 fr.

rique de l'académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon depuis 1700 *jusqu'en* 1756 ; il est précédé d'une épître dédicatoire, écrite de la main de l'auteur, et adressée à M. le président de Fleurieu (1), ancien prévôt des marchands et commandant de la ville de Lyon, secrétaire-perpétuel de l'académie, un des quarante de la société des beaux-arts, etc. Il paraît d'après quelques notes écrites par un prote et placées de distance en distance dans le manuscrit, que l'impression en avait été commencée, et que les premières feuilles en avaient été au moins *composées*.

C'est un tableau chronologique des séances de l'académie, avec l'indication des mémoires qui y avaient été lus. Ces mémoires n'y sont désignés que par leurs titres ; ils n'y sont pas analysés, comme ils devaient l'être dans l'ouvrage de M. Pierre Dugas, comme ils l'étaient dans celui de M. Bollioud-Mermet et comme vraisemblablement ils le seront dans celui de M. Dumas. A la date de la mort de chacun des académiciens décédés avant 1756, l'abbé Pernetti a placé une courte notice biographique peu différente de celles qu'il donna, quelque temps après, dans ses *Lyonnois dignes de mémoire* (2), et qu'il a reproduites également dans un autre manuscrit que l'académie possède, sous le titre de *Nécrologe des académiciens de Lyon* (3). Toutefois la comparaison de ces trois versions du même thême ne serait peut-être pas sans aucun fruit.

(1) Jacques Annibal Claret de la Tourrette de Fleurieu, né à Lyon le 18 mai 1692, mort le 18 octobre 1776.

(2) Lyon, frères Duplain, 1757, 2 vol. in-12.

(3) Voy. M. Delandine, *Catalogue des manuscrits*, etc., tom. III, pag. 429.

Dans un petit nombre d'endroits, l'abbé Pernetti s'est écarté du plan un peu trop restreint qu'il s'était tracé; et ces sortes de digressions nous ont valu la connaissance de quelques faits ignorés jusqu'à ce jour, ou la conservation de quelques morceaux intéressans. On y lit, par exemple, en entier le discours, mêlé de prose et de vers, que prononça Borde, le 27 avril 1745, lors de sa réception, et celui qui avait été prononcé en 1730 par Louis Racine, lorsqu'il fut admis au nombre des membres honoraires. Le premier de ces discours était déjà connu, quoiqu'il manque parmi les manuscrits de l'académie, ainsi que dans les œuvres imprimées de Borde: le hasard nous en avait procuré une copie que nous insérâmes dans les *Archives*, tom. III, pag. 40-47, où il a été publié pour la première fois; mais le second n'a jamais paru. Nous croyons qu'on nous saura bon gré de le donner ici.

On sait que Louis Racine vint s'établir à Lyon en 1728 pour y remplir les fonctions de directeur des gabelles, et qu'il y épousa M.[lle] Marie Presle, fille d'un de nos citoyens, secrétaire du roi. Il était déjà de l'académie des inscriptions; il avait publié son poëme de *la Grâce*, et travaillait à celui de *la Religion*, dont il fit plus tard des lectures chez M. Camille Perrichon, alors prévôt des marchands (1). L'académie de Lyon ne pouvait qu'être fort empressée de recevoir dans son sein un homme de lettres aussi distingué, héritier d'une partie de la gloire et des talens de son père. Il fut nommé, sur la proposition de M. de Fleurieu, le 28 février 1730. Il se rendit à la séance du 7 mars suivant, où il fut

(1) Voy. *Archives*, tom. IV, pag. 26.

complimenté, à ce qu'il paraît, par le directeur de l'académie ; mais il ne répondit pas sur-le-champ : on en verra le motif. Ce ne fut qu'à l'assemblée du 14 du même mois qu'il adressa ses remercîmens à ses nouveaux confrères. Voici en quels termes son discours était conçu :

« Messieurs,

» Lorsque vous me fîtes l'honneur de m'admettre dans » votre dernière assemblée, quelque envie que j'eusse » de vous exprimer ma reconnaissance, je crus que vos » usages, conformes à ceux de l'academie dont j'ai déjà » l'honneur d'être, m'imposaient silence et m'obligeaient » de renfermer en moi-même mes sentimens. Ce respect » me fit écouter avec confusion un compliment si flatteur » que j'avais peine à croire qu'il s'adressât à moi. Je » devais, en effet, d'autant moins m'y attendre que » ce n'était dans une pareille occasion qu'à moi seul » à me féliciter. Qu'avez-vous à attendre de moi, » Messieurs, et que vous puis-je apporter, si ce n'est » un nom illustre, à la vérité, mais dont la gloire même » fait ma honte, lorsque je considère combien je suis » éloigné de la soutenir ? Pour moi, je vous aurai tou- » jours l'obligation infinie de m'admettre à ces savantes » assemblées qui rallumeront en moi l'amour des lettres, » mes premières délices. Fatigué justement de ces occu- » pations si stériles à l'esprit, auxquelles je suis contraint » de me livrer tous les jours (1), je pourrai du moins,

(1) Louis Racine écrivait de Lyon à J. B. Rousseau, le 6 octobre 1731 : « Vous avez raison de me regarder comme un déserteur des » Muses, et d'être surpris d'apprendre que j'ai fait un poëme sur la » religion, moi qui suis dans la carrière de la finance. Comme ce » n'est point la passion de la fortune qui m'y a conduit, j'y conserve

» une fois la semaine, venir me reposer parmi vous, » c'est-à-dire, dans le sein des Muses, et leur rendre » cette légère partie d'un temps qui leur fut consacré » dès ma naissance, et qui leur serait encore entière- » ment dévoué, si j'avais été le maître d'en disposer. » La fortune ne m'a point voulu accorder cette heu- » reuse liberté. Je me suis plaint d'elle avec justice, » lorsqu'après m'avoir arraché à mes premières occu- » pations, elle m'a fait errer long-temps de province » en province (1). J'oublie toutes ses rigueurs passées » depuis qu'elle m'a enfin conduit dans une ville qui, » par les liens sacrés qui m'y attachent, est devenue » pour moi une seconde patrie (2), et qui me devient

---

» toujours ma première passion pour la poésie, mon ancienne maî- » tresse. J'ai peu de temps à lui donner. Il faut que je me dérobe à » des occupations fatigantes et continuelles, pour goûter avec elle » quelques momens agréables, mais très-courts, et dont je dois même » faire un très-grand mystère, parce qu'on pourroit m'en faire un » très-grand crime. Ce sont peut-être toutes ces difficultés qui rendent » ma passion pour elle plus constante et plus vive. »

(1) Le cardinal de Fleury ayant empêché que Louis Racine fût reçu à l'académie française, crut lui devoir un dédommagement : il le prit sous sa protection, et pour relever sa fortune déjà très-médiocre et réduite encore à moitié par le système de Law, il l'envoya en 1722 à Marseille avec le titre d'inspecteur général des fermes en Provence. De là il le fit passer successivement à Salins, à Moulins et à Lyon, en qualité de directeur des gabelles. De la dernière de ces villes notre poète fut transféré à Soissons pour y exercer le même emploi. Il y resta quinze ans, et s'y fit recevoir, à la table de marbre, maître particulier des eaux et forêts du duché de Valois. Voy. *Biogr. univ.*, art. *Racine* (*Louis*).

(2) Dans une autre lettre adressée aussi à J. B. Rousseau et datée du 29 novembre 1731, Louis Racine confirme ce qu'il dit ici de Lyon, tout en regrettant Paris et l'indépendance dont il jouissait avant d'être devenu financier : « Quoique je sois maintenant très-heureux à Lyon,

» encore plus chère, depuis que vous voulez bien me
» recevoir dans votre illustre compagnie, me commu-
» niquer vos lumières et me rapprocher de ces Muses
» que j'avais presque perdues de vue, quoique mon
» cœur n'en fût jamais séparé. »

M. Pestalozzi répondit en très-peu de mots à L. Racine, et lui marqua la joie que la compagnie avait eue de le recevoir et d'orner ses fastes d'un nom aussi respectable que le sien dans la république des lettres.

Le nouvel académicien ne fut point un membre inutile et ne se borna point au rôle d'auditeur : le 1.er août de la même année, il lut à l'académie un mémoire sur le point de savoir *s'il est à propos d'employer les divinités payennes dans les poëmes chrétiens*, et le 28 novembre suivant, un *Parallèle de l'Andromaque de Racine et de celle d'Euripide*.

Lors même que le manuscrit de l'abbé Pernetti n'aurait d'autre mérite que de nous avoir conservé ces détails et le discours de L. Racine, c'en serait assez pour nous féliciter de ce qu'il a été recouvré ; mais nous avons vu qu'il présentait encore d'autres avantages.

L'abbé Pernetti n'est certainement pas un écrivain du premier ordre : il a cependant ce naturel et cette simplicité d'expression, qui deviennent tous les jours plus rares, et que l'on remplace aujourd'hui par des grâces affectées, par des jeux de mots et par un ton tout à fait ridicule à force d'apprêt et de prétention. On ne pourrait d'ailleurs sans injustice exiger beaucoup d'élévation de

---

» où je trouve beaucoup d'agrément et une aimable société, j'aime-
» rois mieux encore être dans le sein de ma patrie, uniquement oc-
» cupé des lettres. »

style dans un écrit presque uniquement destiné à offrir une nomenclature chronologique, une liste de noms et une suite de titres de mémoires et de dissertations.

En tout cas, les Lyonnais doivent de la reconnaissance à l'abbé Pernetti : ce littérateur laborieux a consacré une grande partie de sa vie à rassembler des matériaux pour l'histoire littéraire de notre ville, et il est du très-petit nombre des personnes qui s'en sont occupées avec quelque succès.

MÉLANGES.

JETONS DONNÉS PAR LA VILLE A L'ACADÉMIE DE LYON.

L'académie des sciences et belles-lettres de Lyon, qui n'avait été depuis l'an 1700 qu'une association privée, fut établie et consacrée par lettres patentes du mois d'août 1724. Le consulat coopéra à cette institution : il arrêta, le 7 mars 1726, que les assemblées publiques et particulières de l'académie se tiendraient dans la salle joignant le bureau du secrétariat de l'hôtel-de-ville, et que les frais de l'écritoire, du feu et de la lumière seraient payés par la ville. Ces frais furent long-temps alloués sur l'état fourni par le concierge de l'académie, et ils furent alors variables, mais n'excédèrent jamais la somme de 300 fr. Les célèbres lettres patentes du 31 août 1764, portant règlement pour l'administration de la ville, déterminèrent l'attribution affectée annuellement à l'académie, à la somme de 600 fr., et depuis cette époque, on en retrouve le payement régulier jusqu'en 1790.

Par acte consulaire du 20 février 1770, on accorda de plus à l'académie la somme de 31 fr. 10 s. pour compléter celle qui était nécessaire pour l'achat et le frappe des médailles qu'elle devait distribuer en exécution du legs à elle fait par M. Adamoli : cette somme a été de même payée régulièrement jusqu'en 1790.

Tel est l'état des sommes payées par le consulat à l'académie.

Cependant l'usage s'était établi (sans aucun arrêté du consulat à ce sujet) de faire participer l'académie à la distribution des jetons que la ville faisait frapper tous les deux ans, ou à la nouvelle élection du prévôt des marchands. Ce fut en 1724 que les académiciens sollicitèrent M. l'archevêque d'employer sa médiation auprès du maréchal de Villeroi, son père, pour obtenir ces jetons, afin de fixer les séances de l'académie.

En 1738, l'académie fit un règlement pour la distribution des jetons qu'elle avait obtenus de la ville : pour y avoir part, il fallait avoir assisté à quinze séances, et y avoir lu un discours au jour indiqué par le directeur : la part alors était de quatre jetons. Ce qui restait de jetons était partagé également entre les académiciens.

En 1740, M. de Villeroi approuva une nouvelle concession de cent jetons accordée par le consulat.

On voit par deux états de distributions de jetons, frappés en 1745 et 1747, que la part donnée à l'académie fut de cinq cent vingt par an.

En 1784, des principes d'économie déterminèrent le ministre des finances à exiger du consulat la suppression de cette dépense.

(*Note communiquée par M. M.****)

Dans la séance annuelle de l'académie des inscriptions et belles-lettres, tenue le 28 juillet 1827, notre docte compatriote, M. Mongez, a lu un mémoire sur la question de savoir si Annibal employa le feu et le vinaigre pour dissoudre les rochers dans son célèbre passage des Alpes.

On trouve dans le recueil des poésies de Gilbert Ducher, imprimé à Lyon par Sébastien Gryphe, en 1538, et dont nous avons donné une courte notice, *Archives*, tom. V, pag. 281, une pièce singulière qui aurait grand besoin d'être éclaircie par un commentaire. C'est une allégorie; mais elle est très-obscure, pour nous du moins. Nous la soumettons au jugement et à la sagacité de ceux de nos lecteurs qu'une citation latine n'effraye pas.

AD PRAGMATICOS, DE ARACHNE TEXTRICE LUGDUNENSI.

Vivere ut audivit Lugduni Pallas Arachnen
  Alteram, ei multos est meditata pedes.
Cui Venus : Haud equidem mutabis, iniqua, puellam :
  Pragmaticis etenim tristibus illa mea est;
Cum quibus, Eumenias formosa et Thaidas inter,
  Conjuge clam, noctes lusitat atque dies.
Dum Venus et Pallas certant, Neptunus eamdem
  Altis lenti Araris fluctibus eripuit.
Reddidit ereptam demum, sed mortuam. Habete
  Pragmatici vobis lusum aliunde alium.

Lib. II. *Epigr.*, pag. 137.

En relevant (tom. IV, pag. 122) l'omission, faite dans la *Biographie universelle*, du médecin lyonnais

Pierre Tolet, auteur de plusieurs traités de médecine, nous avons dit qu'il fut ami de Rabelais: nous aurions pu ajouter qu'il le fut aussi de Dolet. Charles de Ste-Marthe (1) fit ces vers sur leur amitié :

Nature desirant faire un couple d'amis,
De parfaicte amitié œuvre en perfection,
En un mesme lien ensemble vous a mis,
Faisant de vos deux cœurs en un conjonction :
Mesme temps, mesme lieu, mesme habitation,
Mesmes mœurs, mesme esprit et mesme aage l'empare :
Un cas tant seulement l'un de l'autre separe ;
L'un grand en medecine et l'autre en éloquence.
Pour déclarer en vous profession dispare,
Une lettre à vos noms a mis la différence.

Dolet, *Tolet*. Ce rapprochement était tout à fait dans le goût du temps.

L'anecdote suivante se lit dans plusieurs recueils : « L'abbé de Villeroi n'avait pu obtenir des chanoines de Lyon d'être reçu dans leur chapitre. Le roi le fit archevêque de Lyon (2) ; et le chapitre lui rendit les

(1) Charles de Sainte-Marthe, d'une famille féconde en savans, fut reçu, en 1540, à la profession publique de quatre langues, hébraïque, grecque, latine et gallique, au collége de Lyon, comme on l'apprend d'une lettre que lui écrivit, d'Hières en Provence, Léon de Sainte-Maure de Montausier, chevalier de St-Jean de Jérusalem. Il fit imprimer à Lyon, cette même année, chez l'imprimeur le Prince, ses poésies françoises.

(2) La famille de Villeroi, si célèbre dans nos fastes, a fourni à la ville de Lyon deux archevêques : Camille de Neufville de Villeroi, né à Rome le 22 août 1606, mort à Lyon le 3 juin 1693, après avoir occupé le siége archiépiscopal pendant quarante ans, et son neveu

devoirs accoutumés. Villeroi voulait se prévaloir de cet avantage, et leur dit ces mots du psaume 117 : *Lapis quem reprobaverunt ædificantes, hiç factus est in caput anguli.* L'un des chanoines lui répondit par le verset qui suit immédiatement celui-là : *A Domino factum est istud, et est mirabile oculis nostris.*

Nous aurons bientôt des livres de soie, comme les anciens avaient des livres de toile. M. Maisiat, professeur de théorie pour la fabrique, a imaginé de faire des étoffes dont le dessin offre une fidèle imitation des produits de l'art typographique ; il prépare pour la prochaine exposition deux pièces de ce genre, l'une contenant le testament de Louis XVI, et l'autre, la lettre de Marie-Antoinette. La foule des curieux se presse dans son atelier pour y voir ce travail. Ce qu'on y trouve de plus admirable, c'est le fini de l'exécution : les lettres tissues par M. Maisiat ont la netteté et l'élégance des plus beaux caractères d'imprimerie, comme le cadre, orné d'arabesques et de médaillons, qui entoure les deux testamens, rivalise avec ce que le burin et le pinceau ont jamais tracé de plus gracieux et de plus délicat.

Les *libri lintei* des Romains, dont Tite-Live (1) et Vopiscus (2) font mention, différaient vraisemblablement beaucoup de ceux dont le nouvel essai pourrait

---

François-Paul de Villeroi, né à Paris en 1677, qui fut élevé à la même dignité en 1715 et mourut en 1731. Le premier était fils du fameux maréchal de Villeroi.

(1) Lib. IV, cap. 7.

(2) *In Aurelian*, c. 1.

donner l'idée : car il y a grande apparence que les caractères dont ils étaient formés, n'étaient pas dus à l'art du tisserand. Le procédé qu'on employait consistait sans doute ou à peindre les caractères sur la toile, comme on le fait de nos jours, ou à coller avec une substance glutineuse cette toile sur une planche, à l'enduire de cire et à écrire ensuite dessus avec un poinçon (1). Deux passages de Plaute (2) rendent la dernière de ces conjectures extrêmement probable.

Cependant il paraîtrait, d'après ces mots de Pline, *Hist. nat.* XIII, 11 ; *Adhuc malunt Parthi vestibus litteras intexere* (3), que le procédé même de M. Maisiat aurait été connu dans l'antiquité.

Nous nous contenterons d'indiquer ces rapprochemens, qu'un membre de l'académie des inscriptions, tel que notre savant compatriote, M. Mongez, pousserait beaucoup plus loin ; mais on nous permettra de rapporter ici, dût-on y voir un hors-d'œuvre, une anecdote

---

(1) W. Drummond, *Herculanensia*, Dissert. VII. Chardon de la Rochette, art. II du tom. IV (inédit) de ses *Mélanges de critique et de philologie*.

(2) CHRYS. Nunc tu abi intrò, Pistoclere, ad Bacchidem atque effer cito.
PIST. Quid? CHRYS. Stylum, ceram et tabellas et linum.
BACCHID. act. IV, sc. IV, 63.

PSEUD. Phœnicium Callidoro amatori suo
Per ceram et linum litterasque interpretes,
Salutem mittit et salutem ex te expetit.
PSEUDOL. act. I, sc. I, 39.

(3) « Les Parthes préfèrent encore aujourd'hui à l'usage des autres » matières propres à l'écriture, celui de l'étoffe, dans laquelle ils » *tissent* les lettres. »

assez singulière qu'ils rappellent : elle se trouve dans l'ouvrage de Léo Allatius, intitulé : *Animadversiones in antiquitatum etruscarum fragmenta*, Paris, 1640, in-4.°, pag. 125, où elle est citée comme tirée du *Petrarcha redivivus* de J.-P. Tomasini, qui l'avait prise lui-même dans les éloges de François Bouhius. La voici telle que nous avons essayé de la rendre en français : « Notre » poète (Pétrarque) avait coutume, lorsqu'il méditait » quelque ouvrage, de faire seul de longues promenades ; et pour ne pas perdre les pensées qui se présentaient en foule à son esprit, il les écrivait sur une » robe de peau dont il était revêtu et qui était recouverte de morceaux de toile : il conservait ainsi les » inspirations de sa muse et les chargeait de notes et » de ratures. On raconte que Jean della Casa, Jacques » Sadolet et Louis Buccatelli, entre les mains desquels » cette robe tomba, se divertissaient beaucoup à la » regarder, et qu'en l'année 1527, la peste exerçant » ses ravages en Italie, ces trois personnages se retirèrent, soit pour prendre du repos, soit pour se » mettre à l'abri de la contagion, dans la maison de » campagne que le premier d'entre eux avait à Mugello, » et y portèrent cette même robe pour la contempler » tout à leur aise. »

Il existe sans doute à Lyon des personnes très-habiles au jeu d'échecs ; mais y en a-t-il en ce moment de la force de celle dont parle Pasquier, *Recherches de la France*, liv. IV, chap. 31 ? Après avoir annoncé que, quant à lui, il ne savait *que la grammaire et non la rhétorique de ce jeu*, il continue ainsi : « Bien » vous diray-je avoir veu un Lyonnais oster toutes les

» pieces d'honneur, et ne retenir que le roy avec ses » pions, desquels jouant deux fois contre une, il rap- » portoit la victoire contre de très-bons joueurs. Je luy » ay veu mettre un anneau sur un pion, sous ceste » stipulation qu'il ne pourroit mater le roy qu'avecques » ce pion; une autre fois passer plus outre, et mettre » encores un anneau autour d'un pion de son adver- » saire, à la charge qu'il le forceroit de le mater avecques » ceste piece; et en l'un et l'autre jeu rapporter victoire » de son opinion, contre un homme qui n'estoit point » mis au rang des petits joueurs. »

ADDITION POUR LA PAGE 45 DE CE VOLUME.

Le P. Monet (1) a eu une singulière imagination sur l'étymologie du nom de *Fourvière :* il prétend que cette montagne sur laquelle Lyon exista d'abord, fut nommée autrefois *Corvière*, qui était la traduction du nom celtique *Lugudunum* ou *Lugdunum*, montagne ou colline des corbeaux (2). Voy. le P. Ménestrier, *Eloge historique de Lyon*, pag. 15.

---

(1) Philibert Monet, jésuite, né à la Bonneville en Savoie, en 1566, professeur, pendant de longues années, au collége de la Trinité à Lyon, où il est mort le 31 mars 1643, auteur d'un assez grand nombre d'ouvrages dont la plupart sont relatifs à la grammaire et qui ont eu de la réputation.

(2) Cette explication du sens originaire de *Lugdunum* est très-ancienne. On la trouve, avec le récit du fait qui aurait donné lieu à une dénomination aussi bizarre, dans le traité *des Fleuves*, attribué à Plutarque, dont l'auteur, quel qu'il soit, s'appuie sur le témoignage de Clitophon *au treizième livre de la Fondation des villes.* Nous indiquerons dans un article spécial beaucoup d'autres étymologies du même nom, sujet de tant de conjectures plus ou moins probables.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Notice historique et statistique du canton de St-Symphorien-le-Château, arrondissement de Lyon, département du Rhône, par Nicolas-François Cochard, avocat en la cour royale de Lyon, membre de l'académie des sciences, belles-lettres et arts de la même ville, etc., avec cette épigraphe : « Il faut s'attacher » à l'histoire de sa patrie, l'étudier, la posséder, » réserver pour elle les détails, et jeter une vue plus » générale sur les autres nations. » Voltaire, *Pyrrhonisme de l'histoire*. Lyon, imprimerie de J. M. Barret, place des Terreaux, 1827, in-8.° de 216 pages.

Tirage à part de cette *Notice* insérée dans les *Archives du Rhône*, tom. IV, pag. 135-152 ; 220-241 ; 273-290 ; 388-406 ; 512-521 ; tom. V, pag. 30-36 ; 126-144 ; 192-210 ; 253-268 ; 321-339 ; 403-420 ; et tom. VI, pag. 26-40 ; 86-96. M. Cochard a ajouté à ce tirage à part deux lithographies : la première offrant le portrait de *Pierre Girard, cardinal*, natif de St-Symphorien-le-Château, mort à Avignon le 9 septembre 1415 ; et la seconde représentant l'*Église de St-Symphorien-le-Château*, vue du côté du nord.

Notice sur Daniel Sarrabat. — Imprimerie de J. M. Barret, in-8.° de 12 pages.

Tirage à part de cette *Notice* signée Z et insérée dans les *Archives du Rhône*, tom. VI, pag. 77-86.

Cenni sull'introduzione, etc. — Notice sur l'introduction des chèvres du Thibet dans le Piémont, leur régime et leur mélange avec les chèvres indigènes. Discours de M. Matthieu Bonafous, lu dans la séance de la société royale d'agriculture du 3 octobre 1826, avec cette épigraphe :

Hæc quoque non cura nobis leviore tuendæ,
Nec minor usus erit......
VIRG. *Georg.* l. III.

Turin, Chirio et Mina, 1827, in-8.° de 35 pages.

Cette brochure, due à notre compatriote, M. Matthieu Bonafous, directeur du jardin des plantes à Turin, est un nouveau titre qu'il ajoute à ceux qui lui assurent déjà l'estime et la reconnaissance des amis de l'agriculture et de l'économie rurale. Elle est écrite en italien et mériterait d'être traduite en français par l'auteur lui-même.

Défense du Précurseur, journal politique, littéraire, scientifique, industriel et commercial de Lyon et du Midi, prononcée le 29 juin 1827, à l'audience de la chambre des affaires correctionnelles du tribunal de Lyon, par M.e Guerre, avocat, suivie de la plainte et du jugement de première instance, avec cette épigraphe : *E pur si move.* Lyon, imprimerie de Brunet, 1827, in-8.° de 74 pages.

Il nous est d'autant moins permis de juger le fonds et les doctrines de ce plaidoyer, qui touche d'ailleurs à des matières que notre plan nous défend de traiter, que la cause à laquelle il se réfère est actuellement portée par appel devant la cour royale de Lyon et que nous devons

attendre avec respect la décision des magistrats supérieurs ; mais nous pouvons dire que sous le rapport littéraire, sous le rapport de la composition et du talent, le discours de M. Guerre mérite d'être remarqué, et qu'il est cent fois préférable à celui que M. Dupin a prononcé à Paris dans l'affaire du *Constitutionnel*, et dont les extraits publiés avec profusion sont farcis de tant de lazzis, de pasquinades et de plaisanteries triviales et de mauvais ton. Il se peut que la cause soutenue par M. Dupin exigeât moins de gravité que celle que M. Guerre avait à défendre; mais il est des bornes qu'on ne doit jamais franchir, et c'est manquer de mesure et de goût que d'aller jusqu'au burlesque et à la bouffonnerie. M. Dupin est un de ces hommes qui, s'étant une fois concilié la faveur et l'amour d'un parti, peuvent tout se permettre impunément, comme ces acteurs chéris d'un aveugle public, qui abusent de l'engouement qu'on a pour eux, et sont souvent applaudis avec plus de force lorsqu'ils méritent davantage d'être sifflés. L'ouvrage de M. Guerre, composé et publié en province, ne produira aucune sensation : celui de M. Dupin, au contraire, est et sera prôné, exalté comme un modèle. *Alii famam merentur, alii obtinent.*

Prospectus. Lettres de S. François Xavier, traduction nouvelle et complète, précédées d'une notice sur la vie du saint et l'institut des jésuites, par M. A. F. 2 vol. in-8.° de 5 à 600 pages (1). Lyon, Louis Perrin, in-8.° de 4 pages.

---

(1) On souscrit à Lyon, chez Louis Perrin, imprimeur-libraire, rue Mercière, n.° 49, et à Paris, au bureau du *Mémorial catholique*, rue Cassette, n.° 35.

Le prix des souscriptions inscrites avant le 1.er octobre prochain, sera de 8 fr. pour les 2 vol. papier ordinaire, et de 16 fr. pour le

Il n'existait de ces lettres que deux traductions incomplètes et d'un style suranné : l'une publiée en 1628, chez Sébastien Cramoisi, contenant 48 lettres, et l'autre publiée en 1669, chez George Josse, à Paris, et due à Louis Abelly.

La nouvelle version contiendra 145 lettres. Elle sera accompagnée de plusieurs pièces importantes qui appartiennent à l'histoire de S. François Xavier, d'une table raisonnée des matières et d'une table alphabétique des noms propres. Des notes historiques et géographiques seront répandues dans les deux volumes pour faciliter l'intelligence du texte.

Nous faisons des vœux pour que cette entreprise s'exécute, et qu'elle tienne tout ce que promet le prospectus.

La France provinciale. Revue mensuelle. Histoire, statistique, sciences appliquées, littérature, beaux-arts, avec cette double épigraphe : Union et tolérance. — Le vrai sage a le caractère indépendant. *Dict. de l'acad.* Tome I.er de la 2.e série. Juin 1827. Lyon, Ayné frères, Chambet fils, L. Babeuf et Laurent, in-8.° de 96 pages. (Imprimerie de Coque).

C'est le premier n.° de l'*Indépendant* réduit au format de l'in-8.° et devant paraître dorénavant par livraison de six feuilles chaque mois, au lieu de paraître par feuille, comme il l'a fait jusqu'au mois de mai dernier, trois fois chaque semaine. Ce n.° contient l'*Avertissement de l'éditeur* (M. Morin), et les articles suivans : *Situation progressive des forces de la France, par le baron Charles Dupin* (par le

---

papier vélin, payable par moitié lors de la livraison de chaque volume. Le premier volume paraîtra dans le courant de décembre, et le second dans le courant de février prochain.

même M. Morin) ; *Statistique industrielle ; la Gaule littéraire pendant les quatre premiers siècles de l'ère chrétienne* (par M. Charles Durand) ; *De la poésie nationale en France* (par M. Alp. Rastoul) ; *Notice historique sur la vie et les ouvrages de Barthélemi Aneau, principal du collége de la Trinité à Lyon, vers le milieu du XVI.e siècle* (par M. Cochard) ; *De l'enseignement industriel a Lyon ; Bulletin bibliographique ; Eloquence du barreau. Second plaidoyer sur cette question* : le juif français doit-il être soumis à prêter le serment *more judaïco ? par M. Crémieux, avocat à la cour royale de Nîmes ; Lettres sur le midi de la France, par M. Carter, Américain ; Variétés et Mélanges.*

Le plan de la *France provinciale* est plus étendu que celui de notre recueil, puisqu'elle embrasse la France entière et que nous nous sommes restreints à ce qui intéresse notre localité. Nous reviendrons probablement sur quelques-uns de ceux de ses articles qui rentrent dans notre cadre.

Discours sur l'union des sciences médicales et leur indépendance réciproque, prononcé à l'ouverture des cours de l'école de médecine, établie près les hôpitaux de Lyon, le 15 novembre 1826, par M. R. de la Prade, membre du collége royal, ancien médecin de l'hôtel-Dieu de Lyon, membre de l'académie des sciences, belles-lettres et arts, de la société de médecine de la même ville, du jury médical et du conseil de salubrité du département du Rhône, etc., professeur de médecine clinique. Lyon, imprimerie de Louis Perrin, 1827, in-8.° de 47 pages.

Ce discours n'était point destiné à l'impression ; mais comme les recueils périodiques qui en ont rendu compte

en ont discuté les propositions, qu'on l'a jugé diversement, qu'il a donné lieu à des commentaires et même à des réflexions critiques lues à la société de médecine, M. le docteur de la Prade a cru convenable de fixer les idées du public sur les opinions qu'il avait émises, en les produisant au grand jour.

L'objet de son écrit n'est point la réfutation du système de l'irritation; mais en cherchant à établir que la physiologie ne peut pas servir de base à la médecine pratique, il a dû, comme il le dit lui-même, attaquer un système qui a, par-dessus tous les autres, la prétention de ne faire de la pathologie qu'une déduction de la physiologie.

Le sujet qui, comme on le voit, est intéressant par lui-même, le devient encore plus, s'il est possible, par la manière dont il est traité. M. le docteur de la Prade, ennemi des nouveautés, défend avec chaleur et conviction les anciennes doctrines, et les armes avec lesquelles il combat ses adversaires, nous ont paru tout à la fois brillantes et solides.

M. le docteur Monfalcon vient de publier un *Supplément à la bibliographie de l'histoire médicale des marais, juillet* 1827, faisant suite à la deuxième édition de son *Histoire médicale des marais*, Paris, Bechet aîné, août 1827, in-8.° (Louis Perrin, imprimeur à Lyon). Ce supplément est destiné à être joint au volume et en continue la pagination: il commence à la page 529 et va jusqu'à la page 583. On y trouve, sous le titre d'*Examen de l'histoire médicale des marais*, un extrait des jugemens que les journaux de médecine et autres recueils scientifiques ont portés sur l'ouvrage de M. le docteur Monfalcon; extrait qui a aussi été tiré à part. Viennent ensuite une *table analytique* et une *table alphabétique générale* du volume.

Le même auteur a fait réimprimer le frontispice de son *Précis de bibliographie médicale*, in-18, avec la date de 1827, et avec un avertissement et quelques feuilles supplémentaires contenant de nouvelles tables et des additions et corrections. Ces divers supplémens portent la totalité du volume à 552 pages, au lieu de 435.

Les soins que M. Monfalcon apporte à corriger et compléter ses ouvrages, est digne des plus grands éloges.

Parmi les notices dont se compose la première livraison des *Annales biographiques*, faisant suite à l'*Annuaire nécrologique* de M. Mahul, on distingue celle que M. Dugas-Montbel a consacrée à Pierre-Edouard Lémontey.

M. Beuchot, *Journal général de l'imprimerie et de la librairie*, n.° 60, 28 juillet 1827, pag. 630, nous indique la date du *Discours prononcé à l'ouverture de l'école secondaire du Midi sur les devoirs des instituteurs*, par M. Molard (voy. *Archives*, tom. V, pag. 245). Ce discours fut prononcé le 20 vendémiaire an XIII (12 octobre 1804). Voy. le *Bulletin de Lyon* du 18 vendémiaire an XIII, et aussi la même feuille du 28, qui contient une analyse de ce discours.

BULLETIN HISTORIQUE

DU MOIS DE JUILLET 1827.

*** 1. — La cour royale de Paris a entériné en audience solennelle des chambres réunies, les lettres patentes de S. M. portant érection de majorat de pairie en faveur de

M. le comte de Bastard, premier président de la cour royale de Lyon, et du duc d'Albuféra, fils de feu M. le maréchal Suchet.

⁂ 3. — L'académie de Lyon a tenu aujourd'hui, dans la salle de la Bourse, au palais St-Pierre, une séance publique : M. Prunelle et M. Legendre-Héral y ont prononcé leurs discours de réception ; le premier avait choisi pour sujet le parallèle d'Homère et d'Hérodote ; le second, les dispositions que l'on doit apporter à l'étude des beaux-arts. M. Guerre a fait l'éloge historique de feu M. Rieussec, ancien magistrat (1) ; M. Trélis a lu un conte en vers intitulé les *Deux Amis* ou *la Jument Borach*, et M. Dumas trois fables.

⁂ 4. — Mgr. Tharin, précepteur de Mgr. le duc de Bordeaux, venant de Nice, est reparti aujourd'hui pour Paris après avoir visité le musée, la bibliothèque publique et les principaux monumens de Lyon.

⁂ *Même jour.* — Ordonnance du roi, en date de ce jour, qui approuve le plan du chemin de fer de St-Etienne à Lyon, par St-Chamond, Rive-de-Gier et Givors, et qui contient plusieurs dispositions relatives à l'établissement de ce chemin.

⁂ 5. — Ouverture, au palais St-Pierre, d'un cours public et gratuit de physique, par M. Tabareau. Ce cours avait été interrompu depuis plusieurs années par la retraite de M. Mollet.

⁂ 6. — Dans la séance de la *société de géographie*, tenue aujourd'hui à Paris, M. Becquey a transmis à cette société le *Nivellement du Rhône depuis Lyon jusqu'à son embouchure dans la Méditerranée*, adressé par M. Cavene,

---

(1) Voy. *Archives*, tom. IV, pag. 270.

inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées. Il résulte du tableau de ce nivellement, que depuis la prise d'eau du canal, établi comme point de départ du nivellement, et qui se trouve au confluent du Rhône et de la Saône, la pente du Rhône est de 160 mètres 43 cent., sa longueur de 331,775 m., et sa pente moyenne par mètre de 0 m. 000,4855.

*** 9. — Une ordonnance de la mairie, rendue en exécution de la loi du 29 mai dernier, règle le mode dont se fera une partie de l'emprunt que la ville de Lyon a été autorisée à faire par cette loi. Les dernières souscriptions relatives à ce premier appel, qui s'élevait à un million, ont été reçues le 22 de ce mois. L'administration municipale a été en même temps autorisée par une ordonnance du roi à placer dans cet emprunt un autre million pris sur les fonds disponibles du legs fait à la ville de Lyon par le major-général Martin.

*** 11. — Mort de M. le comte Robert de Maccarthy, maréchal de camp, ancien aide-de-camp de S. A. R. le prince de Condé, chevalier de St-Louis et de la légion d'honneur, etc., etc. M. de Maccarthy, frère du célèbre prédicateur, se trouvait retenu à Lyon depuis quinze jours par la maladie à laquelle il a succombé. La *Gazette universelle de Lyon*, dans sa feuille du 17 juillet, a consacré une notice à cet homme de bien, dont le nom et les actions seront inscrits dans nos fastes militaires et politiques.

*** 13. — Arrivée à Lyon de M. de Chauvelin se rendant aux eaux d'Aix. Pendant le séjour que l'ex-député de l'opposition a fait dans notre ville, environ deux cents de ses amis lui ont donné un banquet à l'hôtel du Nord.

*** 15. — Ouverture, au palais St-Pierre, du cabinet d'histoire naturelle. Le public sera à l'avenir admis dans ce cabinet tous les jeudis de onze heures à deux heures.

*** 16. — Le R. P. Augustin de Lestrange, supérieur-général de la Trappe, est décédé aujourd'hui dans la maison de son ordre située à Vaise où il était descendu jeudi dernier à son retour de Rome.

*** 20. — Les fonctions de censeur des journaux de Lyon ont été confiées à M. Idt, professeur de rhétorique au collége royal.

*** 24. — M. le chevalier Drovetti, passant par Lyon pour se rendre à Paris, a visité le musée qui lui est redevable de plusieurs objets précieux d'antiquités égyptiennes; il l'a enrichi, dans cette nouvelle visite, d'un rouleau de papyrus, écrit en caractères hiératiques et orné de figures.

*** M. le comte de Laurencin, membre de la chambre des députés et colonel du 54.e régiment de ligne, vient d'être nommé, par ordonnance du roi, membre du conseil général du département du Rhône, en remplacement de M. Mognat de l'Ecluse, démissionnaire.

ERRATA.

Page 183, ligne 10, ceintrés, *liscz:* cintrés.

Page 191, ligne 21, rien de plus haut, *lisez:* rien de plus que ce qu'on a vu plus haut, quand j'ai parlé.

Page 196, ligue 8, 1825, *lisez:* 1827.

BIOGRAPHIE LYONNAISE.

(XXIV.e ARTICLE).

NOTICE SUR FRANÇOIS-FRÉDÉRIC LEMOT (1).

L'habile statuaire François-Frédéric Lemot, dont les beaux-arts ont eu récemment à déplorer la perte, était né à Lyon, dans la rue Noire, le 4 novembre 1771, de Jacques-Frédéric Lemot, maître menuisier, et d'Elisabeth Melon; baptisé le 5 dans l'église paroissiale de St-Nizier, il eut pour patrain François de Los-Rios, libraire (2), et pour marraine demoiselle Claudine Idt.

(1) Nous sommes redevable d'une grande partie des matériaux de cette notice à l'obligeance de M. Quatremère de Quincy, membre de l'institut royal de France, secrétaire perpétuel de l'académie des beaux-arts; à l'ouvrage intitulé : *Mémoires historiques, relatifs à la fonte et à l'élévation de la statue équestre de Henri IV*, par M. Lafolie, conservateur des monumens publics de Paris; aux notices publiées par M. Artaud, directeur du musée de St-Pierre, sur l'*ancienne statue équestre de Louis XIV*, à Lyon, et sur la *nouvelle*; enfin nous n'avons pas craint de nous aider parfois de la *Biographie des contemporains*, par MM. Arnault, Jay, Jouy, Norvins, etc. en la rectifiant cependant sur quelques points.

(2) Le libraire François de Los-Rios, né à Anvers en 1728, était venu s'établir à Lyon en 1766. C'était un homme d'un esprit fort original; il est auteur de quelques productions facétieuses et de plusieurs ouvrages de biblio-

. Lemot était à peine âgé de 12 ans, quand son père, ayant quitté Lyon pour aller demeurer à Paris, l'amena dans la capitale, et parvint à le faire recevoir à l'école gratuite de dessin qui y était établie, rue des Cordeliers, sous l'inspection de M. Malhortie (1).

Doué des plus heureuses dispositions, mais fort incertain, en entrant dans la carrière des arts, sur le genre qu'il lui convenait de suivre, une circonstance assez singulière vint bientôt décider le goût de Lemot, et lui faire embrasser la sculpture. On raconte qu'un jour, étant allé visiter le beau parc de Sceaux, MM. Julien et Dejoux, qui s'y promenaient avec plusieurs autres artistes distingués, le trouvèrent dans le bosquet de la fontaine d'*Eole* et de *Scylla*, dessinant le fameux

---

graphie. Ayant quitté Lyon peu d'années après le siége, il se retira à Malines, où il est mort le 24 novembre 1820, dans un état assez près de l'indigence. On peut voir, au sujet de feu de Los-Rios, les *Archives historiques, statistiques et littéraires du département du Rhône*, tom. IV, pag. 69-71.

(1) Cette école gratuite de dessin avait été établie à Paris en 1767. Le roi en était le protecteur; elle était ouverte à 1500 élèves, à qui l'on enseignait les principes élémentaires de la géométrie-pratique, de l'architecture, de la coupe des pierres, de la perspective et des différentes parties du dessin, comme la figure, les animaux, la fleur et l'ornement; c'était enfin, comme on le voit, une école en faveur des *arts et métiers*. M. Malhortie, qui avait l'inspection des études, était assisté de trois professeurs et d'un pareil nombre d'adjoints : l'école existe encore aujourd'hui, rue de l'*Ecole de Médecine*, n.° 5, sous la direction de M. Perrin, peintre du roi, membre de l'ancienne académie de peinture et de sculpture.

Hercule gaulois (1) du célèbre Pierre Puget. Après différentes questions que lui firent ces Messieurs, et auxquelles il répondit avec autant de naïveté que de justesse, MM. Julien et Dejoux délibérèrent un instant pour savoir lequel des deux se chargerait de l'intéressant enfant. M. Dejoux lui proposa alors d'entrer à son école, et le petit garçon accepta bien vite, en protestant de sa reconnaissance avec infiniment de naturel.

Les progrès de Lemot furent d'une rapidité dont on a peu d'exemples. Il y avait à peine quatre ans qu'il travaillait sous la direction de M. Dejoux, lorsqu'en 1790, il osa concourir pour le grand prix de sculpture. Le sujet proposé par l'académie était le *Jugement de Salomon ;* le bas-relief présenté par Lemot, âgé seulement de 19 ans, réunit la pluralité des suffrages, et la couronne lui fut décernée. Un semblable succès, obtenu dans un âge aussi tendre, ne pouvait manquer de faire sensation, et il en produisit en effet une très-grande. Toutes les conversations, à Paris comme à la cour, s'en occupèrent. La reine de France, Marie-Antoinette, voulut voir le jeune lauréat ; il eut l'insigne honneur

(1) Cet Hercule, de 7 à 8 pieds de proportion, était représenté à demi-couché, se reposant sur sa massue, et s'appuyant sur un bouclier, au centre duquel l'artiste avait placé trois branches de lis, par allusion aux armes de France ; il tenait dans sa main gauche trois espèces de pommes avec lesquelles Hercule endormit le chien Cerbère. Cette belle figure, où la souplesse de la peau était exprimée d'une manière admirable, avait été pendant longtemps dans l'avant-cour du château de Sceaux ; elle fut ensuite placée à l'extrémité de la grande allée du bosquet d'*Eole* et de *Scylla*, et lui servait de perspective.

de lui être présenté, ainsi qu'au dauphin, et la même année il partit pour Rome en qualité de pensionnaire du roi.

Tout le monde connaît Salomon, et la sagesse de l'arrêt qu'il rendit à l'égard d'un enfant réclamé par deux femmes. La peinture s'est plusieurs fois emparée de ce terrible et pathétique sujet ; mais le célèbre Poussin est le seul qui l'ait su traiter. Le tableau de ce grand peintre fait partie de la collection du *Louvre ;* quoiqu'il ait été souvent gravé, il est encore beaucoup de personnes auxquelles il est entièrement inconnu. Dans ce tableau, Salomon, assis sur son trône, fait face au spectateur. A sa droite est un de ses soldats auquel il ordonne de partager en deux le corps de l'enfant réclamé ; les deux femmes ont un genou en terre et occupent le premier plan du tableau. La bonne mère est auprès du soldat, qui tient l'enfant par la jambe droite, et va le partager avec son glaive ; elle élève les bras, et semble crier à Salomon de suspendre son arrêt. La mauvaise mère, au contraire, étend le bras droit vers le soldat, et paraît le presser d'exécuter l'ordre du roi. Quelques autres Israëlites, hommes et femmes, sont groupés sur les côtés du tableau ; et des seize figures qui le composent, il n'en est pas une qui n'ait l'expression convenable à la scène déchirante qui y est représentée.

Dans le bas-relief de Lemot, Salomon, les deux femmes et le soldat sont sur le premier plan. Le temple ou le palais est coupé dans sa longueur, et Salomon, assis sur son trône, est vu par côté. La mauvaise mère lui présente l'enfant, et semble souscrire avec empressement à l'arrêt prononcé, tandis que la bonne mère paraît muette et plongée dans la plus vive douleur.

Plusieurs Israélites sont groupés autour du trône de Salomon ; dans le fond du bas-relief règne une galerie élevée, dont les entrecolonnemens sont occupés par d'autres Juifs, spectateurs. L'ouvrage de Lemot présente environ trente-six figures, dont le dessin un peu lourd, les têtes peu expressives, révèlent assez l'âge où l'auteur exécuta ce morceau, qui, d'ailleurs, fit concevoir des espérances brillamment réalisées dans la suite.

Depuis près de trois ans Lemot poursuivait paisiblement à Rome le cours de ses études, quand le trône du malheureux Louis XVI, renversé dans l'affreuse journée du 10 août 1792, fit place à la république. L'histoire a dit assez de quel œil furent vus dans les cours étrangères, et par toutes les nations de l'Europe, les épouvantables changemens opérés alors dans les institutions de notre pays. Le pape Pie VI et les peuples de ses états ne s'y montrèrent pas plus favorables ; aussi l'ambassadeur de la république française (1) fut-il à peine arrivé dans la capitale du monde chrétien, qu'il ne tarda pas à voir le mépris et la haine qu'on y portait au caractère dont il était revêtu. Insulté par la populace de Rome presque chaque fois qu'il sortait de son hôtel, il fut, le 13 janvier 1793, poursuivi à coups de pierres jusqu'à l'entrée de la maison du banquier *Monette*, et bientôt un perruquier l'y frappa d'un coup de rasoir dans le bas-ventre, dont il mourut trente-quatre

(1) Hugon de Basseville, littérateur et journaliste, ancien collaborateur de Mallet-Dupan, puis de Carra. Basseville est auteur d'un précis historique sur la vie du genevois Lefort, principal ministre de Pierre-le-Grand, empereur de Russie ; il a composé encore quelques autres ouvrages, et il était membre de plusieurs académies.

heures après. Non contente de cet excès, la populace se porte sur-le-champ à l'académie de France et y met le feu ; elle maltraite horriblement tous ceux des élèves qu'elle rencontre, et ces jeunes gens, au nombre desquels était Lemot, sont obligés, pour mettre leur vie en sûreté, de se réfugier d'abord à Naples et ensuite à Florence.

Arrivés dans cette dernière ville, dénués de tous moyens, et craignant même de rentrer en France, ils essayèrent de s'adresser à l'envoyé de la république (1) au grand duc de Toscane, afin d'en obtenir des secours ; mais celui-ci ne pouvant faire que très-peu de ce qu'ils désiraient, engagea Lemot à se rendre à Paris pour y solliciter du gouvernement une pension capable de permettre aux malheureux élèves de l'académie d'achever leurs études en Italie. Malgré les dangers de toute espèce que présentait cette entreprise, Lemot n'hésite pas à se mettre en route, et il arrive à Paris au moment où s'organisait la réquisition des jeunes gens de 18 à 25 ans.

---

(1) François Cacault, ancien professeur de mathématiques à l'école militaire, ensuite secrétaire des commandemens de M. le maréchal d'Aubeterre, puis secrétaire d'ambassade à Naples. Au commencement de la révolution, il fut chargé d'affaires de France à Naples et à Gênes ; après l'assassinat de Basseville, il passa à l'ambassade de Rome, et parvint à conclure la paix avec le pape Pie VI. De Rome, il fut envoyé par le gouvernement à Florence, et nommé, en 1798, député de la Loire inférieure au conseil des cinq-cents. Après le 18 brumaire, il fit partie du nouveau corps législatif, et fut bientôt envoyé à Rome en qualité d'ambassadeur ; il y resta deux ans, et fut remplacé, en 1803, par le cardinal Fesch, oncle de Bonaparte.

Enveloppé dans cette mesure, à peine Lemot eut-il le temps d'obtenir pour ses camarades l'avantage qu'il était venu solliciter, et bientôt il fut obligé de partir pour l'armée que le général Pichegru commandait sur le Rhin. Il y prit du service dans l'arme de l'artillerie, et il était aux avant-postes de cette armée, quand, en 1795, lui arriva l'ordre du gouvernement de se rendre à Paris, afin de concourir à l'exécution d'une statue colossale en bronze, représentant le *peuple français*, sous la figure d'*Hercule*. Cette statue, qu'on avait le projet d'ériger sur le terre-plain du pont neuf, devait avoir cinquante pieds de proportion; Lemot en fit le modèle en petit, qui fut adopté par un jury, mais des circonstances qui nous sont inconnues, s'opposèrent à ce que le monument fût exécuté (1). Le statuaire retira du moins de ce projet le

---

(1) L'érection de ce monument avait été proposée par le peintre David à la convention nationale, dans la séance du 7 novembre 1793.

« Que cette image, disait-il, imposante par son caractère de force et de simplicité, porte écrit en gros caractères; sur son front, *lumière*; sur sa poitrine, *nature*, *vérité*; sur ses bras, *force*, *courage*! que sur l'une de ses mains, les figures de la *Liberté* et de l'*Égalité*, serrées l'une contre l'autre, et prêtes à parcourir le monde, montrent à tous qu'elles ne reposent que sur le génie et la vertu du peuple! que cette image du peuple *debout*, tienne dans son autre main cette massue terrible dont les anciens armaient leur Hercule! C'est à nous à élever un tel monument; les peuples qui ont aimé la liberté en ont élevé de semblables. »

Ce monument, dont le bronze devait être *fourni par la victoire*, fut décrété par la convention dans la séance

précieux avantage de faire de l'art de la fonte une étude particulière, approfondie, et qui lui fut, plus tard, d'une très-grande utilité.

Sous le gouvernement du directoire, Lemot fut chargé de faire, pour la salle du conseil des cinq cents, le modèle en plâtre de la statue de *Numa Pompilius*, et, sous le consulat, il fit, pour la salle du tribunat, au palais-royal, une statue en marbre de *Cicéron*, au moment où le célèbre orateur, muni des preuves de la conspiration de Catilina, dévoile au sénat toutes les ramifications de cette odieuse trame. Cette belle statue avait sept pieds de proportion. Il fut encore chargé, sous le consulat, du modèle en plâtre d'une statue de *Léonidas aux Thermopyles*, pour la salle des délibérations du sénat conservateur, et fit, pour le vestibule du palais, un bas-relief en pierre de Liais, représentant deux *Renommées*, dont on admire le style et le dessin.

Sous le gouvernement impérial, il fit, pour la salle des séances du corps législatif, les modèles en plâtre des statues de *Lycurgue* et de *Brutus*, toutes deux de six pieds de proportion, et dans lesquelles les connaisseurs remarquèrent une singulière énergie de caractère, de la grandeur et de la correction dans le dessin, et

---

du 17 novembre 1793, mais avec un léger changement. David voulait qu'on lût sur les bras de la statue les mots *force*, *courage*; la convention décréta qu'on lirait sur les bras le mot *force*; et sur les mains le mot *travail*. La déclaration des droits de l'homme, l'acte constitutionnel gravé sur l'airain, la médaille du 10 août et le décret de la convention devaient être déposés dans la masse. Tous les artistes de la république étaient appelés à concourir.

des draperies d'un style excellent. Il fit encore pour la tribune du corps législatif un bas-relief allégorique, en marbre, d'une composition très-bien ordonnée. Le buste de la *Liberté*, posé sur un socle élevé, occupe le milieu de cette composition; au-dessous est un médaillon présentant l'image de *Janus*; deux figures de femmes, de grandeur naturelle, la *Renommée* à droite, et l'*Histoire* à gauche, publient et transmettent aux siècles à venir les hauts faits de la république française; enfin deux enseignes militaires, surmontées d'un coq aux ailes déployées, ornent le fond de ce bas-relief qui, tout à fait dans le goût du célèbre Jean Goujon, passe avec raison pour un des plus beaux morceaux de notre artiste.

La haute réputation que Lemot s'était acquise par ces différens ouvrages, lui fit ouvrir les portes de l'institut au commencement de l'année 1805. Il y remplaça M. Julien, statuaire d'une grande habileté, auteur des magnifiques statues de *La Fontaine* et du *Poussin* (1); il avait pour concurrens MM. Chaudet, Cartellier, Gois père, Boichot, Lecomte et autres artistes d'un vrai mérite. Après avoir obtenu, à deux scrutins successifs, le même nombre de suffrages, Lemot et M. Chaudet furent ballottés, et le sculpteur lyonnais l'emporta de cinq voix.

---

(1) Pierre Julien, né à St-Paulien, près du Puy en Velay, ne doit pas être considéré comme étranger à la ville de Lyon; il y commença ses études dans la statuaire, sous le sculpteur Perrache, lequel l'envoya ensuite à Paris auprès de Guillaume Coustou, dont les excellens conseils achevèrent de le former.

Dès l'année 1799, Lemot et M. Chaudet avaient été chargés par le gouvernement consulaire de l'exécution d'un *Char de la Victoire*. Ce monument devait être érigé sur la place des Victoires, à Paris, en remplacement de la statue pédestre de Louis XIV, renversée par suite du décret de l'assemblée nationale législative, en date du 14 août 1792 (1); mais différens motifs ayant fait préférer d'orner la place des Victoires de la statue colossale en bronze du général *Desaix* (2), tué à Marengo, le talent de Lemot fut seul employé pour le *Char* et pour les deux figures de la *Victoire* et de la *Paix* que l'on voulait ajouter aux quatre chevaux antiques du portail de l'église St-Marc, à Venise, montés sur l'arc de triomphe de la place du Carrousel. Ces trois morceaux, en plomb doré, et que la chute du gouvernement impérial a fait disparaître, furent mis en place vers la fin de l'année 1808.

Vers le milieu de l'année 1810, il termina l'immense bas-relief qui remplit le tympan du fronton du Louvre du côté de St-Germain l'Auxerrois. Ce magnifique ou-

---

(1) Le *considérant* de ce décret est ainsi conçu :

« L'assemblée nationale, considérant que les principes sacrés » de la liberté et de l'égalité ne permettent point de laisser » plus long-temps sous les yeux du peuple français les » monumens élevés à l'orgueil, au préjugé et à la tyrannie ;

» Considérant que le bronze de ces monumens, converti » en canons, servira utilement à la défense de la patrie, » décrète qu'il y a urgence. »

(2) Cette statue était de M. Dejoux, et complètement nue ; le public de Paris en fut tellement choqué, qu'on ne tarda pas, du temps même de l'empire, de la faire descendre du piédestal sur lequel elle avait été placée.

vrage, qui fut, comme tout le monde le sait, désigné par le jury pour le grand prix décennal, offre 24 mètres de longueur sur 5 de hauteur. « Il représente les Muses, » dit le *Moniteur* de l'époque, célébrant la gloire du héros » protecteur des arts, et auquel ils doivent l'achèvement » du Louvre. Le buste colossal de l'empereur occupe la » partie supérieure du fronton ; il pose sur un cippe, » au pied duquel est assise la figure de la Victoire, te- » nant des palmes et des couronnes. De chaque côté sont » les Muses partagées en deux groupes. Minerve les » invite à célébrer ce nouveau bienfait et ce nouveau » titre de gloire. A gauche du spectateur est Clio inscri- » vant sur le cippe, avec le burin de l'histoire, le nom » de Napoléon. Derrière elle, Melpomène et Calliope, » se tenant par la main, semblent prendre part à l'action » de Clio, tandis que Polymnie, enveloppée de son » manteau, à la manière antique, médite sur cet heu- » reux événement, et qu'Uranie indique du doigt, sur » un globe céleste posé sur ses genoux, la constellation » du lion, époque de la naissance de l'empereur. A » droite du spectateur, Minerve, tournée vers l'autre » groupe, est élevée sur un des degrés du cippe. » Therpsicore et Euterpe obéissent à la déesse par des » danses et des chants de reconnaissance et d'admira- » tion. Erato, inspirée par l'Amour, son Génie parti- » culier, fait résonner la lyre que Thalie écoute avec » émotion. Les deux angles parallèles du fronton sont » occupés par deux Génies, dont l'un tient un caducée, » l'autre un flambeau, et tous deux une guirlande de » fruits et de laurier, dont ils paraissent vouloir décorer » le monument. »

Tous les connaisseurs sont d'accord sur la noblesse et

la simplicité de style qui règnent dans ce bas-relief, sur le bon goût des ajustemens, sur la belle expression des têtes, enfin sur l'élégance et le fini du travail, mérite fort grand, mais qu'on ne peut guère apprécier à la distance de 30 mètres où l'ouvrage est placé. A l'époque de la restauration, ce monument subit un changement léger, et qui ne fit rien perdre au sens que présentait le sujet du bas-relief. Le buste colossal de Bonaparte fut transformé en celui de Louis XIV, et le nom de *Napoléon* effacé du cippe. Quoiqu'on ne puisse refuser à Bonaparte la gloire d'avoir très-grandement protégé les arts, on ne peut nier non plus que les arts doivent encore davantage à la protection de Louis XIV. D'un autre côté, Bonaparte, à l'époque où fut fait le bas-relief, n'avait point *achevé* le Louvre; il en avait seulement fait *regratter* la façade sur la place de St-Germain l'Auxerrois et celle sur le pont des arts, et fait continuer les ornemens et les sculptures des façades sur la cour. C'est sous le règne de Louis XIV qu'ont été construits les trois grands corps de bâtimens qui ferment le Louvre au nord, au midi et à l'est, et, à ce titre, le buste du grand roi méritait bien mieux que celui de Bonaparte de figurer sur le principal fronton de ce majestueux édifice.

Peu de temps après l'achèvement du fronton du Louvre, M. Chaudet, qui remplissait à l'école des beaux-arts de Paris la place de professeur de sculpture, vint à mourir, et, par décret impérial du 8 septembre 1810, Lemot lui fut donné pour successeur. Dans cette même année, l'académie de Lyon lui fit l'honneur de l'admettre au nombre de ses membres associés. En 1811, il fut chargé de faire la statue de *Murat*; il le repré-

senta dans le costume de ***grand amiral***, et sut donner à la figure de ce guerrier, l'un des plus beaux hommes de l'époque, un caractère plein d'héroïsme et beaucoup de noblesse et d'élévation dans le maintien. Afin d'indiquer d'une manière positive la dignité de grand amiral dont Murat était revêtu, il imagina de donner à la garde de l'épée la forme d'une proue antique. Vers le même temps à peu près, Lemot eut à s'occuper des sculptures de l'arc de triomphe construit sur le pont de Châlons-sur-Marne, et qui, dans la campagne de 1814, a été détruit par les armées russe et prussienne. Indépendamment de tous les ouvrages dont il a été parlé jusqu'ici, on lui doit encore le buste colossal du fameux *Jean Bart*, qu'il fut chargé d'exécuter pour la ville de Dunkerque, ainsi que le modèle en plâtre de la statue du général *Corbinau*, aide-de-camp de Bonaparte, tué à la bataille d'Iéna. Cette statue devait, avec celle de quelques autres généraux français, servir à la décoration du pont Louis XVI.

Après la chute du gouvernement impérial, et dès l'arrivée à Paris de S. A. R. Monsieur, frère du roi, la garde nationale parisienne avait exprimé le vœu de voir rétablir sur le pont neuf la statue équestre en bronze de *Henri IV*. En conséquence, le conseil municipal de la ville de Paris, dans ses séances des 18, 22 et 23 avril 1814, délibéra et arrêta que la statue de ce bon prince serait rétablie sur le terre-plain du pont neuf, et que, pour subvenir à la dépense, il serait ouvert une souscription dans toute l'étendue du royaume. Cet arrêté fut soumis à S. A. R. Monsieur, qui daigna y donner son approbation, et sur-le-champ se forma un comité composé des hommes les plus recommandables

de la capitale. Ce comité, présidé par M. le marquis de Barbé Marbois, et dont M. de la Salle, préfet de la Haute-Marne, fut d'abord le secrétaire, s'empressa de choisir Lemot pour l'exécution de la statue. Le devis que présenta celui-ci fut soumis à la classe des beaux-arts par l'intermédiaire de M. Suard, et la classe, en approuvant tous les articles de ce devis, donna pareillement son approbation au choix que le comité avait fait de l'artiste (1).

Le marché entre Lemot et le comité, fut donc passé le 3 janvier 1815, au prix de 337,870 fr., et, dans le courant du même mois, le statuaire avait achevé son petit modèle en terre et l'avait fait mouler en plâtre. M. Quatremère de Quincy, secrétaire perpétuel de l'académie des beaux-arts, M. Dufourny, professeur d'architecture, et M. Perignon, avocat à la cour royale de Paris, tous trois membres du comité, et chargés par lui de suivre les travaux de la statue, furent invités à voir le travail de l'artiste, et en rendirent au comité

(1) Le rapporteur de la commission nommée par la classe des beaux-arts de l'institut, s'exprime ainsi :

« Votre commission a pensé unanimement, dit-il, et » la classe pensera sûrement de même, que le comité en » choisissant M. Lemot pour l'érection de ce monument, » a fait un excellent choix ; que le même comité a encore » montré des lumières et du goût en abandonnant au statuaire l'entière direction de la fonte, de la ciselure, des » réparages et montures, enfin de tous les travaux qui » concourent à l'érection du monument, y compris les » bas-reliefs et ornemens, et les dimensions du piédestal » qui doivent être en harmonie avec les proportions de » la statue équestre. »

le compte le plus favorable (1). Au mois d'avril 1816, le grand modèle en plâtre de la statue était terminé (2), et le 5 septembre suivant, avant qu'il fût livré à M. Piggiani, mouleur et fondeur, LL. AA. RR. Madame, duchesse d'Angoulême, Monsieur, frère du roi, et Mgr. le duc d'Angoulême, arrivèrent à une heure après-midi dans l'enclos de l'ancienne *foire de St-Laurent*, où était situé l'atelier de Lemot, afin de voir l'ouvrage. LL. AA. RR. en témoignèrent à l'auteur toute leur satisfaction, et les opérations préliminaires de la fonte dans l'atelier du *Roule*, commencèrent le 18 mars 1817.

L'entière opération de la fonte avait été fixée au com-

---

(1) » Nous avons reconnu, disent-ils dans leur rapport, » que le modèle en petit de la statue équestre se trouve » dans ce moment ajusté, réparé et entièrement terminé. » Sa proportion est de trois pieds sept pouces de hauteur » environ; ce qui forme le quart de la grandeur que le » tout doit avoir dans l'exécution. »

Après différens éloges donnés au cheval et au cavalier, les rapporteurs terminent ainsi :

» L'ensemble de ce modèle nous a paru digne des ta- » lens de l'artiste auquel le comité en a confié l'exécu- » tion, et propre à répondre aux intentions des sous- » cripteurs et aux vœux de la France. »

(2) Pendant les cent jours, Lemot ne cessa pas un instant de travailler au grand modèle de la statue. Il est encore à remarquer que, sur la proposition de M. le comte de Bondi, alors préfet du département de la Seine, le ministre Carnot fit payer à l'artiste une somme de 21,870 f. qui lui étaient dus pour les travaux en plâtre du petit et du grand modèle du cheval.

mencement d'octobre. Le 6 de ce mois, à 5 heures 13 minutes du soir, M. Piggiani, en présence de LL. AA. RR. madame la duchesse d'Angoulême et madame la duchesse de Berry, de M. le comte de Chabrol, préfet de la Seine, de M. le comte Anglès, préfet de police, de MM. les membres du comité, et de quantité d'autres spectateurs, déboucha l'ouverture du fourneau, et le métal enflammé, s'élançant dans l'écheno, se répandit dans toutes les parties du moule. Des acclamations, des applaudissemens, auxquels se mêlait l'air chéri de *Vive Henri IV*, exécuté par la musique de la légion du Pas de Calais, s'élevèrent alors de toutes parts, et Lemot fut comblé des félicitations de la brillante assemblée.

Le 28 octobre, à midi et demi, Sa Majesté partit, avec tout son cortége, du château de Tuileries, et vint sur le pont neuf poser la première pierre du piédestal de la statue. Cette cérémonie, dans laquelle Lemot eut l'honneur d'être présenté au roi, par M. le comte Lainé, ministre de l'intérieur, dura près de deux heures. Le 13 mars 1818, la statue fut extraite de la fosse, et M. Mesnel, monteur et ciseleur, s'occupa sur-le-champ de la ciselure de l'ouvrage, laquelle ne fut achevée qu'à la fin de juin. Le 13 août, à 10 heures du matin, la statue, couverte d'une toile bleue fleurdelisée, et placée dans une forte charpente, partit de l'atelier du Roulé pour venir sur le pont neuf. On y avait attelé dix-huit paires de bœufs; et cependant, à six heures du soir, l'énorme fardeau, qu'on évaluait à quarante milliers, n'avait pas dépassé l'extrémité de l'avenue de Marigny, aux champs élysées. Après mille efforts pour tourner l'avenue de Neuilly et se placer au milieu de la chaussée, les spectateurs, qui s'impatientaient de tant de retar-

demens, demandèrent à grands cris qu'on attachât des cordes aux poutres du traîneau. La multitude s'empare alors de ces cordes, on dételle les bœufs, et la masse, en moins d'une demi-heure, est arrivée sous les fenêtres du pavillon de *Flore*, aux Tuileries. Cette scène intéressante a été rendue avec une extrême vérité par le crayon spirituel de nos lithographes parisiens.

Le même soir, la statue continua sa route aux cris répétés de *Vive le roi! vive la famille royale!* elle s'arrêta en face du pont des arts, et elle y demeura jusqu'au 17. Dès les deux heures du matin, on se mit en devoir de la transporter sur le pont neuf, et vers les six heures, au moyen d'un attelage de soixante chevaux de marine, elle arriva en face du terre-plain. Le jeudi 20, la statue fut placée sur son piédestal par M. Guillaume, un des maîtres charpentiers de Paris les plus habiles, et le 25, jour de la fête du roi, le monument fut inauguré. Dans cette cérémonie, l'une des plus belles dont nous ayons été témoin dans la capitale, Sa Majesté parut en habit de maréchal de France, et S. A. R. Monsieur en habit de colonel général de la garde nationale.

L'ouvrage que Lemot venait de livrer aux regards du public ne manqua pas d'être l'objet de plusieurs critiques; les plus fortes, et l'on peut dire aussi les plus déraisonnables furent celles qu'essuya le cheval. On trouva que l'artiste n'avait pas donné des formes assez fines à l'animal, sans examiner que le cavalier, couvert de fer de la tête aux pieds, monte un robuste cheval de bataille, et non point un de ces coursiers agiles propres à courre le cerf dans les forêts de St-Germain ou de Fontainebleau. Il existe encore des gravures assez fidèles de l'ancienne statue équestre de Henri IV. Le cheval, comme chacun

le sait, était l'ouvrage de Jean de Bologne, et la figure du roi, long-temps attribuée à Guillaume Dupré, mais qui, d'après les justes observations de M. Lafolie, paraît vraiment être de Pierre Tacca, lui a toujours été préférée. Si les critiques de Lemot eussent eu connaissance de ces gravures, il n'y a pas de doute qu'ils auraient gardé le silence; je crois même qu'ils se seraient empressés de convenir que Jean de Bologne, tout élève qu'il était du grand Michel-Ange, avait fait beaucoup moins bien. Quant aux deux bas-reliefs en bronze, qui devaient décorer les côtés du piédestal faisant face au quai de l'école et à celui de la monnaie, et qui ne furent mis en place qu'après l'achèvement du revêtement en marbre du massif en pierre, on sait que l'un représente *Henri IV laissant entrer des vivres dans Paris dont il faisait le siége*, l'autre son *entrée dans la Capitale*. Ces deux morceaux, très-bien exécutés, ont chacun 9 pieds 6 pouces de longueur, sur 4 pieds de hauteur; ils ont été fondus d'un seul jet, et le marché en fut passé avec Lemot, le 5 juin 1816, au prix de 40,000 fr. Les quatre bas-reliefs en bronze que fit Pierre Franqueville pour le piédestal de l'ancienne statue, représentaient le *combat d'Arques*, la *bataille d'Ivry*, la *réduction de Paris*, et la *prise d'Amiens*; ils sont conservés au musée.

En 1819, M. le comte de Lézai-Marnésia étant préfet du Rhône, le conseil général du département, par une délibération du 20 août, arrêta que le projet d'une statue équestre en bronze, à ériger sur la place Bellecour en l'honneur de *Louis XIV*, et en remplacement de l'ancienne statue de ce grand prince, renversée dans la révolution, serait exécuté. Le 28 novembre le

conseil municipal se joignit au conseil général ; un concours fut ouvert, et des nombreux concurrens qui se présentèrent, parmi lesquels on distinguait M. Bosio, membre de l'institut, l'un de nos premiers statuaires, Lemot, en sa qualité de Lyonnais, fut celui qui obtint une juste préférence. Un traité fut donc passé avec lui le 17 avril 1820, au prix de 373,750 fr.

La pose de la première pierre du piédestal eut lieu le 1.er mai 1821, jour du baptême de S. A. R. Mgr. le duc de Bordeaux. Dans cette brillante cérémonie, S. Ex. le maréchal duc de Bellune, pair de France, fut chargé de représenter S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême. Le maréchal était accompagné de M. le comte de Lézai-Marnézia, préfet du département, de M. le général comte Maurice-Mathieu de la Redorte, de M. le général baron d'Ordonneau, de M. le général marquis de Clermont-Tonnerre ; enfin de MM. les membres des corps administratifs, civils et judiciaires de Lyon.

Le grand modèle de la statue était terminé en 1823, et peu de temps après elle fut coulée en bronze. M. le comte de Fortis, membre de l'académie de Lyon, qui habite maintenant la capitale, et qui assistait à l'opération, rendit compte de son succès dans le *Moniteur*. Après que la statue eut été déterrée, et quand le ciseleur eut fini son ouvrage, Sa Majesté le roi de Prusse, qui était venu passer quelques jours à Paris, prit la peine de se transporter à l'atelier du Roule. Frappé de la perfection du travail de Lemot, ce prince ne put s'empêcher de lui dire : *Quand on a fait un si bel ouvrage, on coule sa réputation en bronze.* Vers le milieu de 1825, un marché fut passé avec M. Ghéfaldy, au prix de 37,000 f., pour le transport par terre de la statue et pour sa pose

sur le piédestal; les ferrures et le charronnage du *fardier* furent confiés à l'habileté de M. Aguettant, charron à l'*Homme de la Roche*, et les deux essieux en fer, pesant dix-sept quintaux chacun, furent l'ouvrage de M. Bévillard, serrurier à la Guillotière.

Le *fardier* parti de Lyon dans le mois de septembre, fut bientôt arrivé à Paris. Après avoir été examiné par le conseil des ponts et chaussées, on se hâta d'y charger la statue, et le 2 octobre 1825, il sortit de la capitale par la barrière du trône, attelé de vingt chevaux. Le trajet de Paris à Lyon fut de treize jours seulement; douze chevaux furent ajoutés à l'équipage pour franchir la montagne de Limonest, et le 15 octobre, à deux heures après-midi, la statue de Louis-le-Grand, au-devant de laquelle s'était portée une bonne partie de la population de Lyon et des campagnes voisines, arrivait majestueusement sur la place Bellecour (1).

---

(1) Le conseil des bâtimens civils était d'avis de faire transporter la statue par la Seine jusqu'au Hâvre; par la mer, du Hâvre jusqu'aux bouches du Rhône, et de là par le Rhône jusqu'à Lyon. M. le comte de Tournon, président du conseil, fut d'une autre opinion; il proposa à S. Exc le ministre de l'intérieur de placer la statue sur un chariot où elle resterait pendant tout le voyage, de la conduire ainsi de la fonderie jusqu'à la Seine, et de l'y embarquer pour remonter jusqu'à Auxerre, de la débarquer en cette ville et de la conduire par terre jusqu'à Châlons-sur-Saône, de la rembarquer à Châlons et de la faire descendre par la Saône jusqu'à Lyon. L'opinion de M. le comte de Tournon fut adoptée par le conseil général des ponts et chaussées, et nous ignorons quelles raisons firent renoncer à ce projet de transporter la statue, tantôt

Posée sur son piédestal, la statue devait être inaugurée le 4 novembre, jour de la fête de S. Charles; mais le mauvais temps fit renvoyer au dimanche suivant cette cérémonie, laquelle eut lieu après le service divin, en présence de M. le commissaire du roi, de MM. les membres de la commission, des autorités civiles et militaires, de toutes les troupes de la garnison et d'un concours immense de spectateurs (1).

---

par eau, tantôt par terre. Il est probable que M. Ghéfaldy, parfaitement sûr de la solidité de son *fardier*, a fait sentir tous les inconvéniens qui pouvaient résulter du *débarquement* et du *rembarquement* de la statue, et qu'alors on s'est décidé pour la voie de terre, que personne d'abord ne conseillait ni n'approuvait. Quoi qu'il en soit, M. Ghéfaldy, dans l'entreprise hardie dont il s'est chargé, a donné la preuve d'une intelligence peu commune, et le succès qu'il a eu le bonheur d'y obtenir, est un fait qui mérite de rester dans la mémoire de tous les gens instruits. Puisse-t-il recevoir un jour quelqu'une de ces récompenses honorables auxquelles un grand zèle, joint à beaucoup d'intelligence, a de légitimes prétentions!

(1) Le jour même de la cérémonie, M. James, receveur des contributions, parent et ami du baron Lemot, fit paraître une ode sur le rétablissement et l'inauguration de la statue équestre de Louis XIV, où l'on trouve cette strophe :

Louis revit, est-ce un prodige ?
Non, des beaux-arts c'est un prestige
Qu'on croirait un effet du céleste pouvoir.
Ce sont eux qui nous font revoir
Ce roi, protecteur de leur gloire ;
Aux lettres, aux talens, la France a vu, par lui,
S'ouvrir le temple de Mémoire ;
Le Génie, à son tour, l'y replace aujourd'hui.

Le vendredi 11 novembre, MM. les artistes du palais St-Pierre, ayant à leur tête M. Artaud, directeur du musée de Lyon, et M. Revoil, professeur à l'école de peinture, se réunirent à l'hôtel de Provence pour y fêter l'auteur de la statue. Le banquet, auquel avaient été invités plusieurs architectes distingués de la ville, présenta la gaîté la plus vive et la plus aimable. De fort jolis couplets furent chantés par MM. Guindran et Thiériat, et des scènes bouffonnes, où quelques-uns des convives firent ingénieusement entrer l'éloge de Lemot et de son magnifique ouvrage, imprimèrent à cette réunion un caractère d'originalité aussi spirituel qu'amusant. La veille, au soir, une sérénade, exécutée par la musique des deux régimens de la garnison, avait eu lieu sous les fenêtres de Lemot, à l'hôtel des ambassadeurs. L'heureux statuaire quitta ensuite cette ville aussi satisfait de lui que de l'accueil de ses compatriotes.

La statue équestre de Louis XIV, qu'on voyait jadis à Lyon sur la place Bellecour, était l'ouvrage de Martin Desjardins, sculpteur hollandais, auteur de la statue pédestre érigée autrefois à ce grand prince par le maréchal de la Feuillade, sur la place des Victoires, à Paris. Ces deux morceaux, empreints de noblesse et de grandeur, se distinguaient encore par une foule de détails d'un fini remarquable; mais le goût qui régnait dans les arts, du temps de Martin Desjardins, est tellement éloigné de la sévérité du goût actuel, qu'il serait inconvenant d'établir le moindre parallèle entre l'ancienne statue de Louis XIV et celle que nous devons à Lemot.

Nous n'avons jamais fait le voyage de Rome, et par conséquent nous n'avons pas vu la statue équestre de Marc-Aurèle, placée sur un piédestal dans la cour du

Capitole ; mais nous la connaissons par les gravures qu'on en trouve dans les beaux recueils de Rossi et de Perrier, et l'italien Milizia, dans son traité sur l'*art de voir dans les beaux-arts*, n'a pas oublié d'en parler. On sait que ce superbe monument ne pouvait lasser l'admiration du celèbre Piétre de Cortone ; le cheval surtout est peut-être le morceau le plus expressif qu'ait produit la sculpture ancienne : eh bien, nous croyons fermement que Lemot y pensait en faisant le sien, et tous les connaisseurs avoueront, sans hésiter, que l'ouvrage du sculpteur lyonnais présente autant de vie que celui du sculpteur romain. Nous osons aller plus loin : sous le rapport de la noblesse, de l'élégance et de la correction du dessin, ils trouveront qu'il lui est de beaucoup supérieur. Certains critiques ont reproché à la tête du cheval de Marc-Aurèle d'avoir quelque chose de celle du bœuf. *Tant mieux*, dit Milizia, *c'est ainsi qu'elle doit être, c'est ainsi qu'elle est dans le cheval arabe, le plus noble et le plus beau des chevaux*, et la tête du cheval de Lemot offre précisément ce même caractère.

A l'égard de la figure du roi, elle est en tout pleine de noblesse et de majesté ; mais le corps ne manque-t-il pas un peu de souplesse ? les cuisses ne pouvaient-elles pas être un peu plus allongées, et par conséquent descendre plus mollement ? Le costume d'empereur romain employé par les peintres et par les statuaires, pour les grands personnages des temps modernes, est un costume convenu, comme prêtant plus qu'un autre au style élevé auquel les artistes s'efforcent d'atteindre. Cependant plusieurs personnes auraient voulu que Louis XIV eût été représenté avec le costume de son siècle, et quelques autres, médiocrement satisfaites de la belle et longue

chevelure, à boucles ondoyantes, que lui a donné Lemot, ont amèrement regretté son *énorme perruque*. Il est des gens qui veulent absolument avoir un avis, et qui pensent que tout est dit avec un j'*aimerais mieux ;* il est bon de leur apprendre que ce n'est point pour eux que Lemot a travaillé, mais pour les esprits justes, pour les personnes de bon goût et qui possèdent le sentiment des convenances (1).

Les attiques immenses des façades de la place Bellecour devaient être décorés chacun d'un grand bas-relief de sa composition et de celle de M. Percier (2). Les modèles

---

(1) Nous venons d'apprendre que M. le comte de Fortis se propose de publier sur ce beau monument un grand ouvrage dans le genre de ceux de Boffrand, Mariette, Patte, Lafolie, etc., sur les statues équestres ; on y trouvera, dit-on, des rapprochemens d'un grand intérêt pour la statuaire et ses progrès en France.

(2) Le sujet en était fort ingénieux, et nous en transcrivons ici la description, telle qu'elle existe dans les cartons du secrétariat de la mairie de Lyon. Chaque bas-relief représentait « le Génie du commerce et celui des » arts entourant l'écusson de France d'une guirlande de » lauriers ; à leurs pieds des lions, symboles de la ville, » tenaient des épées nues, marques distinctives du cou- » rage et du dévouement des Lyonnais pendant le siége » de 1793. Les figures du Rhône et de la Saône, appuyées » sur leurs urnes, et tenant les attributs qui caractérisent » leur navigation et la fertilité qu'ils répandent sur la » ville, regardaient avec satisfaction les fleurs de lis. » Divers emblêmes, placés au milieu des guirlandes, » indiquaient l'aptitude des Lyonnais au commerce, aux » arts et à la guerre. Dans les deux côtés de l'attique, » enfermés par des pilastres, étaient, à droite, une tête

en plâtre en avaient été envoyés de Paris, et des ouvriers, venus exprès de la capitale, commençaient déjà le travail, lorsqu'on s'aperçut que le massif en pierre manquait de profondeur. L'ouvrage fut donc abandonné; et pour indemniser en quelque sorte les ouvriers de leur voyage, la ville prit le parti de les employer à ces figures de *Mercure* et de *Minerve* qu'on voit au-dessus du portail du palais St-Pierre, et qui ont été l'objet de tant de critiques. Le grand fronton de l'hôtel de ville, dans lequel Chabry le père avait jadis sculpté un très-beau *Louis XIV à cheval*, et que, pendant la révolution, le statuaire Chinard avait orné des figures de la *Liberté* et de l'*Égalité*, devait être également restauré par Lemot. On avait résolu d'abord d'y placer le *Duc de Bordeaux présenté à la France par S. Louis;* mais cette idée a été abandonnée, et l'on s'est décidé pour un *Henri IV à cheval*; dont l'exécution est confiée à M. Legendre-Héral. Nous en avons vu le modèle en petit dans l'atelier de ce jeune et intéressant artiste; il nous a paru très-bien conçu, et nous faisons des vœux pour qu'il

---

» de lion, surmontée d'une couronne murale et entourée » d'une guirlande; à gauche, un caducée au milieu de » deux cornes d'abondance. » Les figures du *Rhône* et de la *Saône* devaient avoir 16 pieds de proportion. Nous rappelerons ici que M. Epinat, un des bons artistes de notre ville, s'était occupé, dans le temps, d'imaginer quelque chose pour les attiques des façades de la place Bellecour; il proposait de représenter, sur l'un, la *fondation de Lyon par Lucius-Munatius Plancus*, et sur l'autre, le *passage du Rhône par Annibal.* Ces deux compositions, dont M. Epinat nous a montré les dessins, nous ont paru fort bien entendues.

n'y soit rien changé. *La Présentation du duc de Bordeaux à la France par St. Louis*, sera, dit-on, le sujet d'un tableau commandé par le conseil municipal, et qui devra décorer le lieu de ses séances.

Lemot est encore auteur de plusieurs autres ouvrages très-remarquables. Il existe dans son atelier deux statues en marbre, demi-nature, qui firent partie de l'exposition de l'année 1812, et dont tous les journaux de l'époque se plurent à faire l'éloge. La première est une *Hébé versant le nectar à Jupiter transformé en aigle*; la figure d'Hébé présente beaucoup de noblesse et de grâce, et l'aigle est du plus beau caractère. La seconde est une *femme couchée et plongée dans une douce rêverie*, et qui rappelle la figure antique, connue improprement sous le nom de *Cléopatre*. Il existe encore dans son atelier une statue colossale d'*Apollon*, en marbre, et qui n'est pas entièrement terminée; enfin il a fait pour la chapelle expiatoire construite à Paris dans la prison de la conciergerie, l'esquisse entière d'un groupe de la *Religion* et de la reine de France *Marie-Antoinette*. A la tête des élèves qu'il a formés, il faut placer l'habile Charles Dupaty, auteur de la belle statue d'*Ajax*, qui avait été chargé de la statue équestre en marbre de *Louis XIII*, pour la place royale, à Paris, et que la mort a frappé peu de temps avant son maître.

Tourmenté depuis plusieurs années par une douloureuse maladie de vessie à laquelle était venue se joindre un abcès au dos, résultat d'une chute qu'il avait faite au moment de la pose de la statue d'Henri IV, et qu'il avait malheureusement jugée peu digne d'attention, le baron Lemot, officier de l'ordre royal de la légion d'honneur, et chevalier de l'ordre royal de St-Michel,

est mort à Paris, dans son hôtel, rue du Regard, le 6 mai 1827, âgé seulement de 55 ans, 6 mois, 2 jours. Ses obsèques, auxquelles assistait une nombreuse députation de l'institut royal de France, ont eu lieu le 11, dans l'église St-Sulpice, sa paroisse; M. Quatremère de Quincy, secrétaire perpétuel de l'académie des beaux-arts, y a prononcé un discours plein d'intérêt, où l'on distingue le passage suivant :

« Vous trouverez bon, je l'espère, dit l'orateur à » son auditoire, qu'en ce lieu, et dans un tel moment, » je n'allonge pas l'énumération de tous les titres que les » talens de M. Lemot lui ont acquis à vos suffrages et à » ceux des âges futurs. Quelque raccourci que soit cet » exposé, je me reproche presque déjà de vous en avoir » trop occupés au préjudice de tant d'autres sujets » d'éloges, peut-être plus convenables au triste senti» ment qui rassemble ici ses amis.

» N'auraient-ils pas préféré que je m'étendisse davan» tage sur la louange des excellentes qualités qui nous » le rendaient si cher, de toutes ces vertus, de tous » ces dons précieux de la raison, de l'esprit et du » cœur, qui sans doute contribuèrent à l'heureux dé» veloppement des facultés de l'artiste, mais qui devaient » faire de lui, et en firent réellement, dans toutes les » situations de la vie, dans toutes les positions so» ciales où il put se trouver, dans tous les rapports » où le placèrent, soit les devoirs publics, soit les » relations privées, une sorte de modèle où semblait se » réunir un ensemble de mérites si rares à rencontrer » partiellement; je veux dire un sens généralement droit, » un jugement sûr, un caractère égal, un sentiment par» fait des convenances, une grande égalité d'humeur, de

» la constance en amitié, de l'estime pour tout ce qui
» est honnête et bon, des sentimens élevés, des mœurs
» simples, de l'ambition sans intrigue, de l'émulation
» sans envie, le désir de la gloire accompagné de mo-
» destie, de la noblesse avec affabilité, de la douceur
» par nature, de la fermeté par principe. Ai-je dit
» quelque chose, Messieurs, que vous ne l'ayez dit
» avant moi, et mieux que moi ? et certes, je vous
» en laisse beaucoup à dire pour achever cette énumé-
» ration.

Au discours de M. Quatremère de Quincy a succédé celui de M. le chevalier Cartellier, membre de l'académie royale des beaux-arts, dans lequel l'auteur esquisse en quelques lignes la vie du baron Lemot. « La statue d'Henri IV,
» dit-il, de ce roi si cher aux Français, et celle de
» Louis-le-Grand, protecteur des beaux-arts, destinée
» à la ville de Lyon, avaient mis le sceau à sa répu-
» tation ; il se voyait jeune encore comblé d'honneurs :
» la fortune ne lui avait point été infidèle ; doué d'un
» caractère ferme, franc et généreux, d'une constitution
» robuste, rien ne put empêcher une maladie longue
» et douloureuse de venir mettre le terme à toutes ses
» félicités. »

Immédiatement après la cérémonie, la dépouille mortelle du baron Lemot se mit en route pour le beau chateau de Clisson, dont il était le propriétaire depuis plusieurs années, et qu'il avait désigné pour le lieu de sa sépulture. Aussitôt que les journaux de Paris eurent fait connaître le fâcheux événement qui privait la France et les arts de cet homme si distingué, toutes les feuilles publiques de Lyon s'empressèrent de l'annoncer, et le *Journal du commerce*, du 13 mai 1827, inséra dans

l'une de ses colonnes l'*impromptu* suivant, attribué à M. Coignet :

La Parque aussi méconnaît le génie ;
Lemot vient de subir la rigueur de ses lois :
Pourquoi faut-il qu'il ait perdu la vie,
Quand son ciseau la donna tant de fois ?

Le *Journal de l'académie provinciale*, du 22 mai, fit aussi paraître les vers suivans sur la mort du baron Lemot, et qui sont de M. James, son parent et son ami :

O regrets ! il n'est plus celui dont l'art divin
A nos yeux animait et le marbre et l'airain !
De palmes couronné, jeune encor il succombe ;
Le Phidias français, Lemot, est dans la tombe :
Des Vandales nouveaux il répara le tort,
Fit revivre un héros et rencontra la mort.
Avec quelle magie, en son dernier ouvrage,
Il rendit au grand roi sa grâce et sa fierté,
Ses traits méditatifs, son tranquille courage,
Son auguste candeur, sa douce majesté !
Ton génie, au-dessus de ma faible louange,
L'a saisi, cher Lemot, dans l'été de ses ans,
Dominant, éclipsant ses nombreux courtisans,
Beau de son propre éclat, sans ombre et sans mélange
Et tu fus, par son siècle, au nôtre réservé,
Pour l'offrir plus parfait, par tes mains relevé.
De son règne et de lui si ton chef-d'œuvre est digne,
Ce triomphe est par nous payé de trop de pleurs,
Puisqu'il était, hélas ! le dernier chant du cygne ;
Il a comblé ta gloire ainsi que nos douleurs ;
Ton nom est immortel : par toi Louis respire ;
Mais l'ami, mais l'époux, le père tendre expire.

Le baron Lemot n'était pas seulement un habile statuaire ; plein d'esprit et d'instruction, il possédait encore le talent d'écrire avec infiniment de goût et de facilité. Sa correspondance, à en juger par un grand nombre

de lettres adressées à M. Ghéfaldy, et que cet estimable architecte, auquel il portait un véritable intérêt, a bien voulu nous communiquer, présente beaucoup de naturel et toute la politesse de l'homme du monde; mais un ouvrage assez peu connu, qu'il publia sous le voile de l'anonyme en 1817, et qui prouve encore bien mieux ce que nous avançons, c'est la notice sur *la ville et le château de Clisson*, imprimée à Paris chez Pierre Didot aîné, et faisant suite au *Voyage pittoresque dans le bocage de la Vendée.* Ce voyage pittoresque, ou vues de Clisson et de ses environs, dessinées d'après nature par C. Thiénon, peintre, et gravées à l'*aqua-tinta*, par Piringer, mériterait, à cause du nom de Lemot, de trouver place à la bibliothèque de la ville de Lyon.

Dans le très-court espace de sa vie, le baron Lemot avait été marié trois fois. Sa première femme fut une sœur du peintre Isabey; la seconde une demoiselle Pécoul, veuve de M. Hubert, architecte, et belle-sœur du peintre David (1). Il n'avait pas eu d'enfans de l'une ni de l'autre; mais il laisse de sa troisième femme, Mademoiselle Jacquinet, une fille, âgée de 17 à 18 ans, portant les noms de Pauline-Zéphirine, et un fils, âgé de 14 à 15 ans, nommé Frédéric. Espérons que ce fils, dans la carrière qu'il embrassera un jour, soutiendra la brillante la réputation de son père.

---

(1) Feu M. Pécoul, un des plus riches entrepreneurs de Paris, et qui a bâti plusieurs des belles barrières de la capitale, avait encore marié une de ses filles à notre compatriote Seriziat, avocat à Paris, frère des deux généraux de ce nom, dont les Lyonnais gardent un honorable souvenir.

La veille de la mort du baron Lemot, une ordonnance de Sa Majesté avait érigé en majorat sa belle terre de Clisson. Peu de personnes ignorent que c'est le statuaire Pradier, auteur du beau mausolee élevé au duc de Berry par la ville de Versailles, qui lui a succédé à l'institut le 23 juin 1827. On demandait dernièrement que le nom de Lemot fût donné à l'une des rues projetées dans le nouveau quartier Perrache : ne conviendrait-il pas mieux de le donner à la rue *Noire*, dans laquelle est né cet homme illustre à tant de titres (1)?

Z.

---

(1) La *Gazette universelle* de Lyon, dans son n.° du 29 juillet 1827, proposait de placer une inscription sur la maison dans laquelle Lemot est venu au monde. Cette proposition ne détruit pas la nôtre, et nous pensons de plus que l'inscription doit être fort simple ; celle-ci, par exemple, suffirait :

FRANÇOIS-FRÉDÉRIC LEMOT,
CÉLÈBRE STATUAIRE,
EST NÉ DANS CETTE MAISON
LE 4 NOVEMBRE 1771.

HISTOIRE LITTÉRAIRE. — BIOGRAPHIE.

LETTRE SUR SIDOINE APOLLINAIRE.

A M. G., UN DES RÉDACTEURS DES ARCHIVES DU RHÔNE (1).

Clermont, le 18 août 1825.

Monsieur et très-savant confrère,

Mille pardons d'avoir été si long-temps à vous répondre, mais j'étais à la campagne du côté de Brioude : je n'y trouvais rien de ce que vous désirez, et j'espérais du moins trouver quelque chose sur Sidoine à Clermont. J'ai inutilement sollicité de notre mairie l'ouverture de l'armoire des manuscrits de la bibliothèque. Cette faveur, toujours très-difficile à obtenir, est aujourd'hui refusée à tous, parce que, par mesure d'ordre et de sagesse, notre maire a, depuis six mois, entièrement fermé notre bibliothèque publique, ce meuble étant, selon lui, d'un usage plus qu'inutile.

Je me suis adressé au clergé : je n'ai pas été plus heureux. L'on n'a rien sur cet illustre évêque. J'ai fait

(1) Cette lettre peut servir de supplément à la *Notice sur Sidoine Apollinaire*, insérée dans les *Archives*, tom. II, pag. 169-190. M. G. avait été chargé par l'auteur de cette notice de demander à M. de L. des renseignemens sur le célèbre évêque ; mais ils arrivèrent trop tard pour être mis en usage. Nous les aurions publiés plus tôt, si l'abondance des matières nous l'eût permis.

une course chez un ancien chanoine de St. Genès, autrefois gardien des reliques du saint, homme très-instruit, et qui cependant n'a pu rien me procurer. Les reliques ont été brûlées publiquement avec beaucoup d'autres à une époque où les chanoines n'y étaient plus. On ignore le nom de celui qui a provoqué et exécuté cette mesure.

Le portrait dont Savaron a orné ses Origines, a été copié sur une vieille croûte dont l'authenticité n'est pas constatée, et qui a disparu comme le reste, lors de la destruction des églises.

Voilà de tristes renseignemens......

Dans mes recherches d'antiquités d'Auvergne, j'avais commencé des fouilles dans les ruines d'un vieux château près le village de Varenne (sur le lac Chambon, au-dessus de Murol), où je crois que S. Sidoine avait son habitation. M. Bertrand, inspecteur des eaux du Mont-d'or, a développé les motifs de cette supposition dans un mémoire qui fait suite à la deuxième édition de ses observations sur les eaux thermales (1); de plus que lui, j'ai encore reconnu dans les environs les restes de deux routes antiques : l'une se dirigeant par les hauteurs de Clermont, à Murol, à Bort, et probablement de là à Bordeaux; l'autre, venant de Vieille-Brioude (*Brivas*) par le Lembron, le long de la Couze, passant aux eaux thermales de St. Nectaire à Murol, au Mont-d'Or, et probablement de là sur la Limoge. Varenne

---

(1) *Recherches sur les propriétés physiques, chimiques et médicinales des eaux du Mont-d'or*, par Michel Bertrand, 2.e édition, Clermont-Ferrand, 1823, in-8. Nous donnerons plus bas la *note sur l'habitation de Sidoine Apollinaire*, placée à la fin de cet ouvrage.

était donc sur les deux routes. Le local, d'ailleurs, correspond parfaitement avec la description que S. Sidoine nous a laissée de son château.

Cherchant de même à suivre S. Sidoine dans l'itinéraire qu'il donne à son livre, et partant de Clermont, j'ai très-bien suivi ses traces, j'ai retrouvé d'abord sa route le long de l'Allier ; j'y ai même rencontré encore une borne milliaire en place ; j'ai suivi cette route jusque vers *Brivas* (Vieille-Brioude), où l'on voyait, il y a quelques années encore, un magnifique pont ancien.

Hinc te suspiciet benigna Brivas
Sancti quæ fovet ossa Juliani.

SIDON. APOLLIN. *in Propemptic.*

Cette ville avait encore, au IX.e siècle, un chapitre célèbre (Baluze, *général. de la maison d'Auvergne*). De Vieille-Brioude, prenant à droite, comme le veut S. Sidoine, j'ai retrouvé sur la commune de Lachapelle-Laurent une belle route antique pavée en basalte, se dirigeant vers les montagnes de la Margeride (laissant St-Flour à droite) : là sont les limites des *Arverni* et des *Gabali.*

Tum terram Gabalum satis nivosam,
Et quantum indigenæ volunt putari,
Sublimem in puteo videbis urbem.

A ce premier vers, qui ne reconnaîtrait pas notre belle Planaise? on se retrouve sur son terrain..... Mais immédiatement après je perds les traces du livre de S. Sidoine, qui s'enfonce dans les impénétrables forêts de la Margeride..... Plus loin je cherche en vain, à une

journée de marche de Brivas, les *eaux jaunes* de la Triobris....

Flavum crastinus aspicis Triobrem.

Or, les eaux de la Truyere, qui semble correspondre à la Triobris, sont, comme vous le savez, aussi limpides que toutes celles de l'Auvergne.

Plus loin le *sublimem in puteo videbis urbem*, me jette dans un nouvel embarras : je ne trouve dans tout ce canton aucun endroit qui réponde exactement à ce passage ; *Anderitum* cependant doit nécessairement s'y trouver. Attiré par l'analogie du nom, j'ai visité trois villages appelés Antérieux, et notamment celui qui n'est qu'à une lieue de Chaudes-Aigues (*Aquæ Calidæ*), et qui approche le plus de la description de notre saint ; mais où placer sur cet étroit local la brillante capitale de nos ancêtres ? c'est trop petit pour nous.

Lorsque plus loin, je lis à l'occasion de nos fromages :

Hinc te Lesora, Caucasum Scytharum
Vincens, aspicit, situsque Tarnis ;

ce qui me jette à dix lieues de là, je me trouve aux portes mêmes d'Anderitum, tout dérouté et perdant la trace de S. Sidoine. Mais je m'aperçois, mon cher collègue, que pensant aux *Gabali*, aux *Arverni*, leurs suzerains, et à ces questions si intéressantes pour des Auvergnats, je me suis tout à fait fourvoyé de mon sujet.

Pardon, je reviens à notre saint sur lequel je ne sais que vous dire. Nous n'avons pas même une hymne en l'honneur de ce grand homme, qui sauva l'Auvergne de deux invasions, et lui rendit la paix intérieure par sa sagesse et son influence personnelle ; car il ne paraît pas

que sous les règnes de Majorien et de Sévère, il ait été revêtu d'aucune dignité; et quoique sa mémoire soit parmi nous justement vénérée, nous n'avons sur lui, dans notre rituel, que la courte légende ci-incluse. Je regrette infiniment, et pour l'honneur de la province et pour le mien en particulier, de ne pouvoir répondre à vos désirs, et je n'en souhaite que plus ardemment de voir le résultat des recherches du savant collègue qui s'occupe de cet intéressant sujet et d'une époque sur laquelle nous avons si peu de matériaux.

Veuillez agréer, etc.

D. L.

LÉGENDE DU 23 AOUT, SELON LE BRÉVIAIRE DE CLERMONT.

« Ex Sidonii Epist. et S. Greg. Turon. Hist. lib. II, cap. I.

Caius Sollius Sidonius Apollinaris, filius Apollinaris præfecti prætorio Galliarum, ita ingenio claruit et eloquentia, ut cum Majoriano et Anthemio Cæsaribus panegyricum dixisset, statuam Romæ in foro Trajano meruerit gemina laurea coronatam. Prefecturam urbanam adeptus, deinde patricius factus, conjugem duxit Papianillam Aviti imperatoris filiam; in tanto fortunæ et honoris gradu ita bonus ac modestus ut Ambrosio posset æquiparari, ita effusæ in pauperes charitatis, ut etiam vasa argentea egenis distribueret. A tribunali ad episcopatum raptus, continuo abdicatis secularibus curis, uni Christo et Ecclesiæ se mancipavit. Totus in sacris litteris scrutandis, in diœcesi perlustrando, in expugnandis erroribus, Evarico regi Gothorum ariano fortiter restitit; primus episcoporum

Galliæ Rogationes à Mamerto Viennensi episcopo ante Ascensionis dominicæ diem institutas summa religione celebrari jussit. A duobus presbyteris regimine ecclesiæ ac bonis omnibus spoliatus, illatam sibi injuriam patientissime tulit. Obiit ætatis suæ anno quinquagesimo sexto, episcopatus duodecimo, dictis, scriptis virtutibusque clarissimus.

Reliquiæ ejus in ecclesia sanctorum Symphoriani et Genesii religiose asservantur. »

TRADUCTION.

Caius Sollius Sidoine Apollinaire, fils d'Apollinaire, préfet du prétoire dans les Gaules, brilla tellement de génie et d'éloquence, qu'après ses panégyriques des empereurs Majorien et Anthemius, on lui éleva à Rome sur la place Trajane une statue couronnée d'un double laurier. D'abord préfet de la ville, ensuite patrice, il prit pour épouse Papianilla, fille de l'empereur Avitus. Elevé ainsi au plus haut degré de la fortune et des honneurs, il conserva tant de bonté et tant de modestie, qu'on pourrait le comparer à S. Ambroise; et sa charité fut si étendue qu'en des temps de malheur, il distribua aux pauvres toute sa vaisselle d'argent. Du tribunal de la justice humaine entraîné à l'épiscopat, il abandonna sans regret les inquiétudes de la vie politique pour ne s'attacher qu'au Christ et à son église. Tout entier livré à l'étude des lettres sacrées, à la visite de son diocèse, il confondit l'erreur et s'éleva fortement contre Evaric, roi des Goths, qui voulait répandre l'arianisme. Le premier des évêques des Gaules il fit célébrer avec grande dévotion les prières publiques des Rogations instituées par S. Mamert, évêque de Vienne, pour être

faites dans la semaine qui précède l'Ascension. Dépouillé par deux prêtres de son église et de tous ses biens, il supporta cette injure avec une patience digne d'admiration. Il mourut dans la cinquante-sixième année de son âge, la douzième de son épiscopat, également célèbre par ses discours, par ses écrits et par ses vertus.

Sa dépouille mortelle est religieusement conservée dans l'église consacrée à S. Symphorien et à S. Genès.

NOTE SUR L'HABITATION DE SIDOINE APOLLINAIRE, PAR M. BERTRAND.

Papirius Masso, Savaron, le père Sirmond, Legrand d'Aussi et plusieurs autres savans, nous ont donné, les uns, leur opinion, et les autres, leurs conjectures sur le lieu où se trouvait la maison de campagne dont Sidoine Apollinaire faisait ses délices. Tout ce qui concerne ce prélat, grand par son génie, plus grand sans doute encore par le pieux usage qu'il fit de sa fortune, après les désastres dont l'Auvergne fut le théâtre vers le milieu du cinquième siècle, ne saurait être indifférent. Qui n'aimerait à visiter les lieux où fut la retraite d'un sage que la religion, la philanthropie et les lettres célèbrent à l'envi ?

Cette habitation était en Auvergne, il n'y a point de doute ; mais en quel endroit ? c'est un point controversé. Les uns la placent à Sarlière ; d'autres à Aubière ; quelques-uns sur les bords du lac du Chambon, et le plus grand nombre sur ceux du lac d'Aydat.

Sarlière était un marais dont le voisinage n'avait rien que d'insalubre. Desséché depuis près de deux siècles, et

livré à l'agriculture, ce marais est aujourd'hui d'une grande fertilité.

Rien n'indique qu'il n'y ait jamais eu un lac à Aubière. Nulle part on ne voit les vestiges d'une digue, soit artificielle, soit naturelle, qui aurait pu mettre en stagnation le ruisseau qui traverse ce village. Or, l'ancien *Avitacum* se trouvait sur le bord d'un lac : *Lacus arenis fundamenta impressa domicilii.*

D'ailleurs, Sarlière et Aubière sont dans la partie la plus fertile de la Limagne, et ce n'est point dans la Limagne qu'il faut chercher cette habitation ; les passages suivans, tirés de la description qu'en fait Sidoine Apollinaire, le démontrent suffisamment. Il parle des bergers montagnards et de leur vigilance : *Insomnes nostrorum montium Tytiri.* Plus loin il ajoute : *Ager ipse diffusus in silvis, pictus in pratis, pecorosus in pascuis, in pastoribus peculiosus*, expressions qui peignent à la fois la physionomie de nos montagnes, la nature de leurs productions et l'économie sévère de la population pastorale qui les habite.

Est-ce de la Limagne qu'il nous entretient ? peu de mots lui suffisent pour la caractériser : *Illud æquor agrorum, in quo sine periculo quæstuosæ fluctuant segetibus undæ.* Or, il n'est nullement question d'*Avitacum* dans la lettre qui renferme ce dernier passage.

C'est donc dans la montagne, sur les bords d'un lac, et probablement à une petite distance de Clermont, qu'était la maison de campagne de Sidoine.

Les lacs d'Aydat et du Chambon sont les seuls dont le site ait pu faire naître le désir d'y avoir une habitation. Je les ai visités plusieurs fois l'un et l'autre, et j'ai conféré sur leurs bords la description de Sidoine avec les

lieux. Si le lac d'Aydat et ses environs ne présente rien qui convienne à cette description, il est facile, au contraire, de s'assurer qu'elle concorde parfaitement avec le lac du Chambon et ses entours.

Sur la rive gauche de ce dernier lac, et dans un enfoncement de la montagne granitique de *Chansium*, on trouve le village de Varenne ; entre ce village et la base de la montagne, on voit, sur une petite éminence, les ruines d'un vieux château appelé comme le village. Peu de paysages dans nos montagnes sont aussi beaux que celui qui, de cette éminence, se déploie à l'œil du spectateur. C'est sur les ruines mêmes du château de Varenne, qu'il faut lire la lettre dans laquelle Sidoine décrit son *Avitacum* : sur tout autre point, la description perdrait de son exactitude, comme un tableau de sa valeur, s'il n'est pas dans son jour.

Voyons maintenant si les caractères topographiques consignés dans cette description conviennent au lac et à ses environs.

Il faut que les eaux du lac s'écoulent à l'est: *Lacus in eurum defluus meat*. Aydat et Chambon présentent également cette particularité.

Il faut une petite île au milieu du lac, formée par de grosses pierres entassées: *In medio profundi insula brevis, ubi supra molares naturaliter aggeratos*, etc. Si cette île a existé à Aydat, qu'on ne l'y cherche plus ; on la voit au milieu du lac du Chambon, et on distingue à l'œil nu les roches qui la composent.

Le lac avait environ une lieue de circonférence: *Secundum mensuras quas ferunt nauticas, in decem et septem stadia procedit*. Malgré les attérissemens, tel est encore à peu près le circuit du lac du Chambon beaucoup plus grand que celui d'Aydat.

Avant de pénétrer dans le lac, le ruisseau qui le forme se précipite, en écumant, à travers des roches élevées qui en gênent le cours : *Fluvio intratur qui salebratim saxorum obicibus affractus spumoso canescit impulsu.* Le ruisseau du lac d'Aydat n'offre rien de semblable. Celui qui descend des hauteurs du Chambon, beaucoup plus fort que le premier, traverse, avant de se jeter dans le lac, une gorge profondément creusée au milieu d'une montagne granitique, et son cours y est embarrassé par de grosses roches détachées des pentes de cette gorge.

En parlant des environs du lac, Sidoine Apollinaire dit qu'à l'occident la vue est arrêtée par une montagne herbue, mais pourtant d'un accès difficile, des flancs de laquelle d'autres montagnes moins élevées se détachent, et forment des prolongemens séparés, d'environ quatre arpens ; que ces prolongemens s'avancent en ligne droite, et que la vallée qu'ils encadrent s'élargit à mesure qu'elle se rapproche d'*Avitacum* : *Mons ab occasu, quanquam terrenus, arduus tamen, inferiores sibi colles, tanquam gemino fomite, effundit, quatuor à se circiter jugerum latitudine abductos. Sed donec domicilio competens, vestibuli campus aperitur. Mediam vallem rectis tractibus prosequuntur latera clivorum usque in marginem villæ*, etc.

Cette partie de la description est on ne peut mieux en rapport avec le groupe de montagnes qui, à l'ouest, bornent l'horizon. Le Puy-Ferrand sert de nœud à deux prolongemens qui lui sont contigus, et s'abaissent, et s'écartent à mesure qu'ils s'en éloignent. Dans l'espace qui les sépare, se trouvent les riches prairies de la vallée de Chaudefour, boisée sur ses pentes et dont celle du

Chambon, creusée dans le granit, forme la continuation. Vues de Varenne, les cimes de ces prolongemens paraissent se diriger en ligne droite, et forment un angle qui, du lac, va en se resserrant, appuyer sa pointe au Puy-Ferrand.

En continuant sa description, Sidoine ajoute que les bains de sa maison, à l'aspect du sud-ouest, sont adossés contre une montagne boisée : *Balneum ab Aphrico radicibus nemorosæ rupis adhærescit ;* que les arbres que l'on coupe roulent d'eux-mêmes dans la fournaise où l'on fait chauffer l'eau : *Et si cædua per jugum sylva truncetur, in ora fornacis lapsu velut spontaneo deciduis struibus impingitur.* Les vestiges du chateau de Varenne sont au pied de la pente méridionale de la montagne de Chansium. En parcourant cette pente, aujourd'hui, comme tant d'autres, complètement pelée, et sur plusieurs points de laquelle le granit se montre à nu, on voit çà et là de nombreuses racines d'arbres, témoins irrécusables que jadis elle fut boisée.

Du haut de cette montagne, continue Sidoine, un ruisseau était amené dans la piscine : *In hanc piscinam fluvium de supercilio montis elicitum*, etc. A quelques pas au-dessous de la crête de la même montagne, plusieurs sources réunies forment un ruisseau qui baigne le pied du château.

Près de ce château, il existe une plate-forme au milieu de laquelle on remarque un enfoncement circulaire, dont le fond uni est aussi large que son ouverture, et autour de celle-ci un empâtement de murailles. Je n'ai pu encore exécuter le projet de faire fouiller cet enfoncement et les environs des sources qui le dominent.

Jusqu'ici les lieux et la description concordent par-

faitement. Mais il est un point de dissemblance, et le voici. Dans sa lettre à Domitius, Sidoine ne parle que d'un ruisseau : il en est deux qui concourent à la formation du lac, confluens, il est vrai, bien avant d'y verser leurs eaux. Ce trait aurait-il été omis par le peintre ? Que les amateurs de cette sorte de recherches voient et prononcent. Ils reconnaîtront l'exactitude de ce que j'avance ; et dans le lac et ses environs, ils verront l'un des plus rians paysages de nos montagnes comme les vallées du Chambon et de Chaudefour, leurs pentes boisées, leurs belles prairies, et le groupe de montagnes qui les dominent, forment à l'ouest du château de Varenne, l'une des plus belles perspectives de l'Auvergne.

Il est une circonstance qui, dans ce sujet de recherches, n'est pas sans valeur. L'ancienne route romaine, qui de Clermont conduisait au Mont-d'Or, passait près de la montagne de Chansium, et rendait très-facile l'accès du lac, bien fait pour attirer l'attention des voyageurs. C'est après avoir découvert et parcouru cette route, que je pensai que l'ancien Avitacum pourrait bien être le Varenne d'aujourd'hui : si je ne me trompe, la preuve en est dans les écrits mêmes de Sidoine Apollinaire.

HISTOIRE MUNICIPALE.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT DUGAS, EN QUITTANT LA PLACE DE PRÉVÔT DES MARCHANDS, EN 1751 (1).

Messieurs,

La nomination de vos nouveaux magistrats n'est pas l'unique but de la cérémonie qui vous rassemble aujourd'hui.

Mais quel est donc cet autre motif? Est-il bien difficile de le reconnaître?

Ce lieu, cette place, ces siéges, ces vêtemens simples, tout m'annonce que l'illusion est cessée, et qu'après avoir dépouillé un personnage emprunté, je viens ici comme simple particulier rendre un compte exact de l'administration qui m'a été confiée; je suis devant mes juges, et tel qui devait hier obéir aux ordres que vous

(1) Ce discours a été imprimé, mais les exemplaires en sont extrêmement rares. Nous avons cru devoir le reproduire dans ce recueil, auquel il appartient, et que certainement il ne déparera point. Pierre Dugas, chevalier, président en la cour des monnaies, auditeur de camp, fils de Laurent Dugas, fut, comme son père, un des citoyens les plus recommandables et un des magistrats les plus distingués que Lyon ait jamais possédés. Son nom est connu de nos lecteurs. Nous avons eu occasion plusieurs fois de le rappeler à leur souvenir. Voy. notamment plus haut, pag. 210, note 2.

lui dictiez par ma bouche, est aujourd'hui le même dont l'approbation ou la censure justifiera ou condamnera ma conduite.

Eh! qui eut jamais plus de droit que moi, Messieurs, à votre indulgence? . . .

Convaincu de l'importance et des difficultés de la place qui m'était offerte, effrayé par un fatal enchaînement de circonstances redoutables, intimement pénétré de ma propre insuffisance, ce n'est que l'obéissance à des ordres réitérés qui m'a soumis à porter un fardeau trop au-dessus de mes forces. . . .

Mes craintes n'étaient que trop bien fondées: une subsistance peu assurée et ruineuse, un vide immense à remplir, une cessation presque générale de travail, qui, après avoir occasioné la plus affreuse misère, nous menaçait de suites encore plus terribles, tels sont les écueils qui se sont multipliés sous mes premiers pas.

Toute la prudence, les soins, la vigilance de mes prédécesseurs, n'avaient pu les prévenir: quelle puissance secourable les écartera?

Le souffle léger d'un vent favorable suffit souvent pour dissiper les orages les plus noirs.

Un hasard heureux, parlons plus chrétiennement, la providence paternelle qui veille sans cesse sur tous nos besoins, a détourné ces orages; le calme et la tranquillité sont revenus habiter parmi nous, votre charité généreuse a soutenu nos manufactures contre la plus violente secousse qu'elles aient éprouvée, nos arts ont été secourus et encouragés, l'espérance s'est ranimée, tout semble avoir pris une vie nouvelle.

Heureux témoin, bien plus qu'instrument de ce changement favorable, je m'en félicite et n'ai garde de m'en louer.

Cependant la nécessité d'une légitime apologie exige quelque chose de plus ; elle me force malgré moi dans ce moment de sortir pour cette unique fois des bornes étroites de l'austère modestie : pardonnez-moi donc, Messieurs, des expressions que m'arrache le désir de mériter votre approbation, et non aucun sentiment de présomption ni de vaine gloire.

Eh bien, je le jure devant vous, Messieurs, et je ne crains point d'en prendre à témoin celui qui voit le fond des cœurs, oui, je le jure, je n'ai jamais perdu un instant de vue le bien public ; aucune affection particulière, aucun intérêt personnel n'ont guidé mes actions (1).

Je le jure, je n'ai point rebuté le pauvre, qui a

---

(1) Le président Dugas ne faisait que se rendre justice : on cite de lui un trait qui prouve sa droiture et son désintéressement qu'il poussait jusqu'au scrupule.

Le corps des boulangers vint le trouver, pour le prier d'enchérir le pain. En se retirant, ils laissèrent adroitement sur la table une bourse de deux cents louis ; ils revinrent quelques jours après, ne doutant point que la bourse n'eût plaidé efficacement leur cause. Le magistrat leur dit : « J'ai pesé, messieurs, vos raisons dans la balance de la justice, et je ne les ai pas trouvées de » poids ; je n'ai pas jugé qu'il fallût, pour une cherté » mal fondée, faire souffrir le peuple. Au reste, j'ai » distribué votre argent aux deux hôpitaux de cette ville ; » je n'ai pas cru que vous en voulussiez faire un autre » usage ; j'ai compris que, puisque vous étiez en état de » faire de telles aumônes, vous ne perdiez pas, comme » vous le dites, dans votre métier. »

Morale en action.

toujours eu un libre accès auprès de moi ; je n'ai point été séduit par le riche et le puissant ; j'ai accordé avec joie, j'ai refusé, souvent sans doute (ainsi le vouloient de tristes conjonctures), mais j'ai refusé avec peine, sans hauteur, sans dureté.

Je le jure, mon cœur est pur ; mes mains sont nettes ; le patrimoine public a été sacré pour moi, et je ne l'ai jamais envisagé qu'avec une économie scrupuleuse.

Je le jure enfin, mon plus ardent désir était de réunir tous les suffrages en ma faveur ; mais cet objet de mes vœux fut-il jamais l'apanage de la condition humaine ?

Aussi je rentre avec joie, et je me hâte de rentrer dans mon premier état, j'emporte la satisfaction d'avoir vu la fortune couronner mes faibles efforts par quelques heureux succès.

Les embellissemens, la décoration extérieure, sont les suites agréables de l'abondance : les temps et mille circonstances m'ont envié cet avantage ; vous ne verrez point nom gravé sur vos monumens publics, mais j'ose me flatter qu'il sera gravé dans vos cœurs.

Conservez, Messieurs, je vous en conjure, conservez quelque souvenir d'un citoyen né parmi vous, que des sentimens héréditaires vous avaient entièrement dévoué : si mon zèle a pu mériter votre estime, mon attachement mérite votre amour ; vous ne sauriez me le refuser sans injustice.

CORRESPONDANCE.

A MM. LES RÉDACTEURS DES ARCHIVES DU RHÔNE.

Paris, 6 août 1827.

Messieurs,

Les souvenirs que vous avez la bonté de m'accorder dans vos intéressantes *Archives*, sont une grande preuve de votre amour pour la ville qui vous a vu naître, après m'avoir donné le jour au temps de vos pères et peut-être de vos grand-pères. C'est à ce vif et généreux sentiment de patriotisme, et non au mérite de mes productions, que je dois les mentions que vous en faites. Si je me connaissais assez mal pour laisser prendre le change à mon amour-propre sur les vrais motifs de ces obligeans souvenirs, me trouvant être d'une ou de deux générations antérieures à celle qu'illustrent votre savoir et vos talens, qui n'a point connu ma personne, et qui, vu mon âge avancé, pourrait être à mon égard comme la postérité, vous me feriez croire que mes écrits ont mérité de me survivre. Les citations que vous en faites, me flattent infiniment, lors même qu'elles sont accompagnées de critiques et que vous me reprochez des méprises. Je suis tout surpris quand je vois que vous me jugez digne d'être réfuté, et que vous me supposez assez d'autorité sur l'opinion pour craindre que mes erreurs n'entraînent ceux qui vivent près d'un demi-siècle après les écrits, où, de nos jours, elles semblent découvertes.

Je ne pouvais donc lire sans quelque vanité, dans votre cahier de juin (1827), aux pages 82 et 83, ce long fragment de note, où M. Z. m'a reproché, comme un tort évident et grave, d'avoir dit dans un vieil ouvrage, mon *Lyon tel qu'il est et tel qu'il était*, que le visage du *Christ mourant* dans le fameux tableau de la ci-devant chapelle des Confalons, n'exprimait pas l'amour et la tranquillité du Sauveur expirant librement pour le salut du genre humain, etc. La preuve de ce tort serait, selon M. Z., dans le tableau du *Christ mourant* de Van Thulben que possède le musée de Lyon et que l'on regarde comme celui-là même de la chapelle des Confalons.

Je sais, Messieurs, que depuis la formation de ce musée qui ne remonte guère qu'à l'année 1804, le savant M. Artaud, dans sa description des objets dont il l'a composé, a été induit à présenter le Christ de Van Thulben, comme celui qui était dans la chapelle des Confalons ; mais je n'ai jamais pu le croire, et l'éloignement où le sort m'a tenu de Lyon, m'a privé des moyens de me corriger de mon incrédulité.

La phrase qu'on me reproche fut écrite quelques années avant 1792, où parut, en avril, sous le titre de *Tableau historique de Lyon*, la première édition de *Lyon tel qu'il est et tel qu'il était*. Quand je publiai ce jugement (en 1792), on avait sous les yeux le véritable Christ des Confalons : il était encore dans leur chapelle où je l'avais contemplé fort souvent, et surtout à plusieurs reprises, en 1789, pendant la session de la *chambre du clergé* pour la nomination de ses députés aux états-généraux et la rédaction de ses cahiers de doléances. J'étais de cette chambre, et vous savez que ses séances,

qui durèrent près de trois semaines, se tinrent dans la chapelle des Confalons. Ce jugement, au surplus, était aussi celui de plusieurs artistes distingués qui revenaient d'Italie. J'en pourrais citer un qui avait passé vingt-deux ans à Rome, qui y avait remporté la palme de quelques grands concours pour les cartons de grands ouvrages en projet, au nombre desquels étaient ceux de tableaux destinés au chœur et au sanctuaire de l'église collégiale de St-Paul de Lyon, et qui même a laissé dans votre ville ou dans les environs quatre ou cinq tableaux historiques de sa composition, et une assez belle fresque.

Veuillez bien observer, Messieurs, que ces artistes et moi, nous avons jugé le Christ des Confalons, comme nous l'avons fait, lorsqu'il était en place, lorsque nous avions sous les yeux le tableau même qu'on attribuait généralement à Rubens, sans éprouver aucune contradiction, c'est-à-dire avant 1792, tandis que M. Z. raisonne en 1827, d'après un tableau qui peut n'être pas le Christ que nous avions vu dans la chapelle des Confalons. S'il eût pris la peine de lire ce que, depuis, j'ai écrit dans l'addition faite, en 1797, à mon *Tableau historique de Lyon*, en le reproduisant alors sous le titre de *Lyon tel qu'il est et tel qu'il était*, ouvrage réimprimé en 1809, à mon insu, il eût trouvé, à la page 168, sous le titre *Ruines de Lyon*, un trait historique dans lequel il aurait entrevu ma justification. Je disais, en racontant les dévastations impies de 1794 : « Ce beau *Christ mourant* de Rubens, dont l'étranger avait offert des sommes immenses, est impitoyablement hâché à coups de sabre ; on arrache le cadre qui le porte, et c'est avec ce cadre dont fougueusement on pousse les angles dans les autres tableaux, qu'on déchire, en

moins d'une heure, des productions faites pour l'immortalité. »

Ces phrases, Messieurs, avaient été écrites à Lyon même, dans les premiers mois de 1795, moins d'un an après la dévastation de la chapelle des Confalons, et d'après le récit de témoins oculaires, lorsque cet événement si extraordinaire et si frappant était encore présent à tous les esprits. Je ne fus contredit par aucun des contemporains, au nombre desquels je ne crois pas devoir compter M. Z., qui, en 1827, plus de trente ans après mon jugement de 1792, et plus de six lustres après mon histoire des destructions, vient le taxer d'injustice.

Ma conclusion est l'aveu d'une conviction que le docte M. Artaud me pardonnera d'autant plus volontiers que, dans ses entretiens avec moi, à Paris, il s'est convaincu que ma mémoire était encore, grâces à Dieu, plus sûre et plus lucide que celle de beaucoup de Lyonnais de mon âge, dont, sur un autre objet, il avait reçu des renseignemens fort inexacts. Cette conviction est que le Christ du musée n'est point celui des Confalons, attribué de tout temps, par tous les connaisseurs, au pinceau de Rubens (1).

J'ai l'honneur d'être, etc.

L'abbé Aimé Guillon-de-Montléon.

---

(1) Il y avait à Lyon des tableaux du Christ mourant ailleurs qu'aux Confalons, et notamment il s'en trouvait un dans la chapelle du séminaire de S. Irénée, placé de même derrière l'autel.

CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT.

Discours prononcé par M. le comte de Brosses, préfet du département du Rhône, à l'ouverture de la session du conseil général de ce département, le 16 août 1827.

Messieurs, avant de vous présenter l'analyse des nouveaux rapports qui seront soumis à votre examen dans le cours de cette session, je vais jeter un coup d'œil rapide sur la situation comparative des affaires départementales, et sur le progrès des entreprises dont vous vous êtes utilement occupés pendant votre dernière réunion.

En même temps qu'un dégrèvement important allégeait la condition des contribuables, une nouvelle répartition vous était proposée : les modifications que le conseil général et les conseils d'arrondissement ont apportées à ce travail, ont reçu leur exécution immédiate. Vous jugerez, Messieurs, si ces changemens ont été sagement appliqués. S. Exc. le ministre des finances vous appelle à prononcer sur les réclamations qui ont été présentées contre le travail de la sous-répartition. Tous les élémens qui peuvent servir à former votre opinion ont été réunis et seront mis à votre disposition.

Un seul objet tenant à la législation du royaume appellera vos observations : le gouvernement a voulu que le projet de loi sur la pêche fluviale vous fût communiqué. Ce code est le complément de celui qui vient d'être adopté sur la législation forestière. La révolution n'avait pas respecté la sagesse des ordonnances mémorables rendues par Louis XIV sur cette matière ; plus que

jamais, il faut en reconnaître la haute prévoyance dans un temps où la raison publique qui conserve, doit être souvent mise à la place de l'intérêt privé qui détruit pour jouir.

Depuis votre dernière session, plusieurs entreprises d'intérêt départemental, sur lesquelles vous avez été appelés à voter, ont été approuvées ou sont en voie d'exécution.

Le projet de construction d'un palais de justice, digne de la seconde ville du royaume, est adopté sur les bases que vous avez proposées. L'emplacement actuel du palais et de la prison de Roanne, agrandi par la démolition des maisons adjacentes, recevra dans un édifice commun la cour royale, la cour d'assises, le tribunal de première instance et la maison d'arrêt et de justice. Un concours est ouvert entre plusieurs architectes de Paris et de Lyon connus par leur talent et leur expérience. Cette voie a paru préférable à celle d'un concours illimité qui n'est souvent qu'un appel à toutes les médiocrités. Les plans doivent être produits au 1.er janvier prochain; l'administration s'est occupée pendant ce temps de l'acquisition des maisons à démolir, dont le prix forme une partie considérable de la dépense totale.

Les travaux de la nouvelle prison, dans la presqu'île Perrache, sont en pleine activité. Aucune des difficultés qu'on avait redoutées n'a retardé l'assiette des fondations qui sont établies sur un terrain parfaitement solide.

Une ordonnance royale du mois de janvier a sanctionné les bases de l'établissement d'une nouvelle caserne de gendarmerie. Les plans sont soumis à l'approbation du gouvernement. Vous connaissez, Messieurs, quels seront les résultats avantageux de l'échange consenti entre le dé-

partement et la ville : celle-ci pourra constituer l'établissement définitif de l'école dotée par le général Martin, et le département trouve dans le traité des ressources financières d'une grande importance.

Un double traité a été consenti entre le département et la ville, au sujet des divers services de l'école vétérinaire et des limites entre la pépinière départementale et l'ancienne maison de l'Observance, où la ville a l'intention d'établir une maison de correction paternelle. Avant de soumettre ces traités à l'approbation du gouvernement, ils vous seront communiqués, et vous trouverez, je pense, qu'ils pourvoient convenablement aux intérêts des trois établissemens contigus.

Les travaux de l'hôtel de la préfecture ont été, cette année, poussés avec une rapidité qui en fait pressentir le terme prochain ; ils achèvent de donner à cet édifice l'aspect grave et le caractère de solidité imposante qui le distinguent.

Puis-je vous parler du monument relevé à la gloire de Louis-le-Grand, sans rappeler la perte si douloureuse pour la ville de Lyon de l'artiste célèbre qui lui a légué son dernier chef-d'œuvre ? en le remettant à la ville, tel qu'il l'avait conçu, on a dû respecter sa pensée ; et lors même que des ornemens accessoires seraient jugés nécessaires, il convient, avant de se prononcer sur leur choix, de laisser la critique éclairée et l'œil des hommes exercés dans les arts, considérer le monument libre au milieu du vaste espace dont il occupe le centre ; on examinera jusqu'à quel point la simplicité majestueuse, qui en est le caractère, est préférable à la magnificence et au luxe d'ornemens qui accompagnaient l'ancienne statue.

Parmi les travaux nouvellement entrepris sur les routes royales, vous remarquerez avec satisfaction la construction rapide du pont d'Oullins, qu'une seule campagne aura vu fonder et terminer, grâces aux avances proposées par les propriétaires intéressés à l'amélioration de ce dangereux passage.

Il est malheureux que des circonstances temporaires aient fait ajourner la proposition de fortifier, pour l'année 1828, la dotation des principaux services qui figurent au budget de l'état : celui des ponts et chaussées, dont l'insuffisance est généralement reconnue, devait recevoir un supplément d'allocation, et vous aviez lieu d'espérer que le département du Rhône se serait ressenti de cet accroissement de ressources. On peut en effet, avec les fonds ordinaires, entretenir supportablement les routes royales, et commencer quelques ouvrages neufs d'une moyenne importance ; mais des travaux tels que la rectification de la côte de l'Arbresle, ou le changement de la traverse d'Anse, ne peuvent être entrepris et soutenus que par le secours de fonds extraordinaires. Ces deux projets sont terminés, et le second est entre les mains de M. le directeur général des ponts et chaussées.

Les travaux neufs qui se rattachent à la navigation sont heureusement en voie plus certaine d'exécution.

Indépendamment du quai St-Clair, dont l'élargissement est commencé, et de la continuation des revêtemens neufs construits le long de la Saône, de concert avec la ville, on a, dans cette campagne, jeté sur une grande longueur les fondemens de la digue de la Vitriolerie, ouvrage immense, dont l'exécution ne souffre ni retards, ni lenteurs, et qu'il a fallu poursuivre, malgré les obstacles opposés par la hauteur accoutumée des eaux du

Rhône en cette saison : dans ces circonstances, la hardiesse n'est que de la prudence.

Mais vous le savez, Messieurs, cette digue ne remédiera pas à tous les dangers dont la déviation progressive des eaux du Rhône nous menace.

Je vous entretenais, l'année dernière, de la nécessité enfin reconnue d'arrêter cette marche destructive, et d'offrir en même temps une garantie contre le retour périodique des ravages, dont la ville de Lyon et les habitans aujourd'hui si nombreux de la rive gauche du fleuve, sont menacés à chacune de ses crues. Tel était cependant l'empire des traditions et la force des objections anciennes, que la possibilité même d'une préservation efficace était généralement contestée. Il semblait reconnu que toute tentative faite pour élever et diguer la rive gauche du fleuve exposait la ville et le territoire de Lyon à des périls plus certains que ceux dont on voulait les garantir; pour éclaircir une question si grave, et l'embrasser dans toute son étendue, vous ne pouviez mieux faire que d'appeler les lumières d'une commission spéciale, prise au sein du conseil supérieur des ponts et chaussées. Les hommes habiles entre tous que le choix bienveillant de M. le directeur-général a désignés, se sont livrés avec un zèle infatigable au travail qui leur était confié, et je puis, dès à présent, vous annoncer que M. l'inspecteur-général Prony auquel le département s'honore d'avoir donné naissance, et dont le nom seul est une garantie, vient d'adresser à l'administration supérieure un rapport dont les conclusions doivent dissiper toutes les craintes et fixer toutes les incertitudes. Le problême théorique paraît complètement résolu, et l'exécution semble loin d'entraîner les difficultés et les

dépenses dont on s'était trop effrayé. L'habileté de nos ingénieurs triomphera aisément des premières, et les autres ne sont point au-dessus des moyens combinés que tant de puissans intérêts mettent en mouvement. Les réunir dans une organisation régulière sera l'un de mes premiers soins, et jamais l'utile loi de 1807 n'aura reçu une plus heureuse application.

Je ne vous arrêterai pas ici, Messieurs, sur les projets que l'esprit d'association enfante autour de vous, et dont il est à souhaiter que plusieurs se réalisent dans l'intérêt public. Il ne m'appartient pas d'en révéler la pensée : on les connaîtra successivement, et l'opinion des hommes éclairés aura bientôt distingué ceux qu'elle doit accueillir et encourager. Déjà elle s'est hautement prononcée en faveur de la grande entreprise du chemin de fer qui n'est plus, comme l'année dernière, une hypothèse et un objet de controverse ; il en est de même de la navigation à la vapeur, malgré la catastrophe à jamais déplorable dont vous avez été les témoins et dont on se serait cru préservé par le talent et l'expérience consommée de ceux mêmes qui en ont été les victimes : cette cruelle épreuve servira du moins à compléter toutes les garanties que la sûreté publique peut demander contre un agent redoutable, parce qu'il est puissant, et dont il ne serait plus permis de rejeter l'emploi sans rester en arrière de tous les autres peuples.

Tandis que la réunion combinée des fonds du trésor avec ceux de la ville de Lyon pourvoit à la continuation d'utiles travaux intérieurs, la ville élève seule des monumens qui attesteront à jamais sa richesse et son importance. L'épreuve récente qu'elle vient de faire de son crédit montre combien on apprécie la bonne foi du con-

seil municipal et quelle confiance inspirent la sagesse et les lumières du magistrat distingué qui le préside.

Vous reconnaîtrez aussi dans la promptitude avec laquelle l'emprunt municipal a été rempli, le signe de l'abondance du numéraire, dans un pays où tant de vastes entreprises particulières absorbent chaque jour de nouveaux capitaux. Cet état de choses vous paraîtra doublement satisfaisant, si vous pensez aux craintes que je partageais avec vous, il y a moins d'une année, sur la crise commerciale dont notre fabrique était menacée.

Au milieu de ces appréhensions, le commerce s'est relevé aussi florissant que jamais; autour de vous les bras manquent au travail, tandis que vos produits accueillis dans le palais de nos rois se font remarquer par des résultats nouveaux dont j'ai vu s'étonner les hommes les plus versés dans les procédés des arts.

C'est ainsi que l'industrie française se montre, active et féconde, sous la protection de nos princes, sous l'influence de la paix, sous la garantie de nos institutions, dont l'application loyale et royale répond à tous les besoins et couvre tous les intérêts.

Que remarquons-nous autour de nous, si ce n'est la circulation accrue, les échanges multipliés, les transports devenus plus rapides, la répartition de l'impôt graduellement améliorée, le recouvrement moins onéreux, et l'accroissement des fortunes particulières marchant de pair avec le progrès ascendant du crédit de l'état, malgré une dette publique que chargent tant d'arriérés antérieurs à la restauration et le poids du crime des cent jours?

Je m'arrête, Messieurs : les rapports particuliers que j'ai l'honneur de vous remettre traitent avec une étendue

suffisante les matières qui vous sont spécialement soumises, et que je ne fais ici qu'effleurer; vous les approfondirez dans la sage maturité de vos délibérations. L'habitude de traiter des intérêts substantiels et positifs avec simplicité et droiture éloigne de cette assemblée tout autre sentiment que celui du devoir, toute autre passion que celle du bien public.

C'est avec vous, Messieurs, qui êtes les organes sincères des besoins réels de la population, qu'il est profitable de rechercher ce qui peut se présenter de bon, d'utile et de praticable dans la carrière d'améliorations que nous parcourons chaque année; heureux de rivaliser ensemble de zèle pour la cause de la monarchie, pour la gloire de la France et pour la prospérité de ce beau département qui forme une des plus brillantes parties de cette gloire!

POÉSIE.

ÉPITRE A MATHON DE LA COUR, PAR M. BOUCHARLAT, DE L'ACADÉMIE DE LYON [1],

(Lue dans une des séances particulières du mois d'août).

Fils de ce rare esprit, qui, l'émule d'Euler,
Sans l'appui des autans crut asservir la mer [2],
Et qui, dans l'art profond de l'archéologie,
Du patient Calmet [3] fit pâlir le génie [4],
Mathon, parent chéri, dont mes yeux satisfaits,
Dans cette enceinte encor contempleraient les traits,
Si d'un temps odieux l'épouvantable orage,
Ne t'eût précipité sur le sombre rivage [5];
Tout ce qui rehaussa l'honneur de ton pays,
Excellent philantrope, occupa tes esprits.

Du Rhône impétueux, par toi l'onde captive,
Du peuple rappelant la santé fugitive,
Circula dans nos murs en de modestes chars;
Eclairant la critique au flambeau des beaux arts,
De Lycurgue, on te vit, interprète sublime,
Former sur ses leçons ton âme magnanime,
Et chercher dans les mœurs du Spartiate altier,
De son destin déchu le principe premier [6];
Mais rien n'enflamma plus ton généreux courage
Que cette académie, illustre aréopage
Où venaient s'agréger tant de savans divers,
Citadins anoblis de ce vaste univers [7].
A cet illustre corps, D'Alembert et Lalande [8]
De leurs pensers féconds consacrèrent l'offrande.
Auprès d'eux se plaçaient, dans un rang glorieux,
Soufflot, qu'on croirait né dans le palais des dieux [9],
Rater [10], qui, tel qu'on peint les géans de la fable,
Déracinait les monts, et d'un fleuve indomptable,
Aux balmes de Saint-Clair agrandissait les bords;
Vaucanson [11], du flûteur animant les ressorts,
Et nouveau Prométhée, appelant à la vie
Les élémens nouveaux d'une active industrie,
Et léguant à Jacquard [12] l'honneur d'exécuter
Ce que son grand génie un jour osa tenter.
Dois-je oublier Morand [13] qui, d'une main puissante,
Du Rhône subjugua la vague frémissante?
Mais parmi ces mortels chers à l'humanité,
Modeste Bourgelat [14], tu dois être compté:
Bourgelat, créateur de l'art vétérinaire,
De cet art bienfaisant sois le dieu tutélaire!
Je vois à tes côtés Willermoz [15] et Vitet [16],
De leur vaste science épuiser le sujet.
Mais quel est ce vieillard à l'œil vif, au teint blême?
C'est Jacquier [17], des trois corps résolvant le problême:
Près de lui Pezenas [18], dans un dernier effort,
Au milieu des calculs avec Neper [19] s'endort;

Montucla [20] plus actif, devient, dans sa patrie,
L'Hérodote accompli de la géométrie ;
Mais laissons ces savans, laissons même Rozier [21]
Porter l'agriculture à son lustre dernier,
Et jetons un regard sur l'ami de Voltaire,
Sur ce bon Vasselier [22] qui, même octogénaire,
Par des contes charmans, mais peu chastes parfois,
Nous égayait toujours en élevant la voix.
Parlons de Laurencin [23], dont la tendre élégie,
Captivait les loisirs et le bouillant génie,
Et qui, dans d'heureux vers, inspirés par le cœur,
De l'amour maternel peignait la vive ardeur.
Généreux Laurencin, ta gloire était plus fière :
Un immense penser remplit ta vie entière :
Domptant le cours fougueux de deux fleuves rivaux,
Tu conçus le projet de dominer leurs eaux,
D'agrandir ta cité, comme si ses limites
Etaient pour ta grande âme encor trop circonscrites.
Dans les gouffres profonds d'un rebelle terrain,
Tes trésors entassés s'engloutirent en vain.
Le fleuve se jouant de tes efforts prodigues,
Se dressait tout entier pour renverser tes digues ;
Et contre toi lançant tous ses flots à la fois,
Nouvel Achéloüs, t'accablait sous leur poids.
La mort en te frappant t'enleva l'avantage
De voir réaliser ton magnifique ouvrage ;
Mais l'avenir, enfin, justifia tes vœux :
Aux marais de Perrache un peuple industrieux
Etablit sa demeure et ses manufactures,
Attendant que des mains, diligentes et sûres,
Par des chemins de fer ouvrent, vers le Midi,
Des débouchés nouveaux au commerce agrandi.
Lyon, de ses faubourgs élargissant l'enceinte,
Oubliait ses revers, en effaçait l'empreinte ;
Mais réclamait encor pour la postérité
Un gage de bonheur et de prospérité.

Martin [24] le lui donna, Martin, jusques au Gange,
Ah ! puisse de ton nom retentir la louange !
D'une grande cité bienfaiteur généreux,
L'académie entend tes respectables vœux,
Et de tes volontés heureuse exécutrice,
Elle doit ériger ton sublime édifice.
Mathon, c'était ainsi que, nouveau Jean Cléberg [25],
Attachant notre estime à ton nom toujours cher,
De tes actives mains tu fondas ce lycée,
Monument du savoir, où la foule empressée
Venait s'initier à ces arts enchanteurs
Qui partout, sous nos pas, font éclore des fleurs.
C'est là que Bérenger [26], troubadour de notre âge,
A la Nymphe du Rhône adressait son hommage,
Ou, plaçant la vertu sous le jour le plus pur,
A l'enfance charmée offrait un guide sûr.
C'est là que Gilibert [27], inovateur lui-même,
Du savant Linnéus démontrait le système,
Que Domergue [28] épurait la langue de Buffon,
Que Mollet [29] expliquait le prisme de Newton,
Et qu'on voyait enfin le docte Delandine [30]
De nos antiques murs dévoiler l'origine.
Parfois à ces savans venaient se réunir
Des hommes dont Lyon se doit énorgueillir.
Morel [31], Rast [32], Dussaussoy [33], Tabard [34] et La Tourrette [35],
De Pan abandonnaient la tranquille retraite,
Pour admirer Ruisdael embelli par Boissieu [36],
Pour entendre Rieussec [37] commenter Montesquieu.
On t'y voyait aussi, pacifique Lemierre [38],
Poète original, dont l'âme tout entière
Se peignait dans tes vers, toujours pleins de chaleur :
Le ciel récompensa les vertus de ton cœur,
En unissant aux jours d'une aimable vieillesse,
Un ange de beauté, de grâces, de sagesse,
Qui devait t'allier par un nœud fraternel
Au digne fondateur de ce lieu solennel.

Hélas ! des doctes sœurs ce divin sanctuaire
De ses débris fumans devait joncher la terre,
Avant de recevoir, en leur jour de splendeur,
D'illustres Lyonnais moissonnés dans leur fleur.
Bichat [39], Jordan [40], Petit [41], espoir de la patrie,
Pourquoi, pour tant de gloire, une si courte vie?
A vos concitoyens, fiers de vous admirer,
Un sévère destin ne fit que vous montrer.
Toi surtout, ô Petit! quel noble caractère!
Jeune amant des neuf sœurs, à la voix de ta mère
Tu les abandonnas pour servir Galien;
Mais Phœbus honorant un si grand citoyen,
Te prodigua ses dons, loin de t'être infidèle :
Le sentiment s'accroît dans l'âme la plus belle,
Et le sentiment seul t'a dicté ces beaux vers,
Qni rendront à jamais tes souvenirs si chers.
Mais de ces morts fameux pourquoi troubler la cendre,
Quand j'offrais à Mathon l'hommage le plus tendre?
Sur leur lit de douleur ils trouvèrent du moins
De la tendre amitié les respectables soins;
Mais toi, Mathon, mais toi, livré, dans ta patrie,
Aux poignards assassins d'une horde en furie,
A tes derniers momens tu n'eus devant les yeux
Que le crime en délire et qu'un trépas affreux.
Aussi grand que Caton [42], mais cent fois plus à plaindre,
Tu méprisas la mort qu'un sage ne sait craindre;
Et tes juges pervers parurent devant toi,
Comme des criminels que frapperait la loi [43];
Enfin ton sort apprit aux tyrans de la France,
Qu'ils pouvaient égorger à leur gré l'innocence;
Tes mânes désolés dans ce pays des arts,
Long-temps furent errans sur des débris épars;
Mais le ciel désarmé termina nos souffrances,
Et parmi ces amis des lettres, des sciences,
Ton bienfaisant génie est fixé dans ces lieux,
Pour l'exemple et l'honneur de nos derniers neveux.

NOTES

DE L'UN DES RÉDACTEURS DES ARCHIVES DU RHÔNE.

[1] Charles-Joseph Mathon de la Cour, fils de Jacques, né à Lyon en 1738, l'une des victimes sacrifiées à la suite du siége de cette ville, en octobre 1793, nommé membre ordinaire de l'académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, en remplacement de M. de Sozzi, le 2 mai 1780. Le passage suivant des *Prisons de Lyon* de feu de M. Delandine, contient des détails intéressans sur ce citoyen recommandable et peut servir de commentaire à l'épître adressée à ses mânes par M. Boucharlat.

« Ici (sur la place de Bellecour), Mathon de la Cour, le meilleur des hommes, le plus doux, le plus probe, le plus serviable, a péri. Son beau-frère Lemierre disait: « Je ne puis plus faire de tragédie : elle court les rues. » Il n'est que trop vrai ; toutes nos rues, toutes nos places ont offert des scènes sanglantes. Ici, on a inhumainement privé du jour celui qui ne l'employa jamais qu'à faire du bien. Non, je ne traverserai pas ce sol où mon ami a expiré, sans lui crier mes derniers adieux, sans lui consacrer un triste et rapide hommage !

Bienfaisant Mathon, puisse-t-on recueillir un jour et lorsque nos fils seront heureux, les généreux fruits de tes veilles et de tes pensées, de tes veilles sans cesse occupées à aider le pauvre, à secourir l'innocence, à soutenir l'honnête industrie, de tes pensées grandes, simples et pures comme ton cœur !

Qu'on n'y oublie point ces écrits où il dévoila les ressorts secrets qui firent prospérer et décheoir les institu-

tutions de Lycurgue [1], où il traça les justes moyens de ranimer en France le véritable amour de la patrie [2]. Deux compagnies célèbres et savantes couronnèrent ces ouvrages utiles. Qu'on n'oublie pas ce badinage ingénieux qui, sous le nom de *Fortuné Ricard* [3], prouve ce qu'on

---

[1] *Par quelles causes et par quels degrés les lois de Lycurgue se sont altérées chez les Lacédémoniens jusqu'à ce qu'elles aient été anéanties*, dissertation qui a remporté le prix dans l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, le 28 avril 1767, avec des notes, etc. Lyon et Paris, Durand et Vallat-la-Chapelle, 1767, in-8.° de 100 pages. L'auteur annonçait dans un court avertissement qu'il rassemblait des matériaux pour une histoire complète des Lacédémoniens, et qu'il hasarderait peut-être quelque jour de la publier; mais il n'a pas tenu cette promesse. Thomas écrivit à Mathon de la Cour une lettre ainsi conçue :

« Je vous remercie, Monsieur, de l'excellente *Dissertation sur les lois de Lycurgue*, que M. Barthe m'a remise de votre part. C'est un des plus beaux sujets qu'on ait proposé depuis long-temps dans aucune académie; et vous l'avez traité avec autant d'érudition que d'agrément. On aime à suivre, dans votre ouvrage, les progrès et la chute de cette institution bizarre, qui dénatura l'homme pour le rendre plus grand, changea tous les devoirs et créa des vertus nouvelles. Une pareille législation, qui subsista plus de cinq cents ans, est peut-être la plus forte preuve de ce que peut le génie d'un grand homme sur un peuple. Il me semble, Monsieur, que vous jugez ces lois si célèbres, comme la raison doit les juger, sans humeur comme sans fanatisme. C'est un grand monument, mais dont les proportions sont colossales et par conséquent hors de la nature. Toutes vos notes sont extrêmement curieuses; elles ajoutent un nouveau prix à l'ouvrage, et font désirer l'histoire que vous nous annoncez. Recevez tous mes remercîmens, avec les témoignages des sentimens bien vrais avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc. Thomas. A Paris, le 22 décembre 1767. »

[2] *Discours sur les meilleurs moyens d'encourager et de faire naître le patriotisme dans une monarchie.* Paris, 1788, in-8.° Ce discours fut couronné par l'académie de Châlons-sur-Marne.

[3] *Testament de M. Fortuné Ricard*, maître d'arithmétique à D**, lu et publié à l'audience du bailliage de cette ville, le 19 août 1784.

devrait attendre dans un gouvernement sage, de l'économie et de la prévoyance. L'Angleterre nous envia ce dernier écrit, le traduisit, et l'attribua pendant long-temps à Francklin.

Ce fut une douce et agréable idée que celle de recueillir chaque premier jour de l'an ces morceaux animés où la poésie nous émeut et nous console : Mathon la conçut et l'exécuta dans les douze premiers volumes de l'*Almanach des Muses* [1], recueil alors plein de sensibilité et de goût.

Un essai sur l'institution des *Rosières* [2], un précis sur la vie de Montausier [3], un éloge de son ami Poivre [4], des idylles en prose, des vers, une foule d'opuscules inté-

---

(Lyon), 1785, in-8.° de 24 pages, non compris les tables justificatives. Cet opuscule a été réimprimé plusieurs fois et notamment dans le tom. I.er des *Tablettes d'un curieux*, *ou Variétés historiques, littéraires et morales* (publiées par Sautereau de Marsy); Bruxelles, Dujardin, 1789, 2 vol. in-12., et tout récemment dans la *Gazette universelle de Lyon*. Le comte Boissy d'Anglas, sous le voile de l'anonyme, en a publié une édition à la tête de laquelle il a placé la notice de M. Delandine sur Mathon de la Cour.

[1] Voy. *Archives du Rhône*, tom. III, pag. 159.

[2] *Lettre à M. de *** sur les Rosières de Salency, et les autres établissemens semblables*; Lyon, Aimé Delaroche et Rosset, 1782, in-12. de 70 pages.

[3] Mathon de la Cour, étant à Paris, fit demander à l'académie de Lyon la permission de publier la *Vie de Montausier* et de prendre sur le titre la qualité d'académicien. Cette permission lui fut accordée dans la séance du 11 décembre 1781, sous la condition qu'il soumettrait son ouvrage à l'examen de M. Barou qui se trouvait alors aussi dans la capitale. Nous ignorons si la publication a eu lieu. Ce qu'il y a de certain, c'est que la *Vie de Montausier* n'est point rappelée parmi les ouvrages de Mathon de la Cour dans l'article que lui a consacré la *Biographie universelle*, et que les auteurs du même recueil ne la citent point non plus à l'article *Montausier* parmi les biographies qui existent de ce dernier personnage.

[4] Nous ignorons pareillement si cet *Eloge de Poivre* a été imprimé.

ressans [1] ont marqué l'existence littéraire de Mathon. Combien son existence sociale fut plus précieuse encore !

C'est à lui qu'on dut les premiers succès de la société philantropique, les secours pour les mères nourrices, un établissement pour arracher les jeunes enfans à l'oisiveté. Pour naturaliser la mouture économique et rendre le pain du peuple moins cher et meilleur, il fit venir à ses frais des ouvriers de Paris. Il chercha à rendre com-

---

[1] Les autres ouvrages de Mathon de la Cour qui sont parvenus à notre connaissance, sont les suivans :

I. *Discours sur le patriotisme français*, lu à l'académie de Lyon, le 21 janvier 1762. Lyon, Périsse, 1762, in-8.° II. *Lettres sur les peintures, les sculptures et les gravures exposées au salon du Louvre en* 1763, 1765 *et* 1767. Paris, Bauche, 1763-67, 3 part. in-12. III. *Lettres sur l'inconstance*, à l'occasion de la comédie de *Dupuis et Desronais* (par Collé), Paris, 1763, in-12. IV. *Orphée et Eurydice*, opéra traduit de l'italien de Casalbigi, Paris, 1763, in-12. V. *Discours sur le danger des livres contre la religion, par rapport à la société*, Paris, Lejay, 1770, in-8.°, couronné par l'académie de la Conception à Rouen. VI. *Journal de Lyon, ou Annonces et Variétés littéraires*, pour servir de suite aux *Petites affiches de Lyon*. Lyon, Aimé Delaroche, 1784 et années suivantes, 12 vol. in-8.° VII. *Collection des comptes rendus, pieces authentiques, états et tableaux concernant les finances de France, depuis* 1758 *jusqu'en* 1787. Paris, Cuchet, 1788, in-4.° VIII. *Résultats des expériences et des recherches faites par le comité de panification*. Lyon, 1791, in-8.°

Mathon de la Cour a, en outre, travaillé, pendant quelque temps, au *Journal de musique*, depuis juillet 1764 jusqu'en août 1768, et au *Journal des Dames*, Paris, 1759 et années suivantes; il a présidé à la rédaction de plusieurs *Almanachs de Lyon*. *L'Etat par ordre alphabétique des villes, bourgs, villages, seigneuries, fiefs, rivières, montagnes*, etc. *des provinces de Lyonnois, Forez et Beaujolois*, qui se trouve dans celui de 1760, et qui est un curieux morceau de statistique, a été revu et augmenté par lui. Nos archives académiques contiennent en manuscrit plusieurs mémoires de sa composition.

mune dans tous les quartiers l'eau du Rhône, vive, légère et salutaire en divers maux. Il établit pendant quelque temps un lycée propre à faciliter aux artistes l'exposition de leurs chef-d'œuvres, et les moyens d'être connus [1]. Tout ce qu'il dit, tout ce qu'il pensa fut rapporté par lui au bien général. Négligent sur ses propres affaires, il ne rêva qu'à bien faire celles des autres. Ici, il faisait imprimer à ses frais un ouvrage utile, pour en laisser le bénéfice à son auteur. Là, il contractait une dette pour acquitter celle du pauvre. Dans un siècle d'égoïsme, il eut jusqu'au courage de se consacrer à la bienfaisance sans partage, et de consentir plutôt à passer pour ridicule ou singulier aux yeux de la frivolité inhumaine, que de manquer une seule occasion de sacrifier son temps, ses peines ou sa bourse à la bonne action qu'on lui indiquait.

Et on a fait mourir de pareils hommes ! Dorfeuille lui-même parut hésiter s'il pourrait faire tomber une tête si éclairée, si vertueuse. « Tu étais noble, lui dit-il; tu » n'as pas quitté Lyon pendant le siége : lis le décret; tu » peux prononcer toi-même sur ton sort. » Ainsi l'Athénien Lysias s'écriait autrefois : *Ce n'est pas moi, Eratosthène, c'est la loi qui te tue.* En effet, Mathon lut l'article funeste et répondit : « Il est sûr que cette loi m'atteint; je saurai mourir. » Il ne reprocha rien à cette loi cruelle; il ne reprocha rien aux hommes. Seul avec Dieu, on le vit aller de Roanne à Bellecour, sans vaine ostentation, comme sans faiblesse. Profondément recueilli, le front chauve et élevé, les yeux fixés sur la terre qu'il quittait sans murmure, il remplit sa promesse, et sut mourir. »

[2] Jacques Mathon de la Cour, né à Lyon en 1712, mort dans la même ville le 7 novembre 1777 (et non en

---

[1] Le *Lycée* ou *salon des arts* fut ouvert en 1786. Mathon de la Cour fit imprimer un *Catalogue des ouvrages de peinture, sculpture, dessin et gravure, exposés à Lyon, au salon des arts, le 25 août* 1786, Lyon, imprimerie de la ville, in-8.° de 16 pages.

1770, comme le dit la *Biographie nniverselle*), mathématicien célèbre, élu membre ordinaire de l'académie de Lyon le 12 janvier 1740, en remplacement de M. Laisné, nommé membre honoraire. On lui doit les *Nouveaux élémens de dynamique et de méchanique ;* Lyon, Frères Périsse, 1763, in-8. Il concourut à l'académie des sciences de Paris, en 1753, sur cette question : *Quelle est la manière la plus avantageuse de suppléer à l'action du vent dans les grands vaisseaux*, et il obtint l'accessit avec Euler : le prix fut décerné à Daniel Bernoulli. Voy. *Biogr. univ.* art. *Mathon de la Cour* (*Jacques*).

[3] Dom Augustin Calmet, bénédictin, né en Lorraine le 26 février 1672, mort à Senones le 25 octobre 1757, savant interprète de la Bible.

[4] Jacques Mathon ne s'est pas seulement occupé des sciences naturelles et des mathématiques, mais encore de plusieurs autres branches des connaissances humaines.

Parmi les mémoires qu'il communiqua à l'académie de Lyon, il en est qui roulaient sur la musique, sur celle des Grecs en particulier, sur la grammaire et l'étude des langues, sur la division de la terre sainte, sur le temple de Jérusalem, etc.

[5] Voy. not. 1.

[6] Voy. *ibid.*

[7] Charles-Joseph Mathon fut un des membres les plus assidus et les plus laborieux de l'académie de Lyon.

[8] D'Alembert envoya plusieurs de ses ouvrages à l'académie de Lyon. L'astronome Lalande, né à Bourg en Bresse, en 1732, mort en 1807, était du nombre des académiciens associés.

[9] Jacques-Germain Soufflot, né en 1714 à Irancy, près d'Auxerre (et non à Lyon, comme quelques auteurs l'ont dit), mort le 29 août 1781, célèbre architecte qui com-

mença à se faire connaître par les travaux qu'il exécuta dans nos murs. C'est sur ses dessins que furent bâtis l'hôtel-Dieu, le grand théâtre, etc. Voy. *Archives du Rhône*, tom. IV, pag. 72-74, où il est parlé de ses relations avec notre académie et de son séjour à Lyon.

[10] Rater, architecte de Lyon, qui exécuta le hardi projet d'ouvrir une avenue de cette ville, en coupant les montagnes qui la séparent de la Bresse. Il était aussi l'un des constructeurs des belles maisons du quai St-Clair et de ce quai lui-même.

[11] Jacques de Vaucanson, né à Grenoble en 1709, mort le 21 novembre 1782, illustre mécanicien, associé de l'académie de Lyon. Voy. *Archives du Rhône*, tom. VI, pag. 65.

[12] Joseph Jacquard, actuellement vivant, inventeur du métier pour la fabrication des étoffes de soie, qui porte son nom. Voy. encore *Archives du Rhône*, t. I, p. 420 et suiv.

[13] Jean-Antoine Morand, architecte, né à Briançon vers 1728, mort révolutionnairement à Lyon le 24 janvier 1794, constructeur du pont Morand et auteur du plan qu'on suit encore, pour l'agrandissement de la ville, dans la partie des Brotteaux.

[14] Claude Bourgelat, né à Lyon vers 1712, mort le 3 janvier 1779, fondateur des écoles vétérinaires en France, auteur d'excellens ouvrages sur l'hippiatrique, science dont il est, en quelque sorte, le créateur, associé de l'académie de Lyon. Voy. *Notice historique et raisonnée sur Claude Bourgelat*, par L. F. Grognier, Paris et Lyon, 1805, in-8.º

[15] N. Willermoz, né à Lyon vers 1767, mort le........, médecin, auteur de plusieurs opuscules relatifs à sa profession et notamment d'un *Mémoire sur les eaux potables de la ville de Lyon*, imprimé en 1784. Reçu à l'académie en remplacement de l'abbé de Valernod le 7 juillet 1778, il y a lu un grand nombre de mémoires.

[16] Louis Vitet, né à Lyon en 1736, mort à Paris le 25 mai 1809, médecin célèbre, maire de Lyon en 1791, député à la convention et ensuite au conseil des cinq cents, membre de l'académie de Lyon où il fut nommé le 7 mars 1786, en remplacement de M. Poivre. Il est auteur de la *Pharmacopée de Lyon*, de la *Médecine expectante*, etc.

[17] Le P. François Jacquier, né à Vitry-le-Français le 7 juin 1711, mort le 3 juillet 1788, minime, habile mathématicien, associé de l'académie de Lyon.

[18] Esprit Pezenas, jésuite, astronome et mathématicien avignonais, mort le 4 février 1776, associé de l'académie de Lyon.

[19] Jean Neper, Nepair ou Napier, mathématicien écossais du 16.e siècle, inventeur des logarithmes.

[20] Jean-Etienne Montucla, né à Lyon en 1725, mort à Versailles le 18 décembre 1799, mèmbre de l'institut, auteur d'une *Histoire des mathématiques*, Paris, 1758, 2 vol. in-4.°, réimprimée en 1799-1802, 4 vol. in-4.°

[21] Jean Rozier, né à Lyon en 1734, mort dans cette ville, pendant le siége, d'un éclat de bombe, dans la nuit du 29 septembre 1793, curé constitutionnel de la paroisse de St-Polycarpe, auteur d'un *Cours d'agriculture*, 1781-1800, 12 vol. in-4.°, et de plusieurs autres ouvrages relatifs à la même science, associé à l'académie le 19 novembre 1771.

[22] Joseph Vasselier, né à Rocroy en 1735, mort à Lyon en novembre 1798, commis de la direction des postes dans cette ville, reçu membre ordinaire de l'académie en 1782, en remplacement de l'abbé Le Serre. Voy. *Archives du Rhône*, tom. VI, pag. 63-64.

[23] Jean-Espérance-Blandine de Laurencin, né le 17 janvier 1733, mort le 21 janvier 1812, poète, associé

à l'académie de Lyon, le 24 novembre 1772, a été à la tête des travaux Perrache, et l'un des propriétaires du terrain du même nom. Il a publié beaucoup de vers, et entr'autres, une pièce élégiaque, intitulée : *Aux mânes de ma mère*. Il est le père de M. le comte Aimé-François de Laurencin, député du Rhône à la chambre législative depuis 1824, et membre ordinaire de l'académie de Lyon.

[24] Claude Martin, né Lyon en janvier 1732, mort à Lucknow en septembre 1800, avec le grade de major-général au service de la compagnie anglaise des grandes Indes, a légué à sa ville natale une somme considérable pour l'établissement d'une institution publique et a confié à l'académie l'exécution de ce legs.

[25] Jean Cléberg, riche négociant allemand, établi à Lyon dans le 16.e siècle, bienfaiteur de l'hospice de la Charité. Plusieurs auteurs ont pensé que c'était en son honneur qu'avait été élevée la statue connue sous le nom de l'*Homme de la Roche*. Voy. *Archives du Rhône*, tom. V, pag. 297 et suiv.

[26] Laurent-Pierre Bérenger, né à Riez en Provence le 28 novembre 1749, mort à Lyon le 26 septembre 1822, littérateur estimable et fécond. On distingue parmi ses ouvrages ses premières poésies publiées en 1785, les *Soirées provençales*, la *Morale en action*, etc. Il avait adopté Lyon pour sa seconde patrie. Il y a exercé les fonctions de professeur de belles-lettres à l'école centrale, de proviseur au collége royal et d'inspecteur à l'académie universitaire. Nommé associé de l'académie de Lyon en 1783, il en fut l'un des restaurateurs sous le titre d'*Athénée* en l'an VIII, et en a fait partie jusqu'à sa mort en qualité de membre titulaire.

[27] Jean-Emmanuel Gilibert, né à Lyon le 21 juin 1741, mort dans la même ville le 2 septembre 1814, savant mé-

decin, éditeur des ouvrages de Linné et auteur d'un grand nombre d'écrits sur la botanique et la médecine, nommé membre ordinaire de l'académie en 1783. Il revit dans M. Stanislas Gilibert, son fils.

[28] François-Urbain Domergue, né à Aubagne en 1745, mort le 29 mai 1810, grammairien, membre de l'institut. Il a assez long-temps habité Lyon, où il rédigea, en 1773 et 1774, la *Feuille littéraire*, et en 1784 et années suivantes, le *Journal de la langue française*.

[29] Joseph Mollet, né à Aix en Provence vers le milieu du dernier siècle, professeur de physique et de mathématiques dans notre ville, secrétaire adjoint de l'académie, section des sciences, auteur d'un cours de physique très-estimé. Depuis environ deux ans, il s'est retiré dans sa patrie où il a emporté les regrets de ses collègues et des nombreux amis qu'il s'était faits parmi nous.

[30] Antoine-François Delandine, né à Lyon le 6 mars 1756, mort le 5 mai 1820, ancien député du Forez à l'assemblée constituante, ancien professeur de législation à l'école centrale, bibliothécaire de la ville, connu par nne foule d'ouvrages et principalement par sa continuation (avec M. Chaudon) du *Dictionnaire historique*, un des membres les plus laborieux de l'académie de Lyon où il fut reçu le 24 juillet 1781.

[31] Jean-Marie Morel, né à Lyon en 1728, mort en 1810, grand paysagiste, auteur de la *Théorie des jardins*, membre de l'académie de Lyon depuis sa restauration en l'an VIII. Nous avons inséré dans les *Archives du Rhône*, tom. I, pag. 441 et suiv., son mémoire *sur la Théorie des eaux fluentes*, et tom. II, pag. 49 et suiv., une *Notice* sur sa vie et ses ouvrages, par M. Dumas.

[32] Jean-Baptiste Rast, né à le , mort le 18.., médecin habile, membre de l'aca-

démie de Lyon, depuis la réunion de cette société en 1758 à la société des beaux-arts, possesseur d'une immense et riche bibliothèque qui a été dispersée après sa mort par une vente en détail.

[33] André-Claude Dussaussoy, né le 30 novembre 1755, mort le 30 décembre 1820, a été chirurgien de l'hôtel-Dieu et membre de l'académie depuis sa restauration en l'an VIII.

[34] François Tabard, né en 1746, mort le 3 mars 1821, archéologue et physicien, ancien professeur au collége de Notre-Dame dit le *Petit collége*, à l'école centrale et au lycée, ancien bibliothécaire, reçu académicien le 3 juin 1788.

[35] Marc-Antoine-Louis Claret de Fleurieu de la Tourrette, né à Lyon en 1729, mort en cette ville sur la fin de 1793, conseiller à la cour des monnaies, secrétaire-perpétuel de l'académie pour la classe des lettres depuis 1767 jusqu'à la révolution, botaniste et littérateur, auteur de plusieurs ouvrages, ami de J.-J. Rousseau. Voy. *Archives du Rhône*, tom. IV, pag. 1-2.

[36] Jean-Jacques de Boissieu, né à Lyon en 1736, mort le 15 mars 1810, excellent dessinateur. M. Dugas-Montbel a lu à la séance publique de l'académie de Lyon du 28 août suivant, l'*Eloge historique de J.-J. de Boissieu*, imprimé la même année, Lyon, Ballanche, in-8.° On trouve à la suite un catalogue complet des gravures composant l'œuvre de notre compatriote. Il remplaça à l'académie M. Perrache le 7 mars 1780, et fut remis sur la liste des membres ordinaires lors du rétablissement de la société en l'an VIII.

[37] Pierre-François Rieussec, né à Lyon le 23 novembre 1738, mort le 20 juillet 1826, ancien député au corps législatif, conseiller honoraire à la cour de Lyon, membre de l'académie depuis l'an VIII. Une *Notice historique* sur

sa vie, lue par M. Guerre, dans la séance publique du 5 juillet 1827, vient d'être publiée, Lyon, Louis Perrin, in-8°.

[38] Antoine-Marin Lemierre, né à Paris en 1733, mort à St-Germain-en-Laye le 7 juillet 1793, littérateur célèbre. Il avait épousé M.lle Comte, belle-sœur de Charles-Joseph Mathon de la Cour. Etant à Lyon en 1783, il fut associé à l'académie par acclamation, et assista à la séance du 25 novembre de la même année, où il distribua à ses nouveaux collègues des exemplaires de sa tragédie de Guillaume Tell.

[39] Marie-François-Xavier Bichat, né le 11 novembre 1771, à Thoissey, dans l'ancienne Dombes (et non *à Thoirette, dans l'ancienne Bresse*, comme on le lit dans la *Biographie universelle*), mort le 22 juillet 1802, médecin, élève de Marc-Antoine Petit, génie extraordinaire et précoce, enlevé à la science physiologique au moment où il venait de lui faire faire un grand pas.

[40] Camille Jordan, né à Lyon le 11 janvier 1771, mort à Paris le 19 mai 1821, député au conseil des cinq cents en 1797, député de l'Ain au corps législatif en 1816 et 1818, reçu à l'académie de Lyon en 1805, célèbre par sa conduite politique et le rare talent d'improvisation qu'il a déployé à la tribune.

[41] Marc-Antoine Petit, né à Lyon le 3 novembre 1766, mort à Villeurbane le 7 juillet 1811, ancien chirurgien-major de l'hôtel-Dieu, auteur d'un ouvrage intitulé *Essai sur la médecine du cœur*, contenant, entr'autres pièces, quatre épîtres en vers, etc.

[42] Voy. note 1.

[43] L'auteur se rappelait sans doute la fameuse épigramme de Marot sur le surintendant Samblançai, si admirée de Voltaire et de La Harpe :

Lorsque Maillard, juge d'enfer, menoit
A Montfaucon Samblançai l'ame rendre,
Lequel des deux à votre sens tenoit

Meilleur maintien ? Pour vous le faire entendre,
Maillard sembloit homme que mort va prendre ;
Et Samblançai fut si ferme vieillard
Que l'on eût dit, au vrai, qu'il menoit pendre
A Montfaucon le lieutenant Maillard.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Notice sur F.-F. Lemot. (Lyon, imprimerie de J.-M. Barret), in-8.° de 32 pages.

Tirage à part de cette notice insérée dans le présent volume des *Archives*, p. 237 et suiv., et signée Z, lettre sous laquelle l'auteur s'est pareillement caché en publiant divers autres opuscules, tels que des notices sur Girard Audran, Antoine Dubost, Benoît Gingenne, P.-E. Lémontey, Daniel Sarrabat, etc., insérées également dans notre recueil et tirées aussi séparément. M. Z. avait déjà donné quelques détails biographiques sur Lemot, qui alors était encore vivant, pag. 23-32 d'une brochure intitulée *Mélanges sur les beaux-arts, extraits de la Gazette universelle de Lyon, années* 1825 et 1826, *par un amateur lyonnais*; Lyon et Paris, 1826, in-8.°

Notice historique sur la vie de M. P.-F. Rieussec, conseiller honoraire à la cour royale de Lyon, chevalier de la légion d'honneur, ancien membre du corps législatif et de la chambre des députés, membre de plusieurs sociétés savantes, lue en séance publique de l'académie royale de Lyon, le 3 juillet 1827, par M. Guerre, de la même académie, de celle de Mâcon, etc. Lyon, imprimerie de Louis Perrin, 1827, in-8.° de 22 pages.

Ce juste tribut d'eloge, payé à la mémoire d'un magistrat distingué, dans le sein d'une société qui le comptait parmi ses membres les plus honorables, est une nouvelle preuve que donne l'auteur de l'étendue et de la fécondité de son talent. Le premier aux luttes de notre barreau, M. Guerre unit la culture des lettres aux soins qu'exigent les affaires; il suffit à tout, et il semble multiplier le temps par l'emploi laborieux qu'il en fait.

BULLETIN HISTORIQUE
DU MOIS D'AOUT 1827.

⁂ 8. Par arrêté de M. le Maire de Lyon, M. Robert-Désiré Guyemot a été nommé médecin de l'institution de la Martinière. M. le docteur Guyemot est petit neveu, par alliance, du fondateur de cet établissement.

⁂ 14. L'enceinte en planches qui entourait depuis si long-temps la statue équestre de Louis XIV, a été démolie, et la barre de fer qui avait été placée sous le pied de derrière que le cheval tient levé, a disparu. Cette barre, qui nuisait d'une manière fâcheuse à l'effet du monument, avait été sciée depuis plusieurs mois, et l'interstice formé par la scie n'ayant point diminué, on s'était assuré par là qu'aucun mouvement n'avait eu lieu dans la statue, et qu'elle pouvait se passer de ce support. La mort prématurée de M. Lemot ne lui a pas permis de jouir de l'aspect majestueux que présente actuellement son chef-d'œuvre. Notre compatriote devait enrichir notre ville d'un autre ouvrage qui aurait aussi sans doute excité notre admiration. Le conseil municipal avait décidé par sa délibération du 27 octobre 1820, qu'un bas-relief représentant *S. Louis offrant le duc de Bordeaux à la France*, serait exécuté par M. Lemot, et décorerait le tympan de

l'attique de la façade principale de l'hôtel de ville ; depuis, et sur la proposition de M. le Maire, le conseil municipal a arrêté que ce sujet serait remplacé par une statue équestre de Henri IV, mais que le sujet, d'abord confié à M. Lemot, serait peint sur un tableau qui décorerait la salle des séances de ce conseil, et dont l'exécution serait confiée au talent de M. Revoil: toutefois ce ne sera point S. Louis qui présentera le jeune enfant à la France, mais Louis XVIII.

⁂ 16. Le conseil général de département a commencé aujourd'hui sa session; M. de Savaron a été nommé président, et M. Desarbres, secrétaire.

⁂ 18. Par arrêt de ce jour, la cour royale de Lyon a réformé le jugement du tribunal de police correctionnelle qui avait condamné à trois mois de prison et à 1000 f. d'amende l'éditeur du *Précurseur* (le texte de cet arrêt se trouve dans le n.° de ce journal du 22 août).

⁂ 22. Distribution des prix au collége royal de Lyon. Voici les noms des principaux élèves qui ont été couronnés.

PHILOSOPHIE. *Dissertation latine.* Prix d'honneur. Ch.-Pierre Gourju. — *Dissertation française.* 1.er prix. Louis-Joseph Faivre. RHÉTORIQUE. *Discours latin.* 1.er prix. Louis-Marie-Etienne Deleullion. *Discours français.* 1.er prix. Paul-François-Hippolyte Marchand. *Vers latins.* 1.er prix. Antoine Carrichon. *Version latine.* 1.er prix. Lucien Girin. *Version grecque.* 1.er prix. Le même. SECONDE. *Narration latine.* Hippolyte Fourtoul. *Vers latins.* 1.er prix. Antoine Fréderic Ozanam. *Version latine.* 1.er prix. Léon-Jule Devirieu. *Version grecque.* 1.er prix. Claude Huchard. Au commencement de la cérémonie et avant la distribution des couronnes, M. Rabanis, professeur aggrégé de rhétorique, a prononcé un discours français sur l'influence de l'imitation des anciens sur la littérature moderne. Il y a combattu le système des romantiques avec des armes très-solides et très-brillantes. M. le Proviseur a également prononcé un discours touchant dans lequel il a adressé

d'utiles conseils aux élèves du collége, qui le regardent avec raison comme un second père.

*** 23. Le cercle littéraire, séant au palais St-Pierre, a renouvelé son bureau, et l'a composé de la manière suivante : président, M. Coste, conseiller à la cour royale; vice-président, M. le docteur Terme, médecin; secrétaire, M. Allard, avocat; secrétaire-adjoint, M. Fr. Coignet; trésorier, M. Castellan.

*** 25. La distribution des prix à l'école royale des beaux-arts a eu lieu aujourd'hui. M. le Maire a prononcé à cette occasion un discours qui a été couvert d'applaudissemens, et dans lequel on a remarqué un bel éloge de feu M. le comte de Sathonay, sous la mairie duquel cette école a été fondée. Le rameau d'or qui est affecté au premier prix de la classe de peinture, a été décerné à Hippolyte Flandrin; le premier prix d'architecture a été remporté par M. Crépu; celui de la peinture de fleurs par M. Bonneton; celui de mise en carte, par M. Berger.

*** 27. Distribution des prix aux élèves de l'institution provisoire de la Martinière. Le premier prix de chimie a été remporté par Nicolas-Philibert Guinon, et celui de mathématiques, par Christophe-Clément Poix.

*** *Même jour*. La société de lecture, dont les salons sont situés place de la Fromagerie, maison du chapitre, a fait aujourd'hui l'ouverture de son local. M. Trélis, président du comité, a prononcé, en présence d'un grand nombre de souscripteurs, un discours très-remarquable sur le but et l'utilité de cet établissement, où l'on trouve déjà environ 70 journaux ou recueils périodiques, et une bibliothèque qui ne contient encore qu'un petit nombre de volumes, mais qui s'accroîtra bientôt, puisqu'on se propose d'y consacrer le produit des souscriptions, dès que les dépenses annuelles auront été couvertes.

*** 27. Distribution des prix à l'école vétérinaire. La séance a été présidée par M. Menoux, conseiller de préfecture, qui l'a ouverte par un discours plein d'élégance et d'intérêt. M. Godine a rendu compte des travaux de l'école pendant l'année, et M. Grognier a lu le procès-verbal des opérations du jury, précédé de considérations sur l'hygiène et l'éducation des animaux. Ces différentes lectures ont été couvertes d'applaudissemens.

Même jour. M. Thénard a lu à l'académie des sciences de Paris, un mémoire rédigé par M. Raymond fils, notre compatriote, *sur la teinture des étoffes de laine au moyen du bleu de Prusse.*

*** 28. L'académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon a tenu aujourd'hui sa séance d'élections. Il y avait cinq places de membres titulaires vacantes. MM. Justinien Rieussec et Charles Massas ont partagé les voix, sans que ni l'un ni l'autre ait pu obtenir la majorité nécessaire, quoiqu'il y ait eu plusieurs tours de scrutin. Les élections des titulaires ont été renvoyées au mois de décembre. M. César Moreau, vice-consul de France à Londres, et membre de la société royale de Londres, a été nommé membre associé, et M. l'abbé Labouderie, vicaire-général du diocèse d'Avignon, auteur d'un Panégyrique de S. Louis et de plusieurs autres ouvrages, a été élu membre correspondant.

*** 31. La société royale d'agriculture, sciences et arts utiles de Lyon, a tenu aujourd'hui, au palais St-Pierre, une séance publique, dans laquelle M. Prunelle, président, a prononcé un discours sur l'importance de l'agriculture, M. Grognier, secrétaire, a lu un rapport sur les travaux de la société, M. Foudras, un mémoire sur la pyrale, espèce de chenille très-pernicieuse pour la vigne, et le programme d'un prix pour le meilleur moyen de détruire cet insecte, et M. Dupasquier, divers programmes d'autres prix proposés par la société.

HISTOIRE. -- ANTIQUITÉS.

ÉGLISE DE LYON.

Extrait du VOYAGE LITTÉRAIRE DE DEUX RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR. Paris, Florentin Delaulne, 1717, 2 parties in-4.°, part. I, pag. 233-238 (1).

« Le lendemain je partis (de Mâcon) dans le bateau pour Lyon, où je trouvai mon compagnon (2). Nous fûmes loger chez les PP. Carmes, qui nous reçurent avec beaucoup de charité. Je ne m'étends pas ici sur toutes les choses remarquables qui sont dans Lyon, parce que l'on a fait des livres exprès où tout est exactement décrit. Nous y séjournâmes onze jours, pendant lesquels nous reçûmes de grandes marques de bonté de Mgr. l'archevêque (3), de M. le comte de Foudras, de MM. les chanoines d'Ainai, surtout de M. le prévôt et de M. l'abbé Michel, des RR. chanoines réguliers de S. Irénée.

(1) Nous avons cru devoir insérer ici cet extrait du voyage que les PP. Edmond Martène et Ursin Durand, bénédictins de St. Maur, firent en France, pour y recueillir les matériaux nécessaires à la perfection du nouveau *Gallia christiana*. On remarquera sans doute les détails qui y sont donnés sur les cérémonies de l'église de St. Jean, lesquelles, si nous ne nous trompons, se célèbrent encore aujourd'hui de la même manière, à très-peu de chose près.

(2) Dom Ursin Durand. C'est dom Martène qui parle.

(3) Claude II de St. George. Le séjour à Lyon des deux bénédictins avait lieu, à ce qu'il paraît, en 1709.

Mais celui dont nous avons plus sujet de nous louer, c'est de M. de la Vallette, subdélégué de M. l'intendant, qui demeure en la place de Bellecour (1). C'est un homme savant, fort curieux et communicatif. Il a une bonne bibliothèque, plusieurs manuscrits, et en particulier tous les mémoires de feu M. Guichenon, auteur des Histoires de Bresse et de Savoie, et beaucoup d'autres curiosités. Voici une ancienne inscription, trouvée depuis peu à Lyon, qu'il nous fit voir.

D M.
N AMERIAE
TITVLLAE
L . HELVIVS
. FRVGI
CONIVGI
SANCTISSIMAE.

Il nous fit voir aussi une autre épitaphe, gravée sur un marbre, il y a environ 500 ans, laquelle a exercé beaucoup de gens d'esprit, sans qu'aucun ait pu dénouer la difficulté qu'elle renferme. La voici :

Hic jacet Grossa de Varey filia Humberti de Varey majoris, relicta Humberti Flamens. IX calendas decembris obiit Catarina relicta ejusdem Humberti Flamens.

---

(1) Laurent Pianello de la Vallette, trésorier de France. président du bureau des finances, né à Lyon en 1644, mort le 9 octobre 1718, fut un des premiers membres de l'académie de Lyon dont les séances se tinrent pendant quelques années (de 1705 à 1711) dans son cabinet. Il avait été prévôt des marchands en 1687, et *c'est le seul*, suivant M. D'Herbigny, *qui, pour sa bonne administration, ait été* honoré *par le roi d'un traitement de mille écus*.

Animae eorum per misericordiam Dei requiescant in pace. Amen. Hic jacet Bartholomeus Flamens et Peroneta de Chandonay ejus uxor.

La difficulté est de savoir comment un homme a pu avoir deux femmes après sa mort. Je ne sais si on ne pourrait pas dire que cet homme aurait eu deux femmes, qu'il en aurait répudié une de son vivant, et que toutes deux lui auraient survécu, ou bien il faudrait dire que le graveur a fait une méprise.

Mais puisque nous sommes sur les inscriptions, je veux en rapporter ici une que nous trouvâmes à St. Irénée devant l'église, sur une pierre qui était à moitié enterrée. Nous fîmes apporter un pic et une bêche, et nous la découvrîmes entièrement. Elle est en anciennes lettres romaines, et fort bien gravée en cette sorte :

ET MEMORIAE ETERNAE
SEXTI IRENEI LVCILLI PUERI DVLCISSIMI
QVI VIXIT ANNIS XIII. DIEBUS XXXVII
D ELICIANVS AVG N VERNA EX DISPENSATORIB M
PA.. ER ET DAT... LVCILLA MATER PARENTES
FILIO CARISSIMO PONENDVM CVRAVERVNT
ET SVB ASCIA DEDICAVERVNT

En voici une que nous trouvâmes derrière l'église :

D M
Q. IGNII SILVINI
IIIIII VIRI
AVG. LVG.
IGNIA ELPIS
COLLIB. OPTIMO.

L'église de S. Irénée est assurément l'un des plus vénérables lieux qui soient dans Lyon. Elle était autrefois pavée à la mosaïque, comme il paraît par une partie de

ce pavé conservé sous quelques planches, et sur lequel on lit ces vers :

Ingrediens loca tam sacra jam rea pectora tunde.
Posce gemens veniam, lacrymas hic cum prece funde.
Præsulis hic Irenei turma jacet sociorum,
Quos per martyrium perduxit ad regna polorum.
Istorum numerum si nosse cupis., tibi pando :
Millia dena novem qui fuerunt sub duce tanto,
Hinc mulieres et pueri simul excipiuntur,
Quos tulit atra manus, nunc Christi luce fruuntur.

On voit dans l'église souterraine le puits où furent jetés les premiers martyrs de Lyon, dont le sang rougit la terre de telle sorte, qu'elle n'a point perdu depuis sa couleur : car, quoique toute la terre d'alentour soit noire, celle-là est toujours demeurée rouge et sert aujourd'hui de souverain remède aux malades qui s'en servent avec foi. Tout proche de là on montre à travers une grille quantité d'ossemens ; mais comme les hérétiques y ont mêlé des os de bêtes, on n'en peut porter un juste jugement. Cette église paraît fort ancienne. Tous les autels sont d'une espèce de marbre. Nous y vîmes la tombe d'une dévote de nos jours, qui, après y avoir passé sept ans jour et nuit, y voulut être enterrée : sa piété méritait bien cela. Hors de l'église on voit une tombe sur laquelle un chanoine est représenté avec la mitre.

Après S. Irénée, l'abbaye d'Ainai mérite plus de vénération qu'aucune autre, puisqu'on tient par tradition qu'elle est bâtie dans le lieu même qui servit de prison aux premiers martyrs de cette grande ville. Elle est située au confluent de la Saône et du Rhône dans un endroit fort agréable, et elle était elle-même autrefois

fort agréable aussi. Paschal II en avait fait la dédicace, comme nous apprenons de ces vers qu'on lit devant l'autel sur le pavé qui est à la mosaïque :

Hoc altare sacrum Paschalis papa dicavit.

Du côté de l'épître on lit aussi ces vers sur le même pavé :

Huc expande manus quisque reus ante fuisti.
Hic vinum sanguis, hic panis fit caro Christi.

Et ces autres, du côté de l'évangile :

Huc huc flecte genu veniam quicumque precaris.
Hic pax est, hic vita, salus, hic sanctificaris.

Comme la fête de S. Jean, patron de la cathédrale, arriva dans le temps que nous étions à Lyon, nous voulûmes assister à vêpres et à la messe. Le doyen y officia. Tout le chœur fut le prendre à la sacristie, et le conduisit à l'autel, en chantant avec beaucoup de gravité. Là étant arrivé, il posa derrière l'autel une relique de S. Jean qu'il tenait entre ses mains, et après que MM. les comtes et tous les autres ecclésiastiques l'eurent baisée avec grand respect, il entonna le *Deus in adjutorium*, et fut se placer dans le fond du chœur derrière le grand autel. Les petits enfans de chœur entonnèrent les antiennes, et les deux premiers comtes de chaque côté, les psaumes. Ils étaient tous revêtus de surplis sans dentelle; aucun ne portait de chappe. Celui des comtes qui devait faire l'office de thuriféraire à *Magnificat* était seul revêtu d'une belle aube fine à dentelle. On ne sait là ce que c'est que la musique; mais le plain chant qui se chante par cœur, est si grave et si beau qu'il n'y a point de musique qui en approche: il enlève tous ceux qui l'entendent. On ne dit point

d'hymne après les psaumes ; après le *Magnificat* on répéta deux fois l'antienne ; puis on chanta un hymne de S. Jean, le verset et l'oraison, et enfin le *Benedicamus Domino*, qui fut chanté par dix-huit enfans de chœur. Après quoi on fut dire complies à un autel hors du chœur.

Le lendemain, Mgr. l'archevêque eut soin de nous faire bien placer, afin que la foule ne nous empêchât point de voir les cérémonies de la messe. Il y avait cinq prêtres, cinq diacres et cinq sous-diacres. Ils entrent après la procession par la porte du sanctuaire, et lorsqu'ils sont arrivés au haut du chœur, le sous-diacre qui doit chanter l'épître fait la révérence au célébrant, et va s'asseoir à la première des basses chaires du chœur, la mitre en tête et ayant à ses côtés les autres sous-diacres assistans qui demeurent là jusqu'au *Gloria in excelsis*. Les céroféraires accompagnent les autres officiers à l'autel, où, après avoir mis leurs chandeliers au bas des gradins, ils vont au milieu du chœur vers le sous-diacre. Le célébrant commence la messe avec tous ses officiers à ses côtés : quand il monte à l'autel, les prêtres y montent aussi et se placent aux deux coins se regardant face à face et baisant l'autel lorsqu'il le baise. Pour ce qui est des diacres, ils restent en droite ligne au bas de l'autel dans le sanctuaire. Après que le célébrant a commencé la messe, les sous-diacres qui étaient aux basses chaires du chœur, viennent derrière l'autel où ils se rangent en droite ligne regardant les diacres face à face.

Le célébrant entonne le *Gloria in excelsis Deo* au milieu de l'autel ; mais il le continue et le finit au coin : cependant les prêtres assistans vont s'asseoir, le célébrant et les diacres s'asseyent aussi du côté de l'épître

et les sous-diacres du côté de l'évangile derrière l'autel. Celui qui doit chanter l'épître prend le livre sur l'autel, baise l'épaule du célébrant, s'en va à la première haute chaire du chœur, et là il chante ou plutôt il récite l'épître d'un ton assez bas. Deux acolytes ou enfans de chœur chantent l'*Alleluia* dans le même endroit, qui est suivi d'une longue prose dont le chant enlève les assistans. Pendant que le diacre chante l'évangile au jubé, on prépare la matière du sacrifice derrière l'autel. Après le *Credo*, le célébrant se lave les mains, le sous-diacre donne au diacre le calice et la patène, et le diacre les présente au célébrant qui fait l'oblation du pain et du vin par une seule oraison. Après l'oblation, le célébrant se lave une seconde fois les mains. Cependant le sous-diacre soutient la patène toute nue qu'il tient avec son manipule et qu'il reporte au *Pater noster* sur l'autel devant le célébrant à qui il baise l'épaule. Lorsque le célébrant a dit *Panem nostrum quotidianum*, il élève le calice avec l'hostie et dit tout haut l'oraison *Libera nos, quæsumus*. A l'*Agnus Dei* on donne la paix à Mgr. l'archevêque et non au chœur. Après la communion, le célébrant essuie lui-même le calice, et l'ayant couvert de la patène, le présente renversé au diacre qui le donne de la même manière au sous-diacre. A la fin de la messe, Mgr. l'archevêque donna la bénédiction, et le célébrant, aussi bien que les autres, la reçut à genoux. Voilà une partie des cérémonies de St. Jean de Lyon, qui sont très-simples, mais qui, dans leur simplicité, ont une majesté auguste et vénérable.

Je ne parle point ici du chartrier dans lequel, nonobstant les fortes recommandations de Mgr. l'archevêque, nous eûmes bien de la peine d'entrer. Nous y vîmes

plusieurs manuscrits de St. Augustin, de St. Jérôme et des autres pères de l'église, écrits du temps de Leidrade, d'Agobard, d'Amolo et de Remi, archevêques de Lyon; il y en a même de plus anciens et qui passent mille ans. »

XXVI.e LETTRE LYONNAISE.

A M. C. N. AMANTON, DES ACADÉMIES DE LYON ET DE DIJON, A DIJON.

Lyon, 11 juillet 1827.

Monsieur et cher confrère,

Les notices biographiques dont vous avez enrichi nos *Archives statistiques*, sur trois Lyonnais élevés successivement et sans interruption, dans le 16.e siècle, à la première présidence du parlement de Bourgogne, ont excité le plus vif intérêt parmi nos concitoyens, principalement parmi ceux qui composent le barreau. L'éclat qui s'attache à la mémoire des grands hommes, se réfléchit nécessairement sur le barreau qui les a produits, et y laisse de longues traces de gloire. Ce souvenir console nos laborieux jurisconsultes de l'espèce d'oubli dans lequel ils languissent au moment actuel. Non-seulement on ne recrute plus dans leurs rangs, comme autrefois, les magistrats distingués qui allaient dispenser la justice au peuple dans les cours souveraines du royaume (1);

(1) Il est sorti du corps des avocats de Lyon : Ainard de Bletterans et Pierre Varinier, premiers présidens du parlement de Toulouse;

mais on s'abstient même d'y choisir les sujets que réclament les vacances survenues dans les tribunaux de première instance.

HUMBERT DE VILLENEUVE est le premier de nos Lyonnais qui soit parvenu à la place de premier président du parlement de Bourgogne. Vous avez assez bien fait connaître dans votre seconde lettre (1), les services importans que ce magistrat rendit à sa patrie dans le poste élevé qu'il occupa, les dangers dont il fut assailli, et les honneurs qu'à l'époque de son décès on décerna à sa dépouille mortelle ; mais vous avez passé sous silence quelques traits de sa vie, antérieurs à sa promotion : je vais tâcher de remplir cette lacune.

Villeneuve débuta comme avocat au barreau de Lyon (2); il manifesta, dans l'exercice de ses fonctions, de si

---

Etienne de la Grange, de celui de Paris (*);

Jean Palmier, Jacques d'Avrillac, Claude et Jean Bellièvre, Artus Prunier de Saint-André, Claude et Louis Frère, premiers présidens du parlement de Grenoble, etc.

(1) *Archives*, tom. III, pag. 275-286. B.

(2) La maison paternelle de Villeneuve était sur la paroisse de Saint-Pierre. On voyait encore du temps de Le Laboureur, dans une des salles de cette maison, la représentation d'une partie de ses alliances.

(*) Je ne trouve pas Etienne de la Grange dans les *Tablettes de Thémis*, parmi les premiers présidens du parlement de Paris, mais seulement parmi les présidens à mortier, sous la date de 1373. Ce fut Pierre d'Orgemont qui, le 12 novembre 1373, fut élevé à la première présidence après le décès de Guillaume de Seriz.

C. N. A.

Le P. Ménestrier, *Eloge historique de la ville de Lyon*, pag. 14, cite aussi Etienne de la Grange, comme *président au mortier*, au parlement de Paris, en 1573. B.

grands talens, qu'il fut jugé digne, en 1490, d'occuper la place éminente de lieutenant général de la sénéchaussée de Lyon.

Charles VIII et Anne de Bretagne, son épouse, eurent occasion, durant leur séjour en cette ville, d'apprécier le mérite d'Humbert de Villeneuve. Ils lui accordèrent leur confiance. Par lettres patentes du 25 juin 1491, il fut chargé de faire le choix d'un local pour établir le monastère des cordeliers de l'étroite observance, qu'à la sollicitation de leur confesseur et prédicateur, Jean Bourgeois (1), ils avaient résolu de fonder à Lyon.

L'hôpital des deux Amans (2) ayant été jugé conve-

---

(1) Ce frère Jean Bourgeois, natif de Saint-Trivier de Courte, religieux cordelier, était en si grande vénération auprès de Charles VIII, qu'il fut convié par S. M. de baptiser le dauphin *Charles Orland*, ce qu'il fit le 13 octobre 1492. Le roi en personne le mit en possession du couvent de N. D. des Anges, près de Vaise, le jour de l'annonciation de N. D., le 25 mars 1493 (1494). Il en fut le gardien jusqu'à sa mort, après laquelle on l'honora comme un bienheureux.

(2) Cet hôpital appartenait au chapitre de St-Paul, qui le céda pour l'établissement du monastère dont il s'agit, moyennant une pension annuelle de 6 liv. tournois Il tirait son nom d'un ancien tombeau élevé près de là, démoli en 1707 pour élargir la voie publique, et qui paraît avoir été consacré à la mémoire d'Amandus et de sa sœur. Le roi Louis XII fréquenta plusieurs fois ce monastère. François I.er y logea en 1583. Le brevet de don du jardin du palais de Roanne à la ville pour être converti en place, est daté de l'Observance. Henri II y soupa le 27 septembre 1548. Jusqu'à la révolution il a servi de lieu d'asile, comme étant de fondation royale. Les faillis y trouvaient un re-

nable pour recevoir cette institution, Humbert de Villeneuve fut encore délégué par le roi pour souscrire conjointement avec Pierre Champier, seigneur de Chiol, le contrat d'acquisition. Ils le signèrent le 5 octobre 1492. Ce magistrat fut également investi du pouvoir d'ordonner le payement du salaire des ouvriers employés à la construction du monastère. Cette œuvre fut poursuivie avec tant d'activité, que les religieux habitèrent le bâtiment en 1496.

Les actes capitulaires de l'église de Lyon rappellent souvent ce docte magistrat, en le qualifiant de *noble et scientifique personne*. Une sentence émanée de son tribunal, du mois d'octobre 1501, le qualifie baron

---

fuge. Depuis l'année 1818, les jardins ont été affectés à la pépinière départementale. On lit encore sur la porte du couvent, du côté du jardin, ce quatrain dont je n'ai pu deviner le sens :

Filz qui n'es en degré
Bien moindre que ton père,
De la main de ta mère
Prends cette rose en gré.

Joseph Covet ou Cauvet, frère du comte de Montriblond, mort en 1688, a été gardien de ce monastère ; il y avait reçu l'habit en 1658. Son origine était illustre. Il descendait de l'un des deux frères Covet, célèbres négocians de Marseille, dont la fortune était si prodigieuse, qu'en liquidant leurs affaires, ils se partagèrent le monde ; c'est-à-dire que l'aîné eut pour son lot ce qui leur était dû dans deux parties du globe, et le cadet ce qu'ils avaient à recouvrer dans les deux autres. L'un d'eux, par ce singulier partage, se trouva lésé de 50,000 écus : cette différence ne donna pas lieu à rescision.

de Joux, conseiller du roi en son grand conseil, et lieutenant-général du bailli de Mâcon, sénéchal de Lyon.

Les fonctions importantes dont il était revêtu ne l'empêchèrent pas de se livrer à l'étude des lettres; il les cultivait avec ardeur, et, pour laisser à la postérité une preuve de l'affection qu'il leur portait, il contribua avec d'autres savans à fonder une académie à Fourvière, destinée à propager le goût des sciences : c'est un des premiers établissemens de ce genre que la France ait possédé.

Les honneurs devaient récompenser d'aussi utiles services: aussi Humbert de Villeneuve fut-il nommé en 1503, second président du parlement de Toulouse. Nous ignorons les raisons qui s'opposèrent à sa réception; mais quelles qu'elles soient, elles ne lui portèrent aucun préjudice; car, par lettres patentes du 21 septembre 1505, il fut appelé à la dignité de premier président du parlement de Dijon.

Ce poste glorieux ne servit qu'à faire éclater davantage sa rare vertu. Louis XII, qui connaissait sa capacité et son caractère ferme, le choisit pour être du nombre des magistrats qu'il assembla à Tours, en 1510, avec le clergé du royaume, pour prendre des mesures propres à faire cesser les entreprises dangereuses que se permettait le pape Jules II contre la France.

Ce sage monarque l'appela encore au mois de juin de la même année 1510, pour faire partie de l'assemblée des hommes d'état qu'il réunit à Lyon, dans l'objet d'aviser aux moyens d'abréger les procès. L'ordonnance à laquelle il concourut ne fut publiée que le 7 avril 1512.

Il fut employé à diverses autres négociations importantes. Des lettres patentes datées de Blois, le 7 mars

1510 (1511), lui donnent pouvoir de se rendre auprès du duc de Savoie, pour y moyenner la paix. Il passa de là en Italie, à Venise, dans la Suisse, et fut assez heureux pour pouvoir rendre à sa patrie des services essentiels. Le roi, par d'autres lettres datées de Valence, le 8 août 1511, lui commit la direction du palais de justice que l'on construisait à Dijon (1).

Ces différens faits ajoutent à la gloire de notre illustre compatriote ; sa conduite auprès des Suisses, en 1513, que vous avez si bien décrite, couronne une si belle vie. C'est dans les occasions difficiles que l'homme supérieur développe les ressources de son génie, et assigne son rang dans la postérité.

Hugues Fournier, qui succéda à Humbert de Villeneuve, était aussi né à Lyon, du mariage de Pierre Fournier, avocat, et de noble Claudine Paterin. Les heureuses dispositions qu'il manifesta dès son enfance, déterminèrent son père à confier son instruction à des professeurs éclairés. Il étudia ensuite le droit à l'université de Valence, et vint bientôt après exercer, comme docteur ès lois, dans la ville où il avait vu le jour. L'étude des belles-lettres eut pour lui un grand charme. On le vit figurer parmi les membres de l'académie de Fourvière. Sa réputation d'homme sage, d'homme capable, ses liaisons avec plusieurs savans, surtout avec Humbert de Villeneuve, le firent connaître à la cour,

---

(1) L'édifice ne fut achevé que sous les règnes de Charles IX et de Henri III. Il est aujourd'hui occupé par la cour royale. Son portique est gravé dans le *Voyage pittoresque de la France*.

C. N. A.



et lorsque Louis XII créa un sénat à Milan, Fournier fut choisi pour être un des conseillers de ce tribunal suprême, place qu'il quitta quelque temps après, pour celle de second président du parlement de Bourgogne, à laquelle il fut nommé en 1512. Il devint, à la mort d'Humbert de Villeneuve, premier président du même parlement, et il y fut reçu le 6 août 1515.

Le traité qu'il souscrivit avec les députés de Marguerite d'Autriche, tante de l'empereur Charles-Quint, est daté de Saint-Jean-de-Losne, le 8 juillet 1522. Vous qualifiez ce magistrat du titre de seigneur de Grimatz. Je crois que c'est une faute (1): partout où l'on parle de lui, il est appelé le seigneur de Grinatz.

Claude Paterin, neveu de Fournier, avait aussi pris naissance à Lyon. Laurent Paterin, mort en 1506, lieutenant-général de la sénéchaussée de Lyon, était son père, et Denise Baronnat, d'une famille ancienne qui a posédé long-temps la terre de Poleymieu au Mont d'Or, sa mère. Son aïeul, Jean Paterin, chevalier èz armes et èz lois, avait aussi rempli avec une grande distinction les fonctions de lieutenant-général de la sénéchaussée. Issu d'une famille honorée dans la magistrature, le jeune Paterin embrassa la même carrière, et son début au barreau fut signalé par des succès éclatans. Ses connaissances profondes dans le droit civil et canonique, qui lui avaient procuré le bonnet de docteur, fixèrent sur lui la confiance publique. Le chapitre de

(1) C'est une faute d'impression ; car Palliot, sur l'autorité duquel je me suis appuyé, dit : *Grinatz.*

C. N. A.

l'église primatiale s'empressa de se l'attacher comme conseil, et lui conféra même une chevalerie, sorte de bénéfice dévolu aux hommes chargés de défendre ses intérêts. Il fit plus, il le députa à la fameuse assemblée tenue à Tours, en 1510, pour mettre un terme aux mesures violentes adoptées par le pape Jules II contre la France. Il s'y fit remarquer par sa prudence, par un jugement exquis et par une grande aptitude à manier les esprits. Aussi le roi Louis XII, en accordant à Hugues Fournier la place de second président au parlement de Dijon, en 1512, nomma-t-il Paterin pour lui succéder dans celle de conseiller au sénat de Milan. Il obtint même par la suite le poste éminent de vice-chancelier au-delà les monts.

Mais tant de faveurs ne se soutinrent pas : nos désastres en Italie obligèrent Paterin à repasser les Alpes. A peine il touchait le sol de la patrie, qu'un ordre émané du trône le fit constituer prisonnier dans le château de la Tour-du-Pin, en Dauphiné. Des hommes jaloux de ses succès avaient osé l'accuser de la perte du château de Milan. Sa translation à Paris lui facilita les moyens de faire connaître son innocence : il ne tarda pas à recouvrer sa liberté, et le souverain se plut à le consoler de ce moment de disgrâce, en l'appelant à de nouveaux emplois. D'abord pourvu d'un office de conseiller laïc au parlement de Dijon, il remplaça ensuite Fournier dans la place de second président en la même cour, et à la mort de ce dernier, il obtint l'auguste fonction de premier président. Les lettres de son institution sont datées de Lyon, le 19 juillet 1525, et signées par la reine Louise de Savoie, régente du royaume, pendant la détention de François I.er

La cour, après avoir entendu la lecture du brevet accordé à Paterin, déclara que « connoissant d'ailleurs » les mœurs, littérature et bonne expérience dudit sieur » Paterin, a loué Dieu, le Roi et Madame de la bonne » pourvoyance qu'ils avoient fait de sa personne audit » état et office. » Elle ordonna l'enregistrement de ses lettres, mais sous la condition que le nouveau président « gardera les autorités et droits de la cour et des con- » seillers en icelle, et s'il y a sur aucun d'eux rien à » dire, qu'il le fera fraternellement, et leur remontrera » en fraternité et non autrement ; tous lesquels il aimera » et chérira, et lesquels sont délibérez de bien vivre et » faire tout devoir. » Paterin remercia humblement la cour, et dit que de tout son pouvoir il le feroit tellement, que le Dieu souverain créateur, le Roi, Madame et ladite cour se trouveroient contens.

Paterin remplit exactement sa promesse. Le zèle qu'il déploya à l'assemblée des notables tenue à Cognac pour l'exécution du traité de Madrid, en 1526, et non en 1527, comme vous l'assurez (1), lui mérita les applaudissemens de tous les Français. Il ne laissa de Françoise de Rubys (2), tante de l'historien de Lyon, Claude de

(1) Mon cher confrère n'a pas fait attention que j'assure tout le contraire, puisque je dis textuellement (*Archives*, tom. III, pag. 54, en note) : « Courtépée et Béguillet, » et M. Girault se sont trompés, en plaçant cet événe- » ment en 1527 : c'est en 1526 que se tint à Cognac, lieu » de la naissance de François I.er, l'*assemblée des no-* » *tables.* » Je cite ensuite mes preuves. C. N. A.

(2) Cette famille avait son tombeau aux Jacobins ; elle portait cette devise : *La vraye amour est toujours vifve et ne meurt point par le trespas.*

Rubys, qu'une fille unique, Denise Paterin, mariée à Nicolas de Beaufremont, baron de Senecey, grand prévôt de France. Elle lui porta en dot des biens assez considérables, entre autres les terres de Croy et de Vareilles, un hôtel à Dijon dans la rue Charrue, la maison paternelle de Lyon, sise rue des Trois-Maries, un vignoble considérable à Fourvière, etc. Mais la portion d'héritage la plus précieuse que Denise transmit à la maison de Beaufremont, fut un nom glorieux, fondé sur des services importans et sur des actions honorables.

Denise Paterin avait d'abord été promise à l'aîné de Beaufremont; mais celui-ci étant venu à Lyon pour faire les emplettes de sa noce, accompagné des barons de Corberon et de Sarcy, périt victime d'un événement bien extraordinaire. Ces trois seigneurs étaient logés à l'hôtel du *Porc sellé* (1), rue de Flandres: au moment

(1) Ou plutôt *Porcelet* ou *Porcellet*, diminutif de *porc*, *porcel*, *pourceau*, comme en latin on a fait *porcellus* de *porcus*, d'où ces mots français sont dérivés. Barthelemy Aneau qui, ainsi que d'autres poètes de son temps, célébra l'événement tragique des trois jeunes seigneurs de Bourgogne, arrivé en 1540, appelle cet hôtel *la maison du Porcellet*. Voyez les pièces qui se trouvent à la suite de son *Lyon marchant*, Lyon, Pierre de Tours, 1542, petit in-8. Il y avait à Arles une famille et un bourg des *Porcelets* : la tradition donnait pour origine à ce nom une aventure arrivée à une dame de cette famille et dans laquelle il était question de *petits porcs*. On peut consulter les historiens d'Arles et M. de Marchangy, *Tristan le Voyageur*, tom. VI, pag. 202 et 203. L'abbé Pernetti, *Lyonnois dignes de mémoire*, t. I, p. 229, nomme cependant l'auberge de la rue de Flandres, *l'auberge du Porc*

où ils se mettent au lit, le plancher supérieur de la chambre qu'ils occupaient, se détache et les écrase sous ses ruines. Denise se maria au frère puîné.

Je ne renouvellerai pas la discussion sur le point de savoir si cette famille doit être appelée Patarin ou Paterin ; je lui ai constamment donné ce dernier nom, parce que c'est le seul qu'elle ait pris dans les actes qu'elle a passés dans cette ville ; Rubys, qui était l'oncle du premier président, ne le désigne pas autrement dans son histoire de Lyon (1). Ce ne peut être que par erreur que les auteurs de la Bourgogne l'ont appelé Patarin. Quoi qu'il en soit, cette famille, comme nous venons de le voir, a joui d'une grande considération à Lyon. Jean avait eu, outre son fils Laurent, un second fils nommé Antoine, chanoine de l'église de St-

---

sellé, comme le fait ici M. Cochard qui l'a déjà désignée de la même manière dans son *Guide du voyageur à Lyon*, pag. 439. Quoi qu'il en soit, ce même hôtel avait servi de logement en 1464 au célèbre chancelier de France Guillaume Juvenel des Ursins, baron de Traisnel, lorsqu'il vint à Lyon, par ordre de Louis XI, avec Pierre Doriole, pour terminer les différends qui s'étaient élevés au sujet des terres de Bresse et de Dombes, entre le duc de Bourbon et le duc de Savoie. Il y resta avec les commissaires des deux princes depuis le 19 août jusqu'au 16 octobre. Le seul résultat de leurs conférences fut une prolongation de trêve pour un an à compter du jour de la Toussaint. B.

(1) L'auteur de la généalogie de Fenoil-Thury, alliée à la famille de Paterin, les actes capitulaires, les actes consulaires, enfin tous les historiens de notre ville ne l'appellent pas différemment.

Just, et trois filles mariées, l'une à André Chevrier, seigneur de la Duchère, Catherine, à Pierre Fournier, avocat, et Meraude à Jean Palmier, président au parlement de Grenoble.

Laurent avait une réputation de savoir et de probité si bien établie, que la ville le choisit en 1462, pour se rendre auprès du duc de Savoie, afin d'engager ce prince à terminer par les voies amiables ses différends avec le duc de Bourbon, différends qui troublaient la tranquillité publique, portaient atteinte au commerce, et jetaient les habitans du Lyonnais dans de continuelles alarmes. Laurent alliait à des connaissances très-étendues et très-variées, beaucoup de piété; il fonda dans l'église de Sainte-Croix une chapelle sous le vocable de St-Martin, dans laquelle il reçut la sépulture. Il fut entr'autres père de quatre filles. Jeanne devint l'épouse de Guichard Duchoul, et fut la mère de Guillaume Duchoul, bailli des montagnes du Dauphiné, auteur d'un discours estimé sur la religion des Romains, et de plusieurs autres ouvrages curieux; Marguerite se maria avec M. André Garnier, docteur ez droits; Antoinette à Ambert Bullioud, notaire et secrétaire du roi, père de Pierre Bullioud, conseiller au parlement de Dombes, et Emeraude à Pierre Faye, seigneur d'Espeisses.

J'ai cru que ces détails ne paraîtraient pas dénués d'intérêt. L'histoire des familles nous révèle souvent les causes secrètes de l'illustration de quelques-uns de nos grands personnages. Les alliances y influent d'une manière plus directe que les services et les talens. Cependant on ne peut se dissimuler que les Villeneuve, les Fournier et les Paterin, dont je viens d'esquisser l'éloge, n'aient dû à leur mérite personnel les succès qu'ils ont obtenus

et les hautes charges qu'ils ont remplies. Seulement les affections de parenté qui existaient entre eux, servirent à les mettre plus en évidence, et leur ouvrirent les voies de la fortune. S'il est glorieux pour le département du Rhône d'avoir fourni à celui de la Côte-d'Or trois présidens aussi distingués, à son tour le Rhône lui est redevable de l'administrateur éclairé qui aujourd'hui le dirige. Fils d'un père inscrit d'une manière honorable dans les fastes de la magistrature, et qui sut réunir à la toge les palmes académiques, il marche sur ses traces, et comme lui fonde une réputation éclatante. Tous ses momens sont consacrés à produire le plus grand bien. Il ne fait servir le pouvoir dont il est investi, qu'à étendre sur le sol industrieux confié à ses soins, les progrès des arts et des sciences (1), et à établir l'amour envers le souverain sur la reconnaissance et le bonheur du peuple. Cet échange d'hommes utiles, d'hommes recommandables par de longs et importans services, forme entre les départemens où il s'opère, des liens d'autant plus intimes, d'autant plus durables, qu'ils reposent sur les sentimens les plus généreux. Il faut croire que ces liens, loin de s'affaiblir, prendront de nouvelles forces, et que l'avantage de la patrie en sera le résultat.

Agréez, je vous prie, etc.

N. F. Cochard.

---

(1) Les objets présentés en 1827, à l'exposition publique du Louvre, par les fabricans de Lyon, l'emportent de beaucoup sur ceux des précédentes expositions, par leur éclat, leur perfection et leur utilité.

ACADÉMIE DE LYON.

Rapport sur les médailles d'encouragement fondées par le duc de Plaisance, à distribuer cette année, lu dans la séance publique du 13 septembre 1827, par M. Régny, membre et organe de la commission chargée de cet objet (1).

Pénétrés comme vous l'êtes, Messieurs, de l'importance du service rendu à l'industrie lyonnaise par la fondation des médailles d'encouragement dont M. le duc de Plaisance a voulu que vous fussiez les dispensateurs, vous recherchez toujours avec soin les découvertes et les perfectionnemens qui peuvent mériter à leurs auteurs de si honorables distinctions.

Les distributions de ces prix de l'industrie ajoutent à l'intérêt que vos solennités littéraires présentent à nos concitoyens, et vous n'oubliez pas de leur rappeler dans ces circonstances ce qu'ils doivent à la mémoire d'un homme dont le nom est également cher aux lettres, à la patrie et à l'humanité, qu'il a toutes bien servies dans sa longue carrière, à la mémoire d'un véritable ami des hommes, qui, sans tenir à notre cité par aucun lien particulier, a voulu cependant y laisser un monument durable du vif intérêt que lui avait inspiré notre industrieuse population.

Redisons donc aujourd'hui aux artistes que vous allez couronner, et à cette assemblée qui vient embellir leur

(1) Les autres membres de cette commission, qui est permanente, sont MM. Eynard, Cochet et Artaud.

triomphe, que c'est à feu M. Le Brun, duc de Plaisance, au traducteur d'Homère et du Tasse, au créateur d'un grand nombre d'œuvres charitables et d'établissemens de bienfaisance, que la ville de Lyon doit cette utile fondation.

Puisse, Messieurs, la noble ambition de mériter ces médailles, exciter toujours la même émulation dans nos ateliers, y entretenir constamment l'application, et multiplier les fruits de ce génie inventif dont sont doués d'une manière si remarquable les artisans de l'industrie qui, après avoir fait pendant plusieurs siècles, la richesse de notre ville, lui promet encore un long avenir de prospérité!

Les deux médailles que vous allez décerner aujourd'hui, signaleront deux services éminens rendus à l'art de la fabrication des étoffes de soie: l'une ira décorer le modeste atelier d'un ouvrier qui ne doit ses succès qu'à la pratique de son métier et à une étonnante intelligence naturelle; l'autre figurera dans le cabinet d'un professeur habile, entièrement voué à l'étude, et sachant faire les plus heureuses, les plus utiles applications des connaissances qu'il a acquises et qu'il transmet à ses nombreux élèves.

L'ouvrier, M. Pierre Lanteirès, a singulièrement perfectionné une des opérations préparatoires de la fabrication, le pliage de la chaîne sur le rouleau du fabricant.

Le professeur de théorie, M. Etienne Maisiat, a introduit de si ingénieuses innovations dans les dispositions du métier et dans le jeu du mécanisme, qu'il en a obtenu des effets inespérés, qui excitent l'étonnement et l'admiration à la brillante exposition du Louvre.

Nous vous entretiendrons de ces deux perfectionnemens

dans l'ordre où ils sont parvenus à votre connaissance : le plieur de M. Lanteirès est le premier en date.

La disposition bien régulière sur le rouleau, des soies qui doivent former la chaîne de l'étoffe, est la condition première, la condition essentielle de la bonne fabrication, et cependant cette opération si importante, est rarement bien faite, et elle ne pouvait que très-difficilement réussir par l'ancien procédé usité dans nos manufactures.

Au sortir de l'ourdissoir, la pièce était placée sur un tambour, d'où elle devait passer sur le rouleau et y être répartie avec égalité dans la largeur de l'étoffe ; mais cela s'opérait d'une manière purement routinière, avec de faibles et insuffisans secours mécaniques, et il fallait à l'ouvrier une longue pratique, une grande habileté et une attention bien soutenue pour obtenir un résultat un peu satisfaisant. Il répartissait la soie le plus également possible, à l'aide d'un peigne ou râteau, dans les dents duquel il plaçait les fils de la chaîne déjà divisés par l'ourdisseuse, en petites masses, qui portent dans nos ateliers le nom de *musettes* ; le plieur promenait son râteau dans l'intervalle du tambour au rouleau ; et suivant qu'il avait besoin de rapprocher ou de séparer les musettes pour les placer mieux, il changeait la direction du peigne, en le promenant, tantôt sur une ligne perpendiculaire aux fils de la chaîne, et tantôt sur une ligne plus ou moins inclinée. La soie ainsi dirigée, était appelée sur le rouleau par un mouvement de rotation donné par un autre ouvrier ; mais ce mouvement n'avait d'autre régulateur que la main de l'homme, sa marche était inégale, la soie était, par intervalle, plus ou moins tendue, les musettes ne se développaient pas suffisamment, et en arrivant successivement sur le rouleau, elles

y formaient des stries, des cannelures ; la soie ne se plaçait donc plus simultanément sur une égale circonférence dans toute la longueur du rouleau, son degré de tension n'était donc plus le même sur toute la largeur de l'étoffe, et de là ressortaient dans la fabrication des défauts très-remarquables, surtout dans les tissus unis.

Il est étonnant, Messieurs, que l'on ait tardé si long-temps à remédier à cette nuisible imperfection du pliage ; mais ce qui est plus étonnant encore, c'est que le remède ait été apporté par un homme entièrement novice dans le métier.

Voici un exemple singulier de ce génie inventif qui distingue un grand nombre de nos ouvriers, comme nous vous le disions tout à l'heure, Messieurs, et comme le remarquait encore votre savant associé, M. Moreau de Jonnès, dans la dernière lettre qu'il vous a adressée.

M Lanteirès était tulliste, et vous savez tous que le métier à tulle, le métier à bas, n'a aucune analogie avec celui qui sert à la fabrication des étoffes de soie.

Marié depuis peu avec une ouvrière en soie, notre tulliste, que la décadence du commerce, aliment de son industrie, laissait souvent sans travail, voyait sa femme constamment occupée, et observait son métier avec intelligence ; il se sentit d'heureuses dispositions et résolut de s'appliquer à la fabrication ; mais on ne fait bien que ce qu'on sait faire, et, en homme de sens, M. Lanteirès ne veut pas embrasser un nouvel état sans l'apprendre : il va se placer chez un maître, et ses progrès sont rapides ; cependant il est encore apprenti, et doit, en cette qualité, faire les petites commissions de l'atelier : c'est lui qui porte les pièces au plieur, et il entend chaque jour les plaintes de son maître contre

l'irrégularité du pliage ; chargé de les transmettre à l'ouvrier, et de lui recommander plus de soins, il entre en conversation avec le prétendu coupable, lui parle des défauts qu'il a su remarquer, s'arrêté à le voir travailler, est témoin de ses peines et de ses soins inefficaces. Ces observations attentives font naître chez lui quelques premiers aperçus de perfectionnement, sa tête travaille jour et nuit, et dès que ses idées s'éclaircissent, il dit à son maître : « Vous vous plaignez à tort de votre plieur, je puis vous assurer qu'il ne manque d'intelligence, d'adresse ni d'attention ; mais ce serait du procédé et des instrumens qu'il emplôie, que vous auriez raison de vous plaindre ; de mauvais outils ne peuvent produire de bon ouvrage. J'entrevois la possibilité d'assurer, par des procédés mécaniques, le placement très-régulier de la chaîne sur le rouleau. » Encouragé par son maître, M. Lanteirès travaille avec une nouvelle ardeur ; bientôt son projet est conçu, mais il aurait peine à l'expliquer de manière à le faire exécuter : il saisit donc lui-même le rabot et la lime, il commande seulement quelques pièces qu'il ne saurait faire, et monte une machine aussi remarquable par sa simplicité qu'étonnante par la précision de son travail.

Ce sera toujours sur le tambour du plieur qu'il entreposera l'œuvre de l'ourdisseuse, et ce sera nécessairement toujours sur le rouleau du fabricant qu'il faudra la transporter ; mais M. Lanteirès donnera à la soie un long trajet à parcourir entre ces deux cylindres, afin de l'observer dans une plus grande étendue et de donner plus de jeu au râteau qui, en divisant les soies, rendra remarquables les erreurs les plus légères des ourdisseuses.

M. Lanteirès a cependant placé le tambour immédiatement au-dessous du rouleau ; mais en se détachant du tambour, la soie est portée à l'autre extrémité de l'atelier, où elle se replie sur un cylindre mobile, et revient au rouleau en présentant ainsi une longue nappe sur laquelle l'œil et la main remarquent et corrigent les moindres défauts avec la plus grande facilité.

Cette première idée vous paraîtra sans doute ingénieuse, mais elle ne vous dévoile pas encore le talent du mécanicien que nous allons essayer de vous faire connaître.

M. Lanteirès a parfaitement senti combien il importait de rendre très-régulier le mouvement de rotation du cylindre qui doit appeler et recevoir la soie ; mais cette condition n'était pas facile à obtenir, parce que ce cylindre ne peut pas faire partie intégrante du mécanisme du plieur ; c'est nécessairement, comme nous l'avons dit, le rouleau du métier sur lequel l'étoffe doit être fabriquée : il appartient à l'ouvrier fabricant qui l'apporte au plieur, avec la soie dont il doit le recouvrir ; tous ces rouleaux diffèrent en longueur et en diamètre, suivant les métiers auxquels ils s'adaptent et les étoffes dont ils doivent servir la fabrication. M. Lanteirès a, ce nous semble, imaginé le moyen le plus simple et le plus sûr en même temps pour les adapter successivement à un même mécanisme : une roue dentelée en fer est armée sur une de ses faces de trois pointes saillantes et formant entre elles un triangle ; cette roue s'applique sur une extrémité du rouleau à laquelle elle devient adhérente au moyen des trois pointes qu'on y enfonce à petits coups, après s'être bien assuré que le centre du cylindre et celui de la roue se rencontrent justement. La roue s'en-

grène dans un mécanisme qu'un enfant fait jouer au moyen d'une manivelle, et dont le mouvement très-régulier peut être arrêté sans secousse ni ralentissement, toutes les fois que l'ouvrier veut suspendre la marche du travail pour corriger quelque faute.

L'établi sur lequel est placé le rouleau, et dans la charpente duquel est noyé le mécanisme, supporte un châssis mobile qui reçoit la chaîne dans un peigne fixe, semblable à celui que le plieur promène pour diviser les musettes à leur sortie du tambour ; ce peigne présente devant le rouleau toutes les portées également espacées entre elles dans la largeur que doit avoir l'étoffe ; mais ces soies ne quittent le châssis mobile pour arriver sur le rouleau qu'après avoir passé comme au laminoir, entre trois petits cylindres soigneusement tournés, sous lesquels les fils de chaque musette se placent régulièrement les uns à côté des autres ; le châssis mobile qui porte cette espèce de laminoir reçoit du mécanisme un mouvement de *va et vient* bien calculé et très-régulier, les soies arrivent ainsi sur le rouleau avec une précision qui maintient l'égalité du diamètre sur tous les points, et les fils sont tous dans une si juste position les uns à côté des autres, que dès sa première révolution le rouleau est bien couvert et présente l'aspect d'un beau satin.

L'importance du perfectionnement dont M. Lanteirès vient d'enrichir notre manufacture, et la grande influence qu'il doit exercer sur les succès de nos fabricans, nous ont paru mériter les détails dans lesquels nous avons cru devoir entrer, et dont nous vous prions d'excuser la longueur.

Nous serons plus concis en vous entretenant des utiles innovations introduites par M. Maisiat dans l'art de la

fabrication ; nous vous indiquerons quelques-uns de leurs effets, mais nous ne pourrons vous les décrire. M. Maisiat nous a bien fait examiner le métier curieux sur lequel il vient de fabriquer le testament de Louis XVI et la lettre de la reine Marie-Antoinette, il a eu la complaisance de nous en faire remarquer les dispositions et de nous en expliquer les résultats ; mais quel que soit le mérite de ces explications, il serait trop long de les rappeler toutes, nous nous bornerons à vous rapporter quelques observations qui nous ont frappé par leur importance.

Le principal changement qu'a fait M. Maisiat dans la disposition du métier, consiste dans la suppression des lisses, remplacées par de légères broches en fer qui remplissent leur office avec de notables avantages.

Les lisses occupaient trop de place sur le métier pour qu'on pût les multiplier autant que l'auraient exigé certains ouvrages. On ne pouvait guère employer plus de 20 lisses à la fois : le testament de Louis XVI que vient d'exécuter avec tant de succès M. Maisiat, a exigé l'emploi de 48 brochettes, et d'après ce nouveau procédé on pourrait, sans inconvénient, en porter le nombre à 400 sur un même métier. Il est impossible de calculer les ressources et les combinaisons que se crée ainsi M. Maisiat pour obtenir de la fabrication ce qu'on ne pourrait en espérer autrement.

Le corps des lisses embarrassait le métier de manière à gêner le travail, et quelquefois même le passage de la navette : le procédé de M. Maisiat n'ajoute rien au corps de l'œuvre et le laisse parfaitement découvert, ce qui facilite les recherches de l'ouvrier, l'aide dans la réparation des fautes et des accidens, et lui épargne de grandes pertes de temps.

Enfin, Messieurs, le poids des lisses et leur résistance à la tire, obligeaient le fabricant à employer toujours une soie plus forte que celle dont il aurait eu besoin. La résistance est tellement adoucie par le nouveau procédé, que rien ne s'opposera désormais à l'emploi du titre de soie le plus propre à produire l'effet que le fabricant voudra obtenir.

Une autre amélioration essentielle due à M. Maisiat, tient à la manière ingénieuse dont il rattache à la marche du métier le mouvement du régulateur que l'on faisait dépendre du jeu du battant. Il en résulte que le régulateur ne fait plus de pas inutiles; ce à quoi il était très-exposé toutes les fois que l'ouvrier soulevait le battant pour quelque réparations accidentelles. La marche du régulateur ainsi assurée, garantit la précision de la réduction; le testament de Louis XVI en offre les preuves les plus convaincantes : le cadre qui entoure le portrait du roi peut subir l'épreuve du compas; il forme un cercle parfait. Nous aurions à vous signaler, Messieurs, plusieurs autres innovations fécondes en utiles résultats : le système des rabats, par exemple, si perfectionné par M. Maisiat, et au moyen duquel, divisant et subdivisant sa chaîne, il peut présenter alternativement et séparément telle ou telle autre partie de la largeur de l'étoffe au travail de l'ouvrier, ce qui lui offre des moyens pour varier la fabrication; mais je m'arrête, Messieurs, je crains d'avoir abusé déjà de l'attention que vous avez eu la bonté de m'accorder.

J'arrive à la fin et à la partie la plus agréable pour moi de mon rapport, et cessant de m'occuper des moyens employés, je n'aurai plus à vous entretenir que des succès obtenus.

Plusieurs d'entre vous, Messieurs, ont sans doute déjà vu le chef-d'œuvre dont l'éloge a retenti dans les journaux de la capitale ; ceux qui ne l'ont pas vu pourront bientôt se dédommager de cette privation ; car M. Maisiat multipliera les épreuves de cet ouvrage ; et les curieux qui iront le visiter, recevront toujours chez lui l'accueil le plus prévenant.

Ce n'est pas sans dessein que je viens de me servir du mot d'*épreuve* ; il me semble qu'en parlant d'une aussi belle imitation des produits de la gravure et de la typographie, on peut risquer un emprunt dans le dictionnaire de ces deux arts. Effectivement, Messieurs, en voyant le testament de Louis XVI et la lettre de Marie-Antoinette exécutés en tissus de soie par M. Maisiat, on croit avoir sous les yeux de très-beaux produits de l'imprimerie et de la gravure ; les textes semblent sortir des presses de nos plus habiles typographes, et les élégantes arabesques, les portraits, les chiffres et les armoiries qui forment les cadres, paraissent l'œuvre du burin le plus exercé ; tout, jusques aux traits les plus délicats, est rendu avec une netteté et une précision qu'il paraissait impossible d'obtenir dans un tissu.

On peut juger par ces premiers essais ce que promettent à notre fabrication d'étoffes les nouveaux procédés dont elle vient de s'enrichir. Le métier disposé par M. Maisiat est propre à tous les produits si variés de la fabrique ; peu d'heures suffisent pour y substituer un ouvrage à un autre ouvrage, une étoffe à une autre étoffe ; il se prêtera à toutes les vues du fabricant, et portera dans chaque branche de son industrie, la même abondance de moyens, la même économie de temps et de frais, la même perfection de travail. Une carrière

toute neuve s'ouvre aux conceptions de nos habiles manufacturiers ; elles ne seront plus paralysées par les difficultés d'exécution ; et de nouveaux produits de l'industrie lyonnaise viendront enrichir notre cité en multipliant les travaux de ces ouvriers qui forment la majeure partie de notre population, et pour qui la disette d'ouvrage est la plus grande calamité.

Votre commission me charge, Messieurs, de vous annoncer que d'autres inventions viennent de lui être signalées, qui paraissent mériter des éloges et des encouragemens ; mais le temps lui a manqué pour les examiner et vous faire connaître leur degré de mérite.

Elle prendra incessamment les informations dont elle a besoin pour vous en rendre compte.

HISTOIRE. – BIOGRAPHIE.

BIOGRAPHIE UNIVERSELLE, tome XLIX (EXTRAIT).

VILLEMOT (Philippe), astronome et mathématicien, né à Châlons-sur-Saône, en 1651, mort à Paris le 11 octobre 1713. L'abbé Villemot nous appartient comme ayant été un des neuf fondateurs de l'académie de Lyon en 1700, et comme ayant exercé, pendant quelques années, les fonctions de curé à la Guillotière, emploi que lui fit donner son frère, promoteur à l'officialité de Lyon.

M. Weiss, auteur de cet article, l'a puisé dans les *Lyonnois dignes de mémoire* de l'abbé Pernetti, t. II, pag. 188-190, où il y a cependant quelques détails de

plus, et où la mémoire de l'abbé Villemot est fort exaltée. Il paraît que c'était, en effet, un homme d'un grand mérite, sous tous les rapports. L'étude ne lui faisait point négliger les devoirs de son état, et des spéculations géométriques il passait avec facilité aux travaux de la chaire et des missions, où il ne montrait pas moins de zèle que de talent. Le livre qu'il publia en 1707, à Lyon, chez Declaustre, in-12, sous le titre de *Nouveau système ou nouvelle explication du mouvement des planètes*, lui valut des éloges de la part de Fontenelle et de Mallebranche qui y trouvèrent des vues ingénieuses. C'était le système des tourbillons cartésiens; mais l'auteur l'avait réformé par de nouvelles idées, et il l'avait déduit de quelques hypothèses différentes de celles de Descartes. Malézieu attaqua cet ouvrage; mais le docteur Rey, élève de l'abbé Villemot et son confrère à l'académie de Lyon, en prit la défense, et le célèbre médecin, Camille Falconet, en publia une traduction latine. M. de St-George, archevêque de Lyon, voulut avoir auprès de lui notre savant, qu'il logea pendant quelque temps dans son palais: il le céda ensuite à l'abbé de Gouvernet et à Camille Falconet, qui l'emmenèrent à Paris, où le cardinal de Noailles et Louvois se disputèrent l'avantage de le posséder: il resta à Louvois. Ce déplacement qu'on croyait devoir être utile à sa fortune et à sa gloire, ne servit qu'à hâter sa fin.

Les sciences n'absorbèrent pas tellement l'abbé Villemot qu'il ne cultivât aussi avec succès la littérature: il aimait et connaissait les bons auteurs de l'antiquité, mais il subordonnait ce goût à l'extrême passion qu'il avait pour les mathématiques. Aucun de ses biographes n'a

omis ce mot vraiment caractéristique qu'on lui attribue: toutes les fois qu'on citait devant lui quelque admirable passage d'Horace ou de Cicéron : *Cela est beau comme une équation*, s'écriait-il (1).

L'abbé Pernetti, t. II, p. 179, rapporte une anecdote d'un autre genre, qui mérite aussi d'être rappelée : Noël Chomel, l'auteur du *Dictionnaire économique*, curé de St-Vincent, à Lyon, avait établi dans sa paroisse une communauté de filles, sous le nom de l'enfant Jésus, de St-Vincent et de S.te Blandine, et il leur avait donné le secret d'une préparation de l'*agnus castus* dont il vantait souvent les vertus. L'abbé Villemot, alors curé de la Guillotière, impatienté des éloges continuels qu'il en faisait, lui dit un jour avec la franchise qui lui était naturelle : *Vous voulez donc rendre inutile la grâce du Sauveur.*

L'habile mécanicien lyonnais, Henri Marchand, plus connu sous le nom du Père Grégoire, du tiers-ordre de St-François, né le 20 avril 1674, mort à Marseille le 1.er janvier 1750, avait eu pour maître l'abbé Villemot.

VILLEROI (Charles de Neufville, marquis de), né vers 1572, mort à Lyon le 18 janvier 1642, fils de Nicolas de Villeroi qui fut ministre sous quatre de nos rois (Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII). Il porta jusqu'à la mort de son père le nom de *marquis d'Alincourt* (2), terre en Champagne, appartenant à sa famille. Henri IV, à son avènement au trône, le fit gouverneur du Lyonnais.

---

(1) Ce mot est bien différent de celui du géomètre qui, après la lecture d'Athalie, disait froidement : *Qu'est-ce que cela prouve ?*

(2) Lisez *d'Halincourt*. C'est du moins ainsi que ce nom est écrit dans plusieurs inscriptions qui subsistent encore à Lyon.

L'article est encore du fécond M. Weiss, qui est certainement, ainsi que nous avons déjà eu occasion de le remarquer, de tous les gens de lettres qui travaillent à la *Biographie universelle* le plus laborieux, et on doit ajouter aussi, l'un des plus exacts. Il y aurait néanmoins des additions à faire à ce qu'il dit du personnage dont il s'agit ; mais ce personnage appartient moins à la biographie lyonnaise qu'à l'histoire de cette ville, à une époque fertile en grands événemens. Gendre du célèbre Mandelot, auquel il succéda dans le gouvernement de Lyon, il fut le premier de cette famille des Villerois qui, pendant si long-temps, a fourni les sujets qui ont rempli ce poste honorable.

Villeroi (Nicolas de Neufville, marquis, puis duc de), fils du précédent, né en 1597, mort le 28 novembre 1685. Il obtint, en 1615, la survivance de la charge dont nous venons de parler.

Villeroi (François de Neufville, duc et maréchal de), fils et successeur du précédent, né en 1643, mort à Paris le 18 juillet 1730. L'article est dû à M. de Sevelinges. L'abbé Pernetti, tom. II, pag. 237, fait naître le maréchal de Villeroi le 7 avril 1744, et ajoute qu'il vint au monde à Lyon, « par un événement qu'on » ne pouvait prévoir, et qui devint flatteur pour cette » ville, la destinée voulant que celui qui devait en faire » le bonheur, en être un jour le père par ses bienfaits, » en fût d'abord l'enfant par sa naissance. » Le maréchal de Villeroi est sans contredit le membre le plus connu, le plus célèbre de sa famille. On sait qu'il fut élevé avec Louis XIV dont son père était gouverneur,

et qu'il joua un rôle dans les événemens de son siècle. Il est curieux de comparer le jugement juste et sévère qu'en porte M. de Sevelinges, d'après l'histoire, et les éloges trop flatteurs que lui donne l'abbé Pernetti, à l'endroit cité.

VILLETTE (François), opticien, né à Lyon en 1621, mort à Lyon en 1698, laissant deux fils héritiers de ses talens. Deux grands miroirs ardens qu'il construisit, ont fait sa réputation. M. Weiss entre à cet égard dans quelques détails intéressans. Nous placerons ici une description du second de ces instrumens, faite à l'époque où il fut fabriqué. Nous ne sommes pas pour le moment à même de vérifier si cette description est conforme à celle à laquelle renvoie M. Weiss, et qui a été publiée à Liége, en 1715, in-12, et analysée dans les *Mémoires de Trévoux*, novembre 1716.

« Le grand miroir brûlant du sieur Villette, poli des deux côtés, a 43 pouces de diamètre, sans comprendre ce qui est engagé dans la bordure; et, dans cette grandeur, il ne laisse pas d'être plus parfait qu'aucun des plus petits qui soient encore sortis de ses mains.

Sa figure est une portion de globe dont le diamètre est de 14 pieds 4 pouces, d'où il suit que le centre de l'arc de sa concavité est éloigné du miroir de 7 pieds 2 pouces.

Le *focus* ou point brûlant a sa distance de 43 pouces, c'est-à-dire, autant que le miroir a de largeur.

Le poids de son corps est de 340 livres, sans y comprendre la pesanteur de son cercle, ni de son pied qui est d'un fer façonné et sculpté avec grand soin et dépense, sur lequel le miroir est ajusté si ingénieusement

qu'une seule personne le peut remuer et conduire facilement d'un endroit du plancher à l'autre et le faire élever, baisser ou tourner à volonté. La largeur de son *focus* n'est que de 7 lignes du pied de roi, et c'est une chose étonnante quand on suppute (comme a fait le R. P. Pourrel, minime, savant mathématicien) que plus de 216,500 rayons de la largeur d'une ligne carrée chacun, se trouvent réfléchis et réunis dans un espace aussi petit que celui de ce *focus*. Aussi la chaleur y est si grande que non-seulement le bois verd s'y enflamme en un moment, mais que tous les métaux s'y fondent presque subitement, et que la brique, le sable, la pierre et le porphyre même, avec les os, s'y convertissent en verre.

Par le moyen de ce miroir on expérimenta, il y a quelques mois, que les rayons de la lune réunis de la sorte sur la boule d'un grand thermomètre fort sensible, ne causèrent aucune élévation ni abaissement de la liqueur du thermomètre, quoiqu'un flambeau allumé que l'on mit ensuite dans le même *focus* causât sur les mains une chaleur fort remarquable à plus de dix pas du miroir et du flambeau.

A l'égard des effets qui concernent la projection des images, ils y sont d'autant plus admirables que la grandeur du miroir les rend plus perceptibles. »

VINTIMILLE (Jacques, comte de), savant illustre du 16.e siècle, issu des comtes de Vintimille, de la branche des Lascaris, et tenant par sa mère aux Paléologues. Sauvé au siége de Rhodes, encore enfant, par George de Vauzelles, il fut amené à Lyon où il reçut une éducation distinguée. C'est dans cette ville qu'il fixa sa demeure et qu'il publia plusieurs ouvrages. Nous n'avons

rien à ajouter à la notice que lui a consacrée M. Parisot, et qui, du reste, est conforme, quoique moins étendue, à celle qui se trouve sur le même personnage dans l'*Histoire littéraire de Lyon* du P. de Colonia, tom. II, pag. 570 et suiv.

VIONNET (George), jésuite, né à Lyon le 31 janvier 1712, mort dans la même ville le 31 décembre 1754. Il professa pendant huit ans la rhétorique au collége de la Trinité avec un grand succès, et publia des poésies latines. M. Weiss renvoie à l'abbé Pernetti, tom II., pag. 379. On peut ajouter à la notice donnée par ces deux auteurs que George Vionnet avait succédé à un frère, nommé Barthélemy, dans la place de professeur de rhétorique au collége de Lyon (1), et que ce Barthélemy Vionnet mérite aussi un souvenir comme auteur de quelques ouvrages, et entr'autres, d'une tragédie intitulée *Amalaric*, qui a été imprimée à Paris. Outre la tragédie de *Xerxès*, George Vionnet en fit une portant le nom de *Codrus*, laquelle, à ce que nous croyons, a été également imprimée. Le titre de son poëme latin sur la prise de Berg-op-Zoom est un peu défiguré dans la *Biographie universelle* par une faute d'impression. Le voici en entier et tel qu'il doit se lire : *Berga ad Zomam* (et non *Bergo ad Zonam*) *à Gallis expugnata. Oratio*

(1) On trouve dans le recueil poétique intitulé *Steph. Fabretti Urbinatis Soc. Jesu presbiteri* (sic) *Lyrica et Epistolæ*, Lyon, frères Duplain, 1747, in-8.° (dédié à l'académie de Lyon), pag. 167-170, une pièce adressée *ad R. P. Bart. Vionnet Lugdunensem, è Soc. Jesu, rhetoricæ in ea urbe classem relinquere meditantem*, et pag. 179-181, une autre pièce adressée au même, *cum ei in Lugdunensi rhetoricæ classe R. P. Georgius Vionnet, germanus frater, succederet.*

habita Lugduni, *III nonas febr. ann. M. DCC. XLVIII in collegio SS. Trinitatis societatis Jesu*, *à Georgio Vionnet*, *ejusdem societatis sacerdote. Lugduni*, *ex typographia Henrici Declaustre*, 1748, in-4.° de 39 pag. Le *Musæum nummarium* du P. George Vionnet, imprimé d'abord en 1734, in-8.° et reproduit dans le supplément aux *Poëmata didasçalica*, Paris, 1813, in-12, est une description en vers latins du cabinet de médailles du premier président Lebret à Aix.

Viret (Pierre), célèbre théologien et l'un des chefs de la réforme en Suisse, écrivain des plus féconds, né en 1511, à Orbes, petite ville du pays de Vaud, mort à Orthez, en 1571. Il exerça pendant plusieurs années les fonctions de pasteur à Lyon. « Il se joignit, dit-on, » au grand-vicaire de l'archevêque de Lyon, pour » combattre les nouvelles sectes qui tentaient de s'intro» duire dans cette ville, au moyen du principe de la liberté » de conscience. Il eut avec les PP. Possevin et Auger » plusieurs conférences, dont les deux partis ne man» quèrent pas de s'attribuer l'avantage. Dénoncé par le » P. Auger, comme un séditieux, il fut banni de Lyon » en 1565 (1).... » On trouve dans les lettres de Perpinien et dans quelques autres ouvrages des détails intéressans sur le séjour et la conduite de Viret à Lyon. Nous aurons, ou nous ferons naître l'occasion de les reproduire dans ce recueil.

---

(1) « Et non pas en 1563, comme le dit le P. Niceron. L'épître dédicatoire à René de France, de son livre *De l'état et conférence de la vraie religion*, etc., est datée de Lyon, le 5 avril 1565. » (*Note de M. Weiss.*)



Virieu (F. H., comte de), d'une famille illustre du Dauphiné, a figuré d'une manière assez honorable au milieu de nos troubles révolutionnaires. Il présida en 1790 l'Assemblée nationale.... « Après la session, il se retira » dans le Dauphiné, puis en Suisse, et enfin à Lyon. » Cette ville ayant pris les armes contre la Convention, » au mois de mai 1793, Virieu s'associa au plan de » défense de M. de Précy, sans toutefois se montrer » ouvertement, ni faire partie de l'état-major de ce » général à cause du rôle ostensible qu'il avait joué à » l'Assemblée constituante. Les royalistes réunis dans » Lyon étaient tenus à des ménagemens envers le parti » fédéraliste ou républicain mitigé. MM. de Précy et » de Virieu, conjointement avec d'autres royalistes, » cherchaient à lier cette insurrection avec celles qui » éclataient à la même époque dans le midi, afin de » les diriger toutes vers le même but, le rétablissement » de la monarchie. Ils avaient aussi l'espoir de se lier » avec les puissances dont les armées occupaient dans ce » moment nos frontières. Mais aucun effort extérieur » ne répondit à une aussi grande entreprise. Après » quatre mois de siége et d'une défense héroïque, les » chefs de l'insurrection lyonnaise, serrés de près et » sans espoir d'être secourus, sentirent qu'il était temps » de se soustraire aux dangers qui les menaçaient. Ils » résolurent, avec trois mille citoyens environ, que » l'opinion ou la crainte attachaient à leurs pas, de faire » une sortie par la porte de Vaize, et de se frayer un » passage à travers les assiégeans, en côtoyant le cours » de la Saône. Leur dessein était de se retirer en Suisse. » Dans la nuit du 8 au 9 d'octobre, le général Précy » se mit en route avec sa petite armée, après avoir

» confié au comte de Virieu le commandement de l'ar-
» rière-garde, composée de trois cents combattans au
» plus, ayant seulement quatre pièces de quatre, et
» amenant la caisse qui renfermait le trésor de la troupe
» fugitive. Arrivé à trois-quarts de lieue de distance du
» corps du général Précy, au défilé de St-Cyr, Virieu
» fut attaqué par des forces considérables, auxquelles
» les trois cents hommes opposèrent sans succès une
» vigoureuse résistance. Ils furent taillés en pièces ou
» faits prisonniers, et leur commandant périt dans la
» mêlée. D'après les premières dépêches de ses commis-
» saires, la Convention, dans son Bulletin, annonça
» que Précy et Virieu avaient été pris et fusillés; mais
» des dépêches ultérieures firent connaître que Précy,
» attaqué et défait, était parvenu à s'échapper avec un
» très-petit nombre des siens seulement, et que Virieu,
» ne s'étant point trouvé parmi les prisonniers, avait
» péri les armes à la main. »

Cet article est rédigé par M. de Beauchamp. Le long fragment que nous venons d'en extraire, nous a paru offrir de l'intérêt et une grande exactitude dans le récit qu'il contient.

Vismes de Valgay (Jeanne-Hippolyte Moyroud, femme d'Anne-Pierre-Jacques de), née à Lyon vers 1767, excellente pianiste, a composé la musique de *Praxitèle*, représenté, en 1800, à l'opéra. C'est là tout l'article consacré à cette dame, à la suite de celui qui concerne son mari, par M. H. Audiffret. On sait que de Vismes fut directeur de l'opéra, et qu'il se signala par son goût pour les lettres et pour les arts. Il était né à Paris.

Vitet (Louis), médecin, né à Lyon, en 1736, mort à Paris le 25 mai 1809. L'auteur de cet article, (M. Fournier) semble user de quelques ménagemens envers la mémoire de Louis Vitet, au sujet de sa conduite politique, soit à Lyon, où il remplit les fonctions d'administrateur de district et ensuite de maire, soit aux assemblées nationales où il fut député par cette ville. Il ne passe cependant sous silence aucun fait important de la vie de notre compatriote.

Deux légères erreurs se sont glissées à la fin de la notice : il y est dit que le fils de Louis Vitet est membre de l'*académie des sciences* de Lyon et qu'il exerce la médecine dans la même ville. Nous ne possédons aucun médecin du nom de Vitet, et ce nom, depuis la mort de Louis, n'a figuré sur le tableau des membres de notre académie que pour désigner un autre Vitet, ancien président de chambre à la cour royale, ancien président du tribunal de première instance, décédé le 17 septembre 1824 (1).

Vitry (Le P. Edouard de), jésuite, savant philologue et numismate, né à Châlons-sur-Marne, le 31

---

(1) Jean-François Vitet était cousin du docteur Louis Vitet : avant d'entrer dans la magistrature, il fut long-temps un des premiers avocats de notre barreau ; il a emporté dans la tombe la réputation d'un juriste plus habile qu'instruit, d'un homme du monde doué d'un esprit fin et délié. M. le docteur Cartier, son parent par alliance, a prononcé son éloge historique dans la séance publique de l'académie de Lyon du 27 mai 1825. C'est un morceau de biographie locale écrit avec beaucoup de mesure et de talent. On regrette que l'auteur trop modeste l'ait tenu jusqu'à ce jour renfermé dans son porte-feuille.

mars 1666 (1), mort en 1729 ou 1730. Le P. de Vitry a droit de figurer dans cet extrait comme ayant fait partie de l'académie de Lyon où il fut reçu à son passage dans cette ville. Il s'y arrêta quelque temps lorsqu'il se rendait à Rome où il était appelé par le général des jésuites pour être censeur et réviseur des livres de la compagnie. M. Weiss donne à ce fait la date de 1724; mais bien certainement il se trompe : le P. de Vitry, comme nos registres académiques en font foi, partit pour Rome en 1718. Il passa par Lyon et y séjourna au moins une partie du mois de décembre de cette année et une partie du mois de janvier de l'année suivante. Le 27 décembre, il fut admis dans une séance particulière de notre académie; il y vint encore le 3 janvier 1719; il y lut même une dissertation *sur les Antipodes;* le 10 du même mois, il fut reçu au nombre des académiciens, et on lui recommanda de faire part de ses ouvrages à la compagnie, lorsqu'il serait à Rome. Il y a donc erreur de cinq ans dans la date indiquée par M. Weiss. Ce dernier, au reste, donne une liste qui nous a paru fort exacte des ouvrages du P. de Vitry; il n'a point omis de mentionner la discussion qui s'éleva entre lui et Antoine Laisné, directeur de la monnaie de Lyon, au sujet d'un tombeau découvert en 1727, à Rome, dans l'église de St-Clément. Le P. de Vitry soutenait, dans une dissertation latine qu'il fit imprimer, que ce tombeau était celui de Titus Flavius Clemens, gendre de Ves-

(1) M. Weiss se contente de dire qu'il naquit vers 1670. Nous avons trouvé l'indication de sa patrie et la date précise de sa naissance dans le *Nécrologe* (ms.) *des académiciens de Lyon de* 1700 *à* 1757, par l'abbé Pernetti.

pasien, et qui fut mis à mort par l'ordre de Domitien. Antoine Laisné publia des observations critiques, écrites aussi en latin, sur cette dissertation. Voy. *Archives du Rhône*, tom. III, pag. 209.

VIVIEN (Joseph), peintre français, né à Lyon, en 1657, mort à Bonn le 5 décembre 1734 (1). La réputation de ce peintre, élève de Lebrun, a baissé depuis long-temps, quoiqu'il possédât la science du dessin et que nul peintre de portrait ne l'a surpassé sous ce rapport, non plus que pour la fraîcheur du coloris, l'exactitude de la ressemblance et le beau choix de l'imitation. Il peignait au pastel, et l'on sait que cette sorte de peinture ne résiste guère aux injures du temps. Aussi les ouvrages de Vivien sont-ils devenus extrêmement rares. L'auteur de son article, M. Fabien Pillet, indique ses principaux tableaux, et fait connaître les succès qu'il obtint.

VOEL (Jean), jésuite, né en 1541, à Vaux-le-Moncelot, baillage de Gray, mort le 10 mars 1610. Il professa les humanités au collége de Lyon, et composa plusieurs ouvrages, la plupart relatifs à la rhétorique.

VOULTÉ (Jean), dit *Vulteius* ou *Vautier*, poète latin et professeur à Toulouse, né à Reims, vers le commencement du 16.e siècle, mort le 30 décembre 1542, tué par un homme qui avait perdu un procès contre lui.

---

(1) L'abbé Pernetti, tom. II, pag. 250, place sa mort au 9 décembre 1731 ; mais il erre au moins sur l'année, puisqu'il dit lui-même que Vivien naquit en 1657 et qu'il était âgé de 77 ans lorsqu'il mourut. En 1731, Vivien n'avait que 74 ans.



M. Lacatte-Joltrois, auteur de l'article, ne parle pas du séjour que Voulté fit à Lyon et des relations qu'il eut avec nos gens de lettres les plus distingués de cette époque. On trouvera quelques mots sur ce sujet dans une note de notre recueil, tome V, pag. 280, où nous renvoyons à l'*Histoire littéraire de Lyon* du P. de Colonia, tom. II, pag. 549-556.

ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON.

DISCOURS DE RÉCEPTION PRONONCÉ PAR M. CAP, DANS LA SÉANCE PUBLIQUE DU 13 SEPTEMBRE 1827.

Messieurs,

Deux années presque entières se sont déjà écoulées, depuis que vos suffrages ont daigné m'ouvrir les portes de cette enceinte, et c'est seulement aujourd'hui qu'il m'est permis de vous offrir un témoignage public de ma vive reconnaissance. Au sentiment profond de la faveur que vous m'avez accordée, s'unit déjà dans mon âme le souvenir des momens précieux que j'ai passés au milieu de vous; le devoir dont je viens m'acquitter était depuis long-temps un besoin pour mon cœur : je ne croirais donc point ajouter à la sincérité de mon hommage par les expressions d'une modestie toujours suspecte et par un vain appel à votre bienveillante indulgence. J'ai vivement désiré vous appartenir : quiconque se sent ému par tout ce qui est grand et utile, ne saurait être insensible à l'honneur de faire partie d'un corps illustre, l'élite des hommes éclairés que renferme une

cité vaste et célèbre. Un zèle ardent pour tout ce qui se rattache au noble but de votre institution, au perfectionnement de l'ordre social, au développement, à la gloire de l'esprit humain, suffirait-il pour être admis à partager vos travaux? Ce zèle, Messieurs, j'en suis animé, c'est là du moins mon premier titre au choix honorable dont vous m'avez rendu l'objet.

Voué à l'exercice de l'une de ces professions que Virgile trouvait *muettes et sans gloire*, et qui, aux yeux du commun des hommes, n'a guère que le mérite d'être utile, j'ai dû paraître bien téméraire d'ambitionner l'honneur d'occuper une place parmi vous. Mais vous saviez, Messieurs, que des trois branches de l'art divin d'Hippocrate, cette profession est celle qui se lie le plus étroitement à l'étude des sciences physiques et naturelles; que l'une de ces sciences, dont les nombreuses applications surpassent chaque jour les découvertes brillantes, la chimie est sortie tout entière des laboratoires pharmaceutiques; vous saviez que l'art de préparer les médicamens fut le commun berceau de la plupart des arts industriels comme de toutes les parties de l'histoire de la nature. Pour moi, convaincu que, pour faire porter à une science tous ses fruits, il faut multiplier ses rapports avec les autres branches des connaissances humaines; que le moyen d'en répandre le goût et l'étude, c'est de rendre ses principes d'un accès facile à toutes les intelligences; qu'enfin, c'est aux lettres à nous enseigner le secret d'énoncer les vérités scientifiques avec cette clarté, cette méthode, j'ajouterai, ce charme qui les caractérise, je suis venu chercher dans votre sein la réunion de tant d'avantages : voilà, Messieurs, ce qui explique à la fois et ma témérité et le généreux accueil que j'ai reçu de vous.

Appelé à l'honneur de porter la parole dans cette solennité, j'ai un moment conçu la pensée de jeter un coup d'œil sur ce double objet de votre culte et de vos soins, de développer quelques considérations sur les rapports réciproques qui lient l'étude des sciences et celle des lettres. J'aurais voulu parcourir à grands traits leur histoire, montrer qu'elles eurent une origine commune, qu'à toutes les époques elles se prêtèrent de mutuels secours, et que leurs progrès ou leur décadence eurent toujours pour principe des causes analogues; j'eusse cherché à combattre cette opinion trop accréditée que l'étude des faits matériels est incompatible avec les inspirations du génie littéraire, que l'art d'observer la nature dans ses détails, exclut la faculté de l'admirer et de la peindre dans ses effets généraux, que le sentiment des beautés littéraires, que l'art de revêtir la pensée de formes élégantes, est opposé à cet esprit d'investigation si fertile en beaux résultats, en considérations de l'ordre le plus relevé; j'eusse dit quelle source de richesses nouvelles le champ des hautes sciences peut offrir à la littérature, ce que l'étude des formes variées du langage peut fournir, à son tour, à l'art d'énoncer les détails de la science; et dans les grands modèles de l'antiquité et des temps modernes, j'eusse puisé à la fois les préceptes du style didactique, et les exemples des beaux succès obtenus dans la double carrière des sciences et de la littérature.

C'est à regret, Messieurs, que j'ai dû renoncer à un sujet dont le développement excéderait les bornes d'une lecture académique; mais je ne laisserai point échapper cette occasion d'appeler sur des études auxquelles je dois de vives jouissances et l'honneur d'être assis auprès de vous, d'appeler, dis-je, sur les sciences une justice que notre

siècle, malgré les biens réels qu'il doit à leurs efforts, semble peu disposé à leur accorder. On ne révoque plus en doute aujourd'hui l'utilité des sciences, on ne leur refuse plus une sorte de prééminence sur d'autres études purement spéculatives, et les progrès de la civilisation, de l'industrie, du bien-être général, sont si évidemment liés à leurs progrès, qu'on ne leur conteste pas même cet heureux résultat. Mais des préventions plus grandes s'élèvent encore contre elles, et puisent une nouvelle force dans l'autorité de quelques hommes qui exercent sur l'opinion une influence, justifiée d'ailleurs par de rares talens (1). Les sciences, a-t-on dit, dessèchent le cœur, désenchantent la nature, éteignent l'imagination !.... A en croire ceux qui prononcent un pareil anathême, la science ne serait le partage que des cœurs froids, des esprits sans élévation ; et celui qui sut interroger la nature, qui découvrit ses lois, qui concourut au perfectionnement des êtres créés, serait déshérité des sentimens ; des facultés brillantes dont Dieu fit l'appanage de sa plus belle créature ? Il est temps, Messieurs, de repousser une telle imputation ; quel ami de la science la laisserait peser sur elle et sur lui-même ? Comment se refuser à servir une si belle cause, et surtout au désir de la plaider devant vous ?

De grands et terribles mouvemens agitèrent la société vers la fin du dernier siècle. Les mœurs, les lois, le gouvernement se ressentirent de cette agitation. L'impulsion donnée par la marche irrésistible de l'esprit hu-

---

(1) Voy. Châteaubriand, *Génie du Christianisme*, part. III, liv. II. Voyez aussi M. de Bonald, *Spectateur français au 19.e siècle*, tom. VI, pag. 231 et suiv.

main, fut sans doute hâtée par ceux que leurs talens et leurs connaissances plaçaient à la tête de la civilisation, et lorsque, revenu à un état de calme et de sécurité, on rechercha la cause du bouleversement qui venait d'avoir lieu, on ne manqua pas de l'attribuer aux écrits des gens de lettres et aux travaux des savans. Frappés de l'essor qu'avaient pris les sciences au moment où la religion et la morale venaient d'être renversées, des esprits prévenus voulurent trouver une liaison entre ces grands événemens, rendirent les sciences responsables des malheurs de la patrie, et n'hésitèrent pas à les accuser d'athéisme et d'immoralité; on ne songea point que ce mouvement auquel elles préludaient depuis deux siècles, était universel et indépendant des circonstances politiques; on oublia que le premier élan donné à leurs progrès remontait à une époque où l'ardent désir de tout connaître n'ôtait rien à la ferveur des sentimens de piété, où les hommes les plus éclairés étaient aussi les plus religieux, et que le dix-huitième siècle lui-même avait montré plus d'un savant digne de recueillir ce double héritage de talens et de vertus. De ce qu'un petit nombre d'hommes, fameux par la singularité de leurs opinions et la monomanie de leurs systèmes, s'étaient fait gloire de leurs erreurs, on tira cette conséquence que les recherches positives étouffent les vérités de sentiment, que ceux qui ne peuvent atteindre aux sublimes hauteurs des sciences et remonter par elles à la source de toute vérité, s'égarent dans des sentiers inextricables, ou se bornent à la chercher dans des combinaisons de chimie, dans des formules algébriques, dans de vaines et subtiles abstractions. « Peu de » science, avait dit Bacon, peut conduire à l'erreur; » mais il avait ajouté : « Beaucoup de science mène l'homme

» à Dieu. »..... Faut-il donc s'arrêter au parvis du temple, parce qu'un peu d'obscurité règne dans ses abords? Faut-il donc fuir la lumière, parce que de fausses lueurs peuvent un moment tromper nos regards? faut-il enfin briser nos armes, parce que des insensés en firent un indigne emploi? Non, Messieurs, les sciences ne conduisent point à l'athéisme; j'en appelle à vos âmes de la prévention aveugle qui tira de telles inductions; j'en appelle à vous, Leibnitz, Descartes, Pascal, Newton, dont les sublimes écrits sont partout empreints du respect pour la divinité; à vous, savans Bénédictins de St. Maur, qui portâtes si long-temps et sans partage le sceptre de l'érudition; eussiez-vous pensé que quelque jour on jugerait incompatibles les études savantes et les principes religieux? et, s'il vous eût fallu céder une part de votre gloire, n'eussiez-vous pas renoncé facilement aux priviléges de votre beau génie, et encouru avec joie le reproche d'ignorance, plutôt que celui d'impiété?

Au sentiment de nos devoirs envers Dieu, se lie naturellement celui de nos devoirs envers nos semblables. Fils d'un même père, nous sommes tous frères de la même famille, et le cœur profondément pénétré de ce grand principe, comprend sans peine les rapports de dévouement, de fidélité, de bienveillance et de protection qui l'unissent à sa patrie, à ses supérieurs, à ses égaux, à ses subordonnés. Comment l'étude peut-elle nuire à de tels sentimens? Rien, dans les théories scientifiques, s'oppose-t-il aux vérités naturelles qui ne sont pas le fruit d'un raisonnement, qui n'ont nul besoin d'une démonstration? Craindrait-on qu'absorbé par des recherches laborieuses, le savant en vînt à négliger son pays, la société, sa famille? Son pays, il va l'illustrer par

ses veilles ; la société, il l'enrichit de ses découvertes, il l'éclaire de son génie ; sa famille, il lui léguera des biens inestimables : ses travaux, son exemple et son nom. Quoi ! parce qu'un astronome livré à ses calculs, qu'un chimiste appliqué à ses analyses, donneront moins de temps aux discussions politiques, aux devoirs de société, à l'avancement de leur fortune, ils en seront moins bons citoyens, bons pères, bons amis ? Assez d'autres se livrent tout entiers à de pareils soins, sans qu'on puisse en conclure qu'ils servent plus efficacement et leurs familles et leur pays..... Les efforts prolongés de l'esprit tournent, dit-on, au préjudice des facultés de l'âme ; eh ! Messieurs, qui de vous n'a pas éprouvé que les méditations profondes, ces voyages de la pensée, semblables à ceux du corps, rendent plus vif le retour aux douces affections, aux tendres épanchemens de la vie privée ? Voyez ce savant, dans la solitude du cabinet ou du laboratoire, livré à la solution de quelque grand problême, ou à la recherche d'une vérité importante : transporté dans la sphère qu'il s'est créée, son esprit a fui son terrestre asile, hors sa pensée unique il semble tout oublier ; mais un bruit léger le rappelle à lui-même, sa compagne est près de lui, son enfant lui tend les bras ; rêves savans, illusion de la gloire, tout disparaît à ses yeux, il n'est plus qu'époux et père, et rendu aux premiers sentimens de la nature, il passe avec ravissement des extases de l'esprit aux émotions ineffables du cœur.

Qu'il me serait facile, Messieurs, de répondre par de simples faits puisés dans l'histoire des sciences, à ce vain reproche qu'on leur adresse ! que de noms il me suffirait de prononcer ici pour rappeler le souvenir de tous les talens unis à toutes les vertus ! Dévouement à la

patrie, patience et grandeur d'âme, courage et simplicité, bienfaisance et résignation, quelles hautes qualités n'ont pas orné le cœur de tant d'hommes fameux par leurs travaux et par leur génie! et ce Haller que revendiquent à la fois les sciences et les lettres, l'administration, la médecine, la poésie, mais que sa candeur et sa bonté placent plus haut encore dans l'estime des gens de bien; et ce Robert Boylé, physicien, géologue, philosophe, moraliste, qui, relevant la noblesse de sa naissance par la noblesse de son âme, ou plutôt les couvrant toutes deux du voile de sa modestie, n'usa des faveurs de la fortune que pour doter des écoles et pensionner des savans; et ce Linnéus, né simple villageois, et dont un roi prononça lui-même l'oraison funèbre, Linnéus, à qui la nature révéla tant de secrets sublimes, qui de tous ses amis sut faire autant de prosélytes de la science et de tous les savans se faire autant d'amis, qui confondit dans la même affection et ses nobles travaux et ses élèves et ses enfans, qui répondit enfin aux offres brillantes d'un monarque étranger: « Les talens que je tiens de Dieu, » je les dois à ma patrie; » et ce Charles Bonnet, dont l'âme excellente et pure, le cœur plein de tendresse, sembla revivre naguère dans des paroles sorties de la bouche du savant qui nous préside (1), pour qui toute l'existence se bornait à deux points: apprendre et sentir, pour qui le but et la fin de l'homme consistaient à connaître, car connaître, pour lui, c'était encore aimer. Voilà, Messieurs, voilà les hommes dont on accuse l'étude d'avoir desséché le cœur, à moins qu'on ne les regarde que comme des exceptions, et qu'il ne faille les

---

(1) M. Bredin, discours de réception à l'académie de Lyon.

compter ni au nombre des âmes généreuses, ni dans la liste des savans.

Des âmes généreuses! et quelle classe de la société peut en offrir autant à la reconnaissance des peuples que celle des hommes voués à la recherche de la vérité et à l'étude de la nature? Ce n'est pas leur désintéressement que j'admire: quelle estime feraient-ils de ces biens qui ne sauraient les conduire au noble but de leurs efforts, dont l'emploi, le soin, la conservation même, compensent tristement à leurs yeux le plaisir de les posséder; mais, si le mépris des richesses n'est qu'une vertu passive, il n'en est pas de même de cette bienveillance empressée, de cette affabilité libérale qui caractérise le savant véritable et qui ouvrit tant de fois la carrière au mérite modeste, au génie indigent. Les grands talens ont presque tous connu le malheur, sublime école de la bienfaisance et de la pitié. Ce n'est pas dans les annales du monde savant qu'on rencontre des Gilbert, des Malfilâtre, et quel jeune adepte n'a pas trouvé, dans ses jours d'infortune, plus d'un ami parmi ses maîtres, plus d'un frère parmi ses rivaux? Illustre Daubenton, vénérable Parmentier, ingénieux Haüy, bienveillant Lacépède, est-ce à vos nombreux élèves, à cette famille empressée de suivre vos pas et vos leçons, que j'irai demander si votre cœur fut bon et compatissant, si votre âme fut noble et généreuse? Honneur à des études capables de nourrir de tels sentimens, de faire éclore tant de vertus, d'inspirer les libéralités savantes des Boyle, des Lavoisier, des Cavendish, d'éveiller la même pensée dans l'âme des simples amis de la science et du bien public, des Monthyon, des Alhumbert, des Christin, des Adamoli, et de ce grand citoyen qui vous choisit, Messieurs, pour les organes de

sa bienfaisance, et que vous désignâtes à l'éloquence, à la poésie, comme aux dignes interprètes de la reconnaissance de son pays (1) !

S'il était vrai que l'étude des sciences désenchante la nature, j'aurais peine à comprendre, je l'avoue, ce qui attache le savant aux travaux dans lesquels il consume sa vie. L'attrait d'une difficulté à vaincre, d'un secret à pénétrer, une curiosité vaine et stérile serait-elle donc capable de soutenir tant d'efforts, d'animer un tel courage ? Des recherches dont le résultat est souvent si douteux, des découvertes dont les applications sont si imprévues, des études enfin que si peu de gloire environne ; qui retient donc le physicien, le géomètre ou le naturaliste appliqués à l'objet de leurs veilles laborieuses ? qui les retient, Messieurs ? c'est un charme ignoré de ceux qui le révoquent en doute, c'est ce besoin de connaître, d'apprendre, que Dieu plaça dans nos âmes comme un secret pressentiment de la perfectibilité de notre être, comme un lien de plus entre l'homme et tout ce qui l'entoure ; c'est l'aspect de tant de merveilles dont le vulgaire n'aperçoit que la surface la plus apparente, et qui ne se découvrent dans tout leur éclat et leur magnificence qu'au zèle studieux des vrais amans de la nature et de la vérité. Celui à qui des études sévères, des soins immenses, les ressources d'un esprit supérieur ont révélé l'admirable système de la mécanique céleste, n'est-il pas mille fois plus frappé de l'étonnant équilibre des masses qui roulent au-dessus de sa tête, que celui qui, livré à la simple contemplation du spectacle ordinaire des cieux, borne à l'étendue de ses regards,

(1) Le major général Martin, fondateur de l'école de la Martinière.

celle de son intelligence et de son admiration ? Celui qui étudie les lois de la physiologie des végétaux, qui découvre dans un insecte les ressorts délicats de sa frêle organisation, ou qui porte ses regards sur le prodigieux mécanisme auquel obéissent les mouvemens du corps humain, peut-il défendre son âme du plus vif enthousiasme à la vue de tant de merveilles, « plus grandes peut-être encore dans les organes du ciron que dans ceux de l'éléphant (1)? »

Mais, allègue-t-on, la difficulté, la sécheresse des nomenclatures, l'uniforme monotonie des classifications, ces méthodes, ces systèmes, ces froides cathégories qui renferment dans des cadres si étroits ce que Dieu répandit avec tant de profusion dans l'espace, qui rangent en séries régulières, disposent en tableaux symétriques cette foule d'êtres négligemment livrés à un désordre si admirable : tout cela doit rétrécir, comprimer la pensée, refroidir le sentiment des beautés qu'on analyse, et ce qu'on y gagne en connaissances réelles, on doit le perdre en sensations et en jouissances.

Oui, répondrai-je, si l'étude de la nature se bornait à celle du langage de la science, des méthodes de classification, fils ingénieux qui dirigent notre marche dans ce mystérieux labyrinthe. Mais est-ce donc à ce travail ingrat et pénible que s'arrêtent les investigations du savant ? est-ce au mécanisme des langues, aux règles de la grammaire ou de la syntaxe que se borne celui qui se voue à la littérature ? A-t-on jamais accusé les études classiques de nuire au développement du goût, à l'essor du génie littéraire ? L'aridité des principes disparaît de

(1) M. de Bonald.

même, à mesure qu'on pénètre plus avant dans le sanctuaire de la science, et fait place à un enthousiasme d'autant plus réel, qu'il sait mieux se défendre du premier mouvement de la surprise ou d'une puérile curiosité. Faut-il donc ignorer le nom d'un insecte ou celui d'une plante, pour admirer l'un et l'autre avec ravissement? Pour que la nature conserve à nos yeux tout son charme, faudra-t-il ne la voir qu'à travers les illusions du prisme romantique, ou les fictions surannées de la mythologie? L'aspect d'un site pittoresque, le spectacle des grands effets de la nature, ces pics élevés, ces cavernes profondes, ces bocages si frais et si doux que parcourt incessamment le pied du naturaliste, frapperont-ils ses regards sans émouvoir son âme, sans parler à son cœur? Ah! Messieurs, ceux qui élèvent un pareil doute, n'ont jamais vu un Jussieu, un Balbis, un Desfontaines, un Decandolle, entouré de ses nombreux élèves, allant, aux premiers feux d'avril, épier le réveil de l'anémone printanière; ils n'ont pas vu l'extase d'un van Spændonck, d'un Foudras, d'un Redouté, disposant avec un soin habile la série diaprée de ces brillans insectes, qu'on a si bien nommés des *fleurs volantes*, ou reproduisant avec art les contours gracieux, les nuances variées, mais fugitives, dont la nature a paré ses plus beaux ouvrages. Qui donc anime le zèle de ces voyageurs qui vont d'un pôle à l'autre, conquérir une plante, étudier un astre, mesurer un abîme, cherchant la vérité sur les continens et les mers, comme Ulysse y cherchait ses dieux et sa patrie? qui sut prêter aux récits d'un Tournefort, d'un Humboldt, ou d'un La Condamine, cet intérêt magique qui retrace avec tant de charmes les impressions que l'aspect d'une nature étrangère produisit sur leur âme;

à ceux d'un Linnéus et d'un Buffon, ce coloris enchanteur dont ils surent orner leurs systèmes ingénieux, leurs savantes théories ? C'est une Muse, Messieurs, qui sait aussi faire éclore de sublimes pensées ; c'est une Muse qui n'habite pas seulement au sommet de l'Olympe, mais qui règne en souveraine dans une sphère plus vaste encore, moins entourée surtout d'illusions et de prestiges ; c'est la nature enfin, dont on croit l'étude incapable d'élever l'esprit, et qu'on ose accuser d'éteindre l'imagination. Quoi ! celui qui, d'un coup d'œil parcourt le vaste champ des connaissances humaines, et sait en reculer les limites ; celui qu'un fait presque inapperçu, que le phénomène le plus simple en apparence met sur la voie d'une grande vérité, d'une théorie lumineuse, celui-là ne tiendrait point sa place parmi ceux que distingue le privilége de l'imagination et du génie ? est-ce à cet ordre de savans qu'on ose contester le droit de rivaliser de gloire avec les poètes et les orateurs ? le sceau brillant d'Homère et de Démosthène n'a-t-il donc laissé aucune trace dans les écrits d'un Théophraste, d'un Aristote, d'un Pline, et le front des Virgile et des Lucrèce n'est-il pas orné d'une double palme de science et de talent ? Ainsi Bacon, Keppler et Leibnitz parcouraient à la fois toutes les routes de l'esprit humain ; ainsi Haller et Fontenelle, Voltaire et Delille cultivaient tour à tour le champ des hautes sciences et celui de la poésie ; ainsi Buffon inscrivait dans les fastes de la gloire ce nom que le savant ne prononce qu'avec respect, que les lettres placent au rang des noms les plus illustres, et que la France proclame avec orgueil, pour l'opposer à ceux des Linnéus et des Newton.

Et si j'osais élever mon hommage jusqu'à ces illustrations contemporaines, sur qui reposent aujourd'hui les succès présens et l'avenir des sciences, que tant de graves travaux ne ravirent point au noble culte des lettres, dont le zèle savant s'anima tant de fois au feu d'une imagination vive et brillante, quelle foule de noms célèbres se presseraient d'enrichir cette liste glorieuse ! les Vicq d'Azir et les Fourcroy, les Fourrier et les Chaptal, les Humboldt, les Cuvier, les Lacépède, les Laplace, illustre élite, dont notre gloire savante forme sa couronne, et que la postérité confondra dans son admiration avec ces noms fameux qui représentent la gloire littéraire de notre belle patrie.

Mais qu'ai-je besoin d'insister davantage pour défendre à vos yeux, la cause des sciences vainement outragées ? Je l'avouerai, Messieurs, je n'ai pu voir sans quelque indignation, sans une sorte d'effroi, les conséquences des attaques funestes dont on veut les rendre l'objet. Mais c'est en vain que désormais d'imprudens détracteurs essaieraient de s'opposer à leur marche rapide ; d'inutiles clameurs n'arrêteront point le dieu dans sa carrière, et du faisceau de lumière qui l'environne, jailliront long-temps encore les rayons innombrables qui vont éclairer l'industrie, animer le courage du savant voyageur, échauffer l'âme généreuse du philanthrope, et exciter parfois dans celle de l'orateur, du poète, de nobles et sublimes inspirations.

MÉLANGES.

ENCORE UNE ADDITION A LA NOTICE SUR BENOIT DU TRONCY (1).

Un de nos collègues, M. Cochard, a consulté, au sujet de Benoît du Troncy, les archives des notaires de Lyon, et il nous a fait part du résultat de ses recherches ; le voici :

« Benoît du Troncy, notaire à Lyon de 1552 à 1593, ne s'appela et ne signa que *Troncy* jusqu'au 24 février 1559. En marge d'un acte de ce jour, passé par lui, on lit ces mots écrits de sa main : « *Nota* que cejourd'hui il m'a esté permis me soussigner *du Troncy* en tous les contracts que je recevray et que j'ay cy devant receus et non signez. » Dès ce moment il signa *du Troncy* (2). Il fut associé comme notaire avec Jean Chaliard son beau-père jusqu'au 25 décembre 1554. Au bas du frontispice du registre qu'il ouvrit alors, il écrivit :

Dimidium facti, qui bene cœpit, habet (3).

(1) Voy. plus haut, tom. III, pag. 425-452 ; tom. V, pag. 57-58, 378-379, et tom VI, pag. 50-56.

(2) Ainsi ce n'est point, comme nous l'avions conjecturé, lorsqu'il obtint la charge de secrétaire de la ville, qui avait le privilége d'anoblir, qu'il ajouta la particule *du* à son nom. Il ne fut pourvu de cette charge qu'en 1577.

(3) Ce vers pentamètre, qui est proverbe, est fait sur ce commencement d'un vers d'Horace, auquel on n'a ajouté qu'un mot :

Dimidium facti, qui cœpit, habet.... Lib. I, Ep. 2, v. 40.

La pensée en est primitivement due à Hésiode.

Il fut ensuite associé pareillement avec Claude Sonthonas, de 1571 à 1574 inclusivement. Claude Sonthonas fut chargé, après le décès de du Troncy, d'expédier les actes de son protocole.

Enfin il paraît avoir existé une société semblable entre lui et le notaire Loys de la Chassaigne, de 1580 à 1582.

Du Troncy a reçu plusieurs actes pour Pelonne de Bonzin, veuve de Jean Cléberg (1). »

Nous ajouterons à cette note qui complète les renseignemens que nous avons donnés sur les divers emplois dont fut revêtu notre auteur, qu'il fut l'éditeur d'un petit livret intitulé : *Deux harangues, l'une latine pour le plat païs, contre la ville de Lyon pour la rendre taillable; l'autre françoise pour ladite ville et autres villes franches de France, contre le plat païs, contenant le discours et partie des arguments de leurs exemptions, prononcées le jour de S. Thomas 21 décembre 1577 à la nomination des echevins de ladite ville.* A Lyon, par Antoine Gryphius, 1578, in-8.° de 70 pages. Ces deux harangues dont la seconde portant pour faux titre *Apologie de Lyon* (2), contient des passages très-curieux, sont

(1) Cette circonstance semble indifférente au premier coup d'œil : on pourrait cependant en tirer une induction, légère, à la vérité, mais enfin une induction, que Jean Cléberg n'est pas le personnage que représente l'homme de la Roche. Du Troncy parle, en effet, de cette statue dans son *Formulaire récréatif* d'une manière qui s'accorde peut-être un peu difficilement avec l'idée que ce simulacre fût destiné à offrir les traits du mari de sa cliente : il l'appelle *Fier à bras le Furieux.*

(2) Cette *apologie* figure comme un ouvrage séparé dans la *Bibliothèque historique* du P. Lelong, édition de Fevret de Fontette, sous le n.° 37,390, et l'article est ainsi conçu :

« *Apologie françoise pour la ville de Lyon et autres villes fran-*

d'Olivier de la Porte, alors conseiller au présidial. Du Troncy, en les publiant, les fit précéder d'une épître dédicatoire adressée *à Monseigneur de Chastillon, conseiller du roi, président au parlement de Dombes et Seneschaussée et Siége présidial de Lyon*, et datée du 30 décembre 1577.

Nous ajouterons enfin qu'on attribue à du Troncy dans la *Bibliothèque historique de la France* du P. Lelong, publiée par Fevret de Fontette, en 5 vol. in-fol., Paris, 1768, la traduction française d'un ouvrage écrit en italien, intitulé : *Relatione della reconciliatione, assoluzione et benedittione di Henrico IV, fatta da Clemente VIII alli* 7 *di septembre* 1595, *descritta da Gio. Paolo Mucante, maestro delle ceremonie di Papa; in Vitterbo*, 1597, in-4.°

L'indication de cet ouvrage se trouvait dans la première édition du P. Lelong sous le n. 8,439 ; elle se retrouve dans l'édition donnée par Fevret de Fontette, avec l'addition suivante, sous le n.° 19,633 :

« *Discours au vray des Saintes ceremonies faites à*

» *ches de France, prononcée en* 1577, par Olivier de la Porte; » Lyon, 1578, in-4.°

« Quelques catalogues l'attribuent au sieur du Troncy : c'est peut» être la même personne sous différens noms. »

L'erreur de ceux qui attribuaient cette pièce à du Troncy, vient sans doute de ce que le frontispice ne porte point le nom de l'auteur, et de ce qu'au contraire l'épître dédicatoire porte la signature de du Troncy, qui n'était que l'éditeur. Le nom et le personnage d'Olivier de la Porte ne sont point supposés, comme on le conjecture dans la *Bibliothèque historique*. Nous présumons que c'est encore par une autre erreur qu'on y donne à l'*Apologie* le format in-4.° au lieu de l'in-8.° qui est celui de l'exemplaire que nous avons sous les yeux, et qui appartient à la bibliothèque publique de Lyon.

» *Rome pour la reconciliation, absolution et bénédic-*
» *tion de Henri IV, avec un autre discours de la Route*
» *de Sinan Bassa, etc. Le tout fidèlement traduit d'ita-*
» *lien en françois, jouxte la copie imprimée à Rome et*
» *à Viterbe;* Lyon et Troyes, 1596, in-8.°

» Le sieur du Troncy est le traducteur de la Relation
» italienne dont on vient de voir le titre.

» Ce discours est curieux et très-détaillé. On imposa
» au roi pour pénitence plusieurs conditions (1); mais les
» principales et celles qui touchent particulièrement le
» royaume, furent qu'on déclara invalide l'absolution
» que les évêques de France avoient donnée, et qu'on
» ordonna que le concile de Trente seroit publié et reçu
» dans le royaume, par édit de Sa Majesté. »

On voit par ce qu'on vient de lire et par tout ce que nous avons recueilli précédemment sur Benoît du Troncy, que c'était un écrivain assez fécond, et qu'il s'est exercé sur des genres bien différens : car il y a peu de rapport, par exemple, entre sa version du livre de Jacques de Pamèle contre les hérétiques, celle qu'il a faite du traité *de la Consolation*, attribué à Cicéron, et le *Formulaire recréatif de Bredin le Cocu.* Du reste, rien de ce qu'il a mis au jour n'est à dédaigner : ses ouvrages sont des monumens de l'esprit et du goût de l'époque où il vivait, et on peut y puiser d'utiles notions pour l'histoire littéraire et même pour l'histoire politique de la France en général et de la ville de Lyon en particulier.

---

(1) Parmi ces conditions était celle de bâtir sept églises. L'église des Chartreux à Lyon fut une des sept, et Henri IV donna pour sa construction une somme de 30,000 fr

(*Note de M. Cochard*).

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. C. N. AMANTON, A L'AUTEUR, DATÉE DE DIJON, 10 AOUT 1827.

« Comme nous nous sommes beaucoup occupés, vous et moi, du poète lyonnais Vergier (1), vous ne serez pas fâché que je vous communique la note suivante que j'ai retrouvée, il y a quelques jours, dans mes paperasses, et que j'avais extraite du *Panorama des Nouveautés parisiennes*, 18.e livraison, 30 octobre 1824, pag. 133 et 134. Elle contient un renseignement sur le lieu de la sépulture de Vergier dont ses biographes pourront faire leur profit. Vous leur avez appris le nom de la paroisse de Lyon dans laquelle il est né et l'époque exacte et précise de sa naissance. Ils pourront y ajouter l'indication de l'église de Paris où ses cendres furent déposées (1).

« Bains Saint-Sauveur établis sur le terrain qu'occu- » pait l'église de ce nom. Ce fut S. Louis qui la fit » bâtir en 1216. Elle fut rebâtie dans un autre goût » sous François I.er, et, dans les temps qui suivirent, » embellie intérieurement par Lemoine, Blondel, Noël » et Coypel.... Cette église a reçu, dans ses caveaux, » les restes des quatre plus fameux comiques de l'hôtel » de Bourgogne, et de deux poètes, savoir : Henri » Legrand, Hugues Guérin, Bertrand-Harduin de St. » Jacques, Raimond Poisson, *Jacques Vergier* et

(1) Voy. *Lettres bourguignonnes, ou correspondance sur divers points d'histoire littéraire, de biographie, de bibliographie, etc. par C. N. Amanton, conseiller de préfecture de la Côte d'Or, chevalier de la légion d'honneur*, etc. Paris, Ant. Aug. Renouard, et Dijon, Victor Lagier, août 1823, in-8.o pag. 53-76. Voy. aussi plus haut, pag. 67-69, et l'art. *Vergier* dans la *Biogr. univ.*

(1) On sait que Vergier fut assassiné par le chevalier le Craqueur, un des camarades de Cartouche, au coin de la rue du Bout du monde, à Paris, dans la nuit du 17 au 18 août 1720.

» Guillaume Colletet qui n'était pas si bon poète que
» *Vergier* et qui fut bafoué par Boileau.... »

La fête de la Trinité se célébrait avec beaucoup de solennité au grand collége, dans le temps qu'il était tenu par les jésuites. Il y avait une messe et un dîner où étaient invitées toutes les autorités de la ville, MM. du consulat, le gouverneur, l'intendant, etc. Le recteur offrait un cierge au prévôt des marchands et lui adressait un compliment, ainsi qu'aux échevins; les écoliers récitaient en leur honneur des anagrammes, épigrammes et autres poésies; pendant le dîner, un jésuite prononçait un discours.

En 1626, le P. Millieu étant recteur fit le compliment d'usage: son discours était plein de figures, d'allusions et d'allégories, suivant le goût d'alors; à propos du cierge qu'il présentait, il trouva moyen de parler de Mercure, des Grâces, etc. M. de Villars (1), prévôt des marchands, lui répondit en ces termes:

« Mon père, nous acceptons volontiers cette reconnaissance que vous nous devez en témoignage de vos bonnes volontés en cette solennité de la plus grande fête de l'année, et dont ce flambeau est le vrai hiéroglyphe qui contient en soi la mêche, la cire et la lumière qui toutefois ne sont qu'un même composé, comme en cet ineffable mystère les trois personnes divines n'ont qu'une essence: mais encore mieux la mêche représente la fécondité du Père, *pater gene-*

---

(1) Balthazar de Villars, premier président du parlement de Dombes, né à Lyon le 25 août 1557, mort le 12 avril 1629. Il avait déjà été deux fois prévôt des marchands, en 1598 et 1620. Voy. pag. 27 de ce vol.

» *rans ;* la lumière, les propriétés du Fils, *ego sum*
» *lux mundi*, et la chaleur, les effets du St-Esprit,
» *ignis consumens inflammatus :* et ainsi le collége est
» fondé sous les heureux auspices de cette sainte triade.
» Et pour votre regard, nous vous pouvons dire pour
» symbole que vous ressemblez au flambeau sur la table
» allumé, qui, pour servir autrui, se consomme soi-
« même. Nous nous sentons vos obligés pour le soin
» que vous avez d'élever notre jeunesse en la piété et
» ès lettres pour les rendre capables de tenir un jour
» nos places et vous reconnaître pour auteurs de leurs
» biens, et jusques à ce qu'ils en puissent rendre la
» gratitnde qu'ils doivent, nous nous offrons de con-
» tinuer envers vous l'affection et le soin que nous de-
» vons prendre de cette maison et de la conduire à sa
» perfection, tant que nos faibles moyens nous le pour-
» ront permettre, qui ne seront jamais égaux à nos
désirs. »

On donne quelque part une étymologie du nom de *Fourvière*, qu'il faut ajouter aux trois autres que j'ai indiquées, pag. 270 et 365 : elle consiste à faire venir ce nom de *forum Veri*, le forum de Vérus. L'auteur qui la rapporte, suppose vraisemblablement que Fourvière aurait été ainsi appelé, ou à cause du César Aelius Vérus, fils adoptif d'Adrien, ou à cause de son fils Lucius Aurélius Vérus, associé de Marc-Aurèle à l'empire, qui auraient rétabli le forum ou marché existant en cet endroit ; mais ce n'est là qu'une conjecture fondée seulement sur une ressemblance de son peut-être purement fortuite.

Il en est de même, je crois, de l'étymologie suivante

du mot *canu* ou *canus*, employé à Lyon pour désigner un ouvrier en soie (voy. pag. 43 et 149): un de nos collègues a pensé que ce mot pourrait bien être dérivé de *Canusium*, ancienne ville de la Pouille, appelée aujourd'hui *Canosa*, et célèbre dans l'antiquité par ses manufactures de draps dont parlent Pline, *Hist. nat.* VIII, 48, et Martial, *Epigr.* IX, 22, et XIV, 125 et 127. La *Canusine* était une étoffe de laine brune ou rouge (*fusca* ou *rutila*) dont on faisait les habits de voyage, appelés *Pænulæ*. On en habillait les esclaves. Les muletiers de Néron, lorsqu'il voyageait, étaient, au rapport de Suétone, *in Neron.* c. 30, vêtus de cette étoffe. Mais on ne voit guères d'autre rapport que la similitude des noms entre ce tissu grossier et les ouvriers qui fabriquent nos fines et élégantes soieries, et il y a a bien peu d'apparence que le mot *canu*, probablement inventé par le bas peuple lyonnais, ait une origine si savante et tirée de si loin.

La note suivante a été insérée dans un journal quotidien, mais elle était primitivement destinée à figurer dans les *Archives du Rhône*, et nous croyons devoir l'y reproduire.

« L'exhaussement sensible et journalier de la tour construite par le sieur Pitrat, dans l'impasse de la rue Masson, le but et la singularité de ce monument, la détermination manifestée par le propriétaire de pousser cette construction à 300 pieds au-dessus du sol, sont autant de motifs qui incitent une foule de curieux à chercher d'avance quelle sera un jour l'élévation de cette tour comparativement à la hauteur du clocher de Fourvière,

et à s'enquérir, pour cela, du rapport qui existe actuellement entre les hauteurs de Fourvière et celles de la Croix-Rousse. Voici à ce sujet quelques données que nous pouvons garantir approximativement exactes, et dont le point de départ est pris à zéro de l'échelle gravée sur la culée orientale du pont de l'Archevêché.

Fourvière.

Elévation prise à la jonction de la rue du Juge de paix avec celle des Quatre Vents.	419 pieds
Idem. dans la rue des Quatre-Vents près la maison de la *Sara*	416
Idem. Sur la terrasse de Fourvière . . .	410

La Croix-Rousse.

Elévation prise à la place des Bernardines .	277
Idem. au haut de la rue des Pierres-Plantées	274
Idem. à la jonction de la rue Masson avec la Grand-Côte.	256

Ainsi, dans l'état présent, l'élévation de la terrasse de Fourvière, prise du point de départ indiqué plus haut, étant de		410
D'un autre côté, la rue des Pierres-Plantées ayant de hauteur au-dessus du même point	274	
Et la tour du sieur Pitrat étant parvenue à une hauteur d'environ .	80	
Ensemble		354
Il en résulte que la tour Pitrat est encore de au-dessous de l'élévation de la terrasse de Fourvière.		56

Mais lorsque cette tour sera montée à 300 pieds d'élévation à partir de sa base, c'est-à-dire à 220 pieds plus haut qu'elle n'est actuellement, elle se trouvera relativement au point de départ précité, c'est-à-dire, au-dessus de zéro de l'échelle, à une élévation de	574
La terrasse de Fourvière, comme il est dit ci-devant, s'élevant au-dessus du même point de 410	
Et le clocher ayant de hauteur environ 50	
Ensemble	460
Alors la tour Pitrat, en la supposant achevée, dépassera la sommité du clocher de Fourvière d'environ	114 pieds.

Dans la séance de l'académie des sciences du 13 août 1827, M. Geoffroy Saint-Hilaire a lu un mémoire sur un cheval polydactyle portant aux pieds de devant trois doigts séparés par des membranes. Cette monstruosité, conservée à Lyon, dans la collection particulière de M. Bredin, directeur de l'école vétérinaire de cette ville, a fourni à l'auteur des considérations nombreuses à l'appui, tant de son grand principe de l'unité organique, que de sa théorie des monstruosités. En effet, dans cette théorie, ce que nous regardons comme anomalie n'est souvent que le retour à la disposition générale, modifiée pour chaque espèce par des circonstances différentes : c'est ce qui est arrivé pour le cheval polydactyle. Si le plan général de la nature n'était pas que chaque animal

eût plusieurs doigts, rien n'aurait pu en produire chez le sujet en question. M. Mongez a fait remarquer que l'antiquité fournit un exemple célèbre d'une disposition analogue à celle du monstre dont s'est occupé M. Geoffroy. Il s'agit du fameux Bucéphale d'Alexandre, dont on prétend que les pieds étaient terminés par des doigts séparés aussi par des membranes (1).

(*Extrait du Globe*).

Extrait d'une lettre de M. M. de V. à M. B., l'un des rédacteurs des Archives du Rhône, du 15 septembre 1827.

Ne jugeriez-vous pas à propos de faire paraître dans le prochain n°. des *Archives* un autre discours de Pierre Dugas qui, je crois, n'a jamais été imprimé? C'est le

---

(1) La mémoire de M. Mongez ne l'a-t-elle pas trompé, et ne lui a-t-elle pas fait appliquer à Bucéphale ce que les anciens ont dit du cheval de Jules César? Ce qu'il y a de certain, c'est que Pline parle ainsi de ce dernier, *Hist. nat.* VIII, 42: *Nec Cæsaris dictatoris quemquam alium recepisse dorso equus traditur; idemque humanis pedibus similes pedes priores habuisse, hac effigie locatus ante Veneris Genitricis ædem.* « Le cheval de Jules César passe (comme Bucéphale) » pour n'avoir jamais souffert qu'aucun autre que son maître le montât, et pour avoir eu les pieds de devant figurés comme des pieds « humains, ainsi qu'on l'a représenté dans sa statue placée au » devant du temple de Vénus Génitrix. » Suétone, *in Jul. Cæs.*, cap. 61, rapporte le même fait: *Utebatur autem equo insigni, pedibus propè humanis, et in modum digitorum ungulis fissis*....... » Jules César faisait usage d'un cheval remarquable, dont les pieds » ressemblaient à ceux d'un homme, les cornes en étant fendues » en forme de doigts. » Je ne trouve, du moins en ce moment, aucun auteur de l'antiquité qui ait attribué la même conformation au fameux cheval d'Alexandre.

compliment qu'il adressa en 1750, comme prévôt des marchands, à Madame la comtesse de Toulouse, à son entrée à Lyon. Il est à remarquer que depuis 1744, époque de la grande sédition des ouvriers en soie (1), le commerce de la fabrique était encore, en 1750, dans la plus grande détresse. Ce compliment a semblé à quelques personnes un modèle de dignité, de noblesse, de franchise et d'à-propos.

« Madame,

Nous venons, au nom des citoyens de cette ville, rendre à V. A. S. les hommages les plus respectueux, et

(1) « La sédition de 1744 fut occasionée par la mise en exécution d'un règlement pour la fabrique des étoffes de soie, qui avait été approuvé par un arrêt du conseil d'état du 19 juin de la même année. Elle eut lieu le 21 du mois d'août suivant et dura trois jours consécutifs. On accusa dans le temps M. Pallu, alors intendant, d'avoir exaspéré les esprits par sa mauvaise foi et son avarice, et M. Claret de Fleurieux, alors prévôt des marchands, d'avoir montré une trop grande bonté et même de la faiblesse. Cet événement fut cause que quelques mois après, sous la prévôté de M. de Riverieux de Varax, successeur de M. de Fleurieux, le gouvernement envoya à Lyon M. de Lautrec, lieutenant général, qui prit le commandement, de l'autorité du roi, pendant cinq mois, c'est-à-dire depuis le mois de février 1745 jusqu'au mois de juin suivant. Il mit neuf bataillons et six escadrons en garnison dans la ville, avec beaucoup de train et d'appareil, et fit pendre un taffetatier et un crocheteur. Le roi accorda au corps de la petite fabrique tous les articles qui avaient fait le sujet de son soulèvement, et tout se calma. Le sieur de Lautrec, durant le cours de sa mission, fit beaucoup de sottises; il se rendit le juge et l'arbitre souverain de tous les différends entre les citoyens, à l'aide d'un mauvais procureur, son homme de confiance; il mit la ville en dépense de plus de cent mille écus, et il emporta la vaisselle d'argent, le linge et les meubles de l'hôtel où on l'avait logé. C'est à cette époque qu'on a vu le commandement militaire sortir des mains du prévôt des marchands pour n'y rentrer peut-être jamais. » *Mémoires manuscrits.*

lui témoigner la joie qu'ils ressentent de votre heureuse arrivée. Mais dans quel temps ont-ils le bonheur de vous posséder? Cette ville, la seconde du royaume, autrefois si florissante qu'elle ne connaissait pas de rivale, se trouve présentement réduite aux plus tristes calamités : le commerce détruit, les fabriques sans occupation et le peuple accablé de misère, qui ne subsiste plus que par le secours de ses compatriotes; voilà, Madame, le déplorable état de cette ville qui se trouve cependant adouci par l'honneur de votre présence; et si V. A. S. daigne encore s'intéresser à ses malheurs, et porter au pied du trône de notre auguste monarque sa triste situation, ce sera l'époque d'un commencement de soulagement à ses maux. »

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Le Journal de la Librairie du 29 août 1827, contient l'annonce suivante sous le n.° 5482 :

Correspondance entre le Père Lachaise, jésuite, confesseur de Louis XIV, et Jacob Spon, antiquaire et medecin à Lyon. Nouvelle édition. In-12. d'une feuille. Impr. de Smith, à Paris. Paris, chez Servier, rue de l'Oratoire, n.° 6.

Mémoire sur le chemin de fer de St-Etienne à Lyon, par St-Chamond, Rive-de-Gier et Givors. Paris, 1826, imprimerie de Didot. In-4.° de 28 pages, avec une planche.

« Si l'on jugeait d'un projet, tel que celui qui est exposé dans ce mémoire, d'après l'idée que la lecture en

aurait donnée ; si l'on tenait compte aux rédacteurs de l'ordre et de la clarté qui règnent partout dans leur écrit, de l'observation scrupuleuse de tout ce que les convenances peuvent exiger, ou seulement indiquer ; en un mot, si l'on imitait les tribunaux qui, trop souvent, s'en tiennent aux formes, et attachent plus d'importance à légalité qu'à la justice, MM. Seguin auraient sur-le-champ gain de cause, leur projet serait approuvé sans examen. Mais ce n'est certainement pas d'un succès de cette espèce que ces habiles ingénieurs seraient le plus flattés ; on examinera donc, et avec beaucoup d'intérêt ; car tous les motifs qui peuvent provoquer et soutenir l'attention se réunissent en faveur de ce mémoire. Les auteurs du projet l'ont soigneusement élaboré, avant de le soumettre au jugement des maîtres de l'art ; leurs titres à la confiance sont des travaux exécutés avec succès, et une connaissance exacte des moindres détails de la construction qu'ils proposent, et c'est en Angleterre qu'ils l'ont acquise. Nous ne résisterons point à la tentation de transcrire quelques lignes qui donneront une idée des moyens de mouvement que MM. Seguin se proposent d'employer sur le chemin projeté, et de ce qui est déjà fait et mis en activité en Angleterre. Les auteurs du mémoire viennent de discuter la préférence que les machines à vapeur locomotives méritent sur les machines stationnaires pour imprimer le mouvement aux chariots, sur un chemin de fer ; ils ajoutent :

« Nous nous proposons d'employer un système de hallage analogue à celui de la remorque à point fixe, par la vapeur : des cables disposés le long du rail et maintenus par des guides dans les courbes, seront établis dans la partie rapide, et s'envelopperont sur une longueur de 200 à 300 mètres, sur des tambours fixés sur la machine locomotive, et mus par la puissance qu'elle développe. Ce procédé, qui a déjà été proposé en Angleterre,

présentera de grands avantages sur les machines stationnaires ; la grande vitesse que l'on serait obligé de donner aux convois dans ces rapides, pour regagner le temps perdu par la manœuvre des cables, exposerait tôt ou tard à des accidens dont les conséquences font frémir. Plusieurs d'entre nous, en parcourant ainsi un rapide sur le *Rail-Way* de Darlington, avec une vitesse de 7 ou 8 mètres par seconde, ont éprouvé un sentiment d'effroi que la connaissance qu'ils avaient de la précision des dispositions prises pour prévenir les accidens n'a pu dissiper pendant toute la durée de cette promenade d'un genre si nouveau pour eux.

« Une autre considération digne de fixer notre attention est la rapidité avec laquelle se perfectionnent les machines à vapeur : cette tendance a deux buts principaux, l'économie de la houille et la diminution du poids des machines. A mesure que l'une et l'autre s'obtiendront, il deviendra de plus en plus avantageux de supprimer les machines fixes, puisque le transport du poids du moteur est la seule raison qui détermine à en adopter l'emploi.

« Nous avons dû considérer dans notre détermination, non-seulement l'état actuel de la science et de l'industrie, mais encore celui de perfection où elles tendent, pour nous préserver de la réprobation qui accompagne, malheureusement trop souvent, les établissemens qui s'élèvent dans un moment où les arts qui leur servent d'appui se perfectionnent eux-mêmes avec rapidité. »

Il y a nécessairement une erreur dans l'évaluation de l'échelle de la carte du chemin projeté : elle ne peut être d'*un dix millième*, comme on l'a écrit ; on a probablement eu l'intention de mettre un *cinquante millième*, ou même une fraction encore plus petite. »

(M. Ferry ; *Revue encyclopédique*, tom. XXXV, août 1827, pag. 431-433.)

Cour royale de Lyon. — Réquisitoire prononcé dans l'affaire du Précurseur, à l'audience de la cour royale de Lyon (première et quatrième chambres réunies), le 11 août 1827, par M. l'avocat-général Guillibert. Lyon, imprimerie M.-P. Rusand, in-8.° de 62 pages.

Ce réquisitoire est précédé de la *Plainte rendue par M. le Procureur du roi près le tribunal correctionnel de Lyon, contre l'éditeur du* Précurseur (rédigée par M. le Procureur-général). M. Guillibert combat avec force et souvent avec éloquence les doctrines du journal incriminé. Le ton de bonne foi et de conviction qu'on reconnaît dans son discours, en justifie la véhémence. On sait que la cour a rejeté les conclusions du ministère public dans cette affaire et qu'elle a absous les prévenus; mais qu'en même temps elle a improuvé comme inconvenantes les expressions dont ils se sont servis et les maximes qu'ils ont professées.

Nous relèverons une faute du typographe ou une erreur légère de l'auteur lui-même, qui s'est glissée, pag 57, lign. 5. L'écrivain auquel nous devons l'*Abrégé chronologique de l'histoire de Lyon*, 1767, et l'*Histoire de l'église de Lyon*, 1770, 2 vol. in-4.°, y est désigné par ces mots : *L'abbé Poulain de Lamina*. Il faut lire *Poullin de Lumina*, et effacer la qualification d'*abbé* qui lui est donnée. Etienne-Joseph Poullin de Lumina, né à Orléans, mort en 1772, était négociant à Lyon, et n'a jamais appartenu à l'ordre ecclésiastique.

La France provinciale. Revue mensuelle. Histoire, statistique, sciences appliquées, littérature, beaux-arts. Tome I.er de la II.e série. Juillet, 1827. pag. 97-192. Lyon, Ayné frères, etc. in-8.°

On remarque dans ce second n.° (1) un *Discours sur la littérature du médecin*, lu à l'académie de Lyon, dans la séance publique du mardi 18 mai 1813, par M. Et. Sainte-Marie, docteur en médecine, pour sa réception comme membre titulaire de cette compagnie, et un *Rapport sur les inconvéniens que peuvent présenter les manufactures de produits chimiques, qu'on a le projet d'établir dans la presqu'île Perrache*, fait à la société de médecine de Lyon et au nom d'une commission prise dans son sein, par M. le docteur Alphonse Dupasquier.

Épître à Mathon de la Cour, par J. L. Boucharlat, de la société philotechnique, et des académies de Lyon, de Bordeaux, de Rouen, de Marseille, etc. Lue dans la séance publique de l'académie de Lyon, du 13 septembre 1827, extrait des Archives du Rhône. Lyon, imprimerie de J. M. Barret, 1827, in-8°. de 20 pages.

Tirage à part de cette épître, ainsi que des notes qui l'accompagnent (1), insérées page 295-312 de ce volume.

Il est remarquable qu'au moment où M. Boucharlat fait imprimer à Lyon une élégante pièce de vers, le *Journal de la librairie*, du 15 septembre 1827, annonce la publication de la seconde édition, considérablement augmentée de ses *Élémens de mécanique*, in-8°. C'est une preuve de plus de la variété des talens de notre estimable collègue et compatriote, et un nouvel argument en faveur de la thèse dernièrement soutenue avec tant d'intérêt par un autre de nos collègues, que les sciences ne dessèchent pas l'âme et n'étouffent pas l'imagination.

---

(1) Nous avons rendu compte du 1.er, page 230.

(1) Rédigées par M. B., un des rédacteurs des *Archives du Rhône*.

Dictionnaire universel de la langue française, avec la prononciation figurée, par C.-M. Gattel, professeur émérite du lycée de Grenoble, officier de l'Université, etc. Quatrième édition revue, corrigée et augmentée, etc. Lyon, Lugné et Cellard, rue Saint-Dominique, et Villefranche, Pierre Beuf, 1827, 2 gros vol. in-8.° de plus de 800 pages chacun.

Dire que la première édition du dictionnaire de Gattel, qui parut, du vivant de l'auteur, en 1797, a été suivie de trois autres (1) dont il y a eu plusieurs contrefaçons, c'est faire suffisamment l'éloge de ce livre. On peut ajouter que la dernière édition l'emporte sur les précédentes, et qu'elle contient de nombreuses améliorations. On y a corrigé les fautes typographiques; on a retranché quelques termes que le bon usage ne reconnaît pas, et qu'une main étrangère avait introduits dans la 3.e édition; le vocabulaire des mots admis depuis la révolution, qui était placé séparément à la fin du volume, a été fondu dans le corps de l'ouvrage; enfin on a ajouté diverses acceptions et des mots oubliés qu'on a marqués d'un astérisque. Tout ce travail nous semble avoir été fait avec le plus grand soin, et nous ne doutons pas que le dictionnaire de Gattel, ainsi perfectionné, ne soutienne et même ne voie s'accroître la réputation dont il jouit.

Pèlerinage au tombeau de St.-François Régis. Lyon, imprimerie de Rusand, 1827, in-18 de 108 pages.

Cette petite narration, pleine d'intérêt et de sentimens pieux, et dont le prix est de 1 fr. 25 c., se vend au profit de l'église de la Louvesc. Le volume est orné d'une lithographie représentant une vue de ce village.

---

(1) La 2e. parut en 1813 et la 3e. en 1819, Lyon, Mad. J. Buynand née Bruyset, 2 vol in-8.° et in-4.°

BULLETIN HISTORIQUE
DU MOIS DE SEPTEMBRE 1827.

*** 1er. — Le renchérissement du blé (1) et des farines a nécessité une nouvelle augmentation du prix du pain (2). Par arrêté de la mairie, le tarif est arrêté ainsi qu'il suit, à dater de ce jour : le pain ferain à 20 centimes (4 sols), et le pain bis, à 16 centimes 1/4 (3 sols 1 liard), la livre usuelle, plus forte d'environ 20 pour °/₀ que l'ancienne livre, poids de Lyon.

*** *Même jour.* — Mort de M. Jean-Baptiste Giraud, baron de Saint-Try, membre du conseil général du département du Rhône et du conseil municipal de la ville de Lyon, âgé de 63 ans.

*** 4-7. — Ouverture et cloture après trois séances, d'un synode diocésain, présidé par Mgr. l'archevêque d'Amasie. Le résultat de cette assemblée destinée à régler plusieurs points de discipline ecclésiastique pour le diocèse, sera sans doute rendu public.

*** 6. — Arrêté de M. le préfet du département du Rhône, portant que toutes les machines à vapeur, soit à

(1) Prix des grains. Marché du 1er. septembre.

Le double boisseau :			Le double boisseau :		
Froment beau . . .	6 fr.	10 c.	Orge belle	3 fr.	10 c.
id. moyen	6	00	*id.* moindre	3	00
id. moindre	5	90	maïs	3	40
seigle beau	3	90	blé noir	2	40
id. moindre	3	10	avoine	2	00

(2) Voy. *Bullet. hist. du mois d'avril*, *Archives du Rhône*, tom. V, pag. 473.

haute, soit à moyenne ou basse pression, devront être l'objet, de la part de leurs propriétaires, d'une déclaration qui sera fournie à la municipalité, avec la demande d'autorisation, dans la huitaine de la publication de l'arrêté; que, passé ce délai, les contrevenans seront signalés et leurs établissemens fermés; que celles de ces machines qui sont établies sur des bateaux, seront en outre examinées par la commission spéciale organisée en vertu de l'ordonnance du roi du 2 avril 1823; qu'enfin il est interdit de se servir de chaudières en fonte pour le service de ces machines.

*** 10. — Par arrêté de S. Exc. le ministre de l'instruction publique, en date de ce jour, M. l'abbé Demeuré, proviseur du collége royal de Nantes, est nommé proviseur du collége royal de Lyon, en remplacement de M. l'abbé Rousseau, nommé inspecteur de l'académie de Montpellier.

*** 13. — Séance publique de l'académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon. Cette séance s'est ouverte par un discours de M. Bredin, président, qui a annoncé l'ordre des lectures, les prix remportés cette année et les sujets mis au concours pour l'année prochaine. M. Lefrançois, employé au génie militaire, a obtenu une médaille d'encouragement sur la question relative aux moyens de prévenir les inondations des Brotteaux. Il avait déjà obtenu, l'année dernière, la même distinction, en traitant la question sous un autre rapport. Le prix fondé par M. Baboin de la Barollière, pour le meilleur plan d'organisation de l'école de la Martinière, n'a pas été adjugé; il a été remis à l'année prochaine; mais une médaille de 200 fr., du consentement du fondateur, a été décernée à M. Dussourd, ancien fabricant de Lyon. Il ne s'est présenté aucun concurrent digne de la couronne pour l'éloge du major-général Martin. Le prix proposé par M. Raymond, de Lyon, négociant à Paris, pour le meilleur mémoire sur les motifs qui doivent intéresser tous les peuples de la chrétienté à la cause des Grecs, a été remporté par M. Léon Faucher,

licencié ès-lettres à Paris, et une médaille de distinction a été accordée sur le même sujet à M. Benoit, pharmacien à Lyon. Deux médailles de la fondation du duc de Plaisance ont été pareillement accordées, l'une à M. Lantheirès, pour un nouveau mécanisme appliqué au pliage de la chaîne autour du rouleau pour la fabrication des étoffes de soie, et l'autre à M. Maisiat, pour l'exécution, sur le métier, du testament de Louis XVI, et de la lettre de Marie-Antoinette.

M. Trélis a lu ensuite le rapport sur le concours en faveur des Grecs, et M. Régny, le rapport sur les inventions et perfectionnemens de MM. Maisiat et Lantheirès.

M. Cap a prononcé son discours de réception, destiné à combattre le préjugé si accrédité que l'étude des sciences desséche l'âme et éteint l'imagination.

La séance a été terminée par la lecture de l'Épître en vers à M. Mathon de la Cour, par M. Boucharlat, correspondant. Cette épître a été insérée dans notre recueil, ainsi que le discours de M. Cap et le rapport de M. Régny.

*** 20. — M. le préfet avait rendu, le 9 avril dernier, un arrêté que nous avons mentionné dans le temps, et qui ordonnait que l'étoffe de soie serait aunée à 120 centimètres. L'exécution de cette ordonnance a été retardée et ne doit commencer qu'au 1er. octobre. Une nombreuse réunion de fabricans, présidée par M. Guérin-Philippon, président du conseil des prud'hommes, a eu lieu aujourd'hui, à l'occasion de cette même ordonnance; et après avoir approuvé hautement la mesure prise par l'autorité, MM. les fabricans ont décidé que ce qu'on appelle *le don d'aunage* demeurerait supprimé. Ce don d'aunage était de 1 pour °/o à Lyon, et avait pour objet de suppléer au déficit que l'aunage pouvait éprouver. Il est évident qu'il ne saurait plus avoir lieu dès le moment que, d'après le nouvel arrêté, l'aunage doit être complet.

*** 24. — État des travaux du chemin de fer de Lyon à Saint-Étienne, d'après le dernier compte rendu par le conseil d'administration de la société.

Le tracé du chemin a été approuvé par ordonnance royale.

Les travaux sont en pleine activité ; mais on s'est principalement porté sur les points où l'on ne pouvait mettre qu'un faible nombre d'ouvriers à la fois.

Le percement de Terre-Noire au pont de l'Ane, près Saint-Étienne, est attaqué par quatre puits et deux tranchées. La galerie est commencée sur deux points.

On a achevé les tranchées conduisant à la galerie à deux voies qui sera percée dans le rocher, sur une longueur de 250 mètres, et le percement est avancé de 8 à 10 mètres.

On travaille aux tranchées qui doivent précéder l'ouverture des autres percemens.

Le reste des travaux se compose de déblais dans les rochers et de terrassemens ; ils sont exécutés par 40 ateliers de 10 à 40 hommes chacun.

Six rails provisoires à une voie et à deux voies sont déjà établis pour le service des transports des matériaux.

Les pierres de taille pour les ponts sont commandées dans les carrières : une partie déjà livrée sera employée incessamment.

Tous les bois pour pilots et pal-planchers sont achetés.

Le moellon est en partie extrait, et les prix faits sont donnés aux entrepreneurs.

Un pont de 5 mètres d'ouverture sur le Janon à Terre-Noire est exécuté.

Le pont d'Oullins, de 3 arches, de 8 mètres chacune, est fondé ; il sera promptement achevé.

La ligne des travaux présente déjà le plus grand interêt ; on commence à saisir l'ensemble des principales directions ; la beauté des développemens frappe tous ceux qui ont visité les *railways* anglais les plus renommés.

Les deux premiers dixièmes des fonds ont été versés par les actionnaires. Le troisième est appelé au 30 septembre.

⁂ 29. — Mise en liberté de dix débiteurs malheureux, au moyen de la fondation de 12,000 fr. de rente par an, pour la libération de prisonniers pour dettes, faite par le major-général Martin dans son testament.

⁂ — Un grand nombre de personnages distingués ont passé par notre ville dans le courant de ce mois : nous citerons MM. les ducs de Grammont et de Choiseul, le comte Portalis, le marquis de Talaru, le duc d'Usez; M. le conseiller d'état Degérando, notre compatriote; M. Jaquinot de Pampelune, procureur-général à la cour royale de Paris; M. Devaux, député du Cher; M. Isambert, avocat à la cour de cassation; le général espagnol Morillo; le célèbre peintre anglais Wilkie, etc.

⁂ — Nous avons omis de mentionner dans le bulletin du mois précédent, à la date du 27, l'ouverture des salons de la *Société de lecture*, société récemment formée, et qui a pour objet de procurer à ses membres, moyennant une rétribution annuelle de 50 fr., la lecture des journaux, des recueils périodiques et des ouvrages nouveaux, et de leur fournir un point de réunion pour se livrer à d'utiles entretiens sur les arts et sur les sciences. Le local qu'elle a choisi, est situé au centre de la ville, dans la rue de la Fromagerie. M. Trélis, président du comité, a lu un discours d'inauguration, et M. Cap, secrétaire, un règlement qui sera affiché dans la salle des réunions jusqu'au 30 du courant, pour être jusques-là soumis aux observations des sociétaires avant d'être définitivement adopté. La liste des souscripteurs, déjà nombreuse, se compose de personnes recommandables, parmi lesquelles on distingue des magistrats et les chefs de plusieurs des premières maisons de commerce de la ville.

COLLÉGE ROYAL DE LYON.

Discours prononcé par M. Rabanis, professeur agrégé de rhétorique, le jour de la distribution des prix, 22 août 1827 (1).

Messieurs,

Il s'est rencontré chez tous les peuples des écrivains qui, désespérant d'atteindre à la perfection des grands modèles, ou gênés par les lois sévères de la raison et du goût, suivaient une route à part, cherchant plus à faire autrement qu'à mieux faire, semant au hasard les beautés et les défauts, et séduisant les esprits par l'attrait de la nouveauté. Ces hommes arrivent toujours au déclin des périodes brillans dans l'histoire des beaux-arts. Comme l'éclat rapide et inégal que lance un flambeau près de s'éteindre, leurs succès même annoncent que l'obscurité approche, et précipitent la décadence dont ils ont donné le signal. Mais ils n'avaient jamais entrepris d'ériger leurs libertés en système; et satisfaits d'être tolérés, ils ne proclamaient pas l'absence des règles qu'ils négligeaient, comme la seule règle qu'on dût adopter : c'était un spectacle réservé seulement à notre âge de voir les novateurs attaquer l'assentiment général par des théories improvisées; comme si, d'après leurs propres expressions, la règle du beau et du vrai n'était point dans l'opinion universelle, plutôt que dans les livres des rhéteurs.

(1) Voy. *Archives du Rhône*, pag. 314 de ce volume.

Telle est l'injustice ou plutôt l'aveuglement de ces hommes, qu'ils n'hésitent pas à soutenir que notre littérature est encore à créer, et que jusqu'ici nous n'avons su qu'imiter sans produire. Ils veulent que l'imitation des anciens ait arrêté l'essor des lettres françaises ; ils vont jusqu'à nous plaindre, avec une affectation qui n'est pas sans une sorte d'hypocrisie et de malice, de ce que, depuis deux siècles, esclaves d'une admiration héréditaire, nous nous résignons courageusement à lire d'insipides chefs-d'œuvre, et à prendre, sur parole, notre ennui pour un plaisir. Certes, après l'éclat immortel que nos grands écrivains ont fait rejaillir sur la France, après les hommages que tous les peuples n'ont cessé de rendre à leurs travaux, il était difficile de prévoir que nous serions les premiers, un jour, à désavouer tant et de si légitimes triomphes. Et cependant, Messieurs, séduits par l'exemple d'une nation voisine, quelques littérateurs osent nous conseiller de renoncer brusquement à toutes les règles, à toutes les formes qu'adoptèrent nos aïeux, et de revenir au point d'où nous partîmes au seizième siècle ; ils nous promettent, à ce prix, une littérature nationale ; et l'on croirait, à les entendre, qu'une foule de génies, captifs dans nos puériles entraves, n'attendent, pour faire l'étonnement du monde, que la condamnation d'Aristote et la réforme des unités.

Examinons donc, Messieurs, la cause et les effets de cette imitation si décriée ; voyons s'il faut se féliciter ou se plaindre de cette irruption des Romains et des Grecs dans nos domaines littéraires.

Nous ne pouvons nous dissimuler, Messieurs, que nous apportons à défendre une si belle cause plus de

zèle que de talent ; aussi, en nous résignant à prendre la parole devant vous, nous avons compté sur vos lumières bien plus que sur les nôtres ; nous vous rappellerons des noms illustres ; nous vous parlerons de ces chefs-d'œuvre que depuis votre enfance vous n'avez cessé ni de relire, ni d'admirer : votre goût fera le reste ; et peut-être, à la faveur de vos souvenirs, notre faiblesse échappera-t-elle à vos critiques.

Si nos aïeux n'avaient fait que suivre l'exemple de toutes les nations et de tous les âges, en recevant des lois consacrées par les plus illustres génies, qui oserait accuser leur timidité ou leur ignorance ? On voudrait en vain le nier, il fut donné aux Grecs de porter dans l'étude de la nature un instinct d'harmonie et d'élégance qui ne semblait être que l'expression d'une sensibilité plus délicate et plus vive : analysant leurs propres sensations pour découvrir une vue systématique des beaux-arts, et déterminant l'intervalle qui sépare l'imitation de la réalité, ils créèrent les premiers types de cette perfection idéale qui révélait en quelque sorte un autre univers ; ils comprirent que la condition des arts est de plaire en imitant, qu'ils doivent ennoblir et purifier tous les objets de leurs travaux. Les règles qu'ils nous ont laissées ne sont pas autre chose que la conséquence de ce principe ; et qu'on ne dise pas que l'application n'en peut être universelle : ce qui est fondé sur la nature de l'homme doit être de tous les temps et de tous les lieux. Toutefois l'imitation qu'on nous reproche fut encore involontaire : le principe n'en doit être cherché, ni dans une préférence irréfléchie, ni dans une servile admiration ; mais plutôt dans le caractère même de la langue et dans les altérations qu'elle a dû subir.

Vous savez quelle affreuse barbarie couvrit la vieille France, tandis que les hommes du Nord se la disputaient comme une proie. La civilisation romaine disparut, tout fut anéanti, jusqu'au langage ; mais insensiblement, du mélange des idiômes germaniques avec les vestiges de latin et de celte qui restaient encore, la nécessité de s'entendre forma un jargon vulgaire, inconnu à la cour des deux premières dynasties. Telle fut d'abord la langue française : créée par le peuple, elle naquit, pour ainsi dire, dans la rue, et se ressentit long-temps de son origine ; de là lui venait cette familiarité naïve, cette vivacité piquante et originale, ces tournures brusques et négligées, qui nous plaisent singulièrement dans les essais de nos pères. On n'y trouvait, il faut en convenir, ni décence, ni gravité ; car le pauvre peuple qui l'avait faite pour lui, ne s'embarrassait guère d'étiquette ni de savoir-vivre ; mais elle portait l'empreinte de cette gaîté insouciante que les Français opposèrent toujours aux revers, et qui leur tenait lieu de constance et de fermeté. Aussi, Messieurs, n'est-ce point dans les simples écrits de nos ancêtres qu'on peut étudier les secrets du style et la science des formes oratoires ; mais c'est là seulement que vous retrouverez ce mélange de finesse et d'ingénuité, de malice et de bonhomie, cette candeur plaisante et moqueuse, type primitif du caractère national.

Lorsque François I.er eut banni de sa cour la réserve et l'âpreté des anciens usages, lorsque l'aisance qu'amena l'industrie, eut pénétré dans tous les ordres de l'état, alors la délicatesse des mœurs nouvelles s'offensa de la rudesse et de la précision quelque peu scandaleuse du langage. En même temps des rapports d'alliance et d'intérêts nous unissaient avec l'Italie, et l'Italie était,

dans ce siècle, l'asile du savoir et du goût. Au lieu d'y chercher encore des lauriers coûteux et stériles, nous en rapportions la politesse des manières et l'amour des beaux-arts. Nos aïeux sentirent confusément que leur idiome informe et grossier se refusait à l'analyse et à l'expression de la pensée; alors commencèrent ces efforts et ces tâtonnemens qui nous valurent Montaigne, L'Hôpital, Amyot, et qui ne devaient s'arrêter qu'à la voix des Corneille, des Pascal et des Racine. En effet, il était réservé au 17.e siècle de reconstruire la langue française sur de nouvelles bases, et d'en changer le caractère et la forme. Alors quelques esprits supérieurs résolurent d'en coordonner les parties, d'après l'analyse grammaticale. Ils formèrent une espèce de tribunal qui se chargea de vérifier les titres et la filiation des termes, et de proscrire, au nom du goût, les expressions et les tournures de naissance moderne ou équivoque. Ainsi disparurent les dernières traces d'originalité qu'offrît encore la langue française : de naïve et irrégulière qu'elle était, elle devint profondément analytique ; et ce parler des Gaules, autrefois si commode et si négligé, encombré tout d'un coup de termes parasites et de formules intermédiaires, se trouva noble et grave jusqu'à la pesanteur, circonspect et méthodique jusqu'à la timidité.

Mais les nouvelles idées et les nouveaux rapports, fruits d'une civilisation toute récente, ne se pouvaient plus traduire dans cette langue devenue plus antique, à mesure qu'on la régularisait. Il fallut porter dans le domaine de l'intelligence le système d'élimination qu'on avait employé contre les mots ; il fallut, sous peine de ridicule, imiter les sentimens et les pensées des

anciens. Aussi, les auteurs français qui formaient seuls notre histoire et nos monumens, furent presque oubliés, parce qu'on ne les comprenait plus; tandis que l'antiquité, vue de plus loin, apparaissait avec une auréole de grandeur et de majesté. Ces causes réunies décidèrent sans retour de nos destinées littéraires; on remonta jusqu'aux temps fabuleux des anciens pour y chercher des inspirations et des souvenirs; et ce fut aux peuples de qui notre langue était empruntée, que nous allâmes demander des mœurs poétiques, des traditions et des héros.

Mais que de difficultés restaient à vaincre, et qu'elles furent heureusement surmontées! comme cette langue, dépourvue de souplesse et de naturel, parut tout d'un coup facile, élevée, harmonieuse! et qu'il semblait peu que notre poésie dût jamais arriver à ce degré d'élégance et de hardiesse! En effet, la poésie ne vit pas seulement de fictions, elle vit d'abord d'enthousiasme, et l'enthousiasme nait de l'indépendance; si le discours, au lieu d'être un instrument docile entre les mains du poète, résiste perpétuellement à ses efforts et enchaîne sa volonté, si la pensée s'arrête à chaque instant devant les scrupules et les tracasseries du langage, l'enthousiasme, chose capricieuse et fugitive de sa nature, tombe et s'éteint. D'ailleurs, la construction analytique ne nous permettait plus d'obtenir, comme dans les langues inversives, par la seule combinaison des termes, ces effets d'harmonie, ces contrastes inattendus, ces rapprochemens passionnés qui plaisent d'autant plus qu'ils semblent moins préparés. Ce que nous aimons surtout dans la poésie ancienne, c'est ce vague d'expressions qui prolonge et agrandit la pensée, en se contentant de l'ébau-

cher ; c'est la hardiesse des tours et des figures pour saisir et fixer des rapports inaperçus.

Nous ne pouvions point prétendre à ces avantages ; et ce fut encore l'étude des anciens qui nous apprit à les suppléer. Si notre poésie ne pouvait plus transporter sur le théâtre ni dans l'épopée les habitudes et les mœurs familières des sociétés modernes, du moins elle s'appropria tout ce que les anciens avaient produit de plus achevé. Alors tombèrent ces imitations de mauvais goût qui livraient la scène française aux grossières ébauches des Italiens et des Espagnols ; alors nous appréciâmes ce mélange de grâce, de noblesse et de simplicité qui caractérise la poésie dramatique des Grecs, et l'Europe étonnée reconnut la supériorité de nos écrivains en même temps que celle de nos armes. Est-il nécessaire de vous rappeler, Messieurs, quelle suite de pompeuses merveilles éleva dès ce moment le siècle de Louis XIV à côté de ceux de *Périclès* et d'*Auguste* ? Quel long et magnifique éclat ne jettèrent point les lettres françaises alors que les étrangers même s'empressaient de partager notre gloire en recevant les bienfaits de Louis, comme si le génie, en quelque lieu qu'il fût placé, ne devait relever que du roi de France ! Si nos forces ne trahissaient notre zèle, nous vous montrerions Bossuet, avec cette éloquence qu'il ne fut donné à nul autre homme d'atteindre ni d'imiter, faisant entendre ces étonnantes paroles qui portaient dans les cœurs tant de trouble et de saisissement, qu'il n'y restait plus de place pour l'admiration ; Corneille ranimant dans une cour frivole et légère les mâles accens de la liberté romaine ; Bourdaloue portant la démonstration dans la foi, et poursuivant de sa dialectique inexorable les doutes de

l'incrédulité et les sophismes de la conscience ; Racine qui mit toute son âme dans ses vers, et qu'on aime pour son caractère, comme on l'admire pour son génie ; et tant d'autres enfin dont les noms sont depuis long-temps au-dessus de tout éloge et de toute rivalité.

Tels furent, Messieurs, les brillans résultats de la réforme du langage ; et si cette réforme était nécessaire, inévitable, l'imitation des anciens qui en fut la suite, pourrait-elle être reprochée aux fondateurs de notre littérature ? Pour que le français devînt ce qu'il est aujourd'hui, la langue commune des sciences et des arts, il fallait qu'il traversât l'antiquité, et que, retrempé à sa source, il y puisât cette clarté, cette énergie, cette précision qui ont fait sa fortune et la nôtre.

Mais c'est peu de méconnaître l'heureuse influence des anciens sur les lettres françaises : on les accuse de tout ce qui nous manque ; on leur reproche également et le bien qui a été fait et celui qui n'a pu se faire ; il faut à tout prix qu'ils aient arrêté le développement de nos travaux intellectuels ; et l'on nous demande avec dédain si nous avons une épopée, une histoire nationale, un système dramatique approprié à nos mœurs.

D'abord, s'il est une vérité triviale, c'est que la poésie épique doit avoir pour fondement des croyances religieuses fortes et générales. Lorsque Virgile reproduisait Homère en l'embellissant, le polythéisme n'avait rien perdu de son autorité populaire : l'Olympe était toujours la demeure des immortels ; bien plus, il s'enrichissait encore des Césars qu'on adorait vivans, et les rangs s'y pressaient de jour en jour. Lorsque le Tasse évoquait toutes ces créations si brillantes et si gracieuses qu'anima son génie, l'Italie, pieuse et passionnée, mê-

lait, en répétant ses vers, la dévotion et l'enthousiasme. Lorsque Milton, débris oublié des discordes civiles, charmait sa vieillesse obscure par des chants sublimes, lorsqu'il réalisait ce magnifique poëme qu'il avait porté dans sa pensée au travers des tempêtes politiques, comme le nuage porte l'éclair, de longs débats religieux avaient laissé dans tous les cœurs une foi ardente et sincère. Pour nous, Messieurs, la carrière de l'épopée nous fut peut-être interdite. Avant le 17.e siècle, l'état de la langue ne permettait pas encore d'y entrer. Pendant ce glorieux période, on ne le pouvait pas davantage, car l'autorité de Boileau défendait de porter dans la poésie les dogmes et les mystères du christianisme, tandis que d'un autre côté, le grand Bossuet et Rollin lui-même proscrivaient l'usage des allégories mythologiques. Plus tard enfin, l'opinion dominante ne le permit plus. Aussi l'écrivain célèbre qui eut l'ambition de remplir cette lacune, en renonçant au merveilleux pour obéir à la tyrannie des préjugés, se priva d'une ressource intarissable d'intérêt et de beautés. Alors, vous le savez, les croyances religieuses tombaient une à une devant le scepticisme et le ridicule ; il y avait une sorte d'émulation à se défaire de ces liens incommodes ; et souvent, crainte de rester en arrière, on se dépêchait de tout nier. Ne faudrait-il pas plus que de l'habileté pour apercevoir l'influence des anciens dans ce triste résultat des opinions et des mœurs ?

Nous la verrons moins encore dans l'infériorité qu'on reproche à nos historiens : car ils ont dû tenir des routes nouvelles, et s'ils s'égarèrent quelquefois, du moins ce n'est sur les traces de personne. L'histoire, née parmi les fables du paganisme, n'osa se montrer d'abord

qu'en empruntant leurs attraits ; et lorsqu'Hérodote présenta cette étrangère aux peuples de la Grèce, assemblage heureux d'artifice et de candeur, elle réussit par ses défauts bien plus que par ses vertus. Ignorant qu'elle fût une leçon, les Grecs la traitèrent comme un plaisir et lui firent une place dans leurs jeux à côté de la poésie. Parmi les disciples d'Hérodote, Thucydide et Xénophon formèrent chacun une école que le genre de leurs talens suffit pour caractériser. Le premier renonçant aux grâces molles et naïves de son maître, et donnant la vérité pour base à l'histoire, adopta un style ferme et sévère, plus près de la négligence que de l'ornement. Le second, cherchant à plaire en même temps qu'il instruit, ne dédaigne pas le secours d'une élégance simple et discrète, et présente la vérité avec art, ce qui n'est peut-être qu'un premier pas vers l'infidélité. A côté d'eux marchent Polybe, Tite-Live et Tacite, remarquables tous trois par des mérites divers, mais égaux par la force des pensées et l'éclat de leur composition. Mais la tâche de l'historien n'était pas alors ce qu'elle est devenue depuis la renaissance des lettres : on se bornait à raconter les choses passées ; et lorsqu'on réunissait l'élégance à l'impartialité, la rapidité du style à la vigueur des tableaux, on avait atteint la perfection du genre, on ne devait rien de plus. Mais cette sagacité qui démêle les mobiles cachés des événemens, cette philosophie qui développe les combats des passions et des intérêts, qui ne voit dans les faits que l'expression des idées, et cherche les rapports de ces mêmes idées avec les constitutions, les lumières et les habitudes des peuples, rien de tout cela ne se trouve chez les anciens. Trop souvent, nous l'avouerons, les écrivains français, et surtout

l'école critique du 18.e siècle, ont abusé de cet art, désormais indispensable, de ramener les effets à leurs causes, et de grouper les résultats autour d'un centre commun; trop souvent ils forcèrent l'histoire à devenir complice de leurs passions et de leurs fautes; mais la méthode qu'on semble préférer aujourd'hui n'a-t-elle pas ses dangers? Si l'histoire n'était, comme on le demande, qu'une peinture naïve des faits et des caractères, sans rapprochemens, sans réflexions, ne serait-il pas à craindre qu'elle perdît son immense utilité? et n'est-ce pas trop présumer de l'intelligence commune, que de laisser à tous les lecteurs le soin de mettre la moralité au bas des chapitres? Quoi qu'il en soit, nous oserons penser que Bossuet, Rollin, Montesquieu, peuvent encore servir de modèles; et s'il était vrai que l'histoire nationale attendît un monument qui peut-être se prépare, nous nous rappellerions avec orgueil que la France donna la première le signal de ces recherches savantes qui nous dévoilèrent l'antiquité, comme elle sera la première à pénétrer les symboles mystérieux de l'Egypte, et à lire les fastes de l'Orient sur le tombeau des Pharaons.

Répondrons-nous à ces éternelles plaintes contre nos règles dramatiques, et sera-t-il permis devant une assemblée française de défendre Corneille et Racine? Qui le croirait? c'est précisément ce que nous admirons le plus dans leurs ouvrages, qu'on voudrait en retrancher; c'est cette régularité, ces proportions élégantes qui soutiennent, sans la fatiguer, l'attention du spectateur, et secondent si puissamment la progression du pathétique et de l'intérêt; c'est cette noblesse harmonieuse dont le caractère de notre langue leur faisait un devoir, et qu'ils savent retenir jusque dans les moindres détails.

Nous avons déjà vu par quelle inévitable nécessité ces grands hommes furent conduits à adopter la poétique des Grecs ; et ne l'eussent-ils pas fait, nous dirions encore qu'ils auraient dû le faire : en effet, Messieurs, il n'y a rien d'arbitraire, ni de local, ni de passager dans ces principes, excepté, peut-être, pour ceux qui, désespérant de les suivre, trouvent plus commode de les accuser. Ainsi l'on eût désiré qu'abandonnés aux caprices d'une verve sans règle et sans frein, ils eussent copié la nature dans sa nudité première et rejeté cette correction et cette pureté de choix qu'on appelle aujourd'hui des concessions timides et des ornemens infidèles ; et lorsqu'il serait si aisé de nous confondre par des chefs-d'œuvre, si le mépris du goût et des règles suffisait pour en inspirer, c'est dans l'enfance des littératures étrangères qu'on va chercher des préceptes et des exemples.

Il parut en Angleterre un homme qui, des derniers rangs de la société, sans instruction comme sans efforts, s'éleva au niveau des plus illustres renommées. Il n'eut pour maître et pour guide que cet instinct de génie, cette vocation d'immortalité qui révèle aux âmes privilégiées le secret de leur puissance. Il pénétra d'un coup d'œil à travers tous les replis du cœur humain : ce fut là sa science, et jamais on ne la porta plus loin. Dans cette prodigieuse variété de caractères qu'il retrace ou qu'il invente, c'est toujours la nature qu'on reconnaît, alors même qu'on le désapprouve. Telle est la souplesse et la mobilité de son talent, qu'il semble se jouer des émotions qu'il fait naître ; il provoque du même trait le sourire et les larmes ; il se plaît à laisser les esprits dans une indécision pénible, entre l'admiration et le dégoût, la terreur et l'attendrissement. Mais les règles ne sont

pas faites pour lui ; il les dédaigne s'il ne les ignore, et partout se retrouve l'empreinte de son éducation et de son siècle. Comme ces peintres d'une école barbare qui prodiguaient sur des formes communes la richesse du coloris et la vérité de l'expression, et qui, se bornant à reproduire des ressemblances triviales, rencontrèrent une sorte de perfection grotesque et de grâce ignoble, ainsi l'auteur anglais présente trop souvent des portraits au lieu de tableaux, et prend, au hasard, dans la populace de Londres les modèles qu'il imite. Les temps, les lieux, les époques, les mœurs, tout s'efface ou se rapproche sous sa plume ; il ne connaît qu'une borne, l'impossible ; tout le reste lui appartient. A des scènes qui portent l'illusion théâtrale jusqu'au vertige et à l'horreur, succèdent des détails d'une suavité parfaite et d'une grâce ravissante ; c'est tour à tour et presqu'au même instant une énergie emphatique et brutale, ou une juste mesure de noblesse et de gravité ; une délicatesse inimitable de style et de pensée, ou le délire d'une gaîté licencieuse et repoussante ; on ne sait, en un mot, s'il mérite plus d'éloge ou de blâme, ni ce qui doit le plus étonner, de tant de bassesse ou de tant de grandeur.

Tel est, Messieurs, cet écrivain fameux qu'on oppose aux tragiques français ; mais quoique personne plus que nous ne rende justice à ses talens, cette comparaison n'a rien qui nous effraie pour la mémoire de nos grands hommes. De même que dans l'ordre physique il y a des sites et des aspects qui arrêtent les regards et saisissent l'imagination par la bizarrerie et la nudité sévère des accidens, de même on peut, dans l'ordre moral, se plaire quelquefois aux écarts d'une inspiration sauvage

et désordonnée ; on aime à voir ce que c'est que la matière première du génie : mais aussi long-temps que la raison pourra se faire entendre et le goût se faire sentir, les chefs-d'œuvre de la scène française resteront parmi les plus glorieux monumens de l'esprit humain ; comme ceux que nous transmirent les Grecs, ils rani-meraient la civilisation si jamais elle venait à s'éteindre ; les peuples marcheraient à la clarté de ces flambeaux immortels ; et les débris de la France, comme ceux de la Grèce, serviraient à reconstruire le nouvel édifice des connaissances humaines.

N'est-ce pas, aussi, abuser étrangement du paradoxe, que de dire que ces grands génies ont usé tous les ressorts dramatiques, et d'en conclure qu'on ne peut plus se distinguer qu'en suivant d'autres routes et d'autres systèmes ? Le monde littéraire est plein de ces nouveaux Alexandres qui accusent les victoires de Philippe, et se plaignent d'être réduits à une oisiveté injurieuse. Vains détours, qui ne prouvent que la faiblesse et l'impuissance ! Si l'on prétend qu'il faut laisser à l'antiquité païenne ses héros tant de fois reproduits, nous applaudirons les premiers à ce louable effort ; mais les règles sont immuables ; on peut les enfreindre, mais non les changer : ce n'est pas en les méprisant qu'on prouvera qu'elles sont inutiles ; et ce qui plaît dans les auteurs mêmes qui affectent de les méconnaître, ce n'est pas ce qui s'en éloigne, c'est toujours ce qui s'y rapporte. Et quels essais nous attestent jusqu'à présent qu'elles ne peuvent s'appliquer aux événemens de l'histoire moderne ? Serait-elle épuisée comme l'antiquité, cette grande époque du moyen âge où se rencontrent tant de figures imposantes, dessinées sur le fond uni-

forme et sombre de la barbarie? Que dis-je? notre histoire seule peut fournir long-temps à la scène française de nouveaux trésors : assez d'exemples nous ont montré quelle curiosité d'intérêt, quelle nouveauté d'émotions s'attache aux naïves peintures de nos aïeux. Le passage rapide de la civilisation à l'ignorance, l'orgueil et la brutalité des vainqueurs, la haine impuissante et le désespoir des vaincus; les dissensions et les ligues des grands, la royauté long-temps errante et menacée, le peuple long-temps barbare et méprisé; ces longs ébranlemens de l'Europe et de l'Asie qui semblaient se prendre corps à corps; ces royaumes gagnés par des aventuriers qui sortaient de France n'emportant que leur épée; Byzance devenue l'apanage d'un croisé; Jérusalem, Ephèse, Antioche, Athènes même obéissant à des Français, et mêlant leurs noms poétiques aux souvenirs de la féodalité; enfin la religion éclairant par degrés ce vaste théâtre, et, comme l'aurore, précédant le jour plus vif que devait amener la renaissance des lettres; croirons-nous qu'une telle profusion d'événemens si brillans, si pittoresques, n'offre pas encore un champ immense à parcourir? Et ce n'est pas seulement aux intérêts de notre littérature que ces travaux pourraient profiter. Ces images publiques des vieilles mœurs du pays seraient pour nous ce qu'elles furent pour les anciens, de grandes et fortes leçons; elles répandraient dans tous les rangs cet esprit de patriotisme que la jalousie étrangère s'obstine à nous refuser. Plus les Français connaîtront leur histoire, plus ils seront fiers de leur noble patrie, plus ils s'attacheront aux principes conservateurs qui en assurent la force, et à l'auguste famille qui, dans tous les temps, en

partagea la destinée. Ainsi les lettres obtiendraient un double triomphe, en confondant toutes les opinions dans un même sentiment, l'amour de notre glorieuse monarchie.

Reposons-nous donc, Messieurs, du soin de l'avenir sur les doctrines qui ont fait l'honneur du passé; et méfions-nous des ressources désespérées qu'on se hâte trop de nous offrir. Au nom de la raison et du goût, montrons plus de sagesse, ou si l'on veut, plus de fierté nationale: ne déchirons pas cette immortelle page de nos fastes littéraires où l'antiquité revit toute entière dans sa majestueuse simplicité; et comme ce Romain qui préférait les erreurs de Platon aux vérités des autres philosophes, persuadons-nous que les traces de Corneille et de Racine ne peuvent mener qu'à la gloire.

Jeunes Elèves,

Ces doctrines que nous défendons aujourd'hui, c'est à vous que nous en confions le dépôt, comme vous le léguerez, à votre tour, aux générations à venir. Et ne croyez pas que leur conservation importe plutôt à la littérature qu'à la morale. Le désordre de l'esprit prépare le désordre des mœurs; et l'on arrive à la corruption par le sophisme et le paradoxe. Apprenez dès votre enfance à ne séparer jamais les principes qui règlent l'intelligence de ceux qui forment le cœur. Tel est l'espoir de vos maîtres lorsqu'ils parcourent avec vous tout ce que le génie et la vertu ont produit de plus grand et de plus sublime! Telle est, surtout, l'intention du vénérable Pontife qui préside à vos études et répond de votre avenir: de ce prélat en qui la jeunesse française se plaît à reconnaître un guide, un protecteur, un ami: éloquent dé-

fenseur du christianisme qui eut la gloire, en des jours malheureux, de remplir d'un nouvel éclat la carrière qu'avaient illustrée les Augustin, les Athanase et les Bossuet ; et de ramener vers le ciel, par l'autorité de sa parole, une génération devenue incrédule à force de misères et de désespoir. Puissiez-vous répondre à leurs vœux, et ne jamais penser que leurs intérêts soient séparés des vôtres! N'attendez pas, pour reconnaître la sincérité de leur affection et l'utilité de leurs conseils, qu'une expérience tardive vous fasse regretter le temps que vous aurez passé sous nos yeux; âge heureux autant que rapide, où auprès du plaisir de bien faire se trouve toujours une récompense assurée ; où l'on est remercié de ses efforts comme si l'on ne travaillait pas pour soi. Destinés à vivre sous un gouvernement juste et paternel, accoutumez-vous de bonne heure, par une obéissance sage et paisible, à l'accomplissement des devoirs plus graves qu vous attendent. Songez que la jeunesse est courte, l'avenir incertain, et qu'à vos progrès sont attachés le contentement de vos maîtres, l'intérêt de votre carrière, le bonheur de vos familles.

NOTICE

SUR LA BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE LYON.

C'est à juste titre que la bibliothèque de Lyon passe pour une des plus belles de l'Europe, à ne considérer que la beauté de sa situation, la grandeur de son vaisseau et l'heureuse disposition des accessoires qui l'accom-

pagnent. Placée sur la rive droite du Rhône, à une élévation qui la met à l'abri de l'humidité et l'éloigne du bruit, elle reçoit les premiers rayons du soleil, si favorables à l'étude, et tout à la fois si précieux pour la conservation des livres. Au-delà des longues sinuosités du fleuve et d'une plaine immense de verdure, s'étend un vaste horizon, terminé par la chaîne des Alpes et la haute sommité du Mont-Blanc; et ce magnifique paysage, loin d'être un objet de distraction, est plutôt un soulagement pour les yeux du lecteur. La salle d'où l'on jouit d'une si belle vue, est elle-même remarquable par son étendue et l'accord de ses proportions; elle a quarante huit mètres de longueur, onze de largeur et treize de hauteur. Un riche pavé à compartimens de marbre rouge et bleu, en couvre la surface, et par son ton de couleur sévère, fait parfaitement ressortir tous les objets d'art qui s'y trouvent étalés. Deux rangs, de six croisées chacun, répandent un beau jour dans cette bibliothèque, et deux autres fenêtres, ouvertes au couchant, contribuent à distribuer également et l'air et la lumière tout autour des parois; des armoires grillées renferment les livres in-folio, et supportent un petit nombre de bustes en marbre, parmi lesquels il s'en trouve de précieux pour l'art et les souvenirs, tels que celui de Boileau, par Coyzevox, et celui de l'archevêque Camille de Neufville, qui est aussi d'une bonne main. Un peu au-dessus de ces corps d'armoires, une galerie, suspendue d'une manière très-hardie, permet de faire le tour de la bibliothèque, et donne accès à un second rang d'armoires, où sont rangés des livres de différens formats. Cette galerie est composée de quarante voûtes d'arrête, présentant sur leur face trente-six arcades portées en

encorbellement, et décorées d'une balustrade de fort bon goût. Plus haut, une corniche sert d'imposte aux voussures du plafond; mais on ne peut disconvenir que cette partie ne soit un peu pauvre, et ne fasse disparate avec le reste de la décoration. La charpente du comble n'est pas indigne de quelque attention; elle se compose de fermes retroussées, dont l'assemblage est ingénieux et l'exécution très-soignée. Vers le milieu de cette vaste salle, une grande arcade donne entrée à une galerie en retour d'équerre, qui a plus de cinq mètres de largeur, sur une longueur de vingt-deux; elle est éclairée au nord sur des cours, au midi sur une rue, et sa décoration est fort simple. Cette galerie a renfermé les livres de l'archevêque Camille de Neufville, et ceux de M. Adamoli, dont elle a successivement porté les noms: aujourd'hui elle contient principalement les livres à estampes, placés dans un retranchement particulier. Plus loin, au-delà d'une cour, un cabinet isolé renfermait les médailles et autres antiques de la ville; il est décoré de quelques peintures, et on lit encore sur la porte cette inscription devenue inutile: ANTIQVITAS CIVIVM SVMPTIBVS REDIVIVA. Les manuscrits sont actuellement conservés dans ce local. Des cabinets de service, de vastes dépôts, dont le plus grand occupe tout le dessus de l'église du collége, complètent cet établissement auquel on a joint une belle salle de lecture pour l'hiver. Ce nouveau salon, pratiqué au nord de la bibliothèque, donne sur une magnifique terrasse, de quarante-deux mètres de longueur, de plain pied avec la grande salle, et formant ainsi, sur une seule ligne, un promenoir de plus de quatre-vingt-dix mètres de longueur (1).

---

(1) La description qu'on vient de lire est l'ouvrage d'un architecte distingué.

C'est en 1527, sous le règne de François I.er, que la ville de Lyon acheta l'emplacement sur lequel ont été construits, à différentes époques, les bâtimens du collége et ceux qui étaient destinés à la bibliothèque. Cet emplacement appartenait à des citoyens qui, vers 1306, y avaient établi une confrérie sous le vocable de la sainte Trinité. Les magistrats de Lyon, en fondant alors un collége public, en confièrent la direction à des professeurs séculiers, qui l'occupèrent jusqu'en 1565, époque à laquelle les jésuites y furent installés. Le grand nombre d'élèves qu'ils eurent, engagea la ville de Lyon à agrandir les bâtimens; mais, suivant la tradition, ce ne fut que vers la fin du règne de Louis XIII (1), et sur les dessins du Frère Martel Ange (2), jésuite, né à Lyon, que l'on construisit le superbe vaisseau de la bibliothèque. Avant l'édification de ce vaisseau, il n'y avait pas de salles spéciales pour les livres (3); ils étaient placés sur des tablettes adossées aux murs des corridors et des

(1) Ce qui vient à l'appui de cette conjecture, c'est qu'on voit que par acte reçu Favard, notaire à Lyon, le 13 novembre 1641, les congréganistes de N. D. de l'Assomption promirent de payer aux jésuites une somme de 3000 livres pour être employée, le plus promptement qu'ils le pourraient, à la construction des bâtimens et couverture de la bibliothèque que les jésuites se proposaient de faire édifier au-dessus de la chapelle de la congrégation.

(2) C'est sur ses dessins qu'ont été également construits l'église du collége de la Trinité et l'hospice de la Charité à Lyon, ainsi que l'église du noviciat des jésuites à Paris.

(3) C'est ce que nous apprend une lettre de Perpinien, datée de Lyon, le 8 des calendes de décembre 1595, où on lit: *Intra cubicula* (dormitoria) *vero more gallico bibliothecæ sunt, septæ tabulis ac tectæ, longæ novem aut decem palmos, latæ septem, aut octo; altiores aliquanto quam longiores, veluti cubicula quædam parva majoribus inclusa....*

vestibules qui séparaient les différens dortoirs. Cependant cette bibliothèque devait déjà être considérable : François Gerard, grand prévôt de l'église de Bourg, lui avait légué, en 1577, sa *belle librairie ;* Henri III, à la sollicitation du P. Edmond Auger, son confesseur, y avait envoyé des livres de controverse et de théologie ; le P. Coton, qui dirigea les consciences d'Henri IV et de Louis XIII, porta aussi ces deux monarques à l'enrichir de bons livres, et principalement de belles éditions du Louvre.

Le feu ayant pris, en 1644, au collége, consuma les livres qui se trouvaient dans les salles adjacentes à celle de la bibliothèque. Le consulat de Lyon se hâta de réparer le dommage ; il fournit d'abord les fonds nécessaires pour reconstruire les bâtimens incendiés, et en 1650, il assigna sur les fonds de la ville une somme annuelle de 300 fr., pour être employée en acquisition de livres : six ans après, il éleva cette somme à 450 fr.

En 1659, Marc-Antoine Mazenod, sieur de Pavesin, qui avait été échevin de Lyon, légua sa bibliothèque au collége ; Camille de Neufville de Villeroy, dont nous avons déjà parlé, lui fit, par son testament du 31 décembre 1690, une semblable libéralité. M. Perrachon imita un si noble exemple, et voulant, dit-il, témoigner la reconnaissance qu'il portait au P. de la Chaise, il ajouta, par son codicile du 14 avril 1699, au legs de ses livres, une rente annuelle de 300 fr., destinée à en accroître le nombre. Le capital de cette rente fut versé entre les mains des administrateurs de l'hôtel-Dieu, qui avaient été chargés par le testateur de faire exécuter cette fondation ; elle l'a été exactement jusqu'au siége de

Lyon. Mais ce fut à la munificence vraiment royale de Louis XIV que la bibliothèque de Lyon dut quelques-uns de ses plus beaux trésors littéraires. Aussi la cité reconnaissante avait-elle fait faire, par le célèbre Mignard, le portrait de ce prince, sur un vaste tableau détruit en 1793, et dont il ne reste plus que le cadre. Le monarque était représenté à cheval et couronné par la victoire.

Tant que la bibliothèque du collége fut au pouvoir des jésuites, elle n'était point publique; toutefois les amis des lettres, des sciences et des arts en avaient facilement l'entrée. Pouvait-il en être autrement lorsqu'elle avait toujours eu pour conservateurs les hommes les plus recommandables par leurs lumières et leur urbanité? On y a vu successivement comme bibliothécaires le P. Milieu, auteur du poëme latin, *Moses viator*, les PP. Labbé, Ménestrier et de Colonia, si connus par leurs travaux sur l'histoire de Lyon; les PP. Danton, Jouve, Tolomas et Mongès, dont les deux derniers furent membres de l'académie de Lyon. La compagnie de Jésus ayant été exilée de France, en 1762, la bibliothèque et le collége furent confiés aux Pères de l'Oratoire, l'année suivante, à la charge par eux de représenter à la ville tous les livres, ainsi que le médailler et les machines de l'observatoire, lorsqu'elle l'exigerait, et suivant l'état qui en serait fait. En 1765, le consulat, surchargé de dépenses, voulant s'épargner les frais d'un bibliothécaire et de l'entretien des livres, réunit à la bibliothèque du collége sa bibliothèque publique, plus connue sous le nom de bibliothèque des avocats, parce qu'elle se trouvait dans l'ancien hôtel de Fléch[illegible]es, à côté du palais de justice. Cette bibliothèque

avait été fondée en 1731, par Pierre Aubert, augmentée par Claude Brossette et par la générosité de plusieurs autres citoyens. Alors la bibliothèque du collége prit le titre de bibliothèque de la ville, et devint publique. Nous observerons cependant que les livres de droit qui en formaient la partie la plus considérable, furent transportés au petit collége de Notre Dame, afin d'en conserver plus facilement l'usage aux avocats. En 1767, 68 et 69, les PP. de l'Oratoire firent vendre une partie des doubles produits par la réunion des deux bibliothèques. Le produit de ces ventes s'éleva à 16,000 fr., qui furent de suite employés en acquisition de livres. Toutefois il paraît que cette vente se fit sans qu'on eût pris le consentement de la ville, qui en blâma les PP. de l'Oratoire, dans un précis qu'elle publia en 1773 à l'occasion des nouvelles inscriptions qu'elle avait fait mettre en divers endroits du collége, et que ces Pères tentèrent vainement de faire supprimer. L'inscription placée au-dessus de la porte de la bibliothèque, dans l'intérieur du collége, était ainsi conçue :

BIBLIOTHECAM VTILITATI PVBLICÆ
DEDICAVIT SVAM
CIVIT. LVGD.

Celle qui fut mise sur les murs extérieurs et sur l'arc de la voûte sous le balcon, portait : BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE, et elle subsiste encore. Toutes ces inscriptions avaient été composées par l'académie de Lyon. Avant cette réunion des deux bibliothèques, celle du collége ne possédait pas plus de 40,000 vol. Elle ne s'accrut alors, si l'on peut s'en rapporter au mémoire composé

par les Pères de l'Oratoire, en 1775, que de 4000 volumes au plus. Trois prêtres de l'Oratoire remplacèrent successivement le P. Tolomas, qui mourut le 21 septembre 1762: ce furent Pierre Marcou-Léty, Jacques Gaudin et Lazare Roubiés. Ce dernier était conservateur de la bibliothèque, lorsque la révolution éclata, mais ayant refusé de prêter serment à la constitution civile du clergé, il fut expulsé de la bibliothèque, dont la garde fut confiée provisoirement à M. Tabard et à M. Raynal, dont nous parlerons plus bas. Les couvens ayant été supprimés, leurs bibliothèques, dont la plus belle et la plus nombreuse était celle des Augustins, furent transportées et entassées dans le monastère des Dames de St. Pierre. Un peu plus tard, celle de l'académie, qui se composait en majeure partie de la magnifique collection de livres que lui avait léguée M. Pierre Adamoli, fut déposée avec un peu plus de soin dans une pièce isolée du même monastère. Plût à Dieu qu'on y eût aussi déposé les livres les plus précieux de la bibliothèque du collége! Pendant le siége glorieux et mémorable que soutinrent les Lyonnais en 1793, on crut devoir placer des canons sur la terrasse adjacente à la salle de la bibliothèque. A peine cette batterie fut-elle aperçue de l'ennemi, que des hauteurs de Montessuy et de la plaine des Brotteaux on foudroya, à coups de bombes et de boulets, le bâtiment du collége. La voûte de la grande salle fut écrasée; un grand nombre de livres resta long-temps enseveli sous les décombres. Aujourd'hui tous les vestiges de cet affreux bombardement n'ont pas entièrement disparu. Le balcon de la grande salle et les grilles de la chapelle qui est au-dessous, offrent les traces du passage des boulets; on conserve même, comme

un souvenir de cette funeste époque, l'éclat d'une bombe qui avait pénétré dans un globe céleste (1).

Après le siége, les scellés qui avaient été mis sur la bibliothèque, furent levés par des émissaires qui se donnèrent comme envoyés par le comité de salut public; ils venaient, disaient-ils, en extraire les manuscrits et les livres les plus précieux qu'ils devaient emporter à la bibliothèque nationale. Environ vingt caisses furent remplies; mais, au lieu de prendre la route de Paris, la majeure partie de ces caisses furent embarquées sur le Rhône, descendirent le fleuve, et, suivant M. Delandine, elles allèrent probablement enrichir à nos dépens une nation toujours ennemie, et dont la flotte assiégeait Toulon. Cette conjecture n'est point dénuée de fondement : un professeur du collége royal de Lyon a vu, en 1819, dans la bibliothèque royale de Londres, plusieurs ouvrages qui portaient encore le sceau de la bibliothèque de Lyon. Dans le petit nombre des livres qui arrivèrent à Paris, on distingue l'édition *princeps* du Tite-Live in-fol., publiée à Venise en 1570, par Vindelin de Spire. Le premier boulet de canon lancé contre la ville de Lyon l'avait traversé par le milieu, et cette circonstance, sans doute, comme le remarque M. Delandine, parut mériter qu'on en

(1) On remarque encore trois autres globes qui contribuent à la décoration de la salle : les deux plus grands sont l'ouvrage des PP. Bonaventure et Grégoire, religieux pénitens du tiers-ordre de saint François, connus sous le nom de Picpus, qui les achevèrent en 1701 dans leur couvent à la Guillotière, d'où ils ont été transportés à la bibliothèque vers la fin du dernier siècle. Le nom de famille du P. Grégoire était Henri Marchand. C'était un élève de l'abbé Villemot, curé de la Guillotière, habile astronome et mathématicien.

portât les fragmens à la bibliothèque nationale. Une autre caisse, ajoute M. Delandine, déviée de sa route, s'arrêta, dit-on, à Sens; elle renfermait des manuscrits dont l'estampille faisait reconnaître qu'ils venaient de Lyon; mais le savant et zélé conservateur a fait de vaines recherches pour les retrouver. A peine ces enlèvemens furent-ils effectués, que la bibliothèque fut livrée à des bataillons de volontaires que l'on y caserna, et qui, de préférence à tout autre combustible, employaient, pour faire cuire leurs alimens, les livres qu'ils prenaient au hasard. Il y avait alors à Lyon un nouvel Omar: c'était le juge de paix du canton de St. Nizier, qui, sous prétexte d'anéantir les ouvrages de dévotion, se faisait apporter, chaque décade, plusieurs charretées de livres pour alimenter ses poêles et ceux du comité de sa section. Les jacobins ne bornèrent point leur barbarie à des enlèvemens et à des incendies: le P. Roubiés, un des plus savans bibliothécaires qu'ait eu le collége, fut immolé à leur rage; la tête du P. Janin (1), son digne ami, qui avait été le conservateur de celle des Augustins, tomba aussi sous la hâche révolutionnaire.

La chute de Robespierre vint enfin apporter un relâche à tant de calamités. On institua pour l'éducation de la jeunesse, des écoles centrales auxquelles furent affectées toutes les anciennes bibliothèques qui appartenaient aux villes ou à la nation. Un membre de l'académie de Lyon, M. Tabard, qui, en 1790, avait été chargé par le gouvernement de la direction de tous les dépôts scientifiques et des opérations bibliographiques relatives aux maisons religieuses supprimées, ayant été nommé biblio-

(1) On conserve dans la bibliothèque de la ville de Nîmes plusieurs lettres du P. Janin adressées à M. Jean-François Seguier.

thécaire de l'école centrale, devint en même temps le conservateur de la bibliothèque de la ville de Lyon. Aidé de M. Raynal, un de nos bons bibliographes, il entreprit de restaurer la bibliothèque qui lui avait été confiée; il y fit apporter tous les livres qui avaient été déposés au monastère des Dames de St. Pierre; il en tira les meilleurs ouvrages pour remplacer ceux qui avaient été détruits ou enlevés; il plaça dans la salle Villeroy tous les livres qui appartenaient à l'académie, afin de ne pas les confondre avec ceux de la ville, et il fit mettre le portrait de M. Adamoli au fond de cette salle, qui prit depuis le nom de ce généreux citoyen. M. Tabard s'occupait activement d'un travail qui exigeait toute la persévérance dont il paraissait avoir été doué, lorsque les écoles centrales furent supprimées et leurs bibliothèques rendues ou concédées aux villes. En mars 1803, M. Tabard fut remplacé par M. Delandine, que le conseil municipal de la ville de Lyon choisit d'une voix unanime pour remplir des fonctions qui semblaient devoir mieux lui convenir qu'à son prédécesseur, dont le savoir et les talens étaient plus propres à briller dans un collége que dans une bibliothèque. M. Delandine, plein de cette urbanité qui est toute française, avait été pendant plusieurs années conservateur de la bibliothèque de l'académie, et il avait publié divers ouvrages qui attestaient un goût déterminé pour les études philologiques et historiques auxquelles il a consacré toute sa vie. En le nommant, le conseil municipal lui avait imposé l'obligation de dresser le catalogue de la bibliothèque. Pour venir plus facilement à bout d'une telle entreprise, il chercha d'abord, aidé de son fils aîné, à mettre un ordre provisoire dans la bibliothèque et à compléter chaque partie avec les livres provenus des

communautés. Ceux de l'académie furent aussi disséminés et placés sur différentes tablettes, suivant leur classe. La majeure partie des doubles fut transportée dans la salle du dépôt au-dessus de l'église du collége; les manuscrits furent mis dans la salle où étaient les médailles. M. Delandine, qui a été pendant 17 années bibliothécaire de la ville, a publié, dans cet intervalle de temps, sept volumes de catalogue, dans lesquels il a consigné le fruit de ses longues recherches en biographie et en bibliographie. Les trois premiers contiennent les manuscrits; le quatrième et le cinquième, les belles-lettres; le sixième, le théâtre; le septième, l'histoire, qui devait comprendre plusieurs tomes. Il mourut le cinq mai 1820, et fut remplacé par M. Romanet Delandine, son fils aîné, qui exerça pendant cinq années les fonctions de bibliothécaire, et qui, continuant les travaux commencés par son père, publia un huitième volume du catalogue, qui contient la suite de l'histoire, mais qui ne la termine point. Il était sur le point de publier tous les autres volumes qui auraient fait connaître les richesses de la bibliothèque en théologie, en jurisprudence, en sciences et arts, lorsque, forcé d'opter entre la place de bibliothécaire et celle de vice-président du tribunal civil de Lyon, il donna la préférence à ces dernières fonctions. M. Poupar, inspecteur de l'université à Lyon, mais qui n'était point né dans nos murs, et qui n'était connu par aucune production littéraire, lui succéda le 9 avril 1825. A peine fut-il nommé, que l'académie de Lyon, qui réclamait depuis plus de vingt ans sa bibliothèque, en obtint la restitution. Alors on pensa que le catalogue raisonné et annoté, commencé par M. Delandine, deviendrait extrêmement dispendieux sous le rapport des frais d'impression,

et qu'il faudrait encore plusieurs années pour le terminer, si on le continuait sur le même plan ; on considéra aussi que presque tous les livres appartenant à l'académie y ayant été compris, il ne pouvait plus offrir le répertoire exact des ouvrages qui se trouvent dans la bibliothèque publique. On résolut donc de faire un nouveau catalogue ; mais on arrêta que ce catalogue serait fait sur le plan de celui que dressent les libraires pour leur usage particulier, qu'il ne présenterait en un mot que le répertoire par ordre alphabétique de tous les livres de la bibliothèque, précédés du nom de l'auteur de chaque ouvrage, lorsque cet auteur serait connu. On commença par la salle du dépôt placé au-dessus de l'église du collége, et déjà 18,000 volumes avaient été inscrits sur des cartes, lorsqu'une mort prématurée vint enlever à ses fonctions M. Poupar, le 1.er mars 1827. Il eut pour successeur M. Antoine Pericaud aîné, membre des académies de Lyon et de Dijon, auteur de plusieurs traductions, et qui avait composé, avec M. Breghot, son parent et le compagnon constant de ses études, une notice bibliographique sur les éditions et sur les traductions de Cicéron, insérée dans le premier volume des œuvres de cet orateur, publiées par M. J. V. Le Clerc. M. Pericaud fait continuer sans relâche le travail commencé par son devancier. Déjà le dépouillement du dépôt est achevé, on y a trouvé 34,000 vol., parmi lesquels il y en a de précieux, mais dont le plus grand nombre se compose de doubles ; les livres de la galerie ont aussi été inscrits, et il s'y est trouvé 23,000 volumes, parmi lesquels on rencontre encore bien des doubles. Il ne reste plus à inventorier que les livres de la grande salle, qui renferme environ 8,000 vol. in-fol. ; ceux de la salle Adamoli,

qui peut en contenir plus de 5,000 de différens formats; les estampes et les manuscrits, ainsi qu'une masse de livres brochés et d'ouvrages périodiques renfermés dans trois petites pièces situées au-dessus du cabinet particulier du conservateur. Ces derniers ouvrages, quand ils auront été reliés, suffiront à peine pour remplir les lacunes opérées par la restitution de la bibliothèque de l'académie qui, en comprenant les livres que cette compagnie possédait déjà, se composera de dix à douze mille volumes. Il serait à souhaiter que cette bibliothèque fût réunie à celle de l'école de dessin qui l'avoisine, et dans laquelle il se trouve plusieurs ouvrages qui ont appartenu à M. Adamoli; ces deux bibliothèques réunies formeraient une succursale de la bibliothèque de la ville, et serait ouverte au public les jours où celle-ci est fermée. On pourrait aussi rendre publique, un jour par semaine, la bibliothèque du séminaire de St. Irénée, qui se compose principalement d'ouvrages de théologie, et qui compte déjà environ 12,000 volumes. Cette bibliothèque s'est enrichie, il y a quelques années, de 1800 vol. qui lui furent cédés par la mairie de Lyon, laquelle se propose de lui en donner encore un pareil nombre pris sur les doubles de la bibliothèque de la ville. Quand une fois tous ces doubles auront été ou cédés ou vendus, quand le prix qu'on retirera de la vente aura été employé à acquérir des ouvrages modernes et à compléter quelques collections restées imparfaites, la bibliothèque de la ville sera véritablement, grâce à l'administration municipale qui la protége, et à la munificence royale qui l'enrichit sans cesse de ses dons, la seconde du royaume; car il est douteux qu'elle le soit en ce moment. La révolution lui a enlevé la plus grande partie

de ses richesses. Toutefois il s'y trouve des livres que possède la bibliothèque du roi, mais qu'on chercherait vainement dans les autres bibliothèques de France.

Nous publierons plus tard la liste des livres les plus rares et les plus précieux que renferme notre bibliothèque; cette liste en ce moment ne pourrait être que très-imparfaite ; dans ce qui reste à inventorier, il doit y avoir encore bien des trésors ; en attendant, nous ne craignons point d'assurer que les savans qui, jusqu'à ce jour, ont visité la bibliothèque de Lyon, n'en sont jamais sortis sans y avoir vu des ouvrages qui ont piqué leur curiosité ou excité leur admiration.

Nota. Nous croyons devoir ajouter à cette notice l'arrêté de M. le Maire de la ville de Lyon, du 10 novembre 1814, contenant le règlement pour la bibliothèque.

« La bibliothèque de Lyon étant une propriété municipale, et tout citoyen étant appelé à en jouir, elle doit nécessairement être mise sous la sauvegarde du public, recommandée au zèle et à la probité de chacun.

» En conséquence, les dispositions suivantes ont été arrêtées :

» ARTICLE PREMIER. La bibliothèque est ouverte au public, les *mardi*, *mercredi*, *vendredi* et *samedi* de chaque semaine, depuis dix heures du matin jusqu'à deux de relevée : ses séances ont lieu chaque année, depuis le 11 novembre jusqu'au mois d'août, au jour de distribution des prix du collége royal.

» ART. II. Les lecteurs ne peuvent apporter de livres dans la bibliothèque, ni en sortir aucun.

» ART. III. Ils doivent demander l'ouvrage qu'ils désirent, sans le prendre, ni le remettre dans les tablettes.

Ils ne peuvent lire haut, ni converser de manière à troubler la lecture, ni le travail des autres.

» Art. IV. Il est défendu d'écrire, de calquer, de dessiner sur les livres, de les surcharger lorsqu'ils sont ouverts, en mettant plusieurs volumes les uns sur les autres.

» Art. V. Pour obtenir des livres il faut être âgé de seize ans, à moins que celui qui sera plus jeune, ne soit accompagné d'une personne d'un âge mûr, qui le surveille, et réponde des dégradations.

» Art. VI. On ne peut fumer dans les salles, ni y amener un chien. Toute personne qui en serait accompagnée sera invitée à sortir de suite, et tenue de payer la valeur de l'ouvrage entier que le chien aura altéré.

» Art. VII. Le garde de la bibliothèque ne donnera à la fois que deux volumes au plus, et il n'en remettra jamais qu'un seul lorsque l'ouvrage ne sera que de deux volumes; surtout s'ils sont in-8. ou in-12.

» Art. VIII. On ne tiendra pas le volume in-folio ou in-4. sur le plat de la main, où le dos de la reliure peut se rompre ; il sera posé sur la table, et parcouru, soutenu par elle.

» Art. IX. Tout lecteur ne pourra former que trois demandes dans une séance, et pour la troisième, il ne sera servi qu'après que tout autre l'aura été. Il ne peut pénétrer dans les salles particulières, ni s'établir ailleurs que dans la grande salle, sans la permission spéciale du conservateur.

» Art. X. Si l'ouvrage demandé ne se trouve pas dans la grande salle et celles qui y sont attenantes, dont le garde ne peut sortir, et qu'il faille l'aller chercher dans les galeries et autres dépôts éloignés, celui qui le demandera, inscrira le titre du livre sur le registre destiné à cet effet, pour qu'on le lui donne dans la séance suivante.

» Art. XI. Il sera fourni encre, plumes et papier à quiconque voudra prendre des notes ; mais on ne donnera à chacun qu'une demi-feuille. Celui qui aura besoin d'un canif le demandera au garde, et le lui rapportera de suite.

» Art. XII. Aucun livre de la bibliothèque ne peut être prêté sans une autorisation de M. le Maire ; il n'y a même d'exception à cet égard pour aucun fonctionnaire public.

» Art. XIII. Le feu sera allumé dans la salle d'hiver, depuis le 21 novembre de chaque année, jusqu'au 1.er mars suivant. Tout lecteur est tenu de quitter son volume de lecture, lorqu'il s'approchera du poêle, pour que la reliure n'en soit point déformée.

» Art. XIV. Sous aucun prétexte, un manuscrit ne peut être prêté ni déplacé.

» Art. XV. Le garde ne peut donner un manuscrit, une édition princeps, un atlas, un ouvrage orné d'estampes ou de cartes, sans la permission du conservateur qui jugera, d'après les personnes qui les demandent, s'il peut être confié.

» Art. XVI. Les manuscrits ne seront remis que le *samedi* de chaque semaine : on sera tenu d'en inscrire la demande sur le registre, au moins deux jours d'avance, pour que le garde puisse en faire la recherche, au moment où le service des salles ne l'occupera pas.

» Art. XVII. Le conservateur vérifiera, sur le registre des demandes, si le manuscrit peut être communiqué sans déplacement. L'ouvrage sera consulté sous ses yeux et dans la salle où il travaillera. On pourra y prendre des notes, mais non les copier en entier. »

BIOGRAPHIE LYONNAISE.

(XXV.e ARTICLE).

NOTICE SUR M. RIEUSSEC, lue en séance publique de la Société royale d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon, le 30 août 1827, par M. GROGNIER, secrétaire.

Messieurs,

Pierre-François Rieussec, conseiller honoraire à la cour royale de Lyon, ancien membre du corps législatif et de la chambre des députés, chevalier de la légion d'honneur, doyen depuis plusieurs années de la société d'agriculture, naquit à Lyon le 23 novembre 1738. Son père fut M. François Rieussec, négociant honorable, qui avait acquis la noblesse par un long exercice de la magistrature municipale; sa mère fut Marie-Françoise-Paule Claret, fille d'un contrôleur d'artillerie, secrétaire du roi. Il fit, avec succès, ses premières études sous les jésuites, au grand collége de Lyon; il les termina à l'université de Paris, entra ensuite à l'école de droit, et fut reçu avocat au parlement en 1765. La nature qui le destinait à la noble profession du barreau, lui avait donné une mémoire prodigieuse, une imagination riche, beaucoup de force de logique, une élocution facile, un organe flexible et sonore, un extérieur agréable. Ses premiers pas dans la carrière furent marqués par de brillans succès. Il lutta dans un procès célèbre et sans beaucoup de désavantage contre M. Servan, un des avocats les plus éloquens du dernier siècle. Il

déploya plus de talens encore dans la défense de M. Bertholon, son rival en renommée, et qui, dit-on, n'était pas son ami. Il prononça en 1775 la harangue de la St. Thomas. On n'a pas oublié que, d'après un antique usage, l'installation des nouveaux magistrats municipaux avait lieu à Lyon le jour de la St. Thomas, et que, dans cette solennité, un orateur, désigné parmi les talens les plus distingués dans les professions libérales, faisait, devant l'élite de la cité, un discours sur un sujet de son choix. M. Rieussec parla des vertus qui entretiennent l'ordre dans la société, et la paix dans les familles. On peut juger de ce discours par le passage suivant :

« Père tendre, montrez à votre fils dans toutes les » parties de ce vaste univers, et dans leur majestueuse » harmonie, l'empreinte de la divinité ; que les bienfaits » de l'être suprême élèvent son âme jusqu'à lui, et la » préparent aux leçons de son culte ; qu'en apprenant » que tous les hommes sont l'ouvrage de ses mains, il » voie en eux des frères et des amis ; qu'il considère » dans la société la chaîne heureuse de secours et de ser» vices dont il éprouve déjà l'influence ; dans sa nation, » la grande famille à laquelle il appartient ; dans les » lois, la force active et vigilante qui fait son bonheur » et sa sûreté ; dans le monarque, le père commun et » l'âme du corps social. »

Jeune encore, il fut appelé par le consulat à une chaire de droit, fondée à l'hôtel de ville, et il la remplit avec distinction jusqu'au moment où une nombreuse clientelle le rappela dans son cabinet. Alors même il eut des momens à donner aux affaires de la cité. On le vit en 1776 recteur de l'hospice de la charité et conseiller

de ville ; il arrivait à la magistrature municipale, lorsque la révolution éclata. L'administration paternelle des hospices fut supprimée, et le sort des pauvres abandonné à l'assemblée administrative du département.

En lui remettant ce dépôt sacré, M. Rieussec s'exprimait ainsi au nom de ses collègues :

« Nous vous en conjurons, Messieurs, protégez, con-
» servez, affermissez cet établissement important pour
» notre ville, qui le soutient et l'honore ; cet établis-
» sement essentiel dans une grande manufacture, qui
» a retenu dans la cité des milliers de bras utiles ; qui,
» en prévenant le désespoir, a détourné du crime, a
» conservé à la vie et à la vertu, au travail, une
» multitude d'indigens ; cet établissement enfin qui con-
» sole l'humanité et que la politique admire. »

M. Rieussec avait fait preuve de talens administratifs. On connaissait son zèle éclairé pour l'agriculture ; il fut nommé membre, et plus tard président du district de la campagne : c'était en 1790. Mais la révolution ayant pris un caractère plus sombre, il dut se retirer, il se renferma dans sa propriété de Tassin pour se livrer tout entier à son goût pour le premier des arts. Les affreux dominateurs de l'époque se rappelèrent sa sagesse et sa modération : il fut traduit devant un tribunal de sang, et ne fut acquitté qu'à la simple majorité d'une voix, et encore grâces aux démarches héroïques de sa femme et à la réclamation unanime des cultivateurs de son canton.

Il avait contracté dans les cachots révolutionnaires une grave maladie ; il gisait dans son lit à Tassin, lorsqu'on vint pour l'arrêter de nouveau. Un sursis est accordé aux larmes de Mad. Rieussec, à celles de ses enfans, surtout aux apparences d'une mort prochaine.

On revint quelques jours après, mais le malade avait disparu : on l'avait caché dans la chaumière d'un pauvre et respectable cultivateur, d'où il ne sortit qu'après le 9 thermidor. On le rappela alors à la présidence du district de la campagne, et il n'accepta cet emploi qu'à la condition que les prisons révolutionnaires s'ouvriraient à ses administrés. Il fit, dans ce poste, tout le bien compatible avec les circonstances, et surtout il évita tout le mal qui n'en était pas une rigoureuse conséquence. Trop souvent néanmoins la rectitude de son esprit et la droiture de son cœur furent en opposition avec des mesures inexorables.

Dégoûté de la carrière administrative, il désira rentrer dans celle de la magistrature, il fut nommé juge au tribunal de département, et bientôt ses collègues lui déférèrent la présidence. Les cours d'appel ayant été créées plus tard, M. Rieussec prit place, comme conseiller, à celle du Rhône, et lorsque cette cour fut consultée sur la formation du code civil, il fut le rapporteur de la commission prise dans son sein pour préparer les délibérations sur un si grave sujet. Elle adopta le travail de M. Rieussec : travail important, qui a été recueilli avec ceux de même genre des autres tribunaux supérieurs.

Pendant le cours de ses fonctions judiciaires, il fut appelé deux fois au corps législatif, en 1804 et en 1810. Il occupa plusieurs fois le fauteuil de l'assemblée en qualité de vice-président, et il siégea pendant toute une session au comité de législation, où il se fit remarquer par la solidité de son érudition et la profondeur de son jugement.

Lorsqu'au retour du roi, la tribune fut relevée dans les deux chambres législatives, M. Rieussec se fit en-

tendre plusieurs fois à celle des députés, tantôt pour appuyer la proposition de M. Dumolard, à l'égard des étrangers membres de la chambre élective, tantôt pour réclamer la naturalisation en faveur de ceux qui, dans les départemens réunis, avaient rendu des services à l'état.

La chambre élective ayant été dissoute en 1815, M. Rieussec qui était arrivé à une honorable vieillesse, déposa les fonctions publiques pour couler ses dernières années dans le sein d'une famille chérie, et au milieu des occupations champêtres qui dans tous les temps avaient charmé ses loisirs. Dans plusieurs circonstances solennelles, il paya au premier des arts le tribut de ses talens oratoires. En 1787, il prononça, en séance publique de la société, un discours fort remarquable sur les causes morales de la dégradation de l'agriculture en France. Dans une autre séance tenue à l'époque de la consulta cisalpine, il exposa l'état de l'agriculture, de l'histoire naturelle et des arts à Lyon. Il tint la plume dans les premières années de la restauration de la société, il l'avait tenue pareillement dans un conseil d'agriculture qui s'était formé sous les auspices de l'assemblée provinciale, et qui fut emporté par les premiers orages de la révolution. C'est lui qui, avec le respectable Gilibert, servit en quelque sorte de point de ralliement à ceux des membres de l'ancienne société qui, ayant échappé aux fureurs révolutionnaires, se réunirent en 1798, pour former la nouvelle société. Il est temps de considérer M. Rieussec comme agronome praticien.

Dès l'année 1773, et à l'époque même où il fut admis au bureau d'agriculture de la généralité de Lyon, il se réunit aux La Tourrette, aux Gilibert, aux Bosc, aux

Rast-Maupas, pour perfectionner l'économie rurale de la province. On n'ignore pas que c'est aux efforts combinés de ces habiles agronomes qu'on dut les prairies artificielles, leur amendement par le plâtre; la culture des plantes oléagineuses, notamment du colza; l'emploi comme engrais, d'un grand nombre de substances jusques alors méconnues ou négligées, et plus particulièrement l'usage de l'engrais puissant qu'on extrait des fosses d'aisance. On vit alors se propager dans le Lyonnais ce tubercule précieux dont le vénérable Parmentier a fait connaître la richesse. Le domaine de Tassin où M. Rieussec passait tout le temps qu'il pouvait dérober à son cabinet et aux fonctions publiques, devint une école où les cultivateurs du voisinage allaient recevoir des leçons, et surtout puiser des exemples. Il est prouvé que c'est à Tassin et dans le domaine de M. Rieussec que parurent pour la première fois dans tout le canton de Vaugneray les prairies artificielles. D'autres améliorations furent l'ouvrage de cet habile agronome. Il parvint, à l'aide de défrichemens partiels, à convertir de maigres pâturages en prairies, en vignes, en terres arables; il fit escarper un roc stérile, situé à l'ouest du ruisseau d'Alluyer, et des débris de ce roc, il forma des murs de clôture et des murs de soutènement, il combla des ravins profonds, il dirigea les eaux qui descendent de la montagne dans le ruisseau qui en baigne la base; et c'est ainsi qu'il a conquis une grande étendue de rocs décharnés pour les couvrir de vignes et d'arbres fruitiers; il a contenu dans son lit l'Alluyer, dérobant ainsi à ses excursions des terrains que jusques alors on n'avait pas osé mettre en culture; il a établi des pépinières d'arbres fruitiers, acclimaté des arbres exotiques, soit d'utilité, soit d'agrément.

Parvenu à un âge très-avancé, M. Rieussec n'avait rien perdu de son activité, de son ardeur pour l'agriculture ; on le vit, dans ces derniers temps, se livrer avec zèle à des expériences provoquées par la société, sur les qualités comparatives du chanvre bolonais et de celui du pays.

M. Rieussec a terminé sa longue et honorable carrière le 20 juillet 1826, à l'âge de 88 ans, laissant la mémoire d'un savant jurisconsulte, d'un sage administrateur, d'un magistrat intègre, d'un agronome habile, d'un homme de bien.

MELANGES.

*** Nous regrettions, pag. 334, de n'avoir pas sous les yeux l'ouvrage de François de Billon, intitulé : *Fort inexpugnable de l'honneur féminin*, où, d'après une indication de Rigoley de Juvigny dans une note de son édition de La Croix du Maine, tome I, pag. 148, nous comptions trouver quelques détails sur une Lyonnaise, nommée Claudine Perronne, célèbre sous François I.er et Henri II par ses talens poétiques (1).

---

(1) Le P. Ménestrier, *Eloge historique de Lyon*, pag. 35, au lieu de Claude ou Claudine Perronne, la nomme *Claudine du Peron*, et la cite à la tête des *savantes Lyonnoises* qui ont écrit en vers ou en prose. Il ne sera pas hors de propos de placer ici la liste entière qu'il donne en cet endroit :

Claudine du Peron. Claudine Seve. Clémence de Bourges. Jeanne

Un de nos bibliophiles les plus distingués possédait dans sa bibliothèque cet ouvrage de l'édition de Paris, Jean d'Allier, 1555, in-4.°, et il a bien voulu nous le communiquer (1). Nous avons été désappointé dans notre espérance en ce qui regarde Claudine Perronne: François de Billon ne fait que la nommer; mais nous avons été dédommagé par les particularités qu'il rapporte sur plusieurs autres Lyonnaises, et nous croyons devoir en donner ici les extraits suivans, le livre dont il s'agit étant d'une extrême rareté.

Le premier passage que nous transcrirons, est relatif à Louise Labé qui y est peinte à peu près des mêmes couleurs qu'elle l'a été depuis par Rubys et quelques autres écrivains. Après avoir dit que les détracteurs des femmes se prévalent, pour accuser leurs mœurs,

---

Gaillarde. Louise l'Abbé (*sic*). Marie de Pierrevive. Philiberte de Fuers. Petronille (*sic*) du Guillet. Sibylle Seve. Françoise Pascal.

Nous avons consacré des articles à toutes ces Lyonnaises, à l'exception de la dernière sur laquelle il nous manque encore quelques renseignemens.

(1) Depuis que cet article est rédigé, nous avons trouvé dans le dépôt de la bibliothèque de Lyon trois exemplaires du *Fort inexpugnable* de l'édition de Paris, 1555, et M. l'abbé Guillon de Montléon, l'un des conservateurs de la bibliothèque Mazarine, nous a envoyé un extrait de l'édition de 1564, d'après lequel il paraît que cette édition est la même que la première, sauf un changement dans le titre. On voit que l'usage des frontispices renouvelés ne date pas d'hier. Cette prétendue édition nouvelle est intitulée: *La défense et forteresse invincible de l'honneur et vertu des dames, divisé en quatre bastions*, etc. *Par François de Billon, secrétaire*. Paris, Nic. Chesneau, 1564, grand in-4.° avec de belles figures gravées en bois. A la fin du volume on lit: *Achevé d'imprimer à Paris le premier jour d'avril* 1555; et à la main: *Chez Jean d'Allier*. Le privilége du roi est daté de *Villiers-Costeretz*, le 9 novembre 1555.

de la conduite de Cléopatre, François de Billon ajoute, *fol.* 14 *verso* et 15 *recto :* « Pour mieux amplifier l'his-
» toire antique de laquelle Cleopatra, ils s'efforcent
» souventefois de l'accoupler à une moderne, par
» l'exemple de quelque pauvre simplette, ou plus tost
» de la belle Cordiere de Lyon....: sans qu'ils ayent
» l'entendement de considerer que, s'il y a chose en sa
» vie qui puisse estre taxée, les hommes premierement
» en sont cause, comme autheurs de tous maux en
» toutes creatures; ni aussy sans pouvoir compenser en
» elle les graces et gentilles perfections qui y sont, à
» tout le pis qu'on pourroit estimer de ses autres qua-
» litez : lesquelles pour resolution, si mauvaises sont,
» des hommes sont procédées, et les autres qui sont
» louables, des cieux tant seulement. Et par cela, qui
» desormais voudra blasmer femmes de sa robe, regarde
» que de soy mesme il ne forge un blason, veu que les
» clercs disent en cas de femmes : *Hic et hæc homo.*
» Parquoy, comme lubrique ou autrement vicieux que
» puisse estre à present le sexe masculin, icelle Cordiere
» se pourra bien dire homme : mesmement qu'elle sçait
» dextrement faire tout honneste exercice viril et par
» especial aux armes, voire et aux lettres, qui la
» pourront relever de toute note que tels brocardeurs
» (ci-devant assez promenés) par malice envieuse se
» sauroient efforcer de luy donner : ainsi qu'ils font à
» toutes sans exception, de mille autres sornettes si très
» apres, que cela bien souvent les préserve, à faute
» d'autres meilleurs propos, de s'endormir à la table..... »

Passant en revue, *fol.* 35 *recto*, les *femmes doctes* de son temps, notre auteur dit : « Suivant ce propos,
» et en commençant à la noble ville de Lyon, qui jadis

» fût édifiée par l'un des antiques roys des Gaules ap-
» pelé Lugdus, il est notoire qu'elle se sent fiere
» d'avoir produit dans son bourg ou enclos une sin-
» guliere Marguerite de Bourg (1) qui par induction
» seule de ses rares perfections en tous arts liberaux
» (outre son elégante et complete honnesteté) tient
» continuellement en son chasteau de Gaige, deux
» petites fleurettes de preis (prix), de son sang issues,
» si divinement arrosées de toute liqueur desirable d'es-
» prit, qu'il semble que, pour quelque gaige d'hon-
» neur, elle les veuille un jour présenter pour illustrer
» tout le Lyonnois, et ce, tout ainsi qu'il luy souvient
» avoir été de semblable honneur précédée de temps
» par deux très vertueuses sœurs, appelées Claudine et
» Jane Sceves, les compositions desquelles (si bien
» étoient recueillies), ou bien que par le loyer de
» labeur studieux les femmes feussent aussi ardamment
» induites à cela que les hommes y sont poussés, moins
» n'auroient elles décoré tout leur pays, l'une pour la

---

(1) Sur les de Bourg, ancienne famille lyonnaise, qui figure dès le commencement du 15.e siècle dans nos fastes consulaires, voy. Pernetti, *Lyon. dign. de mém.*, I, 281. Il y avait à Lyon, en 1493, un *Louis de Bourg*, libraire. On trouve, pag. 104-110 du *Recueil des Œuvres de feu Bonaventure des Periers*, Lyon, Jean de Tournes, 1544, in-8.o, une traduction en prose de la satire d'Horace : *Qui fit, Mœcenas*...., intitulée : *Des mal contens*; adressée à *Pierre de Bourg, Lyonnois*. *Laurent de Bourg* a écrit une *Complainte sur les misères advenues en la cité de Lyon, en ces derniers troubles, comprise en une Ode françoise*, imprimée à Paris, par Jean Hulpeau, l'an 1569, citée par La Croix du Maine dans sa *Bibliothèque* art. *Laurent du Bourg*. Marguerite, à laquelle Guillaume Rouille dédia ses éditions italiennes des poésies de Pétrarque et du Décaméron de Boccace, était, suivant La Monnoie, parente de ce Laurent.

» science de poësie, et l'autre pour ses tretz (traits) » de naïve charité et assidue contemplation ès choses » divines, qu'a fait et s'efforce faire celui qui, portant » le nom de Maurice (1) et pareil surnom qu'elles deux, » semble estre leur frere, et de qui au moins les » œuvres (bien commentés) pourront un jour avoir » l'heur du Petrarque. Tesmoin ne sçay quelle espe- » rance que de nouveau Marot en a donnée par un sizain » de sa veine, qui le décore du blason du sourcil (2) » par lui fait de si vive façon que le roy François, en » toute science experimenté, en print merveille : à pro- » pos de quoy iceluy Marot dit ainsi :

» Mais du sourcil la beauté bien chantée
» A tellement cette cour contentée
» Qu'à son autheur notre Princesse donne,
» Pour cette fois, du laurier la couronne.
» Et m'y consens qui point ne le congnois (3),
» Fors qu'on m'a dit que c'est un Lyonnois.

» En la mesme ville de Lyon, outre celle qui par » son honneste renom se fait congnoistre pour Claude » Perronne (4), y a eu pour poëtrices une qu'on nom- » moit Jane Gaillarde et une autre dite Pernette du

(1) Il s'agit du célèbre Maurice Seve ou Sceve, qui passa de son temps pour un des plus grands poètes français.

(2) Le *Blason du sourcil*, par Maurice Seve, se trouve, avec d'autres ouvrages du même genre et dont quelques-uns sont aussi de sa composition, à la suite de plusieurs éditions des œuvres de Marot.

(3) Marot ne tarda pas à le connaître, et forma même avec lui une liaison très-étroite.

(4) C'est la seule mention que fasse François de Billon de cette Lyonnaise.

» Guillet, qui a mis en lumiere un livre intitulé les
» Rymes amoureuses et autres Poésies (1) : non tant,
» ce semble, pour le fruit d'honneur que mérite tel la-
» beur que pour faire entendre aux dures cervelles, le
» sens de la femme n'estre aucunement precedé de celuy
» de l'homme en dons spirituels, considerans bien les
» susdites damoiselles que les ames ne sont masles ni
» femelles : ains que quelquefois se trouve des femmes
» qui, par un zèle assidu qu'elles employent aux choses
» d'esprit, si fort se transforment en icelui que par l'ap-
» parence visible de la diminution de leurs personnes,
» elles sont jugées si fort spirituelles que les maris y
» perdent souvent l'attente de la curée, ainsi qu'en la
» personne très gente de la damoiselle Anne Tulonne
» maconnoise (2) qui se deust plus tost appeler Tulliane,
» pour la perfection de ses missives plus que cicéro-
» nianes, faites par grace speciale de naturelle vivacité,
» non par art, outre les dons infinis de Dieu, qui sous
» sa douce humilité merveilleusement s'agrandissent. »

C'est sans doute encore de Marguerite de Bourg dont il est question au commencement du passage qui précède, que veut parler François de Billon, *folio* 139 *verso*, lorsqu'il s'écrie : « O merveilleuse beauté féminine qui
» donnes si grande réputation à toute la terre, que
» moy-mesme en m'esbahissant de la naïve beauté d'une,

(1) Ce ne fut pas Pernette du Guillet qui mit en lumière ses *Rimes* : elles ne furent publiées qu'après sa mort, par Antoine du Moulin, mâconnais.

(2) « Anne Tulonne, damoiselle maconnoise, ou de Macon,
» près Lyon, fort bien versée à la poësie françoise. » La Croix du Maine, *Biblioth.* art. *Anne Tulonne*.

» faut que je lache ces quatre lignes en la recomman-
» dation immortelle de son taint,

» Fleurer un coup une si belle rose
» Que celle là qui florist en Lyon
» Vaudroit trop mieux qu'en un bain fait d'eau rose
» Nud s'égayer, de fois un million. »

Enfin, *fol.* 141 *recto*, il raconte l'histoire d'Abigail, femme de David, et continue ainsi : » Icelle Abigail fut » complètement belle, tant pour la prudence de son es- » prit, facondité de parole, que par la venusté de sa » personne, qu'on n'eust sçeu de ce temps quasi mieux » représenter en France (pour fille de ville et à quelque » riche casanier conjointe) que par la beauté de chacun » très requise d'une Lyonnoise appelée Iulia Blanche; » par quelque jalousie (ce semble) maintenant trans- » portée de Lyon en Carcassonne au regret de ses pa- » rents et de la même cité qui (entre autres belles » femmes) se complaist cependant d'en avoir encore une » pour singulière fleur, laquelle porte le nom (comme » je pense) d'une Marguerite honorable, et laquelle » eust bien pu servir de pareille compagnie de beauté à » la susdite antique Abigail. »

NOTE POUR SERVIR A UNE NOTICE HISTORIQUE SUR LE SÉMINAIRE DE ST-IRÉNÉE.

Le grand séminaire de St-Irénée de Lyon a été rendu depuis quelques années à la congrégation de St-Sulpice, qui l'avait fondé en 1677.

L'incertitude où l'on est encore que cette commu-

nauté puisse se maintenir long-temps dans le local qu'elle occupe, déjà envahi et dominé par toutes les constructions qui s'élèvent dans ce quartier neuf, la petitesse de la chapelle trop enterrée, et qui n'entre pas dans les plans du grand bâtiment non achevé, toutes ces causes d'instabilité peuvent donner un certain prix à quelques recherches historiques sur l'origine de cet établissement.

Ce fut en 1659, sous l'épiscopat de Camille de Neuville de Villeroi, que commença à Lyon l'établissement de MM. de St-Sulpice.

MM. Hurtevent, Guizain et de St-Laurent arrivèrent de Paris le 6 décembre de la même année, envoyés par M. le Ragois de Bretonvilliers, supérieur-général du séminaire de St-Sulpice.

Ces trois prêtres furent d'abord logés sur la paroisse de St-Michel, réunie depuis à celle d'Ainay: ils y séjournèrent deux ans; ils se portèrent ensuite sur la paroisse St-Paul, au haut de la montée du Garrillan, dans la maison qui fait l'angle méridional de ladite montée et de la montée St-Barthélemy, où ils séjournèrent huit ans.

De-là, le 2 juillet 1669, ils vinrent dans le quartier St-Clair, où ils louèrent une maison qu'on appelait *Madagascar* (c'est à peu près sur l'emplacement de la grande maison Tholozan); ce fut M. Gaillat, bourgeois de Lyon, qui fut chargé de cette location et de la distribution de ce local provisoire.

Ces trois prêtres, qui n'avaient cessé depuis leur arrivée à Lyon de prêcher dans les diverses paroisses où ils s'étaient trouvés et où ils avaient été très-goûtés du public, captèrent bientôt toute la bienveillance de l'ar-

chevêque, qui, à la mort du P. Ruel, oratorien, supérieur du séminaire diocésain, confia de suite les séminaristes à la direction de MM. de St-Sulpice.

Le contrat d'établissement, et le consentement du sieur général de St-Sulpice, est daté du 21 mars 1664, et la première pierre du bâtiment du séminaire qui existe aujourd'hui, et qui fût appelé séminaire de St-Irénée, fut posée par l'archevêque le 23 janvier 1677.

L'emplacement sur lequel il fut bâti appartenait à M. Guillaume Deschamps : il fut vendu par décret, le 21 juin 1670, à M. l'abbé Hurtevent, pour la somme de 45,500 liv.; mais la somme totale pour la franche acquisition de ce local s'étant élevée à 58,259 liv., l'archevêque paya de ses deniers la somme de 36,000 liv., et les 22,259 liv. restans, furent donnés par MM. de St-Sulpice de Paris.

La première dotation du séminaire fut la prise en possession du prieuré de Firmini, le 27 avril 1670, et celle du prieuré de Chandieu, le 10 octobre 1675.

En 1711, le séminaire fit l'acquisition du domaine de Vassieu, du sieur Lombard, pour le prix de 18,000 : ce domaine avait 1,200 bicherées, en terre, vignes et bois.

Parmi les bienfaiteurs du séminaire, on voit en première ligne l'assemblée du clergé du diocèse, qui, le 23 juin 1675, l'exempta de toute charge ecclésiastique.

M. l'abbé de St-Just, et M. Chalon, chamarier de St-Paul, lui donnèrent leurs bibliothèques.

En 1669, un M. Guillauume Courbon légua 4240 liv.

M. Hurtevent donna 600 liv. de rente.

M. de Noyelle, lieutenant de l'officialité, enterré au séminaire, donna 800 liv. et sa bibliothèque.

Parmi les fondations faites au séminaire, on en remarque une de 300 liv. annuelle, hypothéquée sur la maison dite de la Caille d'or, rue Thomassin, appartenant à M. G., apothicaire, qui, en 1722, voulut rembourser en billets de Law cette pension, mais qui fut condamné aux dépens, ladite rente étant irrachetable.

Les frais des bâtimens, sans compter la serrurerie, menuiserie et vitrerie, s'élevèrent à 94,618.

La communauté des philosophes ne fut établie qu'en 1721.

Il y avait deux prix pour la pension des étudians : 28 et 25 liv. par mois. Cette différence ne portait que sur la ration de vin donnée aux repas à chaque élève.

Parmi les noms de MM. les sulpiciens attachés au grand séminaire de Lyon avant 1750, on peut distinguer comme étant Lyonnais, ceux de

MM.	Philippe Bourlier, directeur	en	1680.
	Bruyas, *id.*	en	1695.
	Renaud, *id.*	en	1723.
	Ravachol, procureur,	en	1728.
	Parent, économe,	en	1734.
	Desfrançois, professeur,	en	1734.
	Timoléon de la Forêt, prof.,	en	
	Audras, professeur,	en	

M. Hurtevent, premier supérieur, fut enterré dans le chœur de la chapelle, le 30 décembre 1671, ainsi que M. Guizain, le 25 septembre 1682.

Le P. de Colonia, *Hist. litt. de Lyon*, tom. II, page 620, semble reprocher à Etienne Dolet les *longues*

digressions qui se trouvent dans ses Commentaires de la langue latine, imprimés en 1536 par Sébastien Gryphe, en deux grands volumes in-fol., et qu'on peut regarder comme un des chefs-d'œuvre de la typographie lyonnaise. Je serais disposé à faire à Dolet un reproche tout contraire, et je désirerais, en mon particulier, qu'il eût multiplié encore davantage les traits historiques qu'il a semés par-ci par-là dans son bel ouvrage et dont le nombre n'est pas très-considérable. Le P. de Colonia en a fait lui-même un peu plus haut, même tome, pag. 603, une énumération assez complète, qui se borne à quelques mots dits en passant sur Maurice Sève; sur Guillaume du Choul; sur François Ier. auquel le livre est dédié; sur la reine Marguerite de Valois, protectrice de l'auteur; sur Clément Marot, son ami particulier; sur les persécutions qu'il avait essuyées; sur ses malheurs; sur l'usage qu'il avait de se baigner au confluent de nos deux rivières; sur ses premières études à Venise, sous Baptiste Egnatius qui lui avait inspiré sa passion pour Cicéron; sur son goût pour la musique, et le plaisir qu'il prenait à jouer des instrumens. Certes ces digressions la plupart très-courtes, quelques-unes de deux lignes tout au plus, ne sont pas très-choquantes dans un ouvrage qui se compose de deux énormes in-folio, à deux colonnes, d'une impression assez menue. Il est vrai que le P. de Colonia ajoute qu'on y trouve *cent autres choses pareilles aussi inutiles;* mais je crois qu'il eût été dans un grand embarras, si on l'avait obligé de les spécifier d'une manière plus précise.

Il est un de ces prétendus hors-d'œuvre que j'ai été bien aise de retrouver, et sur la voie duquel le P. de Colonia m'avait mis : c'est celui qui concerne la fameuse

requête présentée per la faculté de Sorbonne au sujet des livres hérétiques, et dans laquelle les rédacteurs allaient jusqu'à dire que pour sauver la religion catholique, il était d'une nécessité indispensable d'abolir, par un édit sévère, l'art de l'imprimerie. Le P. de Colonia dit que Dolet s'exprime sur ce point *avec insolence*. Je ne crois pas que personne aujourd'hui partage cet avis, et je vais en faire juge le lecteur, en essayant de traduire le mieux qu'il me sera possible, le passage en question dont je donnerai, d'ailleurs, le texte en note (1). Ce passage

---

(1) « ... Ego verò tametsi nihil minus libenter facio, quam tam longe à re digredior, nonnullorum tamen scelus et indignum flagitium silentio transire non possum, qui pestem litteris et litteratorum dignitati machinantes, typographicam artem nostro hoc tempore tollendam censuerunt : censuerunt autem? imò ut tolleretur, regi Gallo FRANCISCO VALÆSIO litterarum litteratorumque unico præsidio et fautori atque amplificatori amantissimo autores fuerunt, hac una usi ratione, quod Lutherani erroris divulgandi occasionem litteræ arsque typographica velut subministret. Ridiculam stultorum nationem! Quasi verò arma per se mala et exitiosa sint; et quod armis vulnus morsque inferatur, ideò arma sint tollenda : quibus et vim à se et à patria propulsant boni; iniquè tantum et flagitiosè, flagitiosi iniquique utuntur : ità si ridiculè curiosi et seditiosi nescio qui typographica arte errorem, ineptiasque suas latius disseminent, quis ob curipsorum culpam, divinam illam artem è medio tollendam arbitretur, per se nihil minus quam perniciosam, et mortalium gloriæ nominique propagando plus reliquis rebus necessariam? Tam nefarium et flagitiosum Sorbonicorum sophistarum combibonumque consilium fractum est sapientia atque prudentia G. Budæi, nostræ ætatis luminis, et Joan. Bellæi, episcopi Parisiensis, viri omni dignitati, atque virtute principis : quorum alterius nunquam satis laudata doctrina litteras in Gallia sevit; alterius autoritas et gratia vera virtutis celebritate comparata, litteris litterarumque amantibus adest : neque doctis vim ullam, quantum potest, adferri patitur. A quo enim litteras amari et coli, aut litteratorum dignitatem amplificari, salutem sustentari, nisi à litteratis et doctis videas? Erit, erit ali-

fait partie d'un appendice à l'article *Rempublicam salvare*, tom. I.er, col. 266 et 267.

« Quoique, en général, je n'aime guère à m'écarter de » mon sujet, je ne puis me résoudre à passer sous silence » l'indigne et criminel dessein de ces hommes qui, mé- » ditant la ruine des lettres et de tous ceux qui s'honorent » de les cultiver, ont osé de nos jours concevoir l'idée de » supprimer l'art de la typographie : oui, sous l'unique » prétexte que l'imprimerie servait à propager les erreurs » de Luther, ils ont tenté de persuader au roi de France, » à François de Valois, le puissant soutien, le zélé pro- » tecteur des lettres, qu'une mesure si honteuse impor- » tait au repos de l'état, au bien de la religion. O race » folle et ridicule ! faut-il donc briser et détruire toutes » les armes comme mauvaises et pernicieuses en elles- » mêmes, parce qu'elles peuvent blesser et donner la » mort, et parce que quelques méchans en abusent ? ne » servent-elles pas aux bons pour se mettre, eux et la » patrie, à l'abri de l'injustice, et pour repousser la vio- » lence ? Des amateurs de nouveautés, des artisans de » désordre répandent, à l'aide de l'imprimerie, le venin » de leurs doctrines ineptes et extravagantes : est-ce un » motif suffisant pour nous ravir un art divin dont l'u- » sage, innocent par lui-même, nous offre la voie la plus » sûre pour transmettre nos noms et notre gloire à la » dernière postérité ? Cet impie, cet exécrable projet des

---

quandò tempus, cum, qui rectæ mentis sunt, posthabita omni voluptate atque mollitie, spretoque inanium honorum splendore, toti se ad tuendas ornandasque litteras conferent, solas nominis gloriæque propagatrices. Nos ad rem redimus, ne digressiunculis plus satis te detinere videamur. »

» sophistes de la Sorbonne et de leurs suppôts (1) a été
» rompu par la sagesse et par la prudence de deux hommes
» à jamais recommandables, de ce Guillaume Budé, la
» lumière de notre siècle, qui a ranimé parmi nous le
» goût de l'étude et du vrai savoir; et de ce Jean du
» Bellay, archevêque de Paris, personnage que sa di-
» gnité et ses vertus élèvent au plus haut rang, et qui
» n'use de l'autorité dont il est revêtu et de la faveur qu'il
» s'est acquise, que pour protéger les littérateurs et les
» savans, que pour les défendre contre d'ignobles et in-
» justes agressions. C'est à de tels hommes qu'il appartient
» d'embrasser la cause de la littérature aimée et cultivée
» par eux avec tant d'éclat. Un temps, un temps viendra
» où tous ceux qui possèdent une saine raison, une âme
» droite, mépriseront la mollesse et la volupté, dédai-
» gneront le vain éclat des honneurs et se dévoueront tout
» entiers à la défense, à la culture des lettres, seules ca-
» pables de procurer l'immortalité. Mais revenons à ce qui
» fait l'objet de notre travail, et craignons qu'on ne nous
» blâme de nous en être détourné si long-temps. »

M. L. F. Lestrade publia, en 1825, le prospectus d'une *Histoire politique et militaire du siége de Lyon:* cet ouvrage devait avoir 4 vol. in-8.°, et le dernier aurait contenu la biographie de tous les Lyonnais qui avaient rempli un emploi civil ou militaire pendant l'année 1793. L'auteur engagea, dans ce prospectus, tous ceux qui auraient quelques documens sur cette mémorable époque à les lui adresser. Nous ignorons les

---

(1) Le texte dit: *Et de leurs compagnons de bouteille.*

motifs qui ont pu engager M. Lestrade à renoncer à ce projet ; peut-être a-t-il pensé avec raison que les trois volumes de *Mémoires*, publiés par notre célèbre compatriote, M. l'abbé Guillon de Montléon, étaient suffisans pour donner une juste idée du siége de Lyon, ainsi que des événemens qui l'ont précédé et qui l'ont suivi. Pour répondre à l'appel de M. Lestrade, plusieurs Lyonnais lui envoyèrent des notices sur les défenseurs de Lyon et un grand nombre de pièces qui pouvaient le plus souvent intéresser les descendans des illustres victimes immolées pendant le règne de la terreur. Les deux pièces suivantes avaient été adressées à M. Lestrade : la première est une lettre écrite au monstre qui présidait la commission de justice populaire ; la deuxième est le jugement rendu par ce tribunal sanguinaire. Ces pièces appartiennent à l'histoire. La seconde fait connaître la formule des nombreux arrêts de mort qui furent prononcés à cette horrible époque contre nos concitoyens les plus distingués.

I.

AU CITOYEN DORFEUILLE, PRÉSIDENT DE LA JUSTICE POPULAIRE, A VILLE-AFFRANCHIE, RUE CHALIER, N.° 73 (1).

Du 13 novembre 1793 (vieux style).

J'étais hier à votre audience : vous jugeâtes à mort Pericaud, Valleton, Buisson et autres ; il s'échappa un des prévenus ; il semblait que vos collègues et vous, vous *vouliez* jeter la faute sur les citoyens qui étaient présens. Cependant c'est celle des gardes qui les con-

(1) Dorfeuille avait été comédien : arrêté après le 9 thermidor, il fut égorgé dans les prisons par le peuple.

duisaient ; car quand l'on conduit des criminels, on devrait les tenir par leur habit et ne pas les mener en peloton comme l'on fait. Je vous invite à bien discerner les coupables ; car vous devez voir que les peuples en général ont été trompés par une poignée de scélérats. Il faut un grand discernement entre le coupable et l'innocent ou l'égaré. Je suis le républicain

Joseph CHARLET.

P. S. Républicain, je te dirai et tu dois savoir que Biroteau et Bémani, ces deux monstres, et Précy et son neveu ont induit le peuple en erreur. Tu sais que les Lyonnais ont plus de bonté que de malice. Discerne, ainsi que tes collègues, celui qui est égaré d'avec celui qui est coupable ; car toi et tes collègues faites périr beaucoup d'innocens, ainsi que la commission militaire. La convention se serait attiré les Lyonnais à elle, si elle eût donné une amnistie après avoir fait périr quelques-uns de ces scélérats qui nous ont trompés, au lieu que l'on jette beaucoup de familles dans l'affliction, et qu'il est dangereux que les enfans *s'en* rappellent. Crois-moi, républicain, ne sois pas si rude. Je sais que tu dois appliquer la loi ; mais discerne un peu mieux l'innocent et l'égaré d'avec le coupable ; je te parle en républicain et suis Joseph CHARLET.

J'ai décacheté ma lettre pour te le dire.

II.

Aujourd'hui vingt-deuxième du mois de brumaire de l'an II de la république une et indivisible,

La commission de justice populaire, séant à Ville-affranchie, présens les citoyens Dorfeuille, président,

Cousin (1), Rouillon (2), Daumale (3) et Baigne (4), juges, assistés de Gatier, greffier en chef, dans le prétoire du tribunal de district de Ville-affranchie, lieu ordinaire de ses séances publiques,

Ont été conduits par la force armée les nommés:

Louis Buisson,
Matthieu Valleton,
Jean-Baptiste David,
Claude Pericaud,
Paul-Noël Allegret,
Augustin Figuet,
} officiers municipaux,

Et Claude Angelot, président du district.

Lesquels, après avoir subi un interrogatoire sur les crimes dont ils étaient accusés, ont fourni leurs moyens de justification et de défense.

Claude-Joseph Merle, accusateur public près la commission de justice populaire (5), expose que s'il y a un reproche à faire aux officiers municipaux provisoires, d'avoir remplacé une municipalité légalement établie,

---

(1) Administrateur du département de l'Ardêche, appelé par le représentant Châteauneuf.

(2) Instituteur au collége de Clermont-Ferrand, amené par Couthon.

(3) Secrétaire des représentans Couthon et Maignet. Il fut le rédacteur du *journal de Ville-affranchie* du 1.er frimaire au 13 nivôse an II.

(4) M. l'abbé Guillon, *Mémoires pour servir à l'histoire de la ville de Lyon pendant la révolution*, tom. II, pag. 350, dit que, « pour l'atrocité, *Baigne* allait de pair avec Dorfeuille et Merle. » Aucun des membres de la commission de justice populaire n'était de Lyon.

(5) Accusateur public à Bourg, département de l'Ain, créature du représentant Gauthier.

on doit leur imputer à crime, ainsi qu'à tous autres officiers civils, d'avoir abusé de leurs places, en laissant allumer dans les murs de Lyon le feu de la contre-révolution, en tolérant l'entrée de gens suspects ; en se coalisant avec les autres administrations gangrenées ; en prenant des délibérations dangereuses à la liberté ; en ne s'opposant aucunement aux manœuvres criminelles des conspirateurs. C'est des abus d'autorité que naît la responsabilité, et le fardeau en est d'autant plus pesant que les abus sont extrêmes.

Il résulte des pièces remises au greffe et notamment des interrogatoires subis le 22 brumaire par Louis Buisson, Mathieu Valleton, Jean-Baptiste David, Claude Pericaud, Paul-Noël Allegret et Augustin Figuet, qu'ils ont été membres de la municipalité provisoire, qu'ils ont assisté et participé aux délibérations qui ont été prises.

Il résulte aussi de l'interrogatoire subi par Claude Angelot qu'il a été président de l'administration de district, qu'il a participé également à ses délibérations.

Qu'ils ont tous donné leurs aveux qu'ils n'avaient pas donné leur démission, ni adressé au comité de salut public leur rétractation ; qu'ils n'ont jamais pris aucune mesure pour s'opposer au congrès départemental ; leur demeure à Lyon pendant tout le temps du siége et la conservation de leurs places, sont des preuves qu'ils ont pris part à la rébellion, vu qu'ils n'ont rien fait pour l'empêcher ; en conséquence a conclu à ce que la commission de justice populaire déclarât et reconnût, 1.° que lesdits Buisson, Valleton, David, Pericaud, Allegret et Figuet ont été membres de la municipalité provisoire, qu'ils ont assisté et participé à ses délibérations liberticides ;

2.° Qu'ils n'ont pas adressé leur rétractation et démission au comité de salut public ;

3.° Qu'ils sont restés à Lyon pendant tout le temps du siége ;

4.° Qu'il est constant que Claude Angelot a été président du district ; qu'il a pris part à ses délibérations ; qu'il est resté dans cette ville durant tout le siége ;

5.° Qu'il n'a pas donné sa rétractation ou démission au comité de salut public.

La commission de justice populaire ayant entendu l'accusateur public dans ses conclusions, déclare et reconnaît pour faits constans : 1.° que lesdits Buisson, Valleton, David, Pericaud, Allegret ont été membres de la municipalité provisoire, qu'ils ont assisté à ses délibérations ;

2.° Qu'ils n'ont pas donné leur démission ou rétractation à la convention ;

3.° Qu'ils sont constamment restés à Lyon ;

4.° Que ledit Angelot a été président du district ; qu'il a pris part aux délibérations ; qu'il a resté dans la ville durant le siége ;

5.° Qu'il n'a pas adressé sa rétractation ou démission au comité de salut public.

D'après cette déclaration faite publiquement et à haute voix,

L'accusateur public a requis ensuite, pour la peine à infliger pour de semblables délits, l'application de la loi du 5 juillet 1793, qui porte :

« Sont réputés chefs d'émeutes et révoltes, dont il » est parlé dans la loi dudit jour 19 mars, les membres » des comités de régie et administrations formés, soit » pour leur direction, soit pour le vêtement, l'arme-

» ment, l'équipement et les subsistances des révoltés;
» ceux qui signent les passeports, ceux qui enrôlent
» seront pareillement réputés chefs desdites émeutes et
» révoltes, les prêtres, les ci-devant nobles, les ci-
» devant seigneurs, les émigrés, les administrateurs,
» les officiers municipaux, les juges, les hommes de
» loi qui auront pris part dans lesdites émeutes et ré-
» voltes; en conséquence ils seront, comme les chefs
» eux-mêmes, punis de mort. »

2.° L'article 2 de la loi du 12 juillet 1790, qui dit:

« Sont destitués de leurs fonctions et déclarés pa-
» reillement traîtres à la patrie, les administrateurs,
» officiers municipaux et tous autres fonctionnaires pu-
» blics, officiers civils et militaires du département de
» Rhône et Loire qui ont convoqué ou souffert le congrès
» départemental qui a eu lieu à Lyon, qui ont assisté
» ou participé aux opérations et délibérations qu'il a
» prises et à leur exécution. »

La commission de justice populaire faisant droit sur les conclusions de l'accusateur public, et appliquant la loi du 5 juillet dernier,

Et l'art. 2 de celle du même mois ci-dessus transcrite,

A condamné et condamne lesdits Buisson, Valleton, David, Pericaud, Allegret, Figuet et Angelot à la peine de mort, ordonne qu'ils seront livrés à l'exécuteur des jugemens criminels, et conduits sur la place ordinaire des exécutions pour y avoir la tête tranchée;

Déclare aux termes de la loi que leurs biens sont confisqués au profit de la république; charge l'accusateur

public près ladite commmission de veiller à l'exécution du présent jugement.

Fait et clos lesdits jour et an que dessus.

Signé, Dorfeuille, président; Baigne, Rouillon, Daumale.

Nota. Il manque sur la minute les signatures de Cousin et de Gatier.

La pièce qu'on va lire et qui s'est trouvée parmi de vieux papiers, nous a paru devoir être conservée comme empreinte de l'originalité qui caractérisait son auteur, Jean-Marie Chassaignon, qui a laissé quelques souvenirs après lui, et dont M. l'abbé Guillon de Montléon a parlé avec intérêt dans deux ou trois endroits de ses *Memoires sur Lyon* (1).

---

(1) Jean-Marie Chassaignon, né à Lyon, d'une famille très-connue et très-ancienne dans le commerce de l'épicerie, est mort à Thoissey, département de l'Ain, en 1795, âgé d'environ soixante ans. Il a droit de figurer dans la Biographie lyonnaise, et il mérite les honneurs d'une notice. Nous nous contenterons d'indiquer ici ceux de ses ouvrages dont nous avons connaissance : I. *Cataractes de l'imagination, déluge de la scribomanie, vomissement littéraire, hémorrhagie encyclopédique, monstre des monstres, par Épiménide l'insensé. Dans l'antre de Trophonius, au pays des Visions.* (Lyon), 1779, 4 vol. in-12. II. *Eloge de la Broliade* (poëme de M. Julien Pascal), *par un enthousiaste, étrennes à l'auteur.* Genève (Lyon), 1779, in-12. III. *Les États-généraux de l'autre monde, vision prophétique. Le tiers état rétabli pour jamais dans tous ses droits, par la résurrection des bons rois et la mort eternelle des tyrans.* Langres (Lyon), 1789, 2 vol. in-8. IV. *Etrennes ou adresses à MM. les rédacteurs du Courrier de Lyon, à tous les journalistes, feuillistes, lecteurs, abonnés, etc.*, avec le supplément et la suite des Étrennes. Autun

SUPPLÉMENT A LA PÉTITION ADRESSÉE LE 29 VENDÉMIAIRE AUX REPRÉSENTANS CHARLIER ET POCHOLLE.

Encore un petit mot, pères de la patrie.

Citoyens, pères tutélaires et réorganisateurs,

Le représentant Grégoire, interprète et organe des vœux du peuple Français, a fait un très-beau rapport sur la destinée des gens de lettres, des savans et des artistes.

J'ai lu ce rapport, et mon cœur a palpité, et le baume de l'espérance a coulé sur les plaies de mon âme flétrie.

Je suis, certes, loin de me croire un homme de génie, et je suis très-improprement un homme de lettres.

(Lyon), 1790, in-8. V. *Les Nudités ou les crimes du peuple.* Paris, 1792, in-8. VI. *Offrande à Chalier, ou idées vraies et philosophiques tracées à la hâte et offertes à son défenseur officieux, par un homme libre et un ami des hommes.* (Lyon), 1793, in-8 de 30 pages, réimprimé parmi les *Eclaircissemens historiques et pièces officielles*, à la suite du t. I des *Mémoires pour servir à l'Histoire de Lyon* de M. l'abbé Guillon, édit. de 1824, page 433 et suiv. VII. *Les Ruines de Lyon*, *ode*, in-8 de 7 pages, réimprimée par le même M. l'abbé Guillon dans la première édition de ses Mémoires, publiée, en 1797, sous le titre d'*Histoire du siége de Lyon*, t. II, p. 246-252.

Ces ouvrages, dont plusieurs sont singuliers, sont devenus fort rares et contiennent la plupart, au milieu de beaucoup de folies, des choses très-sensées et très-spirituelles.

Il y avait déjà des Chassaignon à Lyon au milieu du seizième siècle. On trouve trois distiques latins adressés, par un Martial Chassaignon, à Charles Fontaine, et placés par ce dernier, avec d'autres pièces, presque toutes relatives à des Lyonnais, à la fin de son *Ode sur l'antiquité et excellence de la ville de Lyon*. Lyon, Citoys, 1557, in-8, p. 30 et 31.

Qu'ai-je produit? quels sont mes titres? où est mon auréole et ma renommée? mais je suis un homme de pensée, un homme de désir, un homme de mélancolie et de solitude; un homme bon, sauvage, brûlant et timide,..... aimant les hommes et les craignant; méditant trop et n'osant agir, ni dire........ Je me mets dans la sphère des lettres et des arts; car il faut bien que je me classe et que j'aie un nom. Je ne dois pas faire un vide.

Je ne suis pas une plante, une pierre, une brute, une chimère, ni un monstre. Mes entrailles qui palpitent à votre approche; votre physionomie qui me touche; votre accent qui m'attendrit; le besoin que j'ai d'espérer en vous, de vous invoquer, m'avertissent assez, ô généreux amis des hommes, que j'appartiens à la famille humaine;... que vous êtes mes semblables,..... et quelque chose de plus... doux... Homère, le Dante, l'Arioste, le Camoëns, Cervante, Malherbe, J. B. Rousseau périrent, dit-on, sous les lambeaux de l'indigence.

Le financier Helvétius, le gentilhomme Voltaire, Marmontel l'historiographe royal ont vécu sous les lambris du luxe, se sont pavanés dans le char d'ostentation, ont dormi sur l'oreiller de la richesse et de l'aristocratie: malgré la bonne fortune de ces gros messieurs, il est permis de dire que les extrêmes ne valent rien.

L'heureuse et sage médiocrité est entre l'embonpoint du faste et la maigreur du besoin.

Il faut que le génie soit debout, et montre des muscles; qu'il paraisse nerveux sans être décharné.

L'opulence l'amollit et le couche, la pénurie l'abat et le tue.

J'ai pour patrimoine un champ paternel et modeste dans le département de l'Ain.

Comme on sait que les penseurs ont l'âme cosmopolite, les affections vagabondes, les conceptions vastes, l'imagination ailée et *émigrante*, on s'est diverti à mettre mon nom sur la liste des *émigrés*, et cette petite malice, ce menu plaisir ne tend à rien moins qu'à me faire mourir de faim et de soif.

J'ai pourtant obtenu tous les certificats nécessaires pour déconcerter les mauvais plaisans, et me faire rentrer dans mon domaine, sous mes pampres et sous mes peupliers.

Je suis pourvu d'un arrêté du département de l'Ain qui me donne mainlevée du séquestre apposé mal à propos.

Mais il se trouve un petit obstacle : l'exécution de l'arrêté est suspendue jusqu'à ce qu'il soit *revêtu de l'assentiment de la commission des administrations civiles*, *polices et tribunaux*, qui est à Paris.

On a écrit et on a envoyé les pièces. Tout ira bien ; mais il faut attendre : j'attends avec patience.

Mais dans l'intervalle, l'impatiente municipalité du lieu veut, au nom sacré de la patrie, faire vendre sans délai au maximum ma portion de vin, pur, que je serai peut-être ensuite contraint de racheter, mélangé, à un prix exorbitant. Me voilà donc, nouveau Tantale, à côté de ma propriété, qui s'enfuit à mesure que je m'avise de la toucher.

Je ne suis pas un homme bien utile, mais je suis un homme.

Je ne demande point à vivre riche ; mais à vivre ; mais à ne pas mourir de faim et de soif ; mais à ne pas être puni d'un crime que je n'ai pas commis.

La patrie du département de l'Ain qui a des mamelles

pour les orphelins, n'aurait-elle pour moi que du bronze? aurait-elle faim et soif de ma misère? non; cela ne peut être.

Cette commission de Paris qui m'empêche de rentrer dans mon domaine, n'est, dit-on, qu'un léger obstacle.

Oui, mais cette toile d'araignée devient au nom de la loi une porte de diamant.

On va vendre mon vin et je boirai de l'eau !
Adieu, république, patrie !
Voilà ma verve à l'agonie !
Horace et Juvénal, levez-vous du tombeau,
Et frappez de vos vers un attentat impie:
Dans mon vin est mon sang, mon cœur, ma liberté,
Et le feu poétique et l'immortalité.

Un mot, bons représentans, un seul mot de votre bouche paternelle et toute puissante serait pour moi une parole de miracle, de salut et de vie. Mon patrimoine n'est pas dans votre département, dans celui où vous êtes en mission; mais la patrie et mes besoins y sont.... Vous êtes nos pères; je suis un de vos enfans. Ma main filiale et souffrante se pose sur votre sein et aborde la paternité de votre cœur..... Je réclame mon champ, mon héritage, ma subsistance, la vie.

Vous et votre collègue Boisset ne faites qu'un: votre famille, vos devoirs et vos plaisirs sont les siens.

Dites un mot....; et que ma légitime réclamation soit couronnée par vos bienfaits.

Ce 30 vendémiaire.

J. M. Chassaignon.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Lettre à MM. les redacteurs des Archives du Rhône. In-8.° de 16 pages.

Cette lettre, signée Z et datée de *Lyon*, 10 *octobre* 1827, est destinée à l'examen de l'ouvrage que notre collègue, M. Cochard, vient de faire paraître sous le titre de *Séjours d'Henri IV à Lyon, suivis des anecdotes les plus remarquables de sa vie*, ouvrage dont nous rendrons compte dans un des prochains n.os des *Archives*, si nous en continuons la publication. Nous pèserons en même temps les reproches que M. Z. adresse à M. Cochard, et les argumens dont il se sert pour établir que la citadelle construite par Charles IX sur la colline de Saint-Sébastien occupait une autre place que celle qui lui est assignée dans un passage des *Séjours d'Henri IV à Lyon*.

Satires de Perse et de Juvénal, expliquées, traduites et commentées par Boileau, publiées d'après le manuscrit autographe, par L. Parrelle (de Lyon). Paris, Lefèvre, 1824, 2 vol. gr. in-18.

Nous avons déjà parlé de la découverte faite par notre compatriote, M. Parrelle, du manuscrit dont nous annonçons aujourd'hui la publication (1). L'authenticité de cet ouvrage, dont un heureux hasard a rendu possesseur M. Parrelle, ne saurait être révoquée en doute, puisque le manuscrit

(1) Voy. *Archives*, tom. V, pag. 232.

est tout entier de la main de Boileau ; d'ailleurs on y reconnaît facilement le style et la manière du satirique français. Quoique ce travail soit le fruit des premières études du législateur de notre Parnasse, nous ne doutons point qu'il ne soit d'un grand secours pour quiconque voudra faire une nouvelle traduction de Perse et de Juvénal. Puisse le succès qu'aura cet ouvrage, engager M. Parrelle à livrer au public des manuscrits du même genre qu'il a découverts tout récemment, et parmi lesquels se trouvent : 1.° Une traduction des Bucoliques et des Géorgiques de Virgile, avec des annotations, par Boileau, qui, dans cet essai, de même qu'il l'avait fait pour Perse et pour Juvénal, s'est principalement attaché à rétablir le texte de Virgile ; 2.° des notes latines sur Sulpice Sévère, composées par Racine à l'époque où son génie, encore dans toute sa vigueur, cherchait un nouvel aliment dans l'histoire sainte ; 3.° un supplément de Racine à la Grammaire grecque de Port-royal, relatif à la syntaxe et à la ponctuation. De tels travaux ne doivent pas rester enfouis dans une bibliothèque particulière ; et le savant estimable qui les possède, en se hâtant d'en faire jouir le public, aura la gloire d'associer pour jamais son nom à celui de nos deux plus grands poètes.

BULLETIN HISTORIQUE

DU MOIS D'OCTOBRE 1827.

*** 2. — Mort de M. le marquis de la Maisonfort, envoyé extraordinaire et ministre du roi de France en Toscane, auteur d'un *Tableau politique de l'Europe* et de quelques autres ouvrages. M. de la Maisonfort retournait en Italie, lorsqu'il a été surpris dans nos murs par la maladie inflammatoire qui l'a conduit au tombeau.

*** 6. — Le premier million de l'emprunt de la ville

vient d'être versé par les souscripteurs. Cinq cents obligations de la caisse municipale, de 2,000 fr. chacune, ont été en conséquence mises en circulation.

*** 7. — Les derniers tableaux de rectification de la liste générale du juri ont été affichés. Au moyen de ces additions, les deux parties de cette liste, pour le département du Rhône, produisent ensemble pour 1828, 2,512 jurés, dont 2,105 sont électeurs. Le quart des 2,105 électeurs des trois arrondissemens, formant le collége électoral de département, s'élève à 526 électeurs; le minimum du cens est de 830 fr. 83 c.; il était en 1824 de 863 fr. 40 c.

*** 10. — Le maire de Lyon a publié son compte administratif de l'exercice de 1825 et son budjet de 1827.

Recette de 1825.	2,789,994 fr.	65 c.
Dépense	2,626,219	53
Excédant de la recette	163,775	12
Recette présumée de 1827	3,603,142	42
Dépense	3,602,647	47
Excédant de la recette	494	95

Par un arrêté du ministre de l'intérieur, il est ouvert en outre à l'administration municipale, sur les fonds de l'emprunt de la ville, des crédits additionnels jusqu'à concurrence de 2,044,580 fr. 08 c.

*** 16. — Rentrée solennelle des classes du Collége royal. M. l'abbé Demeuré, nommé proviseur en remplacement de M. l'abbé Rousseau, a prononcé, après la messe du Saint-Esprit, un discours plein d'éloquence et d'onction. Mgr. l'archevêque d'Amasie, et les principales autorités civiles, ont assisté à cette cérémonie.

Le nouveau proviseur vient d'acquérir, au nom du collége, la maison du Vernay, en face de l'Ile-Barbe.

*** 26. — Mort de M. Jean-Pierre de la Roue, ancien colonel de la garde nationale, doyen du conseil municipal de Lyon.

*** 30. — Le plancher de la troisième arche du Pont de Charles X, est placé.

*** Dans le courant de ce mois, ont passé dans notre ville MM. Cottu, conseiller à la Cour royale de Paris; le marquis de la Tour-du-Pin, pair de France; le prince de Waldebourg; le comte de Talleyrand-Périgord, pair de France; le comte de Saint-Aulaire, ancien député; le comte Alexis de Noailles; le comte de Portalis, pair de France, etc.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Pag. 127. Nous avons dit que la vente qui eut lieu en 1767 des livres doubles produits par la réunion de la bibliothèque de Lyon avec celle du grand collége et autres, fut faite sous les yeux et sous la direction du P. Tolomas. C'est une erreur évidente, puisque, comme nous l'avons noté nous-même (1), le P. Tolomas est mort à Avignon le 21 septembre 1762. En 1767, les jésuites étaient depuis cinq ans expulsés du collége de Lyon, et exilés de France. Le P. Marcou-Léty, oratorien, est celui qui exerçait probablement alors les fonctions de bibliothécaire. Il est certain du moins qu'il les exerçait en 1768. Au reste, nous avons un complice de notre faute, plus coupable que nous, feu M. Delandine, qui s'exprime ainsi, pag. 18 de ses recherches sur les *anciennes bibliothèques de Lyon*, placées à la tête de son catalogue des manuscrits: « Ce » fut le P. Tolomas qui, en 1760, fit vendre les livres » doubles de la bibliothèque; ce qui produisit environ » seize mille livres, employées (*sic*) sur-le-champ en » achats d'ouvrages. » Il y a là, si nous ne nous trompons encore, méprise non-seulement sur la personne qui fit procéder à cette vente, mais encore sur la date où elle fut effectuée.

Pag. 307, lign. 6-8. « Vous attribuez à Rater l'ouverture du cours d'Herbouville. Cependant l'arrêt du conseil » qui autorise cette entreprise, n'est sollicité que par les

(1) Tom. V, p. 54.

» sieurs Soufflot, Milanois et Munet. Rater était charpentier, quoiqu'il figure sur la liste des architectes » dans l'Almanach de Lyon. Il me paraît certain que » l'auteur du projet est plutôt Soufflot que Rater. » M. C.

Même page, lignes 30 et suiv. « N. Willermoz, né vers 1767......., reçu à l'académie (de Lyon),..... le 7 juillet 1778. » Il suivrait du rapprochement de ces deux dates une chose fort singulière et même absurde : c'est que M. Willermoz aurait été nommé académicien *à onze ans*. Il y a là une faute d'impression, mais qu'il nous est impossible de rectifier en ce moment, le manuscrit s'étant égaré. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que l'erreur porte sur la première date : car nous sommes sûr de la seconde. Nos registres académiques font foi que c'est bien le 7 juillet 1778 que M. Willermoz a remplacé l'abbé de Valernod à l'académie de Lyon.

Pag. 307, lign. 20. Jean Rozier, *lisez :* François Rozier. C'était en effet le nom de cet habile agronome, né le 23 janvier 1734, inhumé dans l'église de la paroisse de St-Polycarpe dont il était le curé. Nous avons été induit en erreur par la *Biographie universelle* qui donne, en toutes lettres, le prénom de *Jean* à notre illustre compatriote.

Pag. 349, lign. 26 et 27, et pag. 350, lign. 9-11. « En » parlant de Charles de Neufville, vous dites que Henri IV, » à son avènement au trône, le fit gouverneur du Lyon- » nais, et vous ajoutez qu'il était gendre de Mandelot, » et qu'il lui succéda dans le gouvernement de Lyon. Ce » fait n'est pas exact : Charles de Neufville épousa, en » 1588, la fille de Mandelot qui mourut à la fin de la » même année. Henri III avait promis la survivance du » gouvernement de Lyon à Charles de Neufville. Cepen- » dant, le jour même de la mort de Mandelot, il nomma » Charles-Emmanuel de Savoie, duc de Nemours, pour » son successeur, et Henri IV appela, en 1595, Phi- » libert de la Guiche aux mêmes fonctions. Ce ne fut » qu'en 1608, après la mort de la Guiche, que Charles » de Neufville obtint le gouvernement dont la survivance » lui avait été promise 49 ans auparavant. » M. C.

Pag. 414, lign. 20 et 21, la lumière tout autour du paroi ; *lisez :* la lumière. Tout autour des parois, etc.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS CE VOLUME.

TABLE
ALPHABÉTIQUE ET RAISONNÉE
DES TOMES V ET VI DES ARCHIVES DU RHÔNE.

(Les chiffres romains indiquent les tomes ; les chiffres arabes, les pages).

FIN DE LA TABLE.